HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SECOND.

DEUXIEME PARTIE.

Contenant ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe depuis le mariage du Roi juſques à l'éloignement de la Reine mere.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

Seconde Edition revuë & corrigée.



A AMSTERDAM,

Chez PIERRE BRUNEL, ſur le Dam.

M. D. CCI.

1615.



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE HUITIEME.



Endant que le jeune Louïs étoit à Bourdeaux, le Chevalier de Vendôme son frére naturel exécutoit l'ordre qu'on lui avoit envoié, de se rendre de Malte à Rome en qualité d'Ambassadeur extraordinaire du Roi. C'étoit pour faire à Paul V. de la part de sa Majesté les protestations acoutumées de ce qu'on veut appeller *l'obeïssance filiale*. Cette commission que la Reine destinoit depuis long-temps au Chevalier ne fût qu'un prétexte de l'arrêter à Malte & à Rome durant les brouil-

Le Chevalier de Vendôme va rendre l'obeïssance filiale à Paul V. Pape, a nom de Louïs XIII.

1615. brouilleries de l'année precédente & de celle-ci, de peur qu'il ne se laissât entrainer par le Duc de Vendôme son frére, toûjours mécontent, & qu'il n'entrât dans le parti du Prince de Condé. On insiste fort en France sur cette maniére de s'exprimer, *obeïssance filiale*. Les défenseurs des libertez de l'Eglise Gallicane disent qu'elle est introduite pour donner à entendre que l'hommage qu'il plait au Roi de rendre à un Evêque autresfois sujet de Charlemagne & de quelques-uns de ses successeurs, n'est point un hommage de vassal à Souverain, mais un devoir que le fils aîné de l'Eglise, veut bien rendre au Pere commun de tous les fidéles.

Preuves des libertez de l'Eglise Gallicane. chap. 2 & 3.

Il est vrai que les Rois de France ne sont point vassaux du Siege de Rome, & les Papes ne le prétendent pas. Mais enfin depuis que les Rois se sont assujettis à rendre *l'obeïssance filiale* au Pape par un Ambassadeur, & quelquesfois par eux-mêmes, comme Charles VIII. à Rome, & François I. à Marseille dans son entrevuë avec Clement VII. n'ont-ils pas *reconnu* & ne *reconnoissent*-ils pas encore le Pape pour le *veritable Vicaire de Jesus Christ*? C'est en cette qualité que le Roi Trés-Chrétien lui promet *le respect & l'obeïssance*; qu'il lui *offre sa personne & ses Etats* quand il faudra défendre les droits du S. Siége. Je ne sai si Louïs XI. ne raisonnoit point plus consequemment que les autres Rois de France, quand il ordonna au Cardinal d'Albi son Ambassadeur de dire au Pape Pie II. en pareille occasion, que sa Sainteté *avoit droit de commander en France & d'y exercer une puissance*

ſance abſoluë. Les Etats genéraux aſſemblez à Tours ſous le Régne de Charles VIII. ſe récriérent contre cette démarche du Roi ſon pere. Mais avoient-ils raiſon dans le fonds? Dez que vous reconnoiſſez un homme pour *le véritable Vicaire de Jeſus-Chriſt*, vous devez lui obeïr aveuglément, du moins en tout ce qui concerne la Religion, la police, & l'adminiſtration des biens de l'Egliſe. Je ne vois pas de milieu. 1615.

Les Rois de France ne feroient-ils pas mieux de ſe délivrer d'une ſervitude que la baſſe & groſſiere ſuperſtition de quelques Princes impoſe à leurs ſucceſſeurs plus éclairez? Cette pratique n'eſt pas fort ancienne. Si les Souverains ont quelquesfois écrit au Pape une lettre de compliment à leur avénement à la Couronne, le Pape leur écrivoit auſſi aprés ſon élection, & il leur envoioit même ſa profeſſion de foi. Tout ce que le Roi Trés-Chrétien fait à préſent, n'eſt qu'une comedie. Il promet d'obeïr au *Vicaire de Jeſus-Chriſt* comme un bon fils obeït à ſon pere : mais c'eſt à condition que le Pape ne commandera rien qui ne s'accorde fort bien avec l'inclination & les intérêts de ſa Majeſté. La Cour de Rome trouve ſon compte à cette ridicule momerie. Outre que les Ambaſſades frequentes & ſolennelles apportent de l'argent, le Pape élevé ſur un trône, aſſiſté de ſes Cardinaux & entouré des Princes & des grands Seigneurs qui ſont alors auprés de lui, reçoit une eſpéce d'hommage que les Têtes couronnées lui rendent. Ce n'eſt qu'une pure cérémonie, un jeu de theatre qu'on

1615. étend ou qu'on resserre selon les personnes, les occasions, & la conjoncture présente des affaires. Les gens d'esprit en jugent ainsi: mais la multitude éblouïe de ce qui paroit au dehors, se persuade encore plus, qu'on ne sauroit trop respecter un homme à qui les Souverains rendent de pareilles soumissions. Le Chevalier de Vendôme parut à Rome avec une magnificence extraordinaire. Le Pape lui fit de grands honneurs, & pour le dédommager en quelque maniére de ce qu'il avoit si liberalement dépensé, on lui donna un tableau de dévotion & un chapelet. Le riche présent fut accompagné d'un grand nombre d'indulgences; graces dont le jeune Ambassadeur ne paroissoit pas se mettre trop en peine.

Mercure François. 1615.

Etat des affaires en Italie depuis le Traité d'Ast entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie.

Le plaisir que le spectacle pompeux de l'Ambassade extraordinaire de France, donnoit à la Cour de Rome, étoit mêlé d'une assez grande inquiétude. Le Pape voioit bien que la paix de l'Italie n'étoit pas fort assurée. On craignoit que le nouveau Gouverneur de Milan qui venoit prendre la place du Marquis d'Inojosa, ne refusât de s'en tenir au Traité d'Ast, honteux à la Couronne d'Espagne, aprés que l'affaire du double mariage seroit entiérement terminée. Les Italiens dont la pénétration s'étend toûjours assez loin; jugeoient, que la Cour de Madrid ne craindroit pas trop les menaces de celle de France pleine de gens dévoüez à Philippe, & engagée en de grandes brouilleries & dans une guerre civile qui lui donneroient de l'occupation au dedans, & ne lui permettroient pas d'emploier les forces de l'Etat pour l'execution d'un



FERDINAND II. EMPEREUR

d'un Traité dont le Roi Trés-Chrétien s'étoit rendu garant, aprés en avoir été le principal médiateur. Le Duc de Savoie paroissoit de son côté ne se mettre pas trop en peine d'exécuter les articles du même Traité. Les avantages qu'il y avoit eus sur la fierté Espagnole, ne contentoient pas la sienne. Plein des nouvelles chiméres que son imagination vive & feconde formoit tous les jours, Charles Emmanuel ne pouvoit pas se resoudre à demeurer en repos. 1615.

On croit que la République de Venise désormais engagée dans une guerre ouverte avec Ferdinand d'Autriche, Archiduc de Gratz en Stirie, portoit secrétement le Duc de Savoie à ne céder pas à l'Espagne, afin qu'occupée contre lui, elle ne fût pas en état de menacer la République du côté de l'Italie, pour faire plaisir à l'Archiduc Ferdinand étroitement lié avec le Roi Catholique. Les Uscoques pirates dans la mer Adriatique furent l'occasion de la brouillerie des Vénitiens avec Ferdinand. L'affaire commençoit à faire déja grand bruit dans les Cours de l'Europe. Le Pape & quelques autres Puissances pensoient aux moiens d'en prévenir les suites. Car enfin, il étoit à craindre que si la République entroit une fois en guerre avec l'Archiduc, plusieurs Princes jaloux de la grandeur de la Maison d'Autriche ne s'unissent aux Vénitiens contre Ferdinand que l'Empereur & le Roi Catholique ne manqueroient pas de vouloir défendre. Puisque ce démêlé causa de grands mouvemens en Europe, & que la France travailla conjointement avec d'autres à l'appaiser,

Commencement de la mesintelligence entre la Republique de

1615. paiser, je croi devoir en rapporter ici l'origine & le progrés.

Querelle de Venise & l'Archiduc Ferdinand à l'occasion des Uscoques.

Les Turs aiant conquis une grande partie de l'Esclavonie & de la Dalmatie, quelques habitans de ces Provinces ne purent pas subir le joug des Infidéles. Ils se retirérent d'abord dans les montagnes pour y vivre en liberté. L'Empereur Ferdinand I. les reçut ensuite dans la ville de Segna & dans quelques autres endroits de la côte de rochers qui régne depuis l'Istrie jusques à la Dalmatie. Cette dépendance du Roiaume de Hongrie fit depuis une partie des l'apannage des Archiducs de Gratz en Stirie. La nouvelle colonie s'étoit engagée à defendre contre l'invasion des Turcs, des places que leur situation rendoit assez fortes. S'étant unie avec ceux qu'elle y trouvoit, avec quelques bannis de la République de Venise refugiez parmi eux, & avec d'autres gens à qui leurs crimes, ou la pauvreté faisoient chercher un asile hors de leur patrie, ils se mirent tous à pirater sur les Turcs. On les appella *Uscoques* du mot Sclavon qui signifie *transfuge*, ou *fugitif*. Ces gens s'acoutumérent tellement à vivre de vol & de piraterie, que nonobstant la paix faite entre les deux Empires d'Orient & d'Occident, ils continuoient d'enlever indifféremment sur les Vénitiens & sur les Turcs, tout ce qu'ils rencontroient dans la mer Adriatique.

Nani Historia Veneta. lib. 1.

La Porte Ottomane fatiguée des plaintes continuelles que les sujets du Grand Seigneur y portoient contre les Uscoques, menaça d'envoier son armée navale pour les attaquer jus-

jusques dans leurs retraites, & de se venger sur la République de Venise. On la vouloit rendre responsable de ce qui se faisoit sur une mer, dont elle s'attribue le domaine, & dont la garde semble du moins lui être commise. Le Sénat tâchoit d'appaiser le Grand Seigneur, en représentant à sa Hautesse, que la Republique ne soufroit pas moins que les autres, du brigandage qu'exerçoient des gens sans aveu. D'un autre côté les Vénitiens pressoient vivement l'Empereur & l'Archiduc d'arrêter les entreprises des Uscoques. *La Porte*, disoient les Ambassadeurs de la République, *poura bien rompre avec les Chrétiens, sous le prétexte specieux du dommage que les pirates causent aux sujets du Grand Seigneur*. La Cour Imperiale & les Princes de la Maison d'Autriche promettoient de remedier à ces désordres. Mais on ne s'en souvenoit plus dez que les instances du Sénat avoient cessé, soit que les Ministres de l'Empereur & de l'Archiduc voulussent protéger des Corsaires qui leur donnoient une partie du butin, soit que ces Princes naturellement ennemis des Vénitiens toûjours attentifs à traverser les vastes projets de la Maison d'Autriche, fussent bien aises que les Turcs eussent un prétexte d'attaquer la République. Elle fut enfin obligée d'armer contre les Uscoques: & ce fut avec peu de fruit. Les grands vaisseaux ne pouvant pas approcher de Segna où les pirates se retiroient ordinairement, on se contenta de la bloquer du côté de la mer & d'empêcher les Uscoques d'en sortir. Irritez de ce que les Vénitiens punissoient rigoureu-

1615.

1615. sement les Corsaires qui leur tomboient entre les mains, les Uscoques se vengerent en faisant des courses dans l'Istrie. Les Vénitiens feignirent alors de vouloir faire irruption dans les païs de la Maison d'Autriche, & ils y entrérent en effet, persuadez que cette démarche obligeroit l'Empereur & l'Archiduc à tenir la parole qu'ils avoient donnée plus d'une fois au Sénat.

Le Baron Rabata eut ordre d'aller sur les lieux, d'arrêter les Uscoques, & de punir les plus coupables. Ces gens incapables de discipline se soulevérent, & le Commissaire Impérial fut massacré. Ce crime impuni augmentant l'insolence des pirates, l'Empereur envoia plus d'une fois à Segna le Genéral de Croatie. Mais les Uscoques adroits à corrompre des Officiers qu'une partie des prises faites sur mer, tentoit aisément, obtenoient une espéce de permission tacite de continuer leurs pirateries. Une si lâche connivence fit prendre aux Vénitiens la résolution d'assieger Segna dans les formes, & de chasser une bonne fois les Uscoques des endroits qu'ils occupoient sur la côté de la mer. Comme ce siége incommodoit les sujets de la Maison d'Autriche, l'Empereur voulut terminer l'affaire par un traité avec la République. Le Vice-Chancelier de l'Empire & l'Ambassadeur de Venise convinrent à Vienne de certaines conditions que l'Archiduc ne se mit pas trop en peine d'observer. La garnison Allemande qu'on avoit mise à Ségna pour tenir les Uscoques en bride, étant mal paiée, les soldats se debanderent, les pirates

tes chaſſez revinrent, & les Uſcoques firent encore plus de priſes qu'auparavant ſur les Turcs, & ſur les ſujets de la République. L'an 1612. ils enleverent une galére Vénitienne, dont le Capitaine & les Officiers furent cruellement maſſacrez. Cette inhumanité cauſa une ſi grande indignation dans le Sénat, qu'on y propoſa de faire la guerre à l'Archiduc. La choſe auroit paſſé à la pluralité des voix, ſi quelques Sénateurs plus modérez n'avoient repréſenté ſagement, qu'une guerre dont les ſuites ſeroient peut-être grandes, ne ſe devoit entreprendre qu'aprés y avoir bien penſé de ſang froid. L'état des affaires d'Italie qui ſe brouilloient à l'occaſion du différend ſurvenu entre les Maiſons de Savoie & de Mantouë, ſervit beaucoup à ſuſpendre le reſſentiment du Senat. Il étoit d'une trop grande importance à la République de veiller ſur les démarches des Eſpagnols qui ſembloient chercher l'occaſion de s'agrandir encore en Italie. On réſolut ſeulement à Veniſe de ſerrer de plus prés la ville de Segna du côté de la mer. 1615.

Guerre ouverte entre les Vénitiens & Ferdinand Archiduc de Gratz. *Nani Historia Ve-*

Les Uſcoques ſe jettérent l'an 1614. dans le païs de la domination des Vénitiens, & ils y firent du dégât. Venier Genéral de la République en Albanie uſa de repreſailles ſur les ſujets de la Maiſon d'Autriche. On ne doutoit pas que l'Archiduc Ferdinand n'appuiât ſérieuſement les Uſcoques. Dezlors il y eut un commencement de guerre ouverte entre ce Prince & la République. L'Empereur tenta d'en prévenir les ſuites. Sa Majeſté ordonna au Genéral de Croatie de ſe transporter

1615. ter à Segna & de donner quelque ſatisfaction
neta. lib. aux Vénitiens : mais l'Archiduc n'avoit pas
11. 1615. des intentions ſi droites. Il apporta toûjours
Manifeſte de la République de Veniſe dans le Mercure François. 1617. quelque obſtacle à la concluſion de l'accord. Cela confirmoit le Sénat dans ſes ſoupçons, que les Eſpagnols de concert avec Ferdinand, vouloient occuper les Vénitiens contre les Uſcoques, afin que le Sénat ne prît pas tant de part aux affaires d'Italie, toûjours brouillées, nonobſtant les traitez faits avec le Duc de Savoie. Le Genéral Vénitien aiant ſurpris en 1615. la petite ville de Novi, où les Uſcoques avoient mis le canon enlevé d'une galére de la République, Ferdinand regarda cette action comme une rupture ouverte, & il ſe prépara tout le bon à la guerre. Le Pape & quelques Princes exhortoient les uns & les autres à la paix. La République y conſentit à des conditions raiſonnables, & l'Archiduc parut chercher de vaines défaites.

Cependant les hoſtilitez continuoient, & les Venitiens eurent l'avantage de prendre des quartiers d'hiver dans le païs de Ferdinand. Quel plaiſir pour le Duc de Savoie de ce que la République ſe brouilloit de plus en plus avec la Maiſon d'Autriche! Que de projets ſe préſentoient à ſon eſprit, dans une ſi belle occaſion de conclure une étroite alliance avec les Vénitiens! Le voila donc qui leur offre ſes forces & tout ce qui depend de lui. Ses civilitez furent bien reçuës : mais le Sénat qui n'a pas coutume d'aller ſi vîte, ne repondit pas tout à fait au grand empreſſement de Charles Emmanuel. On ſe contenta d'entretenir adroitement ſon Alteſſe dans le deſſein

ſein de ne point céder au nouveau Gouverneur de Milan, qui pretendoit n'être pas obligé à tenir ce que ſon prédéceſſeur avoit promis. On fut plus ſurpris de voir l'Ambaſſadeur d'Angleterre propoſer de la part du Roi ſon maitre une ligue avec la République de Veniſe contre la Maiſon d'Autriche, & offrir des vaiſſeaux & un puiſſant ſecours en Italie. Le Sénat connoiſſoit bien les allures de Jacques I. On le remercia fort honnêtement: les Venitiens ne croioient pas devoir compter ſur les promeſſes d'un Prince qui ſouffroit patiemment que les Archiducs des Païs-Bas profitaſſent à la porte de l'Angleterre pour eux-mêmes ou pour le Duc de Neubourg leur nouvel allié, d'une grande partie de la ſucceſſion de Cleves & de Juliers. Etoit-il pas plus à propos d'aider le Prince de Condé, qui lui avoit demandé du ſecours pour empêcher l'accompliſſement du double mariage entre la France & l'Eſpagne, que de ſe liguer contre la Maiſon d'Autriche, avec une République ſi fort eloignée de l'Angleterre. 1615.

Diſgrace du Comte de Somerſet en Angleterre.

La face de la Cour du Roi Jacques commençoit de changer par la chute de Robert Carr, Comte de Somerſet, & par l'élévation de George Villiers, qui fera ſi grand bruit dans le monde ſous le nom de *Buckingham*. Anne Reine d'Angleterre avoit une extréme averſion pour Somerſet favori du Roi ſon époux; ſoit qu'elle ne pût ſouffrir l'orgueil du Comte élevé depuis peu à la dignité de Chambellan, ſoit que par je ne ſai quelle jalouſie, ſa Majeſté le regardât comme un rival qui lui enlevoit une grande partie de l'affection

Wilſon History of

fection

1615. Great Britain. 1614, 1615. fection & des caresses de Jacques. On croit encore que les bruits répandus, & peut-être trop bien fondez, que Somerset avoit fait empoisonner Henri Prince de Galles, contribuérent beaucoup à la résolution que la Reine prit de se mettre à la tête d'une puissante faction qui s'étoit formée à la Cour contre le Chambellan.

Quoi qu'il en soit, Anne profita du mécontentement que le Chevalier Winwood devenu Sécretaire d'Etat depuis son rappel de l'Ambassade à la Haïe, témoignoit de ce qu'il n'étoit, à proprement parler, que le premier Commis du Favori. Somerset vouloit faire lui seul les fonctions principales des grandes Charges de l'Etat. Quand il en avoit fait revêtir ceux qui achetoient le plus cher sa faveur & sa recommendation auprés du Roi, il ne leur laissoit que le nom & les apointemens de leur dignité: faute que l'avarice & l'ambition font souvent commettre aux favoris des Princes. Ils ne voient pas qu'en vendant les premiéres places, & en ne laissant pas aux autres l'entier éxercice de leurs Charges, au lieu de trouver un ami, ils se font un ennemi sécrét & dangereux, qui cherche à se délivrer du joug qu'on lui impose, & à se venger de ce que dans le choix qu'on a fait de lui pour remplir un poste important, l'avare favori a eu plus d'égard à l'argent, qu'aux services rendus & au mérite, dont le plus mal-habile homme se croit aussi bien pourvû que tout autre.

Winwood & les Courtisans qui haïssoient Somerset, animez par la Reine, commencérent à parler librement contre un homme qui deve-

devenoit chaque jour plus fier, & plus insupportable à tout le monde. L'amitié que le Roi Iacques avoit conçuë depuis peu pour George Villiers leur donnoit de la hardiesse & du courage. C'étoit un jeune Gentilhomme parfaitement bien-fait, & doüé de toutes les qualitez nécessaires pour s'insinuer fort avant dans l'esprit & dans le cœur du Prince. Il n'étoit que le cadet de sa Maison, & tout son bien ne montoit qu'à cinquante livres sterling de rente. Un patrimoine si modique ne suffisoit pas à l'ambition naturelle de Villiers. Le voila donc qui vient à la Cour dans le dessein de s'y avancer. Dez que le Roi eut jetté les yeux sur lui, sa Majesté le trouva si fort à son gré, qu'elle résolut de l'avoir auprés d'elle, & d'en faire un favori. Jacques dissimula d'abord sa nouvelle inclination. Peut-être qu'il craignoit de passer pour un Prince inconstant, sujet à se dégouter de ses favoris, comme un galant de profession abandonne sa premiere maitresse, quand il s'en presente une autre qui lui plaît davantage. Le Roi n'apréhendoit-il point encore de donner trop de jalousie à son Chambellan? Il n'auroit pas manqué de remuër ciel & terre pour écarter de la Cour un rival plus jeune & plus agréable que lui. Cependant Jacques ne put pas si bien cacher ce qu'il sentoit pour Villiers, que le Courtisan toûjours attentif anx œillades, aux souris, & au moindre mouvement du Prince, ne s'apperçût de quelque chose. On jugea dez-lors que Villiers s'éleveroit bien-tôt sur les ruines de Carr: & les ennemis du dernier pensérent à profiter habilement de l'occasion. 1615.

Somerset étoit accusé déja d'avoir détourné *Historical*

1615. *narration of the first fourteen years of King James. Chap. 18, 19, 26, 28. 32, 34.*

né des pierreries de la Couronne. Mais cette affaire lui donnoit moins d'inquiétude que les remords de sa conscience sur la mort du Chevalier Overbury son bon ami. Il l'avoit fait empoisonner à la sollicitation de l'impudique & vindicative Comtesse d'Essex, que Carr épousa contre le sentiment d'Overbury. Persuadé que sa faveur diminuoit sensiblement, & que ses ennemis decouvriroient tôt ou tard un crime dont il avoit plusieurs complices, le Chambellan crut qu'il n'y avoit point de meilleur parti à prendre, que d'emploier ce qui lui restoit de crédit auprés du Roi, pour obtenir un acte, par lequel sa Majesté lui pardonnât tout ce qu'il pouvoit avoir fait de mal depuis son entrée dans l'administration des affaires: c'est ce qu'on appelle en Angleterre, *un pardon général*. Somerset représenta donc au Roi, qu'étant encore jeune & sans expérience, il avoit exercé les Charges les plus importantes de l'Etat dont sa Majesté l'avoit honoré, & qu'il avoit pû faire par surprise, ou par imprudence certaines choses contraires aux loix, dont ses ennemis prendroient peut-être occasion de le perdre sans ressource. *J'ose espérer, Sire*, ajouta-t-il, *que vôtre Majesté voudra bien m'acorder la grace dont j'ai besoin pour me mettre à couvert de l'envie & de la malice de mes ennemis, qui donnent déja des interprétations sinistres à mes actions les plus innocentes.*

Jacques signa volontiers ce que Somerset lui demandoit. Il crut ne pouvoir pas honnétement refuser cette consolation à un favori, que sa disgrace prochaine humilieroit d'une

d'une étrange maniére. La grace fut plus ample & plus étendue que toutes celles qui avoient été jamais acordées. Quand la Reine eut appris que la grace étoit envoiée au sçeau, elle intimida le Chancelier Elsemere. On lui représenta de la part de sa Majesté, qu'il s'exposoit à soulever le Parlement contre lui, en sellant un Acte de la nature de celui que le Chambellan avoit fait expédier en sa faveur. On faisoit grace à Somerset, non seulement des fautes qu'il pouvoit avoir commises, mais encore de celles qu'il commettroit dans la suite. N'étoit-ce pas lui donner le privilége de violer impunément toutes les loix? Droit que les Rois n'ont pas eux-mêmes. Telle est la bonne constitution du gouvernement d'Angleterre. Les Ministres & les Conseillers d'État sont responsables à la nation des mauvais conseils qu'ils donnent au Roi. On les punit rigoureusement, quand ils sont convaincus d'avoir trahi les intérêts de la patrie par une lâche complaisance pour le Prince. Le Chancelier & les autres Officiers s'exposent de même à la juste colére & aux recherches du Parlement, en exécutant ce que le Roi peut leur ordonner de contraire aux loix du païs. On en usoit de même en France. Si ce Roiaume eût été aussi jaloux que celui d'Angleterre de la conservation de ses bonnes loix, les Richelieus, les Mazarins, les Telliers, les Colberts, & plusieurs autres auroient-ils eu la hardiesse de se rendre les conseillers & les instrumens du pouvoir arbitraire qui s'est injustement établi? Arrêtez par la crainte des recherches, & du 1615.

1615. du châtiment que meritent les ennemis du bien public, ils auroient suivi l'exemple du Chancelier Elsemere. Ce Magistrat attendit le retour du Roi à Londres, pour représenter à sa Majesté qu'il ne pouvoit seller un pareil Acte, sans s'exposer à être perdu sans ressource, aussi bien que Somerset.

Le refus d'Elsemere augmenta le chagrin & le trouble du Chambellan. Jacques ne cachoit plus sa tendresse pour Villiers, & la Reine se déclaroit ouvertement en sa faveur. Le Roi qui connoissoit la jalousie & l'inquietude que les favoris causoient ordinairement à son épouse, faisoit semblant d'avoir cette déférence pour elle, de prendre toûjours son favori de la main de la Reine. Jacques ménageoit si bien les choses, qu'Anne lui recommandoit elle-même ceux qu'il avoit intention d'élever au dessus de tous les autres à sa Cour. Cet artifice étoit d'un grand usage à Sa Majesté, quand il étoit question de répondre aux plaintes que la Reine lui faisoit assez souvent de l'orgueil & de la mauvaise conduite du favori. *Prenez-vous-en à vous même*, Madame, lui repliquoit Jacques; *c'est à vôtre recommendation que je l'ai mis en place.* On joüa la même comédie pour avancer Villiers. Des Seigneurs détachez par le Roi représentérent à la bonne Princesse irritée contre Somerset, qu'elle se délivreroit bien-tôt de lui, en appuiant un jeune Gentilhomme que le Roi commençoit à regarder de fort bon œuil. Mécontente de tous les favoris que Jacques avoit eus en Ecosse & en Angleterre, Anne souhaitoit avec ardeur l'éloi-

Arch-Bishop Abbot his narrative part. II. in Rusworth's historical collections Pag. 460, 461.

l'éloignement de Carr, mais elle ne vouloit point entendre parler de lui donner un successeur. L'infléxibilité de la Reine sur cet article fut cause qu'on pressa l'Archevêque de Cantorbery de faire une nouvelle tentative auprés d'elle. *Mylord*, repartit Anne au Prélat; *Et vous & vos amis ne savez ce que vous voulez. Je connois vôtre maitre mieux que vous tous. Si Villiers s'insinue une fois dans l'esprit du Roi, ceux qui auront travaillé à l'avancement du nouveau favori, en soufriront les premiers, je ne serai pas plus épargnée que les autres. Le Roi lui apprendra lui-même à nous mépriser, & à nous traiter avec hauteur. Ce jeune orgueilleux croira n'être redevable de son élevation qu'à son propre mérite.* 1615.

Cependant on remontroit sans cesse à la Reine, que son époux ne pouvant vivre sans favori, Villiers seroit encore plus supportable que Carr. Elle se laissa donc persuader à la fin de parler au Roi en faveur du nouveau venu. Le dissimulé Prince feignit de condescendre au désir de sa femme. On appelle Villiers dans la chambre de la Reine; & Jacques prenant l'épée que le Prince de Galles avoit à son côte, fait Villiers Chevalier avec les cérémonies ordinaires. On parle incontinent de luy donner une Charge plus considerable dans la maison du Roi, car enfin le Chevalier n'étoit encore que dans * l'Echansonnerie. Jacques proposa de le faire † Gentilhomme de la chambre. Mais Somerset trop persuadé que ses ennemis vouloient le faire supplanter au plûtôt, representa vivement au Roi qu'une charge inférieure suffisoit à un jeune Gentilhomme

* *Cup-Bearer.*

† *Groom of the Bed-Chamber.*

1615. homme qui entroit encore à la Cour. Sa Majesté sembloit se rendre aux remontrances du Chambellan. Cela fâcha l'Archevêque de Cantorbery & les autres Seigneurs ennemis de Somerset, qui se trouvoient alors à la porte de la chambre du Roi. Les voila qui font prier la Reine de venir incessamment achever ce qu'elle avoit si bien commencé. Villiers préta donc le serment de Gentilhomme de la chambre, aprés que la Reine eût parlé une seconde fois en sa faveur. Somerset avoit-il encore assez de crédit auprés de son maitre pour le détourner de faire trop de bien à un homme pour lequel il avoit déja tant de bonne volonté? N'étoit-ce pas plûtôt un nouvel artifice du Roi qui vouloit que Villiers parût redevable à la Reine d'une dignité que Jacques mouroit d'envie de donner à son mignon?

Pour achever la ruïne de Carr, le Sécretaire d'Etat Winwood trouva en ce temps-ci de quoi justifier pleinement que le Chevalier Overbury avoit été empoisonné à la Tour de Londres, où le Roi l'avoit envoié prisonnier quelque temps auparavant. Quelques complices déclaroient déja sans façon que le Comte & la Comtesse de Somerset les avoient emploiez. Winwood fit son rapport au Roi de ce qu'il avoit découvert touchant la mort d'Overbury. Frappé de l'atrocité du crime, Jacques manda les Juges d'Angleterre, afin de leur enjoindre que l'affaire fût examinée avec tout le soin imaginable. Sa Majesté fit même des imprécations contr'eux & contre leur postérité, s'ils ne faisoient pas leur devoir

en

en cette récontre. On dit que Jacques jura 1615.
encore avec exécration contre lui-même & contre ses enfans, qu'il ne feroit grace à quelque personne que ce pût être, qui auroit trempé dans une action si noire. Le Roi alla se divertir ensuite à la campagne. Son Chambellan qui n'étoit pas encore accusé dans les formes, l'y suivit: mais il apprit bien-tôt après qu'on disoit tout publiquement à Londres que sa femme & lui avoient suborné les empoisonneurs d'Overbury. Il s'imagina qu'en allant promptement à la ville, on trouveroit le moien d'arrêter ces bruits, ou de corrompre les témoins & de gagner les Juges. Somerset va donc prendre congé de son Maître. Quelques-uns dirent que le Roi l'avoit embrassé tendrement, & qu'il le baisa plusieurs fois en le conjurant de revenir au plûtôt. *Je ne puis vivre sans toi*, fait-on dire à Jacques en cette rencontre à son Favori perdu. Et quand Somerset eût tourné le dos pour sortir de la chambre, sa Majesté se mit à sourire en disant assez haut; *Je ne le verrai jamais*. Quelle comédie, bon Dieu! Les Princes à qui leur naissance & leur rang ne devroient inspirer que des sentimens nobles & honnêtes, sont-ils donc capables d'une pareille bassesse; disons tout, d'une si lâche perfidie?

Fortune de George Villiers en Angleterre.

Somerset trouva en arrivant à Londres que sa femme étoit arrétée, & il le fut lui-même immédiatement après. L'année suivante leur procés aiant été instruit dans les formes, ils furent tous deux condamnez à la mort. Le Roi fit grace de la vie au Comte & à la Com-

1615. teſſe ; nonobſtant l'exécration qu'il avoit prononcée contre lui-même & contre ſes enfans. La fortune du Chevalier Villiers ne trouva plus d'obſtacle après la chute de Carr. On la vit croître avec une rapidité ſurprenante. Dans l'eſpace d'un an il fut fait Comte de Buckingham, Ecuier de la Reine, & Conſeiller d'Etat. Les Anglois conviennent à preſent que de tous les favoris de leurs Rois, Buckingham eſt celui qui a eu le plus de mérite, & qui a le mieux uſé de ſa grande fortune. Si la beauté de ſon viſage, la fineſſe de ſa taille, & l'agrément de ſes manieres, lui ſervirent à s'inſinuer d'abord dans l'eſprit & dans le cœur de Jacques I, il montra dans la ſuite que les qualitez de l'eſprit & le bon ſens neceſſaires à un homme de ſon rang, ne lui manquoient point. Par un bonheur, ou par une adreſſe aſſez rare, il ſût ſe faire aimer du pere & du fils. Son crédit fut encore plus grand ſous le Régne de Charles que ſous celui de Jacques. Plus propre en apparence pour la Cour que pour la guerre, Buckingham fit voir qu'il avoit du courage & de la valeur, quoiqu'il ne reuſsît pas dans ſes plus grandes entrepriſes. Il prit plaiſir à rendre de bons offices aux Maiſons les plus diſtinguées d'Angleterre: il fit ſouvent donner à des Seigneurs certaines choſes qui étoient fort à ſa bienſéance & qu'il pouvoit honnétement prendre pour lui. Sa liberalité paroiſſoit acompagnée d'un diſcernement exquis. Les gens de mérite ne lui échappérent pas dans leur retraite. Il les y alloit chercher pour leur faire du bien. Fier & hautain au régard de

Diſcourſe upon grants & reſumptions, ſect. IV. pag. 365. D. Welwood Memoirs. pag. 84. & 85.

de ses ennemis, mais doux & humain pour tous les autres, il embrassoit avec joie les occasions d'obliger ceux qui s'adressoient à lui. Le Favori avoit son Conseil privé aussi bien que le Roi. Buckingham donnoit de son propre bien des pensions considérables à d'habiles gens qui n'avoient point d'emploi public, & il prenoit leurs avis, non seulement pour l'administration de ses affaires domestiques, mais encore sur ce qui concernoit le gouvernement de l'Etat dont il étoit chargé. 1615.

Le Roi d'Angleterre s'avise de tenter la reünion des Protestans.

Jacques Roi d'Angleterre n'étoit pas tellement occupé de son nouveau Favori, qu'il ne pensât encore à la Theologie. Le dessein que sa Majesté avoit conçu de tenter la reünion des Protestans, divisez entr'eux sur des dogmes qui ne sont pas essentiels à la Religion Chrétienne, & qui leur permettent de se tolérer charitablement les uns les autres; ce projet, dis-je, étoit digne d'un Roi Chrétien & religieux: mais il ne falloit pas le former seulement, ou faire tout au plus quelques démarches. A quoi bon entreprendre une action glorieuse, quand on se dégoute facilement, quand on tourne d'un autre côté à la premiére occasion qui se présente de contenter la moindre de ses passions? Tel étoit le génie de Jacques: la division fâcheuse que les disputes sur les matiéres de la Grace & de la Prédestination, causoient en Hollande & dans quelques autres des Provinces-Unies, firent apparemment naitre dans l'esprit du Roi d'Angleterre la pensée de travailler à la reünion des Protestans, qu'une nouvelle séparation ne pouvoit manquer d'affoiblir dans un

Vie de M. du Plessis-Mornai. l. III. Lettres & Mémoires du même. 1614. & 1615.

1615. païs, dont l'Espagne n'abandonnoit pas encore la conquête. Puis que Jacques aimoit tant à faire le Theologien, cela étoit plus digne d'un puissant Prince, que de se battre contre du Perron & Bellarmin : mais il prenoit rarement le bon parti, ou bien il l'abandonnoit légérement quand il l'avoit pris. Au lieu de s'appliquer à pacifier du moins les troubles excitez depuis peu dans les Provinces-Unies, l'envie de se venger de Barnevelt contre lequel il avoit du chagrin, les lui fit augmenter.

Sa Majesté Britannique aiant écrit au Sinode National des Eglises Réformées de France assemblé l'année précédente à Tonneins, à propos de je ne sai quel differend que du Moulin & Tilenus avoient ensemble sur le mystere de l'Incarnation, quelqu'un presenta de la part du Roi en même temps un projet de reünion, qu'il envoioit à l'Assemblée. Jacques prioit les Theologiens & les habiles gens de France de penser aux moiens d'exécuter un si noble dessein. Les bonnes intentions de sa Majesté furent extrémement loüées : On résolut de les seconder efficacement dans le prochain Sinode National. Quelques Princes d'Allemagne & les Etats Genéraux des Provinces-Unies reçurent agréablement la proposition que Jacques leur fit. Cela lui donne courage, il invite du Moulin à passer cette année en Angleterre. C'étoit pour conférer avec lui sur les mesures les plus propres à l'exécution du projet. Du Plessis-Mornai toûjours fervent, toûjours zelé, embrasse de tout son cœur une belle occasion de

lever

lever le plus grand obſtacle à l'établiſſement 1615.
de la verité. Il écrit une lettre circulaire à toutes les Egliſes Réformées de France ; il exhorte les Sinodes Provinciaux à préparer quelque choſe ſur un article, dont il ſeroit parlé dans le prémier Sinode National. Les Egliſes bénirent Dieu de ce qu'il avoit mis une ſi bonne choſe dans le cœur du Roi de la Grande Bretagne : Du Pleſſis fut prié de travailler de concert avec ſa Majeſté. Le grand nom que ſa prudence, ſon habileté, ſa modération lui avoient acquis chez tous les Proteſtans, le rendoit plus propre qu'aucun autre à manier une affaire ſi délicate.

Du Moulin paſſa trois mois en Angleterre. Il en apporta une lettre du Roi à du Pleſſis-Mornai. Sa Majeſté le remercioit des ſoins qu'il avoit déja pris, le conjuroit de continuer, & lui demandoit ſes bons avis. Du Moulin tout glorieux de la diſtinction qu'un grand Roi lui témoignoit, ne manqua pas de dreſſer un projet de reünion. Quoiqu'il affectât de faire paroître aſſez de modération, du Moulin y ſuivoit encore trop la méthode ordinaire des Theologiens, qui veulent ériger preſque tous leurs ſentimens particuliers en Articles de Foi. L'Ambaſſadeur d'Angleterre en France jugea déslors que le Roi ſon maître ſe donnoit une peine inutile. Boetſellaer Baron de Langerack, Ambaſſadeur des Etats Genéraux auprès du Roi Trés-Chrétien en écrivit à Grotius ſon bon ami. Ce ſavant homme lui répondit franchement que les Theologiens de France ne lui paroiſſoient guéres propres à ſeconder les bonnes in-

Grotii Epiſtola 62. Gedeoni à Boetſellaer.

1615. intentions de Sa Majesté Britannique. Grotius croioit qu'ils n'avoient pas assez de respect pour les pratiques de l'ancienne Eglise, & que leur prévention contre des choses sagement conservées en Angleterre, seroit un obstacle presqu'insurmontable. *Je suis bien aise*, disoit-il, *de trouver M. du Moulin modéré sur l'Episcopat & sur la Confirmation. Mais il n'ignore pas que plusieurs de ses Collégues traitent ces deux choses d'invention du Diable & de marque de la Bête. De pareilles gens n'avanceront pas la reünion.* Le projet du Roi Jacques en demeura là, il eut bien d'autres choses en tête. Etrange malheur de la Réformation! Tout le monde crie qu'il faudroit se reünir. Et qui peut travailler à ce grand & saint ouvrage? Les Princes? Occupez de leur plaisir, ou des affaires politiques, ils négligent celles de la Religion. Les Theologiens? Ils sont plus capables d'entretenir & d'augmenter même la division, que de la guérir. Ce sont les gens du monde les plus pacifiques, pourvû qu'on les écoute comme des Oracles, & qu'on reçoive leurs préjugez ou leurs spéculations, comme des articles de foi.

Differend entre la Ville & le Duc de Brunswick en Allemagne. *Mercure François.* 1615.

Le Roi d'Angleterre fut plus heureux dans son entreprise de faire cesser la guerre que le siége de la ville de Brunswick commençoit d'allumer en Allemagne. L'affaire étoit de la derniére importance. Si on ne l'eût assoupie promptement à la sollicitation des Rois d'Angleterre & de Dannemark, elle pouvoit mettre une division funeste entre les Princes Protestans. La ville de Brunswick alliée des autres

tres villes Anſeatiques, & par conſéquent des Etats Genéraux des Provinces-Unies, avoit certaines prétentions, dont les Ducs de ce nom ne convenoient pas. La conteſtation duroit depuis long-temps; Le Duc Frederic Ulric avoit pourſuivi ſes droits avec tant de chaleur & d'avantage à la Cour de Vienne, que la Ville fut miſe au Ban de l'Empire. 1615.

De peur que l'exécution de l'Ordonnance de l'Empereur n'ait des ſuites trop fâcheuſes, on parle incontinent de terminer le différend à l'amiable. Le Duc & les Villes Anſéatiques envoient à Hanover des Députez avec le pouvoir de tranſiger de part & d'autre à des conditions raiſonnables. Les Magiſtrats de Brunswick conſentirent à dedommager leur Prince du droit qu'il pretendoit ſur le poids des marchandiſes, en lui donnant tous les ans une certaine ſomme d'argent; à faire bâtir un nouveau palais pour le Duc, & à lui ouvrir jour & nuit les portes de la ville quand il y voudroit entrer, pourvû que les clefs demeuraſſent entre les mains des Magiſtrats. Frederic accepta volontiers ces propoſitions: mais il en faiſoit une autre. C'étoit de garder du moins la clef d'une porte de la ville, afin d'avoir la liberté d'y entrer & d'en ſortir quand bon lui ſembleroit, ſans le faire ſavoir aux Magiſtrats. Ils n'y voulurent jamais conſentir, déterminez à ſouffrir plûtôt les derniéres extrémitez, que d'accorder une condition qui donneroit au Duc a facilité de les ſubjuguer entiérement, & de les dépouiller de tous leurs priviléges, quand la fantaiſie lui en prendroit. Qui l'auroit empêché d'intro-

 duire

1615. duire dans la ville autant de ſoldats armez, que ſon Alteſſe l'auroit jugé convenable à l'exécution de ſes deſſeins ſecrets?

Siege de la ville de Brunswick.

La négociation aiant donc été rompuë ſur ce refus, Frederic aſſiégea Brunswick avec une armée de vingt mille hommes, bien fournie de munitions & d'artillerie. Les habitans ſe défendirent avec une bravoure extraordinaire: il y eut de belles actions, & des pertes conſidérables de part & d'autre. Le Roi de Dannemark oncle de Fréderic aiant eu la curioſité de voir le ſiége, il trouva l'armée de ſon neveu tellement affoiblie, qu'il jugea que le Duc ne reüſſiroit pas dans ſon entrepriſe. Sa Majeſté lui conſeille de penſer à un acommodement, & elle offre ſa médiation aux Magiſtrats de Brunswick. Ils demandérent d'abord une tréve, qui leur donnât le temps & la liberté de prendre l'avis des Villes Anſeatiques leurs aliées. On ne voulut pas être la dupe de ces Meſſieurs. Les moins pénétrans ſçûrent bien qu'ils penſoient à gagner du temps. Le Comte de Solms ſe preparoit à leur amener un puiſſant ſecours que les Villes Anſeatiques & les Provinces-Unies envoioient. Le Duc continuë de battre & d'attaquer la ville avec aſſez de ſuccés, & les habitans ne perdent point courage. Maurice Landgrave de Heſſe, & l'Electeur de Saxe ſe joignirent alors au Roi de Dannemark pour faire de nouvelles propoſitions de paix. Er ce fut encore inutilement.

Accord entre le Duc & la Ville de

Le Comte de Solms étant entré dans Brunswick, avec une partie du ſecours qu'il amenoit; car enfin, il avoit perdu beaucoup de gens pour ſurmonter les obſtacles qu'on lui fit

fit trouver en son chemin ; le nouveau renfort augmenta extrémement les espérances des assiégez, & rebuta si fort l'armée du Duc qui diminuoit tous les jours, que l'entrée de la ville devint libre du côté de Lunebourg. Frederic leve enfin le siége aprés y avoir perdu douze mille hommes. Le Roi de Dannemark & quelques autres Princes l'aidérent à sauver les apparences. Ils avoient fait promettre aux Magistrats de Brunswick d'envoier leurs Députez à la conference proposée dans le dessein de travailler à la paix. Les instances du Roi de la Grande Bretagne auprés de l'Electeur Palatin & des Etats Genéraux des Provinces-Unies, servirent beaucoup à disposer les esprits à l'accommodement. Il fut signé à la fin de cette année. On étoit convenu des articles necessaires, pour faire cesser les hostilitez & la mesintelligence ouverte entre le Duc & la Ville de Brunswick. Les autres moins importans qui regardoient les prétentions réciproques des deux parties, furent remis au jugement de la Chambre Impériale, ou des arbitres dont le Duc & la Ville de Brunswick conviendroient.

1615. Brunswick.

Adresse des Etats pour assurer à la Maison de Brandebourg une partie importante de la succ-

Le prétexte d'envoier du secours à des Alliez servit à couvrir la marche d'une armée de six mille hommes d'infanterie & de quelques compagnies de cavalerie, que les Etats Generaux des Provinces-Unies envoioient du côté de la Westphalie, sous la conduite du brave Prince Frederic Henri de Nassau frére de leur fameux Capitaine Genéral Maurice Prince d'Orange. Au lieu d'aller à Brunswick Frederic Henri s'arrêta dans le Comté

1615. Succession de Cleves & de Juliers. *Mercure François.* 1615.

de Ravenſpurg, qui faiſoit partie de la ſucceſſion du dernier Duc de Clevés & de Juliers. En prenant les places les plus importantes du païs, & en y mettant bonne garniſon, les Etats Genéraux aſſuroient à la Maiſon de Brandebourg leur alliée, la poſſeſſion des Comtez de la Mark & de Ravenſpurg. Le coup étoit de la derniere importance pour elle. Si le Marquis Spinola fût entré le premier dans ces deux endroits avec l'armée d'Eſpagne qu'il commandoit, on auroit coupé le chemin au ſecours qui pouvoit venir de l'Electorat de Brandebourg dans les Duchez de Cleves & de Juliers. De maniere que le Duc de Neubourg tout dévoué à la Maiſon d'Autriche depuis ſon changement de Religion, n'auroit pas eu beaucoup de peine à ſe rendre ſeul maître de toute la ſucceſſion conteſtée. Il avoit ſi grande envie de plaire au Pape & à la Cour de Madrid que Philippe Palatin de Neubourg ſon pere étant mort l'année derniére, il fit publier promptement la réformation du Calendrier Grégorien. C'étoit une ſuite naturelle du rétabliſſement de la Religion Romaine dans le Duché de Neubourg, dont Philippe zelé pour la Confeſſion d'Ausbourg n'avoit jamais permis l'exercice.

La Cour tâche inutilement d'entrer en négociation

Si la guerre civile allumée en France n'y coûta pas tant de ſang, que celle de Brunswick en fit répandre dans l'Allemagne, il y eut auſſi beaucoup plus d'intrigues, d'embaras, & de mouvemens à la Cour & dans les Etats du Roi Trés-Chrétien. De maniére que les François eurent plus de peine que les Alle-


ANNE D'AUSTRICHE.

Allemans à s'acorder ensemble. Quoique le Comte de S. Pol eût manqué au Duc de Rohan; on craignoit que les Réformez de Guienne qui l'avoient à leur tête, ne fussent encore assez forts pour s'opposer à l'échange des deux Princesses qui se devoit faire sur les frontiéres de France & d'Espagne. Marie de Médicis voulut tenter le Duc de Rohan par des offres avantageuses, en cas qu'il abandonnât le parti des malcontens. Irrité du mépris qu'on lui avoit témoigné, le Duc répondit fierement aux sollicitations de la Reine qu'il ne manquoit point de parole quand il l'avoit donnée. C'étoit reprocher à sa Majesté le refus qu'elle lui avoit fait de la survivance du Gouvernement de Poitou, qui lui avoit été promise.

1615. avec le Duc de Rohan.

Mercure François. 1615. *Mémoires de Rohan. L. I.*

Dez que la Cour fut à Bourdeaux un Enseigne des Gardes eut ordre d'aller à Tonneins, & de demander de la part du Roi au Duc de Rohan, au Marquis de la Force, & aux autres Réformez pourquoi ils avoient pris les armes, & quelle étoit leur intention. L'Enseigne les trouva occupez à faire passer la Garonne à leurs troupes du côte de l'Armagnac. Ils firent d'abord quelque difficulté de répondre positivement. Mais aprés quelques délibérations, ils expliquérent par écrit les raisons qu'ils avoient de se tenir sur leurs gardes, & d'être prêts à repousser la violence dont ils paroissoient menacez. *On a refusé*, dirent-ils, *de donner satisfaction à nôtre assemblée generale; Les remontrances de M. le Prince & du Parlement de Paris ont été rejettées avec hauteur: On publie par tout, & même dans les ser-*

1615. *ſermons, que le double mariage avec l'Eſpagne, a été conclu dans le deſſein de perdre tous les Proteſtans.* On jugea ſur le rapport de l'Enſeigne, que le Duc de Rohan n'aiant encore qu'environ deux mille cinq-cens hommes de pied, & trois ou quatre cens chevaux, il ne ſeroit pas aſſez fort pour s'oppoſer au paſſage du Duc de Guiſe qui devoit conduire la nouvelle Princeſſe d'Eſpagne ſur la frontiére, & amener la jeûne Reine de France à Bourdeaux. Il fut donc réſolu de regarder déſormais Rohan & ſes partiſans comme des ennemis déclarez de l'Etat, & d'ôter le Gouvernement de Bearn au Marquis de la Force. Cela lui fit quiter le Duc pour aller défendre ſa propre Province. Rohan ne penſoit point à marcher vers le Duc de Guiſe. Content d'engager dans ſon parti les Communautez & les Villes Réformées, & de s'unir étroitement avec l'aſſemblée qui ſe tenoit toûjours à Nimes, il s'aſſura de Leitoure principale ville du Comté d'Armagnac, & de quelques autres places dans la Guienne.

Le double mariage ſe celebre le même jour en France & en Eſpagne.

Les deux Cours de France & d'Eſpagne étoient convenues que la celébration des deux mariages ſe feroit le même jour 18. Octobre à Bourdeaux en Guienne & à Burgos en Caſtille. Le Duc de Lerme, ou bien le Duc d'Uceda ſon fils, je les trouve tous deux nommez en différens Auteurs, eut la procuration du Roi de France pour épouſer l'Infante d'Eſpagne au nom de ſa Majeſté Trés-Chrétienne, comme le Duc de Guiſe devoit épouſer Madame Elizabeth de France au nom du Prince d'Eſpagne. Le Cardinal de Sourdis Archevêque de

Siri Memorie re-



PHILIPPES IV. ROY D'ESPAGNE.



ELISABETH DE FRANCE
REYNE D'ESPAGNE

de Bourdeaux donna la bénédiction nuptiale dans son Eglise Cathedrale, & l'Archevêque de Burgos en fit autant dans la sienne. Je ne rapporterai pas ici le détail de ces deux cérémonies. Il a trouvé sa place dans les gazettes; mais il ne convient pas à une Histoire sérieuse. La nouvelle Princesse d'Espagne partit de Bourdeaux trois jours aprés. Une petite armée l'escortoit sous le commandement du Duc de Guise & du Maréchal de Brissac. On arriva le 1. Novembre à Baionne, & le 6. on s'avança jusques à S. Jean de Luz. Le Roi Catholique avoit conduit sa fille à Fontarabie.

1615. *condite Tom. III. pag. 391. 392. &c. Mémoires de M. de Sirot Tom. I. Mercure François. 1615.*

Echange des deux Princesses.

L'échange des deux Princesses fut fait sur la riviere de Bidassoa qui sépare la France de l'Espagne. On observa scrupuleusement toutes les formalitez requises en pareilles occasions. Les Ducs de Guise & d'Uceda firent attention à toutes leurs démarches. Chacun craignoit de donner trop d'avantage à l'autre nation. Il falloit conserver du moins une égalité parfaite des deux côtez. Celui-là passoit pour le plus habile, qui ne se remuoit qu'aprés quelques avances, ou quelques démarches de celui vers lequel il alloit: délicatesse qui paroit badine & ridicule entre les particuliers; mais c'est quelque chose de sérieux & d'important chez les Princes. Luines dont la faveur augmentoit tous les jours eut la commission de porter les lettres que Louis & sa mere écrivirent à la nouvelle Reine pour la féliciter sur son heureuse arivée dans le Roiaume. Elle entra dans Bourdeaux le 21. Novembre. Quoique le Roi Catholique eût conduit sa fille jusques à Fontarabie,

il

1615. il ne voulut recevoir l'épouse de son fils qu'à Burgos. La fierté Espagnole ne permettoit pas à Philippe de faire à la Princesse de France plus d'honneur que Louïs n'en voulut faire à l'Infante d'Espagne.

Decret de prise de corps donné contre le Cardinal de Sourdis par le Parlement de Bourdeaux.

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. 11. n. 29. Gramont Histor. Galliæ. L. 11.

Le Cardinal de Sourdis se préparoit à donner pour une seconde fois le 25. Novembre la bénédiction nuptiale aux deux Epoux présens: mais il lui arriva une affaire le jour precédent qui l'obligea de s'absenter au plûtôt, & qui lui causa une étrange mortification. L'Evêque de Saintes prémier suffragant de Bourdeaux fit la cérémonie à la place du Cardinal, que le Parlement de Guienne poursuivoit criminellement avec beaucoup de vigueur. Voici ce que c'est. Hautcastel Gentilhomme de la Province avoit été condamné à la mort, & ses amis prétendoient l'enlever avant qu'on le conduisît au supplice. Le Cardinal fut le plus zélé & le plus imprudent pour un homme de son âge & de son rang. Il sort de son palais, fait porter sa croix Archiépiscopale devant lui en grande pompe, & marche vers la prison acompagné de plusieurs gens armez. Résolus d'emmener le criminel à quelque prix que ce fût, ils enfoncent les portes qu'on leur avoit fermées, tuent le Geolier qui faisoit son devoir, & enlévent Hautcastel. L'entreprise fit horreur à tout le monde. On parloit avec indignation d'un Prélat qui avoit osé commettre une violence presqu'inouïe contre l'Arrêt d'une Cour souveraine, & sous les yeux du Roi qui se trouvoit à Bourdeaux. Le Parlement ne manqua pas de porter promptement ses plaintes

tes à la Cour. Il pria sa Majesté de trouver bon qu'on poursuivît dans les formes un homme qui oubliant sa qualité d'Archevêque & de Cardinal avoit violé ouvertement le droit public, attenté contre l'autorité du Souverain, & fait tuër injustement un Officier, que sa charge obligeoit de resister à la violence. 1615.

L'affaire étoit si criante, que les privileges des Evêques & des Cardinaux furent aléguez inutilement en faveur de Sourdis. La Cour ne put se dispenser de permettre aux Magistrats, de faire du moins quelques procédures. Les voila donc qui donnent un *décret de prise de corps* contre le Cardinal. Il s'enfuit au plus vîte, & il se cache en un lieu de seureté. On le citoit déja, & le Parlement se préparoit à condamner Sourdis par contumace, lors que le Roi arrêta tout, en évoquant l'affaire à lui, jusques à ce que le Cardinal se fût mis en état de comparoître. La Cour de France ne vouloit pas se brouiller avec celle de Rome, qui prétend qu'il n'appartient qu'au Pape de faire le procés à un Cardinal. Pour éviter les embaras d'une pareille contestation entre le Roi & sa Sainteté, il acorda la grace du Cardinal, en faveur, disoit-on, du mariage du Roi qui se célébroit alors à Bourdeaux. Le crime ne fut pas puni comme il le méritoit: mais le Roi conserva du moins en apparence son autorité & sa jurisdiction sur son sujet, que la pourpre ridicule du Cardinal ne peut pas rendre justiciable d'une Prince étranger.

Quoique l'armée de Condé fût en assez mauvais état quand il s'avança dans le Poitou, Union des Ré-

1615. formez avec le Prince de Condé.

tou, le voisinage & les divers mouvemens de son Altesse dans la Province, troubloient beaucoup la joie que l'entiére consommation de l'affaire du double mariage, donnoit à Marie de Médicis. L'inquiétude redoubla quand on apprit que l'armée du Prince grossissoit, & que le monde venoit à lui de divers endroits. Le Duc de la Tremouille proche parent de son Altesse se déclara d'abord pour elle. Quelque distinguée que fût la Maison de ce jeune Seigneur par ses grandes alliances au dedans & au dehors du Roiaume, & par les fiefs considérables qu'elle posséde en Poitou, il s'en fallut beaucoup que l'union de la Tremouille ne fût aussi avantageuse au parti du Prince que celle de Soubize frére du Duc de Rohan. Outre que celui-ci amenoit un bon renfort d'infanterie, & pouvoit fort bien payer de sa personne, la Tremouille n'avoit encore ni credit ni expérience. Quelques soins que sa mere eût pris de le faire bien élever & de le conduire par les bons avis de du Plessis-Mornai, on jugeoit déja que le jeune Duc n'auroit jamais ni l'esprit, ni les bonnes qualitez de son pere. Condé fut reçu à S. Jean d'Angeli; la Rochelle entra dans ses intérêts; & le Duc de Sulli, quoiqu'il n'eût pas grand sujet de se déclarer pour un Prince qui avoit fait jouër tant de ressorts pour le perdre, se joignit enfin à son Altesse après une assez longue négociation. Sulli vouloit-il se venger du mal que la Reine & le Maréchal d'Ancre lui avoient fait? Mais quelle ressource espéroit-il de trouver dans le Prince de Condé & dans le Maréchal de Bouillon?

Mémoires de Rohan. L. I. Vie de M. du Plessis-Mornai L. III. Lettres & Mémoires du même. 1615.

lon? Ils furent les premiers auteurs de sa disgrace; ils lui vouloient l'un & l'autre beaucoup plus de mal que Marie de Médicis & son Conchini. Etrange aveuglement de la haine & de l'ambition! Pour se venger d'un ennemi moins envenimé, pour soutenir sa fortune à quelque prix que ce soit, on se livre souvent à ceux qui nous recherchent dans le dessein d'achever nôtre ruïne, en nous sacrifiant à ceux dont nous voudrions nous venger. Condé fut redevable au Duc de Rohan & à ses plus proches parens, des grands avantages qui tirérent son Altesse du mépris que la Cour commençoit d'avoir pour elle. Service que le Prince naturellement ingrat, & toûjours conduit par le Maréchal de Bouillon, reconnut fort mal dans la suite. 1615.

Le Comte de Candale travailloit efficacement pour Condé dans l'assemblée des Réformez à Nimes. Ce nouvel & faux Protestant eut l'adresse de persuader aux anciens & aux véritables, que les intérêts de leur Religion vouloient qu'on embrassât ouvertement le parti des malcontens. Châtillon gagné par la Cour, secondé par les créatures du Maréchal de Lesdiguiéres & par les amis de du Pessis-Mornai, s'intriguoit à Nimes & dans tout le Languedoc, afin d'empécher l'union des Réformez avec le Prince de Condé. Malgré le crédit du petit-fils de l'Amiral de Coligni, Candale eut l'habileté de se faire reconnoître Genéral des Réformez dans les Cevennes, & d'engager leur assemblée à négocier tout de bon avec son Altesse: soit que Candale plus vigilant & plus actif que Châtillon,

1615. tillon, sût mieux s'insinuer dans les esprits déja bien disposez par les intrigues des Ducs de Rohan, de Soubize, & de Sulli; soit que le mérite récent de la prétenduë conversion du Comte de Candale, l'emportât sur le nom & sur les anciens services des ancêtres de Châtillon. Les choses aiant été si bien ménagées à Nimes, l'Assemblée résolut d'envoier encore de nouveaux Députez à la Cour & de représenter humblement au Roi les justes raisons que les Eglises Réformées de France, avoient de se plaindre des fréquentes & considérables infractions de l'Edit de Nantes, & d'en demander justice à sa Majesté.

Ce n'étoit ici qu'une bienseance au regard du Souverain. On savoit bien que la Cour n'acorderoit rien au delà de ce qu'elle avoit répondu aux Cahiers présentez. Dans le temps même que les membres de l'Assemblée de Nimes paroissoient ne vouloir agir que par la voie des remontrances, ils envoioient des gens au Prince de Condé avec les instructions & les pouvoirs nécessaires pour conclure un traité d'union; *Persuadez que nous sommes en nos consciences*, disent-ils dans une lettre circulaire écrite sur cette affaire à toutes les Eglises Réformées, *que le parti de M. le Prince est le plus légitime, & que son Altesse pense uniquement à ce qui est plus utile au service du Roi & à la conservation de son autorité.* Avoüons de bonne foi qu'il n'y avoit ni prudence ni sincérité dans ces démarches de l'Assemblée de Nimes. Tout s'y faisoit par caballe: les résolutions se prenoient par les intrigues de quelques grands Sei-

Seigneurs qui pensoient plus à leurs intérêts 1615.
particuliers qu'au bien de la Religion qu'ils
professoient. Les plus sages le voioient bien ;
mais l'envie de soutenir le Duc de Rohan, ou *Vie de M.*
plûtôt la crainte d'abandonner au ressentiment *du Plessis-*
de la Cour, le Seigneur de tous les Réformez *Mornai.*
qui avoit le mérite le plus solide & les meil- *L. III.*
leures intentions, quoique sa passion l'eût en- *Lettres &*
trainé un peu trop promptement dans le parti *Mémoires*
du Prince de Condé: ces considérations, dis- *du même.*
je, portérent les plus modérez de l'assemblée 1615.
à consentir à l'union que le Duc de Rohan pressoit vivement, de peur qu'il ne demeurât à la discrétion du Maréchal de Bouillon qui ne manqueroit pas de faire négocier une paix, dez qu'il y trouveroit ses avantages particuliers. Quoique du Plessis-Mornai & plusieurs autres gens de bien souhaitassent ardemment qu'on pût tirer honnêtement d'intrigue le Duc de Rohan, ils crurent que leur conscience ne leur permettoit pas d'entrer dans un différend purement politique; du Plessis-Mornai résista toûjours aux sollicitations du Prince de Condé, du Duc de la Tremouille, & de plusieurs personnes du premier rang. *Il ne s'agit point ici de la Religion*, disoit-il franchement à tout le monde. Et quand on prenoit prétexte de la démarche de l'Assemblée de Nimes pour rendre les Réformez odieux au jeune Roi, *ces troubles*, crioit du Plessis, *doivent-ils être plus attribuez à nos gens, qu'aux Catholiques Romains? Les Seigneurs, les Gentilshommes, les Villes de l'une & de l'autre communion embrassent indifféremment le parti de M. le Prince.*

1615. Ce fut au camp de Sanzai en Poitou qu'on si-
Mercure gna enfin le 27. Novembre le traité *de l'adjonc-*
François. *tion* des Eglises Réformées à son Altesse & aux
1615. Seigneurs unis avec elle. En voici les princi-
pales conditions, *de travailler conjointement à la seureté de la personne du Roi & à la conservation de son autorité selon le projet marqué dans le fameux article du Tiers Etat, de s'opposer à la publication du Concile de Trente, de prévenir les suites facheuses que l'acomplissement du double mariage avec l'Espagne pouvoit avoir, de poursuivre l'établissement d'un bon Conseil auprés de sa Majesté; de faire en sorte que l'Edit de Nantes fût éxactement observé, & que les Réformez fussent maintenus en possession de tout ce qui leur avoit été acordé par le feu Roi.* On s'engageoit ensuite de part & d'autre à demeurer inséparablement unis, à ne quiter point les armes jusques à ce qu'on eût obtenu les conditions stipulées, & à ne faire aucun traité de paix que d'un commun consentement. C'est ainsi que la crédulité de plusieurs bons Reformez fut leurrée par les propositions spécieuses du Prince de Condé. Ils s'imaginoient que son Altesse & les principaux Seigneurs de leur Religion, avoient des intentions aussi droites qu'ils le disoient dans leurs déclarations & dans leurs manifestes.

Déclaration du Roi sur ce que les Réformez prenoient les armes en

Le traité de l'Assemblée de Nimes avec le Prince de Condé, causa d'autant plus de scandale dans les Eglises Réformées & ailleurs, que le Roi avoit publié peu de jours auparavant une Déclaration, pour assurer ses sujets Protestans des bonnes intentions qu'il avoit de maintenir les Edits de pacification, pour lever

lever tous les soupçons qu'ils avoient pris sur l'acomplissement du double mariage avec l'Espagne, enfin, pour inviter ceux qui s'étoient engagez dans le parti du Prince de Condé à rentrer dans leur devoir. La piéce étoit admirablement bien concertée: On y distingue deux sortes de gens parmi les Reformez déclarez pour le Prince; quelques ambitieux qui se servent du prétexte honnête de la Religion, afin de couvrir les projets de fortune & d'agrandissement qu'ils se font; d'autres qui trompez & séduits par les fausses impressions qu'on leur donne, que dans le traité du double mariage avec l'Espagne, le Roi s'est engagé par un article secret à l'extirpation entiére des Protestans, prétendoient avoir droit de prendre les armes pour leur commune défense.

1615. plusieurs endroits du Roiaume. *Mercure François.* 1615.

Ceux-ci disoit le Roi, *n'auroient jamais cru ce mensonge impudent & malicieux, s'ils avoient consideré qu'il n'est pas vraisemblable que dans une alliance recherchée avec honneur, & de la maniére dont les grands Princes en usent ordinairement entr'eux, on eût éxigé de nous des conditions capables de mettre la France en feu, & d'y faire couler des ruisseaux de sang.* On attestoit ensuite le Prince de Condé, le Maréchal de Bouillon, & tous les autres qui avoient assisté aux délibérations du Conseil sur l'affaire du double mariage, & qui savoient toutes les conditions des traitez faits avec l'Espagne. *Bien loin de vouloir que la France soit le theatre sanglant de la guerre qui s'allumeroit, s'il faloit décider par les armes les différends sur la Religion*, poursuivoit sa Majesté; *nous croions que le jugement de cette querel-*

1615. *le doit être laissé à Dieu seul, qui saura bien emploier quand il en sera temps, pour sa gloire & pour nôtre salut, les remédes les plus propres à le faire servir & adorer par tous les Chrétiens selon la pureté de sa doctrine.* L'auroit-il jamais pensé, le Prince qui déclare si nettement, *que le jugement des différends sur la Religion doit être laissé à Dieu seul*, l'auroit-il cru, dis-je, que son fils entreprendroit un jour de se mettre à la place du Dieu trés-haut, en faisant dire à ses sujets: *il faut changer de Religion, le Roi le veut?* Ces *moiens propres & convenables* que le Tout-puissant sauroit *emploier* pour la réünion des Chrétiens, selon que Louïs XIII. l'espéroit, sont-ce l'éxil, les emprisonnemens, la confiscation des biens, la violence des soldats, les galéres, les supplices, les artifices cruels & inconnus aux plus grands persécuteurs du nom Chrétien, dont son fils s'est servi pour réünir tous ses sujets dans ce qu'il lui plaît de nommer la véritable Eglise?

Le Roi proteste ensuite de vouloir faire observer inviolablement l'Edit de Nantes, & tout ce qui avoit été acordé en conséquence, il ordonne que les infractions qu'on peut y avoir faites contre sa volonté, soient incontinent reparées; enfin, à la considération *d'un nombre infini de ses bons sujets* Réformez, entre lesquels il y a des personnes distinguées par leur naissance & par leurs emplois, qui *méritent bien* que sa Majesté use de clémence envers les autres de la même Religion, elle pardonne entiérement à ceux qui ont pris les armes, en cas qu'ils rentrent dans leur devoir. Que s'ils persistent plus long-temps à refuser la grace

grace que le Roi vouloit leur faire, il les declare *criminels de leze-majesté, perturbateurs du repos public, & déchus de tous les privileges qui leur ont été donnez.* 1615.

Comme je ne prétens pas défendre ce qui fut fait dans l'assemblée de Nimes, je blâmerois sans difficulté les François Réformez qui ne voulurent pas se rendre aprés une déclaration juste & raisonnable en apparence, si je n'étois persuadé qu'ils pouvoient avoir de bonnes raisons de se défier des promesses de la Cour la moins sincére & la plus artificieuse qui fut jamais en France avant celle de Louïs XIV. On y offroit tout quand la nécessité des affaires le demandoit: & on éludoit les paroles les plus solennelles; que dis-je? on refusoit hautement de les tenir, dez que la conjoncture du temps paroissoit plus favorable. La suite de cette Histoire est une preuve convaincante qu'on ne cherchoit qu'à surprendre les Réformez & à les amuser par de belles paroles. Louïs XIV. n'a-t-il pas déclaré sans façon à la face de toute l'Europe que son pere & lui, n'ont jamais eu intention de maintenir des Edits qu'ils ont publiez, ou confirmez, comme *des Loix perpétuelles & irrévocables?* Si Marie de Médicis eût voulu sincéremment donner satisfaction aux Réformez sur les justes demandes qu'ils faisoient, ne devoit-elle pas faire répondre plus favorablement aux Cahiers présentez de la part de l'Assemblée de Grenoble? Du Plessis-Mornai, cet homme si bien intentionné pour la paix, & dont la conduite fut toûjours agreable à sa Majesté, ne cessoit point de lui

1615. représenter qu'il étoit facile de contenter les Réformez en leur acordant certaines choses, dont le Roi pouvoit les gratifier *sans incommoder personne, & sans sortir des termes de l'Edit & des concessions precédentes.*

Sagesse de du Plessis-Mornai en un temps si difficile.

Qu'il me soit permis de rapporter ici une chose qui nous découvrira bien quelle étoit la prudence & la religion de ce Politique vraiment Chrétien. Le Maréchal de Lesdiguiéres envoia vers la fin de cette année son Secretaire à Saumur, sous prétexte de conférer avec du Plessis sur les moiens de prévenir le mal que les démarches de l'Assemblée de Nimes pouvoient causer à tout le corps des Eglises Réformées de France. Lesdiguiéres proposoit qu'on demandât au Roi la permission de s'assembler ailleurs. *Aprez que sa Majesté y aura declaré ses bonnes intentions pour faire observer exactement l'Edit de Nantes, & pour maintenir ce qui a été acordé en conséquence,* disoit le Maréchal, *les Réformez fideles au Roi desavouëront authentiquement tout ce que les autres ont fait à Nimes.* Du Plessis ne donna pas dans le piége. Il craignit que ce ne fût un artifice suggéré par la Cour à Lesdiguiéres, afin d'affoiblir les Eglises Réformées par un schisme funeste que deux assemblées contraires l'une à l'autre, ne manqueroient pas d'y causer. Je ne sai si l'expédient proposé par le Maréchal n'étoit point de son invention. Il cherchoit peut-être à se venger de l'affront, qu'il prétendoit avoir reçû par la défiance que l'Assemblée de Grenoble lui avoit témoignée, & à faire sa Cour à Marie de Médicis, en lui fournissant de quoi diviser tellement le parti Refor-

Vie de M. du Plessis. L. III. Lettres & Memoires du même. 1616.

Reformé, qu'il ne seroit pas désormais trop difficile de l'abattre & de le ruiner. Ferois-je un jugement téméraire en disant que Lesdiguiéres n'aima jamais sa Religion? S'il y est demeuré quelque temps de bonne foi, il ne s'en mit plus en peine depuis l'assemblée de Grenoble. Son mariage infame avec sa Marie Vignon, nous donne sujet de le croire. Si le Maréchal n'alla pas déslors à la Messe, c'est qu'il attendoit l'occasion qui se présenta depuis, de sacrifier la Religion qu'il avoit défenduë & professée en apparence, à la premiére dignité de l'épée que son ambition démesurée lui faisoit souhaiter depuis fort long-temps. 1615.

Quoi qu'il en soit des desseins secrets de Lesdiguiéres dans la proposition qu'il faisoit à du Plessis, le judicieux Gentilhomme la rejetta, en remontrant au Maréchal que *s'il y avoit quelque maladie repanduë dans les Eglises Reformées, la partie la plus saine devoit penser à guérir l'autre, & non pas à la perdre. Il est plus à propos*, ajouta du Plessis, *que le Roi choisisse les personnes de son Conseil qui ont le plus de modération & d'equité, & que sa Majesté leur ordonne de revoir les Cahiers presentez par nos Eglises, & d'y répondre le plus favorablement qu'il sera possible. Aprez cela, le Roi peut ordonner à l'Assemblée de Nimes de se transporter à Montpellier, selon l'ordre qu'elle en a reçû, afin que reprenant sa forme légitime, nos Eglises puissent recevoir les graces que le Roi voudra bien leur acorder. Le traité d'adjonction à M. le Prince ne l'a emporté que de deux voix. Bien des gens reviendront, quand ils verront que le*

1615. *Roi nous fait justice, & qu'il nous gratifie encore de quelque chose.* Il n'y avoit rien de mieux pensé que cet expédient. Si la Cour agissoit de bonne foi, d'où vient qu'elle ne le prit pas?

Du Plessis dit encore une chose qui nous découvre bien qu'il en connoissoit parfaitement les maniéres & les allures. *A la Cour*, marquoit-il dans son mémoire, *quand vous leur donnez un avis, ils ont coutume d'en prendre une partie & de laisser l'autre, quoique ce soit souvent la meilleure. On doit faire attention à cela. Chacun de nous est persuadé qu'on ne nous a pas rendu justice sur les Cahiers que nous avons presentez. Si la Cour s'avisoit donc de faire passer nos Deputez de Nimes à Montpellier, & d'y convoquer une assemblée dans les formes, sans avoir égard à nos griefs & à nos demandes, cela seroit non seulement inutile, mais encore fort dangereux.* Je rapporte ces négociations particuliéres d'un homme de bien, quoi qu'elles n'aient pas eu de suite. Elles me semblent d'une instruction merveilleuse. On y voit sa pénétration & sa probité: on y connoit l'esprit de la Cour & des gens avec qui du Plessis traitoit. Les Historiens croient faire merveilles en donnant un long détail des intrigues du cabinet des Princes. Et qu'y trouve-t-on ordinairement? Les artifices de quelques honnétes scelérats qui cherchent à se surprendre & à se tromper les uns les autres. Ne vaut-il pas mieux découvrir au public les pensées & les réflexions d'un homme dont le cœur & l'esprit sont également droits?

1616. Quoique l'armée du Roi fût beaucoup plus forte & plus nombreuse que celle du Prince de

de Condé, par la jonction des troupes que le Maréchal de Bois-Dauphin avoit amenées en suivant toûjours le Prince sans lui faire grand mal, & par les renforts qui venoient de diverses Provinces, l'union du parti Reformé avec les malcontens causoit une extréme inquiétude à la Reine mere. On se défioit encore de César Duc de Vendôme. Il faisoit lever des troupes au nom de sa Majesté en différens endroits: & cependant on craignoit qu'il ne fût d'intelligence avec le Prince. Dans cette incertitude le Roi écrivit à César de venir incessamment avec les troupes qu'il avoit amassées. Vendôme fit semblant de vouloir obeïr. Mais au lieu de s'avancer vers la Guienne, il se retira dans son Gouvernement de Bretagne. Cette démarche augmenta les soupçons. Le Président Jeannin donnoit mille assurances de la fidelité de Vendôme: il vouloit être sa caution. Mais les lettres que Bassompierre produisit dans le Conseil du Roi, fermérent la bouche au Président trop crédule, ou trop favorable au fils bien-aimé de son ancien maitre. On y voioit clairement que le Prince de Condé & les Ducs de Mayenne & de Longueville, avoient écrit à leurs amis de se joindre à César. Il se déclara ouvertement quelques jours aprés. Un Héraut lui aiant commandé au nom du Roi, de poser les armes, de congédier ses troupes, & de se rendre à la Cour sous peine d'être déclaré rebelle & criminel de leze-majesté, le Duc répondit sans façon qu'il avoit pris les armes conjointement avec M. le Prince, dans le dessein *de venger la mort du feu Roi*

1616. Le Duc de Vendôme se déclare pour le Prince de Condé.

Mercure François. 1615. 1616. *Journal de Bassompierre. Mémoires du Duc de Rohan. L.* 1.

1616. *ſon pere, & que pour cét effet il emploieroit ſa vie, ſes biens & ſes amis.* Vendôme s'en aviſoit trop tard: les propoſitions de paix étoient déja ſur le tapis. Jeune & imprudent au dernier point, il ne voioit pas que ſa déclaration ne ſerviroit qu'à faire obtenir au Prince des conditions plus avantageuſes à ſes intérêts particuliers, & que c'étoit vouloir attirer ſur lui-même une grande partie de la haine que leurs Majeſtez avoient conçuë contre le parti qu'il embraſſoit à contretemps.

La Reine mere travaille à diviſer le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti.

Mémoires de Sirot. Tom. 1. Vie du Duc d'Epernon. Mercure François. 1615.

Le Roi & les deux Reines étoient parties de Bourdeaux à la fin de l'année précédente pour aller à Poitiers, & de là ſe rendre à Tours ville commode & agreable, où la Cour devoit ſéjourner juſques à la fin de la négociation commencée. On avoit ôté le commandement de l'armée du Roi au Maréchal de Bois-Dauphin, ſoit qu'on le ſoupçonnât d'intelligence avec le Prince de Condé, dont il avoit pû défaire les troupes en plus d'une rencontre; ſoit que la maniére dont il s'étoit conduit, eût fait perdre la bonne opinion qu'on avoit auparavant de ſon expérience & de ſon habileté. Le Duc de Guiſe fut alors déclaré Lieutenant General de l'armée du Roi. Le fier Epernon fit mine de lui céder genéreuſement un emploi auquel il avoit droit de prétendre; content de l'honneur qu'on lui faiſoit de le charger une ſeconde fois de conduire ſeurement leurs Majeſtez hors des Provinces qui ſembloient devoir être le theatre de la guerre, s'il arrivoit qu'on ne pût pas convenir des conditions de la paix déja propoſée. Il diſſimuloit le mieux qu'il pouvoit le chagrin que

que lui donnoit la diminution de sa faveur. Les artifices que le Maréchal d'Ancre & sa femme emploioient pour perdre le Duc & les anciens Ministres d'Etat, réüssissoient merveilleusement. La Reine mere à laquelle Epernon devenoit tous les jours plus suspect, étoit toute disposée à le sacrifier au Prince de Condé & à Conchini qui le haïssoient également. Inquiéte de ce que le parti du Prince de Condé se fortifioit considérablement; mais fort contente d'ailleurs d'avoir fini glorieusement son affaire du double mariage, Marie de Médicis se souvint à Bourdeaux d'un bon avis que le Duc de Rohan, qui ne prévoioit pas ce qu'il fit dans la suite, avoit donné lui-même à sa Majesté. C'étoit de rompre la ligue du Prince de Condé, comme Louïs XI. avoit autrefois dissipé celle du *bien public*, en gagnant les uns aprés les autres, tous ceux qui y étoient entrez. La chose parut faisable. On résolut donc de tenter particuliérement le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon, qui avoient le plus de crédit dans le parti des malcontens. 1616.

La Reine mere n'ignoroit pas que Mayenne craignoit que cette guerre ne lui causât la perte de ses Gouvernemens éloignez au delà de la Loire, & qu'il n'étoit pas en état de défendre, parce que toutes les forces du parti se trouvoient en Poitou. Naturellement ennemi de la Religion Réformée que son pere & tous ceux de sa Maison, avoient voulu détruire en France, le Duc commençoit à se dégouter d'une entreprise dont les Réformez lui sembloient devoir tirer de trop grands

Mémoires de Rohan L. 1. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1616. avantages. Sa Majesté savoit bien aussi, que le Maréchal de Bouillon avancé en âge, ne pensoit qu'à conserver la Principauté de Sedan à ses enfans encore jeunes, & qu'il désesperoit d'augmenter désormais son crédit & son autorité parmi ceux de sa Réligion, dont il avoit imprudemment perdu l'estime & la confiance depuis la malheureuse assemblée de Saumur. Bouillon étoit d'autant plus facile à gagner, qu'il n'avoit voulu être *le principal auteur de la guerre*, que pour avoir ensuite le mérite de la conclusion de la paix. *Il esperoit que le Roi reconnoîtroit ce dernier service, & que cela lui donneroit entrée dans les affaires. Erreur*, dit un homme de qualité, *dont il s'étoit entretenu depuis le commencement de la Regence, & dont tous ses projets si souvent renversez devoient enfin l'avoir gueri.* Ces considérations firent croire à Marie de Médicis que si on entroit une fois en négociation, elle se tireroit heureusement d'intrigue, en acordant quelque chose au Prince de Condé, au Duc de Mayenne, & au Maréchal de Bouillon, qui feroient volontiers leur paix aux dépens de tous les autres.

Le Maréchal d'Etrées.

Le Chevalier Edmond Ambassadeur d'Angleterre vint offrir fort à propos l'entremise du Roi son maitre, pour ajuster des différends qui lui sembloient devoir allumer une guerre civile dans toute la France. Condé avoit demandé à Jacques un secours d'hommes & d'argent. *A Dieu ne plaise*, répondit-il au Marquis de Bonnivet Envoié du Prince, *que je rompe la paix & la bonne intelligence qui est entre le Roi de France & moi. Comme je n'ai rien*

Le Roi d'Angleterre offre son entremise pour la paix de France.

Mercure François. 1615.

rien plus à cœur que de maintenir la tranquillité dans mes Roiaumes, je voudrois encore procurer le même avantage à mes voisins. Tout ce que je puis faire pour M. le Prince de Condé, c'est de lui offrir mes bons offices & de travailler à sa reconciliation avec le Roi son proche parent. La réponse de sa Majesté Britannique étoit sage & digne d'un Prince Chrétien. Mais la politique ne l'obligeoit-elle pas aussi à menacer la France, que les Etats Protestans ne chériroient plus tant son alliance, si elle prenoit des liaisons trop étroites avec l'Espagne leur plus dangereuse ennemie? Il est vrai qu'en épousant l'Infante, Louis n'épousoit pas tous les intérêts de Philippe son beau-pere. Mais enfin ce double mariage conclu avec un si grand empressement, & malgré tant de contradictions, montroit assez que le Roi d'Espagne avoit beaucoup de creatures dans le Conseil de France. Ne devoit-on pas craindre encore que la Cour de Madrid n'eût désormais plus d'influence dans les résolutions qui s'y prendroient? Cela ne manqua pas d'arriver: & l'Electeur Palatin beau-fils du Roi d'Angleterre ne s'en trouva pas mieux. L'Espagne sut empêcher que la France n'entrât trop avant dans les affaires qui surviendront bien-tôt en Allemagne. Jacques offroit ses flotes & tout ce qui dépendoit de lui à la Republique de Venise contre la Maison d'Autriche: & il souffroit patiemment qu'elle prît dans le voisinage d'Angleterre, des liaisons qui auroient été funestes à tous les Protestans du monde, si un Cardinal plus habile que lui, n'eût pas préferé les intérêts de la Couronne de France, à ceux de

1616. Mémoires de Rohan. L. I. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1616. l'Eglise de Rome. Sa Majesté Britannique connoissoit si peu les siens, qu'elle se laissera leurrer elle-même du mariage de Charles Prince de Galles son fils avec une Infante d'Espagne.

Premiére démarche du Prince de Condé pour la paix.

Edmond s'étant offert d'aller de la part du Roi son maitre vers le Prince de Condé & de le disposer à demander la paix à sa Majesté Trés-Chrétienne, on lui répondit fort civilement que l'entremise du Roi de la Grande Bretagne seroit fort agreable à Louïs. Le Duc de Nevers parut presqu'en même temps à Bourdeaux; il venoit offrir aussi sa médiation. Fier de se voir à la tête de quelques soldats qu'il avoit levez dans ses terres & dans son Gouvernement de Champagne, le Duc se flatoit de contraindre les deux partis à un acommodement. *Les uns & les autres*, disoit-il en lui-même, *craindront que je ne fasse pancher la balance du côté de ceux, à qui je menacerai de me joindre*. Vanité impertinente & ridicule! C'est tout ce qu'un Roi d'Espagne ou d'Angleterre pouvoit prétendre. Quoique la Cour se mocquât de la démarche de Nevers, on fut bien-aise qu'il se joignît à l'Ambassadeur d'Angleterre pour entamer la négociation. Les voila donc qui vont trouver le Prince de Condé à S. Jean d'Angeli. Persuadé que les affaires ne pouvoient guéres être en meilleure situation pour obtenir des conditions avantageuses, il se résolut sans peine à écrire une lettre respectueuse au Roi. Le Baron de Thianges en fut le porteur: & sa Majesté la reçut à la Rochefoucault durant son voiage à Poitiers. Condé prioit trés-humblement le Roi de donner la paix à ses sujets, & d'avoir

Mercure François. 1615. 1616. *Mémoires de Rohan.* L. 1. *Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.*

d'avoir égard aux remontrances des Etats generaux & du Parlement de Paris. Cela se disoit par façon & pour en imposer toûjours au peuple. Son Altesse avoit intérêt que le monde s'imaginât que le bien public seroit le sujet principal de la négociation qu'elle proposoit. Il étoit bon que les gens ne fussent détrompez qu'aprés que le Prince & chacun des grands Seigneurs auroit fait ses affaires particuliéres, le plus avantageusement qu'il seroit possible. 1616.

Le 1. jour de l'an 1616. le Roi répondit à la lettre du Prince de Condé. Louis déclaroit qu'il n'avoit pas tenu à lui ni à la Reine sa mere, qu'il n'y eût une bonne réformation dans le Conseil, & que sans la retraite precipitée du Prince, leurs Majestez auroient eu égard aux remontrances du Parlement & aux Cahiers des Etats generaux. Le Roi finissoit par des témoignages de bonne volonté pour contenter ses sujets, & il consentoit à une conférence du Prince avec les personnes qu'il plairoit à sa Majesté de nommer. Le Duc de Nevers eut ordre de retourner vers son Altesse & de convenir du temps, du lieu & de la maniére de la conférence. Condé n'avoit pas manqué de communiquer à l'Assemblée de Nimes les démarches faites pour la négociation de la paix, & de l'avertir d'envoier des Députez à la Cour, qui agissent de concert avec l'Envoié de son Altesse, afin qu'on pût régler les préliminaires de la conférence acordée. Bertheville & deux autres furent choisis. On les chargea d'une lettre pour le Roi. L'Assemblée se disculpoit le mieux qu'il lui étoit possible sur son traité d'union avec le Prince de

On convient d'une conférence pour la paix & d'une suspension d'armes. *Mercure François.* 1616. *Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Vie de M. du Plessis-Mornai. L. III. Lettres & Mémoires du même.* 1616.

1616. de Condé, & sur son refus d'aller de Nimes à Montpellier, comme sa Majesté le lui avoit commandé. Bertheville & ses Collégues se trouvérent à Poitiers, où la Cour séjournoit alors, dans le temps que Thianges venoit pour la seconde fois de la part du Prince de Condé. Ils concertérent ensemble quelques articles qui furent présentez au Roi au nom du Prince & de l'Assemblée de Nimes. Ils demandoient conjointement à sa Majesté un reglement des préliminaires de la conférence qui tenoit déja tout le monde en suspens.

Dans le mémoire dressé pour cét effet, le Roi étoit trés-humblement supplié de donner la paix à ses sujets, d'acorder à M. le Prince & aux Députez de l'Assemblée de Nimes, la permission d'entrer conjointement en conférence avec les personnes que sa Majesté nommeroit, de faire expédier un brevet qui transférât l'Assemblée de Nimes dans un lieu moins éloigné de la Cour, & d'agréer que l'Ambassadeur du Roi d'Angleterre assistât au traité, *comme témoin* des choses dont on conviendroit de part & d'autre. Le mot de *témoin* étoit mistérieux en cette rencontre. On s'exprimoit de la sorte, parce que dans le stile de la Cour, la Majesté du Souverain ne lui permet pas de reconnoitre un Médiateur entre lui & ses sujets. Quand un Roi traite avec son peuple, il a la délicatesse de vouloir donner la loi, du moins en apparence. Condé souhaitoit encore que la Comtesse de Soissons & la Duchesse de Longueville fussent appellées à la conférénce. Il démandoit de savoir le lieu que sa Majesté choisiroit, & le nom des

des personnes qu'elle y emploiroit. Enfin il prioit que le Roi s'expliquât sur ce que les deux armées deviendroient en attendant la fin de la négociation. 1616.

Le second article des demandes de son Altesse trouva de grandes difficultez. Le Roi ne reconnoissoit point l'assemblée de Nimes comme légitime. On ne vouloit ni recevoir sa lettre, ni écouter ses Députez. L'Envoié du Prince qui savoit que son maitre avoit un extréme intérêt de ne se désunir point du parti Reformé, & que sans cela son Altesse n'obtiendroit pas des conditions si avantageuses, Thianges, dis-je, parla haut en cette rencontre. *J'ai ordre*, dit-il, *de ne retourner vers son Altesse, qu'aprés la réception de la lettre que l'Assemblée de Nimes écrit au Roi, & aprés l'audience donnée aux trois Députez.* Il falut chercher un expedient, car enfin la Cour vouloit poursuivre la négociation entamée. On trouva celui-ci : que le Roi en useroit avec ceux de Nimes comme avec des gens qui s'étoient rendus d'eux-mêmes dans cette ville, & qu'il ne les reconnoitroit pas pour une assemblée genérale des Eglises Réformées de France. Aprés cela Bertheville fit sa harangue au Roi, en lui présentant la lettre dont il étoit chargé. Brissac Maréchal de France, & Villeroi Sécretaire d'Etat étant convenus avec le Prince qu'ils allérent trouver de la part sa Majesté, que la conférence s'ouvriroit à Loudun le 10. Février, que les Deputez de Nimes y seroient admis, & que les affaires se traiteroient d'une certaine maniére, le Roi fit publier une suspen-

1616. suspension d'armes jusqu'au premier jour de Mars.

Les brouilleries recommencent entre le Duc de Savoie & le nouveau Gouverneur de Milan.

Dans le temps que la Cour de France se réjouissoit dans l'espérance de voir bien-tôt la fin de ses brouilleries domestiques, elle eut peur que celles d'Italie ne l'obligeassent enfin à rompre tout de bon avec l'Espagne. Les affaires s'aigrissoient tous les jours entre la République de Venise & Ferdinand Archiduc de Gratz : le Roi d'Espagne qui le considéroit plus que tous les autres Princes de sa Maison en Allemagne, sembloit menacer les Vénitiens d'une diversion en Italie, s'ils continuoient leurs irruptions dans le païs de l'Archiduc. De là vient que changeant de sentiment selon la diversité de leurs intérêts, bien loin de presser le Duc de Savoie de désarmer, comme on avoit fait auparavant, ces habiles politiques l'excitoient à conserver ses troupes, lui donnoient de l'argent, & l'entretenoient dans l'espérance qu'il avoit de conclure une ligue avec la République. Charles Emmanüel écoutoit avec plaisir ce que les Vénitiens lui insinuoient. Son inquiétude & son ambition lui faisoient embrasser avidement les occasions qu'on lui présentoit de continuer la guerre & de se venger de la Cour de Madrid qui le haïssoit. Don Pedro de Tolede nouveau Gouverneur de Milan irritoit encore cet esprit altier en le traitant avec trop de hauteur: & l'Espagnol donnoit à penser qu'il n'avoit pas envie d'exécuter le traité d'Ast que son prédecesseur avoit fait avec le Duc de Savoie. La Cour de France voioit avec déplaisir que les brouilleries ne finis-

finissoient point en Italie & qu'il y en naissoit de nouvelles. Marie de Médicis appréhendoit que son fils ne fût dans la necessité d'entrer en guerre avec l'Espagne, en cas que cette Couronne attaquât le Duc de Savoie, ou la République de Venise. Outre que le Roi Trés-Chrétien étoit le principal garant du traité d'Ast, la bonne politique ne lui permettoit pas de soufrir que Philippe devint encore plus puissant en Italie. 1616.

Comme les nouveaux démêlez entre le Duc de Savoie & le Gouverneur de Milan eurent de grandes suites, j'en rapporterai l'origine & le progrés. Incontinent aprés l'entier acomplissement de l'affaire du double mariage, la Cour de Madrid ne pensa qu'à se tirer de la necessité d'exécuter le traité d'Ast. On l'y regardoit comme une flétrissure à la gloire & à la réputation du Roi Catholique. Le Marquis d'Inoiosa fut rappellé de Milan, & Don Pedro de Tolede Marquis de Villefranca fut mis à sa place. L'indignation qu'on avoit conçuë contre Inoiosa étoit si grande, que le crédit du Duc de Lerme ne put pas empécher que son ami ne fût arrêté prisonnier dans la ville d'Alcala. On nomma des Commissaires pour travailler à son procez. Le Marquis se défendit assez bien en produisant les ordres qu'il avoit reçus de Madrid, & les délibérations du Conseil de guerre à Milan. Il auroit pourtant succombé, si les Ministres d'Etat & sur tout le Duc de Lerme, n'eussent pas sollicité en sa faveur. Le voila donc absous au grand étonnement de l'Espagne. Tout le monde en concluoit qu'Inoiosa n'avoit

Nani Historia Veneta. L. II. 1615, 1616. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 379, 380, &c. 407, 408. &c.

1616. voit rien fait que de concert avec le Duc de Lerme. Et comme le premier Miniſtre a toûjours un grand nombre d'envieux & d'ennemis que ſa fortune ou ſa mauvaiſe conduite lui ſuſcitent, les gens ſe mirent à crier contre Lerme. On le chargeoit de toute la haine du traité honteux que le Marquis avoit fait avec le Duc de Savoie. Les habiles Courtiſans blâmérent le premier Miniſtre de n'avoir pas ſacrifié Inoioſa. *En voulant ſauver ſon ami*, diſoient-ils, *le Duc de Lerme joüe à ſe perdre lui-même dans l'eſprit du Roi. La juſtice qu'il pretend faire rendre au Marquis d'Inoioſa, ſera le premier fil de la trame que des ennemis attentifs & malins vont ourdir contre un Favori qui devient odieux.* Lerme étoit louable d'oublier ſes intérêts pour ſauver un ami qui n'étoit pas fort coupable dans le fonds. Mais on juge tout autrement des actions à la Cour. La raiſon & la juſtice ne s'y comptent pour rien. Celui-là eſt le plus eſtimé qui ſait le mieux avancer, ou maintenir ſa fortune à quelque prix que ce ſoit.

Don Pedro de Toléde étoit d'un eſprit haut, vif, & entreprenant. Il avoit toûjours affecté un zéle ardent pour la gloire de ſon Roi: cela tient ſouvent lieu d'un mérite ſolide en Eſpagne & ailleurs. Sa haine pour Inoioſa, le diſpoſoit aſſez à renverſer tout ce que ſon prédeceſſeur avoit fait; & ſa parenté avec la Maiſon de Mantouë, le rendoit naturellement ennemi du Duc de Savoie. L'Eſpagne applaudit fort au choix que le Roi faiſoit d'un pareil ſujet pour le gouvernement de Milan. *C'eſt*, diſoit-on, *l'homme le*

plus

plus propre à bien remplir cette place importante. Il reparera bien-tôt les fautes de son indigne prédecesseur. Dez que le nouveau Gouverneur eût débarqué à Final, il fit assez connoitre qu'il ne venoit pas en Italie dans le dessein d'y maintenir la paix concluë quelques mois auparavant. Tolède parloit d'Inoiosa avec le dernier mépris. Il le traitoit sans façon de *veillaque* & de voleur. *Au lieu de soutenir l'honneur de la nation*, disoit-il, *ce misérable nous a fait souffrir un sanglant affront. Je remettrai s'il plaît à Dieu, les choses sur le bon pied. Mon prédécesseur n'avoit pas ordre d'accorder des conditions si déraisonnables au Marquis de Rambouillet Ambassadeur de France. Le traité d'Ast n'est qu'une pure collusion entre Inoiosa & le Duc de Savoie.* Ces discours furent bien-tôt rapportez à la Cour de Turin. Charles Emmanuel avoit déja commencé à congédier ses troupes : mais ces avis l'arrêtérent incontinent. A la sollicitation du Sénat de Venise, il résolut de conserver celles qu'il avoit encore, & d'en lever même de nouvelles, puis que les Espagnols déclaroient si nettement leur dessein de rompre le traité d'Ast. 1616.

Le Gouverneur découvrit encore mieux son esprit & ses dispositions dans la réponse qu'il fit à l'Agent de France, qui le pressoit de désarmer conformément à ce qui avoit été réglé avec le Marquis d'Inoiosa. *Quel caractére avez-vous*, dit fierement Don Pedro, *pour me soutenir que le Roi mon maitre doit congédier son armée, & ne garder qu'autant de regi-*

mens

1616. *mens qu'il plait au Duc de Savoie? Si vous venez de la part du Roi de France, je sai le respect qui est dû à un si grand Prince. L'étroite alliance que sa Majesté Catholique vient de contracter avec lui, m'oblige d'avoir encore de plus grands égards pour le Roi Trés-Chrétien. Faites moi voir premiérement que vous avez les pouvoirs nécessaires pour traiter avec moi. Où sont vos lettres de creance?* L'Agent se trouva fort embarassé. Il n'avoit que certaines écritures, où le Marquis d'Inoiosa l'avoit reconnu en cette qualité. *Tout ce que je puis conclure de ce que vous produisez*, reprit l'Espagnol, *c'est que le Marquis de Rambouillet a pû vous donner la commission d'agir aprés son départ: mais sa négociation étoit finie alors. Et vous devez savoir qu'un Ambassadeur n'a pas droit d'en substituer un autre en sa place. Je ne puis donc pas vous écouter comme un Envoié du Roi de France.* Toléde ne se tint pas long-temps dans les termes du respect qu'il avoit fait profession d'avoir pour sa Majesté Trés-Chrétienne. Il sembla vouloir lui insulter par les questions impertinentes qu'il fit à l'Agent. *Le Roi de France*, demandoit l'Espagnol, *est-il si paisible dans ses propres Etats, que sa Majesté ait le loisir de s'occuper à mettre la tranquillité chez ses voisins? Elle ne posséde pas un pouce de terre en Italie. Quel intérêt a-t-elle de se mettre en peine si le Roi mon maitre y entretient plus, ou moins de troupes?*

Vittorio Siri Mémorie recondite. Ferdinand Duc de Mantouë acourut peu de temps aprés à Milan. Il vouloit conférer avec le nouveau Gouverneur sur les affaires de la Maison de Mantouë. Le Duc avoit ren-

renvoié à Rome ſon Chapeau de Cardinal, en priant le Pape de le donner au Prince Vincent de Gonzague. Son Alteſſe bruloit d'impatience de ſe marier, quoi qu'elle n'eût jamais gardé ſcrupuleuſement le célibat. Son inclination la portoit vers une Princeſſe de Toſcane. Cette alliance ne pouvant ſe conclure honnétement ſans l'agrément des Rois de France & d'Eſpagne, Ferdinand en avoit parlé à Leon Brulart Ambaſſadeur de France à Veniſe. La même choſe fut le principal ſujet de ſon voiage à Milan. Mais ni Brulart ni Tolède ne lui donnérent aucune réponſe poſitive. L'un & l'autre lui conſeilloient ſeulement de ne rien faire ſans la participation de leurs maitres: & les deux Rois étoient bien-aiſes de trainer la choſe en longueur. On eſpéroit que les affaires de Savoie & de Mantouë s'accommoderoient enfin par quelque mariage entre les deux Maiſons. Cela donnoit une extréme inquiétude à Ferdinand. Il attendoit depuis trois ans la fin de ſes démêlez avec Charles Emmanuël: & il les voioit encore auſſi grands, auſſi difficiles à terminer qu'ils l'avoient jamais été. Plein d'averſion pour la Maiſon du Duc de Savoie ſon plus dangereux ennemi, Ferdinand cherchoit à ſe marier au plûtôt, de peur qu'on ne le mît dans la néceſſité d'épouſer la veuve du Duc François de Mantouë ſon frere, fille de Charles Emmanuël. Quoique Ferdinand ne fût pas tout à fait content de ce que les deux Couronnes différoient de conſentir à ſon mariage, il ſe conſoloit de ce délai, en refléchiſſant ſur le conſeil que Don Pedro lui donna de n'acorder

1616. Tom. III. pag. 377, 378, 387.

corder

1616. corder pas tout ce que le Duc de Savoie prétendoit en conséquence du traité d'Ast, & sur le dessein que la Cour de Madrid avoit de contraindre Charles Emmanuël à faire tout ce que sa Majesté Catholique lui préscriroit.

Nani Historia Veneta. L. 11. 1616. Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 409, 410.

Il s'en falut bien que le Duc de Savoie ne fût aussi content de la réponse de Don Pedro à Parelle Gentilhomme de la Chambre de son Altesse. Elle l'avoit envoié à Milan selon la coutume des Princes d'Italie, pour féliciter le nouveau Gouverneur de son heureuse arrivée. Parelle portoit deux lettres de son maitre, l'une de civilité, & l'autre pour demander l'entiére exécution du traité d'Ast. L'Espagnol qui ne manquoit ni d'esprit ni de politesse, répondit par des complimens fort honnêtes, & par de trés-humbles remercimens de l'honneur que le Duc avoit bien voulu lui faire. On lui protestoit de faire valoir à la Cour de Madrid le respect & l'attachement qu'il témoignoit au Roi Catholique. *Le vrai moien de rentrer dans les bonnes graces de sa Majesté*, ajouta Don Pedro, *c'est de ne penser plus désormais à ce qui s'est fait lors qu'on avoit l'épée à la main de part & d'autre.* Cette réponse ambiguë du Gouvèrneur, sur la demande qu'on lui faisoit de l'exécution d'un traité fait à la tête des deux armées, jetta Charles Emmanuel dans une grande perpléxité. L'Ambassadeur de Venise profita de l'occasion. Il augmentoit la défiance de son Altesse en lui représentant qu'on armoit fortement dans le Milanois, que le Duc de Parme avoit fait une recruë de quatre mille hommes, enfin que le Grand Duc de Toscane & le Duc d'Ur-

d'Urbin étoient engagez à donner quelques regimens au Roi d'Espagne. 1616.

Mangeant Envoié de France à Turin tâchoit de rassurer Charles Emmanuël. *Peut-on s'imaginer*, disoit-il, *que Philippe veuille manquer à la parole solennelle qu'il a donnée au Roi mon maître ? On arme dans le Milanois, je le veux. C'est pour menacer la République, en cas qu'elle continue d'attaquer l'Archiduc de Gratz.* Le soupçonneux & pénétrant Duc ne se reposoit point sur des raisonnemens fondez sur de simples vraisemblances. Il étoit averti de trop bonne part des discours de Don Pedro, qui se découvroit trop pour un homme si fin ; à moins qu'il ne se flatât de réduire Charles Emmanuël par ses menaces. *On me feroit plaisir de m'aprendre*, disoit l'Espagnol, *comment un puissant Roi peut s'obliger envers un Prince inférieur à lui. Sa Majesté Catholique ne reconnoitra jamais d'autres loix ni d'autres conditions, que celles que sa modération lui préscrira Si le Duc de Savoie veut y avoir recours, il s'en trouvera bien. Que s'il insiste plus long-temps sur son traité d'Ast, ou saura bien lui faire sentir que la clémence est la seule chose, qui puisse donner des bornes à la puissance d'un Roi d'Espagne au regard d'un Duc de Savie.*

Le Gouverneur de Milan demeura long-temps sans envoier quelqu'un à Turin, pour répondre à la civilité que Charles Emmanuël lui avoit faite ; Don Pedro voulut entrer auparavant dans quelque négociation. Il fit proposer au Duc d'écrire d'abord une lettre soumise & respectueuse au Roi d'Espagne. Son Altesse con-

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III.

1616. consentit à cette démarche, de peur que les
pag. 423. Princes garans du traité d'Ast, ne trouvassent
424. 435. mauvais qu'elle fût si fiére au regard d'un
436. &c. puissant Roi son beau-frere. Le projet de
Nani Historia Veneta. L. 11. la lettre fut envoié à Milan: mais Don Pedro n'en fut pas bien content. Il déclara cependant que quelqu'un iroit bien-tôt de sa
1616. part faire des complimens à son Altesse, & qu'alors on finiroit la négociation commencée. On tâcha de flater l'ambition naturelle de Charles Emmanüel en insinuant à son Agent, que si le Duc vouloit donner satisfaction à Philippe, on l'aideroit à conquérir la ville de Genéve. L'artificieux Espagnol offroit de mener lui-même à son Altesse les meilleures troupes du Roi son maître, & de servir sous elle en qualité de Mestre de Camp. Ces déguisemens faisoient enrager le Duc de Savoie. Les plus grands fourbes ne peuvent pas soufrir qu'on entreprene de les tromper. On auroit de la peine à trouver un plus franc scelerat que ce Don Pedro. Il avoit tramé peu de jours auparavant une conspiration contre la personne de Charles Emmanüel, & fait tenter le Prince de Piémont de se soulever contre son pere. On lui promettoit les forces & l'appui de l'Espagne pour le faire déclarer Duc de Savoie. L'Envoié du Gouverneur de Milan arrive enfin à Turin. Après les civilitez ordinaires en pareilles rencontres, il propose au Duc de Savoie d'écrire au Roi d'Espagne une lettre beaucoup plus soumise, de lui demander pardon de tout ce qui s'étoit passé, & de renoncer au traité d'Ast. Charles Emmanuël rejetta ces indignes

gnes propositions avec un noble dédain ; bien 1616.
résolu de se préparer tout de bon à la guerre, & de presser la conclusion de la ligue tant de fois proposée à la République de Venise.

La France envoie le Comte de Bethune Ambassadeur extrordinaire en Italie pour travailler à l'ajustement des nouveaux démêlez.

La Cour de France se trouvoit dans un extrême embaras entre l'Espagne & le Duc de Savoie. On ne comprenoit rien aux discours, ni aux démarches du Gouverneur de Milan. L'Ambassadeur de Louïs à Madrid avoit eu de nouveaux ordres de presser Philippe de faire exécuter le traité d'Ast. Louïs parloit de même au Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne en France, & sa Majesté déclaroit qu'elle n'abandonneroit point le Duc de Savoie, s'il arrivoit qu'on entreprît de l'opprimer. Le Roi Catholique répondoit par tout, qu'il observeroit exactement les articles dont il étoit convenu avec la France. Mais ces paroles ne s'acordoient nullement avec les remontrances que faisoient les Ministres de Charles Emmanuël à la Cour de France. *On est à la veille d'une rupture en Italie*, crioient-ils sans cesse : *les Espagnols se préparent à une nouvelle irruption dans le Piémont*. Marie de Médicis étoit d'autant plus en peine, que le Duc de Savoie & le Gouverneur de Milan ne convenoient pas des faits. Charles Emmanuël protestoit qu'il avoit désarmé conformément au traité d'Ast, & Don Pedro soutenoit le contraire. Mangeant envoié de France à Turin reçut des ordres précis de s'informer éxactement de la verité des choses & d'en donner avis à la Cour. Et de peur que le Duc de Savoie n'allât s'imaginer que la France vouloit l'abandonner,

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. *pag.* 417. 426. 427. 443. 444. *Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. L.* 8. *chap.* 10.

1616. le Roi lui écrivit de sa propre main. Louïs l'assuroit de ses bonnes intentions ; il le conjuroit d'observer exactement tout ce qu'il avoit promis à sa Majesté, enfin il lui promettoit sa protection, si le Gouverneur de Milan ne faisoit pas son devoir.

Cependant Don Pedro envoie à Novare & sur les confins du Piémont, les troupes qui n'étoient destinées, à ce qu'il avoit voulu faire croire, que pour donner de l'ombrage & de la jalousie aux Vénitiens, en cas qu'ils refusassent de s'acommoder avec l'Archiduc. Charles Emmanuël s'alarme à cette nouvelle ; il ordonne des levées en différens endroits, il somme le Maréchal de Lesdiguiéres de lui envoier promptement du secours. La crainte que la Cour de France eut que la guerre ne se rallumât en Italie, fit prendre la résolution d'y envoier incessamment le Comte de Béthune en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, afin qu'il tentât tous les moiens possibles de terminer ces nouveaux démêlez. Béthune eut ordre de s'aboucher en passant avec le Maréchal de Lesdiguiéres, & de le disposer à faire un voiage à Turin. Comme il avoit plus de crédit qu'aucun autre auprés de Charles Emmanuël, on espéroit que le Maréchal lui feroit entendre raison, & que le Gouverneur de Milan craindroit que Lesdiguiéres bien informé de la vérité des choses, ne fit avancer les troupes de France au secours du Piémont. Le traité d'Ast lui en donnoit la permission, sans qu'il eût besoin d'attendre de nouveaux ordres de la part du Roi son maître.

Louïs

Louïs étoit arrivé vers la fin du mois de Janvier à Tours, dans le dessein d'y attendre le succés de la conférence indiquée à Loudun au 10. Février. La Reine mere courut risque de perdre la vie par un accident extraordinaire. La plus grande partie du plancher de la chambre où elle étoit, fondit subitement. Son fauteuil se trouvant heureusement placé sur une poutre qui tint ferme, sa Majesté passa par dessus son lit pour se retirer dans un autre endroit. Le jeune Comte de Soissons, le Duc d'Epernon, Bassompierre & plusieurs autres personnes distinguées par leur naissance, ou par leurs emplois, tombérent en bas & furent blessées; Marie de Médicis les envoia tous visiter, excepté le Duc d'Epernon, quoi qu'il fût un des plus maltraitez. Fut-ce mépris? Fut-ce colére? Quoi qu'il en soit, une marque si publique du changement de la Reine à son égard acheva de convaincre Epernon que sa disgrace étoit résoluë, & que Conchini & la Galigaï avoient disposé Marie de Médicis à le sacrifier au ressentiment du Prince de Condé qui ne le pouvoit souffrir. Le refus de certaines graces que le Duc avoit demandées avec empressement pour ses amis, lui avoit déja fait sentir qu'il n'étoit plus si bien à la Cour. Epernon s'en plaignoit avec sa hauteur acoutumée; & la Reine qui ne pensoit plus à le ménager, prenoit occasion de l'éclat qu'il faisoit contre elle, pour ne l'appeller plus à son Conseil. Ce dernier témoignage de la mauvaise volonté, ou du moins de l'in-

1616. Le Duc d'Epernon disgracié se retire de la Cour.

Vie du Duc d'Epernon. L. VII. Mercure François. 1616.

1616. l'indifférence de la Reine étoit capable de pousser à bout la patience d'un homme qui auroit moins aimé l'honneur & la distinction. Le Duc résolut enfin de prévenir l'ordre mortifiant de sortir malgré lui de la Cour.

Un article proposé par le Prince de Condé dans la conférence de Loudun, & que la Reine mere vouloit bien passer, servit encore à faire hâter le départ du fier Epernon. Son Altesse & les Seigneurs du parti demandoient que le Régiment des Gardes ne dépendît que du Roi, & que sa Majesté seule nommât & pourvût le Mestre de Camp & les Capitaines. La Cour n'eut pas de peine à passer un article avantageux au Roi, & qui diminuoit l'autorité d'Epernon Colonel Genéral de l'infanterie, qu'on étoit bien aise de chagriner. Le voila donc qui prend congé de tous ses amis, en déclamant avec autant d'aigreur que de fierté contre l'injustice qu'on lui fait, & contre l'ingratitude d'une Reine qui recompensoit si mal les services les plus importans. Il affecta de ne rendre aucune civilité à ceux qu'il soupçonnoit d'être ses ennemis secrets, quelque distinguez qu'ils fussent par leur naissance, par leur rang, par leur crédit. Le Duc ne se mettoit pas en peine de les irriter davantage contre lui. Il crut devoir se venger de leurs mauvais offices, en leur insultant par un noble mépris. *Epernon ne suivoit point*, dit l'Auteur de sa vie, *& il ne voulut jamais suivre, ces honteuses maximes de la Cour, qui apre-*

aprenent aux hommes à dissimuler leur ressentiment, & à rendre bassement des actions de graces pour des injures reçuës. Une insensibilité Stoïcienne lui sembla hors de saison, persuadé qu'il étoit, que la douleur d'avoir perdu ses services, n'est pas indigne d'un grand cœur. Le Roi & la Reine lui témoignérent beaucoup de considération quand il prit congé de leurs Majestez. La seule Marie de Médicis reçut ses complimens avec une froideur affectée. L'indignation qu'un traitement si peu mérité causoit au Duc, ne lui fit pas perdre le respect. Mais il sût rappeller à propos toute sa fierté, pour faire sentir à l'ingrate Princesse qu'elle seroit peut-être un jour dans la nécessité de recourir encore à lui. 1616.

Je ne sai si le dépit qu'Epernon avoit contre la Cour, ne servoit point à lui faire supporter avec moins d'impatience le déplaisir que le Comte de Candale son fils ainé lui donnoit encore, en paroissant à la conférence de Loudun uni d'intérêts avec le Prince de Condé & avec les Seigneurs du parti Reformé. Son altesse leur avoit écrit pour les inviter de se rendre à la conférence, & Candale nouveau Chrétien Réformé y étoit venu comme les autres. On l'avoit ouverte le 10 Février, cette fameuse conférence, où le Prince de Condé promettoit *de faire connoitre à la France,* qu'il n'avoit pas d'autre but *que le bien & le repos de l'Etat.* Son Altesse parloit de la sorte au Duc de Rohan, qui nous apprend lui-même que Condé & ses plus intimes confidens pensérent plus à leurs intérêts particu-

Ouverture de la conférence de Loudun.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Mercure François. 1616.

 liers

1616. liers qu'à toute autre chose. La Comtesse de Soissons, le Duc de Nevers, le Maréchal de Brissac, Villeroi & Pontchartain Secretaires, le Président de Thou, & de Vic Conseillers d'Etat eurent commission d'agir au nom du Roi. Le Prince de Condé vint en personne acompagné de la Princesse sa mere, de la Duchesse douairiére de Longueville, des Ducs de Mayenne, de Vendôme, de Longueville, de Rohan, de Luxembourg, de la Tremouille, & de Sulli, du Maréchal de Bouillon, du Comte de Candale, & des Députez de l'Assemblée des Eglises Reformées. Le Roi l'avoit transferée de Nimes à la Rochelle: ce fut l'expédient trouvé pour la rendre légitimé.

Le Chevalier Edmond Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne assista pareillement à la conférence. Il y faisoit assez les fonctions de Médiateur, quoi qu'il n'en eût pas la qualité: car enfin, il négocioit de part & d'autre pour avancer la conclusion de l'acommodement. Un Historien se récrie fort contre cette présence d'un Ambassadeur étranger. C'étoit, si nous l'en voulons croire, *la plus grande indignité du monde, un attentat contre la majesté du Souverain*, qu'on doit imputer aux Réformez, qui s'opiniatrérent à ce qu'Edmond fût présent à Loudun. Mais le Prince de Condé ne connoissoit-il pas aussi bien que cet Auteur les droits des Souverains sur leurs sujets? Son Altesse demanda comme un préliminaire de la conférence qu'il fût permis à l'Ambassadeur d'Angleterre de s'y trouver en qualité de *témoin*.

moin. Le Roi même agréa qu'Edmond s'employât au nom de son Maître, pour disposer le Prince de Condé à demander la paix à sa Majesté. Quel si grand inconvénient y a-t-il dans le fonds, qu'un Prince voisin travaille à réconcilier des sujets brouillez avec leur Roi; pourvû que les régles de la bienséance entre le Souverain & les sujets, soient éxactement gardées dans le cours & à la fin de la négociation? 1616.

Division entre les Seigneurs du parti de Condé.

Villeroi s'appliqua d'abord à désunir les Seigneurs du parti de Condé, & à gagner le Prince en lui promettant de grands avantages de la part de Marie de Médicis, prête à tout donner, pourvû qu'on la laissât joüir de l'autorité dont le Roi son fils avoit bien voulu la revétir. Le vieux & habile Courtisan ne réüssit pas mal dans ses intrigues. Le Prince leurré de l'espérance de faire changer l'ordre du Conseil d'Etat & de celui des finances, d'en chasser ceux qui lui déplaisoient, & d'y placer ses amis & ses créatures, se mit en tête de conclure promptement la paix. Le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon persuadez qu'elle leur seroit plus avantageuse que la continuation de la guerre, appuioient les raisons que Villeroi alléguoit à Condé. Il faloit gagner encore le Duc de Longueville que son Altesse vouloit ménager. Mais il se trouvoit dans une fort grande incertitude, & on ne savoit comment l'en tirer. Longueville avoit les mêmes raisons que Mayenne de souhaiter la paix. Son Gouvernement de Pi-

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. *pag.* 447. 448. 449.

1616. cardie & ses grandes terres étoient encore plus loin de la Guienne qui devenoit le théatre de la guerre, que l'Isle de France dont Mayenne craignoit de perdre le Gouvernement. Le Maréchal d'Ancre maître de la citadelle d'Amiens & de plusieurs autres places importantes en Picardie sembloit assez fort pour enlever toute la Province à Longueville. Mais quand le Duc venoit à considérer que les affaires étant acommodées, Conchini son ennemi appuié de la Reine mere, pouroit lui ôter bien-tôt le crédit & l'autorité que la charge de Gouverneur donne naturellement, il préferoit la continuation de la guerre, jusques à ce que la Reine mere fût contrainte à sacrifier son Maréchal d'Ancre. De peur de mécontenter un Seigneur fort puissant pas ses grands biens, & par ses alliances avec les premiéres Maisons du Roiaume, Condé faisoit espérer à Longueville que par un article du traité, la citadelle d'Amiens seroit démolie, ou bien que Conchini seroit obligé de se demettre du Gouvernement de cette place en faveur de quelque personne agréable au Roi. Cela pouvoit calmer l'esprit du Duc, mais il avoit peine à se persuader qu'on obtint un pareil article de Marie de Médicis plus coifée que jamais de la Galigaï & de son mari.

Les Ducs de Vendôme, de Rohan, & de Sulli joints aux Réformez, ne vouloient la paix qu'à des conditions avantageuses au parti Protestant, & contraires à cette autorité sans bornes que les Rois de France ont enfin usurpée injustement sur leurs sujets. Rohan

han représentoit vivement au Prince de Condé la force du parti que son Altesse avoit formé, & qu'en demeurant en Guienne, elle conserveroit sans peine une puissance & une autorité qu'on voioit augmenter tous les jours. *La paix vous fera perdre en un instant*, disoit le Duc au Prince, *tous ces avantages acquis avec beaucoup de travail & d'application. C'est le but que la Reine mere se propose. Croiez-vous, Monsieur, que delivrée de l'inquiétude que vous lui donnez à present, elle tienne les belles promesses qu'on vous fait de sa part? Vous serez entre ses mains à la Cour; on vous y observera exactement; à la premiere démarche suspecte que vous ferez, on croira devoir s'assurer d'un Prince qui a déja pris deux fois les armes. La foible esperance d'enrichir vôtre Maison, & de tirer quelqu'argent des finances du Roi, dont vôtre Altesse paroit se flater, doit-elle l'emporter sur ce grand nombre d'amis dont elle va se séparer, & sur l'autorité que lui donnent tant de gens unis étroitement à vous par l'intérêt de leur fortune, de leur repos, de leur Religion? Pensez y sérieusement, Monsieur, on travaille à vous faire perdre une occasion que vous ne retrouverez jamais.* 1616.

Quelque fortes que fussent les raisons du judicieux Duc de Rohan, elles ne firent aucune impression sur l'esprit du Prince. Enchanté des avantages trompeurs & incertains que la Cour lui présentoit, Condé n'étoit pas capable de refléchir sur ce qu'on lui disoit de solide pour le guérir de sa préoccupation. Ses confidens & son Favori l'entrete-

1616. noient dans une agréable erreur ; persuadez que le moien le plus sûr de plaire à la Reine mere & de s'avancer à la Cour, c'étoit de porter le Prince à s'accommoder avec elle. Son entêtement devint si étrange, que pour témoigner au monde qu'il vouloit renoncer désormais à toutes les factions, il offrit de quiter le Gouvernement de Guienne, & de prendre en échange celui de Berri, Province foible & peu éloignée de Paris, où son Altesse ne donneroit plus de jaloûsie & d'ombrage à la Reine mere. On crut que Rochefort son favori qui avoit son bien & ses parens dans le voisinage, fit prendre à Condé cette ridicule & imprudente résolution. Les Princes qui veulent avoir des favoris s'exposent à commettre de pareilles fautes. Ces Messieurs préferent ordinairement leurs commoditez au service de leur maître. La diversité des vuës & des intérêts des Seigneurs du parti de son Altesse, rendit la conférence de Loudun beaucoup plus longue & plus intriguée qu'on ne se l'étoit imaginé. La négociation dura prés de trois mois ; & la suspension d'armes fut renouvellée plus d'une fois.

Artifice inutile du Chancelier de Silleri pour se maintenir par le moien du Prince Condé.

Villeroi ne s'occupoit pas tellement des affaires de la Reine mere, qu'il ne pensât encore aux siennes. Le Maréchal d'Ancre haïssoit tous les vieux Ministres d'Etat : il cherchoit à les éloigner de la Cour les uns après les autres. Villeroi l'auroit volontiers aidé à perdre le Chancelier de Silleri : mais il prétendoit aussi conserver ses emplois & son crédit. Persuadé qu'en ménageant un peu le Prince de Condé, il se maintiendroit malgré les efforts de Conchini, le Secretaire

re d'Etat cherchoit ſeulement les occaſions d'engager ſon Alteſſe à inſiſter toûjours ſur l'éloignement du Chancelier, que la Galigaï avoit rendu fort ſuſpect à la Reine mere. Villeroi n'eut pas la peine de prendre de grands détours pour venir à ſon but. L'ambitieux & imprudent Silleri fournit lui-même à ſes ennemis de quoi le perdre ſans reſſource. Il alla s'imaginer qu'en ſe racommodant avec le Prince de Condé qui ne lui vouloit pas moins de mal que le Maréchal d'Ancre, il pouroit ſe maintenir dans ſon poſte malgré Conchini. Le voila donc qui offre promptement ſes ſervices à ſon Alteſſe, au Maréchal de Bouillon & aux plus intimes confidens du Prince. Il ſe dévouë parfaitement à lui, pourvû que dans un article exprés du traité déja commencé à Loudun, ſon Alteſſe demande que le Chancelier ſoit maintenu dans ſon emploi. Quand on veut être ſi souple & ſi rampant, on ſe rend à la fin mépriſable de tous côtez. Condé & Bouillon ſe mocquérent d'un Magiſtrat, qui pour ſoutenir ſa fortune chancelante, imploroit la protection de ceux-là mêmes qui le déclaroient dans leurs Manifeſtes, l'auteur principal des abus & des déſordres dont ils demandoient la réformation. Quelle opinion le Chancelier avoit-il donc du cœur & de l'eſprit du Prince de Condé? Son Alteſſe a pris les armes pour faire chaſſer Silleri comme le plus indigne Magiſtrat qui fut jamais: & ce même homme veut aujourd'hui que dans le traité de paix, on ſtipule que ſon emploi lui ſera conſervé. Condé & Bouillon

1616.

Journal de Baſſompierre.

1616. se divertirent de la bassesse & de la folie du Chancelier avec Villeroi son ennemi : & l'adroit courtisan fit en sorte que Pontchartrain son collégue avertît la Reine mere du beau projet de Silleri.

Elle en parla malicieusement à Bassompierre. Marie de Médicis savoit bien que cette autre espéce de courtisan qui se picquoit de servir tout le monde, & d'avoir des amis de tous côtez, ne manqueroit pas de lui demander la permission d'avertir le Chancelier du mauvais office que ses ennemis lui rendoient aprés de sa Majesté. On fit quelque difficulté de l'acorder : mais ce ne fut que par façon. La Reine mere qui haïssoit alors Silleri étoit bien-aise de le couvrir de confusion, en lui aprenant que son intrigue étoit découverte. La tête tourne aisément à un ambitieux quand il est sur le bord du précipice. Le chagrin, le dépit, la défiance lui font prendre tout de travers. Au lieu de savoir bon gré à Bassompierre de l'avis qu'il lui avoit donné, Silleri crut que c'étoit Bassompierre lui-même qui l'avoit voulu noircir dans l'esprit de Marie de Médicis. *Je vous suis bien obligé, Monsieur, de l'avertissement que j'ai reçu de vôtre part*, dit le Chancelier à Bassompierre dans la chambre de la Reine. *On m'a voulu persuader que sa Majesté a sû de vous-même la nouvelle que vous m'avez apprise : Mais je n'en crois rien. Monsieur*, répondit brusquement Bassompierre surpris d'un pareil remerciment, *je vous convaincrai bien-tôt que je ne suis pas un si mal-honnête homme qu'il vous plaît de le supposer. La Reine vous dira elle-même*

qui

qui lui a écrit la nouvelle dons vous voulez que je sois l'auteur. 1616.

Silleri se mit à conjurer Bassompierre de la maniére du monde la plus soumise & la plus pressante de n'aller pas plus avant, & de ne porter point cette affaire à la Reine mere. *Vous m'allez perdre, Monsieur,* disoit le Chancelier, *Aiez pitié d'un homme que trop de gens veulent ruiner aprés de si longs services.* Cependant Marie de Médicis s'approchoit d'eux pour savoir le sujet de leur contestation. *Madame,* dit alors Bassompierre en colére, *j'ai besoin du témoignage de vôtre Majesté pour soutenir ma réputation auprés de M. le Chancelier. Je lui ait fait dire, & je vous en demande trés-humblement pardon, qu'on vous a rapporté certaines choses qui ne répondent pas à la bonne opinion que vous pouvez avoir de sa droiture. Il prétend que la nouvelle est de ma façon, & que je veux encore me faire un mérite auprés de lui, en l'avertissant en ami des mauvais offices que je lui rends moi-même. M. le Chancelier,* reprit la Reine mere avec un souris mocqueur, *vous reconnoissez mal le bien que Bassompierre cherchoit à vous faire. Sachez que la chose vient de Bouillon; il l'a dite à Pontchartrain. J'en ai parlé à Bassompierre, & il m'a demandé la permission de vous informer de ce qui se passe.* Ces paroles déconcertérent le Chancelier. Tout ce qu'il allégua pour couvrir ses lâches artifices parut foible & frivole. *Madame,* disoit-il à la Reine, *il y a déja long-temps que M. de Bouillon est mon ennemi déclaré. Je prie trés-humblement vôtre Majesté de ne croire pas ce qu'il lui a fait écrire dans le dessein*

1616. *deſſein de me perdre.* Les courtiſans rendirent juſtice au Maréchal de Bouillon. Il n'y avoit aucune apparence qu'un homme de ſon rang & de ſa réputation eût avancé une calomnie noire, dont le Chancelier pouvoit aiſément le convaincre. On jugea dés lors que Silleri étoit perdu & qu'il ne demeureroit pas long-temps en place.

Articles préſentez par le Prince de Condé dans la conférence de Loudun.

Memoires de la Régence de Marie de Médicis. Mercure François. 1616.

Cependant le Prince de Condé avoit préſenté trente articles aux Commiſſaires du Roi à la conférence de Loudun. Aprés quelques négociations, les uns furent acordez & les autres ſurſis. Il y en eut de modifiez, & dont la Cour ne convint que ſous certaines conditions. Condé avoit dreſſé ces articles avec adreſſe. On tâchoit d'en impoſer au peuple, & de lui faire acroire que ſon Alteſſe avoit eu fort à cœur le bien public. Le Prince demanda premiérement qu'on fit une éxacte & prompte recherche de ceux qui avoient eu part à la mort du feu Roi, & qu'on enjoignit aux Evêques de publier inceſſamment le canon du Concile de Conſtance & le décret de la Faculté de Paris contre ceux qui oſent attenter à la perſonne des Rois. Cela paſſa ſans difficulté. On déclara mêmes que ç'avoit toûjours été l'intention de ſa Majeſté.

Il n'en fut pas de même des deux articles ſuivans qui demandoient que celui du Tiers Etat ſur la ſeureté de la perſonne du Roi & ſur l'indépendance de ſa Couronne, fût acordé, & que les choſes néceſſaires pour ſon obſervation fuſſent expédiées, que ſa Majeſté levât les ſurſéances des Arrêts que le Parlement

ment de Paris avoit donnez sur le même sujet, 1616.
enfin que ces Arrêts fussent solemnellement renouvellez, & toutes les Déclarations faites & envoiées hors du Roiaume au préjudice de la seureté de la personne du Roi & de la conservation de son autorité souveraine, déclarées nulles & contraires aux loix fondamentales du Roiaume. On répondit à ce qui concernoit l'article du Tiers Etat, que sa Majesté y pourvoiroit de l'avis des Princes de son sang, des Ducs Pairs, des Officiers de la Couronne, des principaux de son Conseil & de quelques membres du Parlement qu'elle appelleroit, pour délibérer sur les Cahiers que les Etats generaux lui avoient présentez. Quand à la surséance de certains Arrêts du Parlement de Paris, on dit qu'elle avoit été ordonnée aprés une meure delibération dans le Conseil du Roi, afin d'entretenir la bonne intelligence avec le Pape que ces Arrêts avoient irrité; & que le Roi n'avoit jamais fait aucune Déclaration contraire, ou préjudiciable à son autorité souveraine & à l'indépendance de sa Couronne. Voila comme ces deux articles si souvent proposez & débatus, furent encore éludez pour ménager la Cour de Rome. Le zele vraiment Catholique du Prince de Condé, & la dévotion ardente qui le portoit à visiter les Chapelles des images miraculeuses de la Vierge, comme est celle des Ardilliers à Saumur, ne permirent pas à son Altesse d'insister trop fortement sur ce qui déplaisoit au Pape. La Cour de Rome n'étoit que trop mécontente de l'union du Prince avec les Refor-

Vie de M. du Plessis-Mornai. L. III. Lettres & Mémoires du même. 1616.

1616. Reformez ; & ses dévots pélerinages n'effaçoient pas encore les mauvaises impressions que ses manifestes & ses déclarations favorables aux pretendus Héretiques, avoient données au saint Pere.

La Cour ne fit pas de grandes difficultez sur quelques autres articles, où son Altesse demandoit le maintien des libertez de l'Eglise Gallicane, la cassation de ce que le Clergé avoit entrepris pour la publication du Concile de Trente, l'observation éxacte des Edits de pacification & de tout ce qu'on avoit acordé ensuite aux Réformez, la conservation de l'autorité & de la jurisdiction des Cours Souveraines, le réglement de la Gendarmerie selon les anciennes ordonnances, la diminution des tailles. Outre que tout cela fut promis en termes fort generaux, on croioit bien que content d'avoir la meilleure partie des quinze cens mille livres acordées pour les frais de la guerre, le Prince ne presseroit pas trop vivement l'observation éxacte des articles qui concernoient le bien public.

Les Seigneurs de Courtenai aiant embrassé de bonne grace le parti de Condé, il crut devoir leur témoigner sa reconnoissance en demandant qu'on leur *fit droit selon l'ordre & les loix du Roiaume*, sur les requêtes qu'ils avoient présentées plusieurs fois pour la conservation de l'honneur de leur Maison. L'affaire étoit assez délicate : car enfin ces Messieurs veulent être Princes du sang. Ils ont fait imprimer un volume considérable pour montrer qu'ils descendent du dernier fils de

Louis

Louis VI. surnommé *le Gros*. Mais tout le monde n'en convient pas. On croit qu'ils doivent se contenter d'être regardez comme une branche de l'ancienne Maison de Courtenai cadette de celle dont un Fils de France épousa l'héritiére. Les Commissaires du Roi répondirent à cet article *qu'il en seroit parlé à sa Majesté*. La chose en est demeurée là. 1616.

On avoit déclaré dans ces manifestes qu'on prenoit les armes pour maintenir la justice des remontrances que le Parlement de Paris avoit faites au Roi, & pour obtenir des réponses justes & favorables aux Cahiers présentez à sa Majesté par l'assemblée des Etats generaux. Une pareille démarche engageoit le Prince de Condé à insister sur ces deux choses dans quelques-uns de ses articles. Ils furent éludez en disant que le Roi y pourvoiroit trois mois aprés la publication du traité. On en usa de même au regard de celui, où le Prince demandoit la suppression de la *Paulette*, & de la vénalité des Charges. Le Roi aiant donné aux Officiers *le droit annuel* pour trois ans aprés la clôture des Etats generaux, on répondit que cét article s'exécuteroit, quand le terme acordé par sa Majesté seroit expiré. On promet assez facilement à la Cour de France, lors que les choses ne doivent pas être faites si promptement. Elle a le temps de trouver de bonnes ou de mauvaises raisons pour se dispenser de tenir la parole donnée.

Le Prince demandoit dans un autre article que suivant les anciennes loix du Roiaume,

1616. me, aucun étranger ne fût admis aux charges de la Couronne, aux gouvernemens des Provinces ou des Villes, aux Prélatures Ecclésiastiques, enfin aux dignitez & aux fonctions publiques dans le Roiaume & même dans la maison du Roi & de la Reine. Cela regardoit le Maréchal d'Ancre que Condé & les Seigneurs de son parti avoient entrepris d'éloigner. Outre que l'Italien étoit trop fortement appuié par Marie de Médicis, il avoit travaillé sécrétement à se racommoder aux dépens du Duc d'Epernon & du Chancelier de Silleri avec le Prince de Condé & avec ses deux plus intimes confidens, le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon. Il falut trouver quelqu'expédient pour sauver Conchini: car enfin, l'article étoit si légitime que la Cour ne pouvoit pas s'exempter de le passer. Les Commissaires du Roi répondirent donç que sa Majesté se réservoit le pouvoir de récompenser toute sorte de personnes selon leur mérite, leurs services, & leur qualité.

Embaras de la Reine mere sur deux prétensions particuliéres du Prince de Condé & du Duc de

On convint assez facilement des articles, dont Condé ne se mettoit pas autrement en peine de presser l'exécution. Il n'en fut pas ainsi de deux autres qui regardoient l'autorité que le Prince prétendoit avoir dans les Conseils, & la satisfaction que demandoit le Duc de Longueville sur la citadelle d'Amiens, dont le Maréchal d'Ancre son ennemi avoit le gouvernement. Condé proposa d'abord la démolition de cette place: mais la Reine mere n'y voulut point consentir. On demanda donc que le gouvernement en fût ôté à Con-

Conchini, & que ſa Majeſté le donnât à quelqu'autre perſonne qui lui fût agréable. Villeroi fit entendre que les affaires pouroient s'ajuſter de la ſorte. Il promit d'aller à Tours & de diſpoſer Marie de Médicis à ſe relâcher ſur les intérêts du Maréchal d'Ancre qu'elle avoit pourtant fort à cœur. On avoit mis ſur le tapis une choſe encore plus délicate: elle ſembloit tendre à la diminution de l'autorité de la Reine mere. Condé vouloit être le chef des Conſeils du Roi, ſigner tous les Arrêts qui s'expédieroient, les comptes de l'épargne ou du threſor Roial, & ce qui ſeroit réſolu chaque ſemaine touchant les finances: en un mot, le Prince demandoit *la plume*. C'eſt ainſi qu'on s'exprimoit alors. Villeroi témoigna que la choſe étoit faiſable, & il ſe chargea de la propoſer à la Reine mere dez qu'il ſeroit arrivé à Tours.

1616. Longueville. *Journal de Baſſompierre. Mémoires de la Régence de Marie de Medicis. Vittorio Siri Memorie recondite Tom. III. pag.* 448. 449. 450.

Soit que Pontchartrain voulût nuire à Villeroi, ſoit qu'il crût être obligé de donner avis de tout ce qui ſe paſſoit, il écrivit promptement à Marie de Médicis les deux choſes que le Prince avoit demandées pour lui & pour le Duc de Longueville. Je ne ſai ſi Pontchartrain n'inſinua point à la Reine mere que Villeroi ſacrifioit les intérêts de ſa Majeſté au déſir qu'il avoit de ſe rendre encore plus agréable au Prince de Condé & au Maréchal de Bouillon. Marie de Médicis parut fort mécontente de Villeroi. Tantôt elle crioit contre la molleſſe de ce vieux Miniſtre d'Etat; quelquesfois elle s'imaginoit que Villeroi étoit bien-aiſe de faire du mal au Maréchal d'Ancre qui le

haïſſoit.

1616. haïssoit. *Enfin*, dit Marie de Médicis à Barbin son Intendant, vile creature de Conchini, & à Bassompierre, qui se trouvérent auprés de sa Majesté, *je viens d'aprendre que M. de Villeroi m'a gardé mon paquet : il s'est mis en chemin pour me l'apporter lui-même.* La Reine mere leur aiant raconté les deux nouvelles demandes du Prince, elle ajouta que c'étoit une piéce *de la façon* de Villeroi pour chagriner le Maréchal d'Ancre & pour gagner les bonnes graces du Prince de Condé.

Barbin qui n'ignoroit pas la passion violente qu'avoit Conchini de perdre Villeroi, confima les soupçons de Marie de Médicis. Il dit tout ce qui lui parut plus propre à l'irriter contre le plus sage de tous les Ministres d'Etat. Lorsque Barbin haranguoit de son mieux, on avertit la Reine mere que Villeroi étoit dans l'antichambre, & qu'il demandoit audience à sa Majesté. *Madame*, dit alors Barbin, *écoutez le sans émotion, & demandez lui froidement son avis sur ce qu'il vient vous proposer. S'il vous conseille d'y consentir, le voila tout découvert. On ne poura douter qu'il ne soit plus à M. le Prince qu'à vôtre Majesté. Que s'il n'est pas d'avis qu'elle accepte les propositions, dites hautement en plein Conseil que c'est M. de Villeroi qui vous a persuadée de les rejetter. Alors il perdra tout son crédit auprés de son bon ami le Maréchal de Bouillon, qui ne lui pardonnera jamais de vous avoir détournée de contenter M. le Prince.* Marie de Médicis trouva cette ouverture merveilleuse : elle fit

fit appeller Villeroi dans le dessein de la suivre. Etrange situation, que celle d'un Ministre d'Etat auprés d'une femme timide & soupçonneuse! Lors qu'on la sert le plus utilement, elle s'imagine qu'on veut la surprendre, ou la trahir. Si elle vous demande vos avis en certaines rencontres, c'est pour vous faire donner dans le piége que vos ennemis lui ont suggéré de vous tendre. 1616.

Pauvre homme, dit la Reine mere en s'adressant à Villeroi en présence de Bassompierre & de Barbin qu'elle avoit retenus pour être témoins de tout ce qui se passeroit, *vous vous donnez bien de la peine : & aprés tout vous ne gagnerez peut-être rien ni pour vous, ni pour nous. Eh bien ? vous étes venu me servir le dernier plat de mon dessert. M. le Prince veut être le Régent du Roiaume, il demande la plume. M. de Longueville pretend être le maître en Picardie. Il faut en chasser le Maréchal d'Ancre. Voila ce que vous devez me proposer: Pontchartrain me l'a écrit. Que pensez-vous de tout ceci ? Dois-je acorder les nouvelles demandes qu'on me fait ? Dites moi librement vôtre avis. Je veux être bien préparée avant que d'en parler tantôt au Conseil.* L'habile courtisan tâcha de s'excuser modestement : il pria la Reine d'atendre l'heure du Conseil. *J'y parlerai selon ma conscience*, ajouta-t-il, *& j'espére que Dieu m'inspirera ce qui est plus utile au service du Roi & au bien de l'Etat.* La Reine aiant fait de nouvelles instances à Villeroi, il fut obligé d'obeïr. *Je dirai mon avis, Mada-*

1616. *Madame, puisque vous me l'ordonnez,* reprit-il; *je supplie seulement vôtre Majesté de m'écouter jusqu'à la fin. J'ai toûjours bien pensé que M. le Prince & ses amis gardoient quelqu'article à proposer quand tous les autres seroient résolus. On cherche à vous embarasser. Car enfin si vôtre Majesté refuse ce qu'on lui demande maintenant, ils publieront par tout que ses intérêts particuliers lui sont plus chers que le repos de la France, & que vous avez rompu le traité presque conclu, dez qu'on vous a parlé de relâcher quelque chose de ce qui vous regarde personnellement. Mais il est facile de rendre tous ces artifices inutiles. Ce qu'on propose n'est pas d'une si grande importance que vôtre Majesté ne puisse bien l'acorder. On veut que M. le Maréchal d'Ancre ne commande pas dans la capitale de la Province dont M. de Longueville est Gouverneur. Mais on n'exige point de vôtre Majesté qu'elle ne donne pas une autre place à M. le Maréchal, & qu'elle ne le dédommage en aucune maniere. Vous pouvez le mettre en quelque meilleur endroit, & confier la ville & la citadelle d'Amiens à une personne qui dépendra de vous uniquement. En tout cas, il est aisé de donner la Normandie à M. de Longueville au lieu de la Picardie. Il ne se mettra pas en peine de celui qui commandera dans Amiens, lors qu'il sera dans une autre Province. M. le Maréchal a intérêt de faire voir au monde que la considération de sa fortune n'est pas un obstacle à la paix. On lui saura bon gré d'avoir sacrifié quelque chose au repos de l'Etat. Et vôtre Majesté fera connoître sans qu'il lui en coûte beaucoup, qu'elle préfere le bien*

public

public à l'établissement de ses serviteurs & de ses créatures. 1616.

Ce que M. le Prince demande pour lui, continua Villeroi, *se peut acorder de même. Vôtre Majesté y trouvera de l'avantage. Voici sur quoi je me fonde. Si M. le Prince ne vient point à la Cour; il ne demandera rien, & vous ne serez pas obligée de lui donner quelque chose. S'il y vient dans le dessein de vivre en bonne intelligence avec vôtre Majesté, elle perdra un ennemi dangereux, & vous gagnerez le premier Prince du sang, dont la présence & l'autorité donneront encore plus de poids à ce que vous ferez ordonner dans le Conseil. Il y tiendra la plume. Qu'avez-vous à craindre si vous lui tenez le bras en même temps? Si M. le Prince continue ses intrigues, s'il entreprend sur vôtre autorité, s'il veut la partager avec vous, il sera entre vos mains à la Cour, & vous aurez mille moiens de rompre toutes ses mesures.* Marie de Médicis parut persuadée de ces raisons, ou du moins elle feignit de l'être. Barbin témoigna d'en être si charmé, que perdant le respect à sa Maitresse, il la prit par le bras & le lui serra en disant, *Madame, on ne pouvoit pas vous donner un meilleur avis: il n'y a pas autre chose à faire. M. de Villeroi est le plus habile homme du monde.* Bassompierre fut surpris du prompt changement de Barbin. Cet homme vendu au Maréchal d'Ancre ne dissimuloit-il point? Il s'imaginoit peut-être que la Reine donneroit au discours de Villeroi la sinistre interpretation qu'il avoit insinuée par avance à sa Majesté.

Si c'étoit là l'intention de Barbin, il se trompa d'une étrange maniére. Marie de Médicis Marie de Médicis

1616. aiant assemblé un Conseil extraordinaire, Villeroi y rapporta les nouvelles propositions du Prince de Condé. Chacun témoignoit déja par sa contenance qu'il ne les jugeoit pas recevables, lors que sans attendre les opinions, la Reine mere déclara qu'elle vouloit tout acorder. *Si j'ai contesté quelques-uns des articles de M. le Prince*, dit Marie de Médicis, *ce n'a été que pour l'intérêt du Roi & pour le bien de l'Etat, que je préferé à tout. Graces à Dieu, les choses ont reüssi comme je le souhaitois. Je puis donner la paix à la France en relâchant quelque chose de mes intérêts particuliers, & en ôtant à mes serviteurs les gratifications que je leur ai faites. Je sacrifie avec plaisir ce que je pourois justement retenir, & je croi que M. d'Ancre est dans la même disposition. Il n'est pas nécessaire que je demande les opinions. M. de Villeroi peut s'en retourner demain à Loudun, & dire à M. le Prince que j'accepte ses deux nouveaux articles dans la même forme qu'il les a présentez.*

Prend la résolution de conclure le traité commencé avec le Prince de Condé.

Quand le Duc de Mayenne, & le Maréchal de Bouillon eurent à peu prés obtenu tout ce qu'ils demandoient, ils travaillérent à faire accepter les conditions du traité par les autres Seigneurs & par l'Assemblée des Réformez à la Rochelle. Tous les artifices imaginables furent emploiez en cette occasion. Mais la fermeté de l'Assemblée étoit si grande, & les autres Seigneurs agissoient avec tant d'union & de concert, que le Maréchal de Bouillon & le Duc de Mayenne auroient trouvé des difficultez insurmontables, si le Prince de Condé ne fût pas tombé dangereusement malade. Cet accident étonna tous ceux de son

Difficultez à faire consentir quelques Seigneurs, & l'Assemblée de la Rochelle au traité de Loudun.

parti.

parti. Chacun ſe mit à crier qu'il faloit ſe tirer promptement d'intrigue. Edmond Ambaſſadeur d'Angleterre & le Duc de Sulli allérent à la Rochelle. Ils y remontrérent à l'Aſſemblée que la malheureuſe ſituation des affaires demandoit qu'on s'acordât au plutôt. La mauvaiſe ſanté du Prince, les juſtes raiſons de craindre que ſes ennemis ne penſaſſent à ſe défaire de lui, la déſunion miſe entre les grands Seigneurs; ces conſidérations portérent l'Aſſemblée à députer dix perſonnes à Loudun avec pouvoir de ſe déſiſter de toutes les demandes precédentes, qui pouvoient retarder la concluſion du traité, & de ſe reſtraindre à l'expédition de ce qui étoit neceſſaire pour la ſeureté des articles accordez.

1616. *Mémoires de Rohan. L. I. Vie de M. du Pleſſis-Mornai. L. III.*

La fin malheureuſe de l'aſſemblée de Saumur fut une raiſon puiſſante aux Réformez d'inſiſter à ce que celle de la Rochelle ſubſiſtât juſqu'à la vérification de l'Edit que le Roi promettoit de donner, & juſqu'à l'acompliſſement de quelques autres conditions ſtipulées. Les Commiſſaires du Roi encouragez par des gens, qui les aſſuroient ſous main qu'on abandonneroit l'Aſſemblée, en cas qu'elle refuſât de s'en tenir aux articles dont le Prince de Condé étoit convenu; les Commiſſaires, dis-je, s'opiniatrérent à vouloir que l'Aſſemblée ſe ſéparât immédiatement aprés la ſignature du traité. Cette difficulté eût rompu la négociation ſi le Duc de Sulli fertile en expédiens, comme ſont ceux qui ont été longtemps au timon des affaires, n'en eût propoſé un que les Commiſſaires du Roi agréerent. C'étoit que l'aſſemblée ſubſiſtât ſix ſemaines

1616. aprés la signature de la paix, que l'Edit fût vérifié, & que sa Majesté ordonnât l'exécution des choses nécessaires pour la seureté des Réformez avant l'expiratic n du terme préfix. Les Ducs de Rohan & de Sulli, Soubize & Candale écrivirent si fortement à la Rochelle, que l'Assemblée consentit à ce que Sulli avoit proposé. Elle demanda seulement qu'on changeât quelques termes dans l'Ecrit, dont le projet lui avoit été communiqué. Les Députez à Loudun reçurent des pouvoirs encore plus amples. On promettoit de ratifier tout ce qu'ils feroient de concert avec les Seigneurs de la Religion. Le Duc de Sulli étoit le plus content du monde. Il va trouver les Commissaires du Roi pour finir l'affaire. Mais ces Messieurs n'y alloient pas de si bonne foi. Ils chicanent tout de nouveau: ils font de si grands changemens à l'Ecrit projetté qu'on ne le reconnoit plus. De maniére que Sulli rebutté de cet étrange procédé, veut se retirer en protestant qu'il ne se mêlera plus de l'affaire.

Le Prince de Condé & ceux de son parti signent enfin la paix.

Le Prince de Condé impatient de se tirer de tous ces embaras, fit appeller les Seigneurs de son parti pour signer la paix. Il étoit encore si foible qu'il ne pouvoit écouter la lecture de ce qu'on avoit mis par écrit, ni comprendre les difficultez qui restoient à surmonter. Son Altesse appella le Duc de Sulli & Villeroi l'un aprés l'autre. Elle vouloit savoir du premier ce qui retardoit la signature du traité, & demander au second ce que la Cour acordoit. Aprés quelques paroles dites tout bas à l'oreille du Duc & du Ministre d'Etat, son Altesse déclara en présence de tout

Mémoires de Rohan. L. 1.

tout le monde que Villeroi acceptoit l'Ecrit tel qu'il avoit été dressé de concert avec le Duc de Sulli, & que chacun devoit être satisfait. Sans vouloir écouter aucune remontrance, ni attendre la réponse de l'Assemblée de la Rochelle, Condé prend incontinent la plume & signe le traité. Le Maréchal de Bouillon demanda que l'Ambassadeur d'Angleterre le signât ensuite. On ne sait si Bouillon vouloit seulement faire sa cour au Roi de la Grande Bretagne, ou bien s'il s'imaginoit que l'Ambassadeur aiant signé le traité, le Roi son maitre en étoit reconnu le médiateur & le garant. Quoi qu'il en soit, Villeroi s'opposa fortement à la prétension du Maréchal. *L'honneur & la bienséance*, disoit-il, *ne permettent pas au Roi de consentir que le Ministre d'un Prince étranger signe un traité d'acommodement sur quelques affaires domestiques entre le Souverain & ses sujets.*

1616 *Gramond. Historiarum Gallia L. 11.*

La signature précipitée du Prince de Condé causa de grands murmures. Quelques Seigneurs & les Réformez se voioient abandonnez par les premiers auteurs de la guerre. L'indignation éclata quand on entendit le Maréchal de Bouillon déclamer contre les Députez de l'Assemblée, qui se plaignoient de ce que son Altesse signoit avant que leur affaire fût acommodée. Bouillon avoit bonne grace de les traiter de rebelles. Ce n'est plus le même homme qui avoit exhorté si fortement ceux de sa Religion à s'unir au Prince de Condé, en leur faisant espérer que son Altesse obtiendroit les plus belles choses du monde pour eux. Le voila qui s'offre à commandet l'Ar-

1616. mée que le Roi enverra pour les réduire : il déclare hautement qu'il regarde comme ennemis de l'Etat, tous ceux qui refuseront de signer le traité sous quelque pretexte que ce soit. Aveuglé par son ambition, le Maréchal s'efforçoit de faire valoir le service qu'il venoit de rendre à Marie de Médicis, en l'aidant à se tirer assez bien d'une fort mauvaise affaire : & il ne voioit pas qu'il perdoit son crédit & sa réputation parmi les Protestans, dont sa Maison avoit besoin pour se soutenir. Un si habile homme pouvoit-il s'imaginer que la Reine mere seroit jamais assez imprudente pour se confier à un Seigneur dont les allures lui étoient si bien connuës? Cependant ni les menaces de Bouillon, ni celles des Commissaires du Roi n'ébranloient point les autres Seigneurs Réformez & les Députez de l'Assemblée. La contestation fut si grande que le Prince s'en trouvoit incommodé. La Compagnie s'en va donc chez la Comtesse de Soissons. Ce fut là que les gens un peu plus calmes convinrent des articles sur lesquels on s'étoit échauffé de part & d'autre. Pour éviter les disputes sur le rang, chaque Seigneur ratifia le traité dans un écrit particulier. Il n'y eut que les Députez de l'Assemblée qui signérent l'acte où le Prince de Condé avoit mis son nom.

Bouillon fit encore une chose fort indigne de lui. Entêté de se remettre bien à la Cour, il engagea le jeune Duc de la Tremouille à signer conjointement avec lui un écrit qui fut mis entre les mains des Commissaires du Roi. Bouillon & la Tremouille y promettoient

toient de *courre sus* à l'Assemblée & à ceux qui la défendroient, en cas qu'elle ne se séparât pas dans les six semaines que sa Majesté lui avoit acordées. Quelques jours avant la conclusion de la paix, on avoit proposé dans le Conseil du Prince une nouvelle union entre les Seigneurs de son parti. Deux devoient demeurer tour à tour auprés du Roi, prendre garde à ce qui se passeroit à la Cour, en informer ceux qui seroient dans leurs terres, ou dans leurs Gouvernemens; & si la Cour entreprenoit quelque chose contre quelqu'un d'eux en particulier, tous les autres s'engageroient à soutenir ses intérêts: *la proposition*, dit alors le Maréchal de Bouillon, *n'est pas encore de saison*. L'adroit Courtisan ne vouloit pas s'obliger si tôt à se déclarer pour des gens dont les intérêts devoient être sacrifiez dans le traité qu'il avoit projetté lui-même. Quand tout fut signé, Bouillon remit la chose sur le tapis. Content d'avoir obtenu ce qu'il souhaitoit, le Maréchal eût été bien-aise d'engager les autres à le lui conserver. Cette nouvelle union l'auroit rendu plus redoutable à la Cour, qui l'auroit ménagé avec grand soin. On connut bien sa finesse. Quelques Seigneurs lui répondirent froidement que la chose *n'étoit plus de saison*. Ils étoient tous si altérez & si mécontens les uns des autres, que chacun s'en retourna dans le dessein de penser uniquement à ses affaires particuliéres. 1616.

La paix de Loudun n'apporta pas grand changement à celles de l'Etat. Conchini profita lui seul de ces mouvemens. Il avoit déja fait éloigner le Duc d'Epernon: mais le

Disgrace du Chancelier de Silleri.

1616. *de Villeroi, & de Jeannin.* Maréchal d'Ancre ne prétendoit pas en demeurer là. On ôta les seaux à Silleri dez que la Cour fût arrivée de Tours à Blois. Villeroi & Jeannin avoient travaillé sourdement à ruïner ce Magistrat, indignez de ce qu'il les avoit sacrifiez à Conchini, dans le dessein de se rendre maitre des affaires sous le Favori. Ils ne jouïrent pas long-temps du plaisir que la vengeance donne aux courtisans. Le Maréchal d'Ancre mit dans l'esprit de la Reine mere que Villeroi & Jeannin étoient d'intelligence avec le Prince de Condé dans la négociation de Loudun; de maniére que l'imprudente & crédule Marie de Médicis éloigna encore des affaires deux des plus fideles & des plus habiles serviteurs du Roi son époux. Voici donc Conchini présqu'au comble de ses désirs. Depuis la mort d'Henri IV. il avoit toûjours pensé à écarter de la Cour les Princes du sang & les plus grands Seigneurs, à faire chasser les anciens Ministres d'Etat, & à mettre ses creatures dans les premiers emplois. Mangot qui s'en étoit fait une, obtint la charge de Secretaire d'Etat qu'exerçoit Puisieux fils du Chancelier, & Barbin Intendant de la Reine mere eut l'administration des finances, quoique le Président Jeannin conservât sa charge. De peur de faire crier le monde, on donna les seaux à du Vair Premier Président du Parlement d'Aix en Provence; Magistrat universellement estimé à cause de ses belles connoissances & de sa rare probité. Mais une vertu trop austere n'étoit pas du goût de Marie de Médicis & de ses confidens. Plus Philosophe que courtisan, le

Mémoires de Rohan. L. I.
Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.
Gramond. Historiarum Galliæ L. II.

le nouveau Garde des Seaux ne se dévouä pas bassement à Conchini. Aussi l'Italien ne le laissa-t-il pas long-temps en place. Non content d'avoir été fait Maréchal de France d'une maniére inouïe, sans avoir servi à la guerre, cet étranger vouloit exercer encore les charges de Gouverneur du Roi, de Chancelier, & de Surintendant des finances. 1616.

La premiére fonction que du Vair fit de sa nouvelle dignité, ce fut de sceller l'Edit donné à Blois pour la pacification des troubles. Le Roi y confirmoit tous les articles dont ses Commissaires étoient convenus dans la conférence de Loudun, & il acordoit l'amnistie & l'abolition de tout ce qui s'étoit passé depuis que le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti avoient pris les armes. On avoit dressé encore quelques articles secrets & particuliers qui furent enregîtrez dans les Cours Souveraines conjointement avec l'Edit. Il fut suivi d'une déclaration sur *le serment du sacre*. La proposition faite par la Noblesse dans l'Assemblée des Etats generaux, que le Roi seroit suplié *de conserver la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine suivant le serment fait à son sacre*, allarmoit les Réformez d'une étrange maniére. Pour les guérir de leur défiance, sa Majesté déclaroit encore qu'elle n'avoit jamais entendu que ses sujets de l'autre communion *fussent compris dans le serment qu'elle avoit fait à son sacre*. Elle ordonnoit ensuite que tout ce qui leur étoit acordé fût *inviolablement* observé.

Edit de Blois pour la pacification des troubles.

Mercure François. 1616.

Condé alla prendre possession de son nouveau Gouvernement de Berri, dez que sa

Le Duc de Mayenne

1616. *& le Maréchal de Bouillon retournent à la Cour.*

santé le lui permit aprés la fin de la conférence de Loudun. Le Duc de Longueville se retira dans une de ses maisons, incertain si la Reine mere lui donneroit la Normandie au lieu de la Picardie. Avant que de s'en aller dans leurs Gouvernemens ou dans leurs terres, les Ducs de Rohan & de Sulli firent un tour à la Rochelle pour conférer avec les Députez à l'assemblée générale de ceux de leur Religion, qui devoient se séparer bien-tôt. Ce fut là que la Cour fit tenter Rohan & Sulli de signer le même écrit que le Maréchal de Bouillon, le Duc de la Tremouille & quelques autres avoient signé, pour intimider l'Assemblée en cas qu'elle ne fût pas rompuë dans les six semaines qui lui étoient acordées. Plus généreux & moins esclaves de la Cour que les deux autres Seigneurs, Rohan & Sulli refusérent hautement d'y mettre leur nom. Le Duc de Mayenne étoit celui du parti, dont la Reine mere se plaignoit le moins. Elle lui savoit bon gré de ce qu'il n'avoit pas voulu signer le traité de *l'adjonction* des Réformez au parti du Prince de Condé, & de ce que se souvenant qu'il étoit fils du Chef de la Ligue, il avoit protesté qu'il ne travailleroit jamais à leur faire du bien. Aprés de si grands ménagemens pour la Cour dans le temps même qu'il avoit les armes à la main, Mayenne voulut se faire un nouveau mérite en y retournant le premier. On le reçut agréablement: & je ne sai si le Duc ne se flata point que la Reine mere le recompenseroit du bon service qu'il lui avoit rendu, en avançant la conclusion du traité de Loudun.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Mémoires de Rohan. L. I. Discours du même sur le gouvernement de la Reine mere. Vie de M. du Plessis-Mornai. L. IV.

Le

Le Maréchal de Bouillon y alla présqu'en même temps plein de la même espérance. Du Plessis-Mornai qui vivoit bien avec tous les Seigneurs de sa Religion, avoit conseillé au Maréchal d'effacer les mauvaises impressions qu'on avoit prises de lui dans le parti Reformé, & de ramener des gens, dont il auroit peut-être besoin. Cela se pouvoit faire en se montrant en plusieurs Provinces, sous prétexte de visiter ses terres dans le Limosin, & d'aller voir ses amis ou ses parens. Bouillon sembloit se disposer à suivre cet avis, lors qu'il reçut une lettre du Roi qui l'invitoit à se rendre promptement auprés de sa Majesté. On ne sait si la Cour ne vouloit point empécher cet esprit inquiet d'être dans les Provinces éloignées de Paris. Peut-être aussi, que bien aise de reconnoitre par lui-même le train que les affaires prendroient désormais à la Cour, Bouillon fit en sorte que le Roi l'invitât à y venir. Quoi qu'il en soit, le Maréchal suivit de prés le Duc de Mayenne. De tous les Seigneurs du parti de Condé, ils furent les seuls qui demeurérent étroitement unis ensemble. 1616.

Le Roi étoit à Paris avec les deux Reines quand le Duc & le Maréchal se rendirent auprés de lui. Conchini n'osoit venir à la Cour: il demeuroit dans sa maison de campagne à Lezigni, soit qu'il craignît le peuple de Paris urieusement animé contre lui, soit qu'il fût en colére de ce que la Reine mere lui avoit ordonné de quitter la Lieutenance de Roi en Picardie avec la citadelle d'Amiens, & de prendre la Lieutenance de Roi en Nor-

Le Maréchal d'Ancre est generalement haï de tout le monde.

Journal de Baß-

1616. *Bassompierre. Gramond. Histor. Gallia. L. 11. Mercure François. 1616.*

mandie que le Duc de Montbazon lui donneroit en échange. Quoique le Maréchal d'Ancre dût se contenter d'un pareil dédommagement, il ne pouvoit digerer que ses terres de Picardie demeurassent à la discretion du Duc de Longueville son plus grand ennemi, qui lui féroit désormais mille chagrins dans une Province, où le Gouverneur devoit être maitre absolu. La haine que le peuple de Paris témoignoit tout publiquement à Conchini, causoit encore un extréme dépit à cet Italien moins souple & plus hautain que ne le sont ordinairement ceux de sa nation. Devoit-il être surpris que les François souffrissent impatiemment qu'un étranger voulût avoir chez eux plus d'autorité que les Princes du sang, abattre les plus puissans Seigneurs du Roiaume, ceux qui remplissoient depuis long-temps les premiéres places dans le Ministére? Tant de personnes distinguées par leur naissance, par leurs emplois, par leur crédit, avoient leurs amis & leurs créatures qui animoient le peuple contre Conchini.

On étoit indigné de voir un petit Gentilhomme de Florence venu avec moins que rien en France, car enfin il confessa lui-même à Bassompierre qu'il s'en faloit huit mille écus qu'il n'eût un sou de bien à lui quand il se mit à la suite de Marie de Médicis; de voir, dis-je, ce Conchini autrefois si gueux, honoré d'une des premiéres dignitez du Roiaume, posséder avec sa femme plusieurs charges estimées prés de deux millions de livres, des terres & des maisons qui coûtoient plus d'un million, des meubles, des pierreries, de la vaisselle d'argent

gent pour deux millions, en un mot riche de trois millions d'or amassez de son aveu sous la Régence de Marie de Médicis, marcher acompagné d'un assez grand nombre de Gentilhommes François que la pauvreté avoit reduits à prendre de lui mille francs d'apointemens par an, insulter à des gens de meilleure Maison que lui, en les appellant dans son baragouïn demi François & demi Italien, *coions di mille franchi.* Un homme que sa grande fortune rendoit insolent à ce point, pouvoit-il manquer d'être universellement haï à la Cour, à la ville, dans les Provinces? 1616.

Conchini connut la mauvaise disposition des Parisiens à son égard par la mortification la plus sensible qu'un homme de son rang peut recevoir. Il étoit à Paris dans le temps de la conférence de Loudun: & les habitans aiant continué de faire la garde aux portes de la ville nonobstant la suspension d'armes, tous ceux qui entroient dans Paris, ou qui en sortoient ne cessérent point de prendre des passeports. Le Maréchal d'Ancre qui vouloit passer la fête de Pâques dans sa maison du fauxbourg, monta dans son carosse le Samedi acompagné des Gentilshommes ordinaires de sa suite. Le Cordonier Picard étoit de garde à la porte de Bussi: ce personnage arrête le carosse sans façon en demandant le passeport. Le Maréchal d'Ancre ordonne fiérement à son Cocher & à ses gens d'avancer: on leur présente la hallebarde & le mousquet. *Coquin*, dit Conchini au Cordonnier en mettant la tête hors de la portiére, *Sais-tu qui je suis? Je vous connois fort bien,*

1616. *Monsieur*, répondit Picard d'une maniére hardie & méprisante. *Cependant vous ne sortirez point, à moins que vous n'aiez un passeport.* Conchini crevoit de rage & de dépit: mais il n'osa faire violence. La populace qui s'atroupoit l'auroit assommé sans miséricorde. On va seulement querir le Commissaire du quartier, afin qu'il ordonne à ceux qui sont de garde de laisser sortir M. le Maréchal. Il dissimula cet affront jusqu'au retour du Roi. Quelque temps aprés Conchini commande à son Ecuier de prendre deux valets, & de faire donner des coups de bâton au Cordonnier Picard. L'ordre fut si bien exécuté que le pauvre homme demeura présque mort sur la place. Mais les gens de Conchini se reposant un peu trop sur le crédit de leur Maitre, se laissérent arrêter. Ils furent pendus en fort peu de jours devant la porte de Picard. On faisoit encore le procés à l'Ecuier; & les Magistrats l'auroient condamné par contumace au même supplice, si le Maréchal de France n'eût promptement composé avec le Cordonnier de Paris: trop heureux encore que Picard voulût bien se désister de ses poursuites, moiennant une somme d'argent que Conchini lui fit compter.

Pressentimens que le Maréchal d'Ancre a de son dernier malheur.

Il prit une affaire si mortifiante pour un présage de sa perte. Dez lors il ne cessa point de représenter à la Galigaï sa femme, qu'ils feroient bien de se retirer en Italie au plûtôt. *Nous y jouïrons paisiblement des grands biens que nous avons amassez*, disoit le désolé Maréchal, *& nous en assurerons la succession à nôtre famille. Offrons six cens mille écus au Pape à*

condi-

condition que nous aurons durant toute nôtre vie l'usufruit du Duché de Ferrare. Les Borgheses ne pensent qu'à s'enrichir sous le Pontificat de leur oncle déja fort vieux. Ils accepteront volontiers une proposition si avantageuse. Moins timide, ou plus ambitieuse encore que son mari, la Maréchale empécha Conchini de conclure une affaire déja entamée. Il avoit passé sa jeunesse à Florence *dans le désordre & dans la débauche, tantôt banni, tantôt en prison; & présque toûjours sans argent.* C'est la confession ingenuë que Conchini fit un jour à Bassompierre, qui le consoloit sur la perte de sa fille morte à la fin de cette année. Depuis son mariage avec la confidente de Marie de Médicis, il avoit vêcu dans des intrigues continuelles de Cour; uniquement occupé de l'avancement de sa fortune. Au milieu de ces distractions, Conchini conserva je ne sai quels sentimens foibles de Religion, que les malheurs qui lui arivoient coup sur coup réveillérent un peu.

1616. *Journal de Bassompierre.*

En moins de deux ans il eut le chagrin de se voir nommé dans les manifestes du Prince de Condé, comme un des premiers auteurs des désordres du gouvernement. Dolé son plus intime confident, qui le servoit si bien dans toutes ses intrigues, mourut à Tours durant la négociation de Loudun. Le Duc de Longueville lui fit ôter la Lieutenance de Roi en Picardie, & le Gouvernement de la citadelle d'Amiens, places qui étoient fort à sa bienséance. L'insulte du Cordonnier Picard, & l'affront de deux valets pendus *sous la moustache* d'un Maréchal de France, c'est ainsi

que

1616. que Conchini s'exprimoit, lui furent plus sensibles que le reste. Tous les Seigneurs de la Cour se déclarérent ensuite contre lui, de maniére qu'il fut contraint à se réfugier en Normandie. La populace de Paris pilla sa maison, & il perdit pour deux cens mille écus de meubles. Enfin, & c'étoit à son avis le comble de tous ses malheurs, il vit mourir une fille qu'il aimoit tendrement. Aprés ce funeste accident précédé par des avantures si fâcheuses, Conchini eut certains mouvemens de dévotion, ou plûtôt de superstition, qui prénent en de pareilles occasions aux Courtisans ambitieux, quand ils n'ont pas entiérement secoué le joug. Il s'imagina que Dieu l'avertissoit de sa ruïne prochaine, & qu'il devoit sortir de France au plutôt, de peur que la main du Seigneur ne s'apesantît sur lui d'une maniére encore plus accablante. Un homme mieux instruit des veritez de l'Evangile, n'auroit pas pensé à mettre à couvert des biens immenses & acquis par la fraude, par la flaterie, par l'injustice, afin de passer le reste de sa vie dans la splendeur & dans l'abondance. Il se seroit mis en peine de fléchir la colére de Dieu par une pénitence sincére & par un renoncement genéreux aux vains amusemens du siécle, de réparer le tort fait au prochain, de racheter ses crimes par une sainte profusion en aumônes. Mais la prétenduë dévotion de Conchini n'alloit pas encore là. Il se jette seulement aux pieds de sa femme, il la presse le plus vivement qu'il lui est possible, de prendre aussi le parti d'une retraite dans leur commune patrie; il y avoit

déja

déja fait paſſer dés ſommes conſidérables. *Vous étes un lâche & un ingrat*, lui repondit la Galigaï d'un ton fier & dédaigneux. *N'eſt-ce pas la choſe du monde la plus indigne, la plus baſſe, que vous aiez ſeulement la penſée d'abandonner la Reine qui nous a comblez de ſes bienfaits? Comment oſez-vous me faire une pareille propoſition?* Cette opiniatreté qui a pourtant un certain air de courage & de fermeté, déſeſpéroit le Maréchal d'Ancre. *Si je pouvois honnêtement quitter une femme, à qui j'ai de ſi grandes obligations*, dit-il encore à Baſſompierre, *je ſerois bien-tôt dans un endroit, où les Seigneurs & le peuple de France ne viendroient pas me chercher.* Nous verrons l'année ſuivante qu'il n'étoit pas mal inſpiré.. 1616.

Bien loin que les meſures que la prudence des enfans du ſiécle, lui ſuggéroit de prendre pour ſe ſoutenir à la Cour, réüſſiſſent, elles lui devenoient pernicieuſes. Il avoit tâché de s'unir avec le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon, en leur propoſant de travailler de concert à ruïner tout à fait les Ducs d'Epernon & de Bellegarde. Il ſe flatoit que les deux premiers accepteroient l'offre, dans l'eſpérance de profiter de la dépouille de deux hommes, dont un étoit exceſſivement riche. Soit que la disgrace de Villeroi & de Jeannin que Mayenne & Bouillon conſidéroient beaucoup, les eût irritez contre Conchini qui en étoit l'auteur, ſoit qu'ils craigniſſent de ſe rendre eux-mêmes odieux à toute la France, en ſe liant avec un étranger univerſellement haï. ils ſe ſervirenr de ſes offres pour ſe faire de nouveaux amis, & pour lui

Nouvelle conſpiration des grands Seigneurs contre le Maréchal d'Ancre.

Mémoires de la Regence de Marie de Médicis. Journal de Baſſompierre.

1616. lui susciter un plus grand nombre de puissans ennemis. On découvrit tout au Duc de Guise. Choqué de l'entreprise de Conchini, Guise allié d'Epernon & de Bellegarde, s'unit aux deux autres dans le dessein de perdre le Maréchal d'Ancre sans ressource. Le premier effet de cette nouvelle caballe, ce fut de rallier tous ceux de la Cour & du Parlement qui vouloient du mal à Conchini & de soulever encore plus les Parisiens contre lui. Le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon le menacérent de l'aller attaquer jusques dans sa maison de Lezigni, où il s'étoit retiré. On prit même des mesures pour la faire sauter avec des petards. Lacheté indigne de gens d'honneur & de qualité! L'entreprise manqua plus heureusement pour leur réputation que pour l'imprudent & infortuné Maréchal d'Ancre. Sa perte fut seulement retardée de quelques mois.

Le Duc de Rohan se racommode avec la Reine mere.

La conjoncture étoit favorable aux desseins du Duc de Rohan. Plus éloigné que jamais de prendre le même parti que le Maréchal de Bouillon, dont la conférence de Loudun lui fit encore mieux connoitre le cœur & le génie, Rohan avoit envie de se racommoder avec la Reine mere. Il crut qu'elle seroit bien-aise de gagner un Seigneur, qui pouvoit lui être d'une grande utilité contre le Maréchal de Bouillon. Les nouvelles caballes formées à la Cour donnoient une extréme inquiétude à Marie de Médicis, assez éclairée pour s'appercevoir qu'en ruinant son Favori, on lui enleveroit la plus grande partie de son autorité. Rohan offrit donc ses services à la

Mémoires de Rohan. L. I.

la Reine mere : mais ce fut d'une maniére noble, franche, & digne d'un grand cœur. Voici comment cela se passa. Tous les grands Seigneurs aiant pensé à leurs intérêts dans la conférence de Loudun, le Duc de Rohan crut qu'il ne devoit pas oublier les siens. Il demanda le Gouvernement de Poitou, en cas que le Duc de Sulli persistât dans le dessein de s'en démettre en sa faveur. La Reine mere n'aiant pû refuser une chose qu'elle avoit déja promise, Rohan fit depuis la paix de nouveaux efforts auprés de son beau-pere, qui donna enfin sa démission. Il ne restoit plus qu'à obtenir l'expédition des lettres patentes du Roi. On les promit à condition que le Duc iroit lui-même les recevoir à la Cour. 1616.

Le voila donc à Paris. *Madame*, dit-il à Marie de Médicis en s'expliquant à elle dans une conversation particuliére, *J'avoüe que le mépris qu'on a paru avoir pour moi, m'a été extrémement sensible. Un homme de mon rang a toûjours quelque pouvoir. Quand on le néglige, il est tenté de faire connoitre qu'il ne mérite pas moins les égards & les ménagemens de la Cour, que certaines gens qui ne le valent pas. J'ai servi utilement vôtre Majesté en plusieurs occasions : elle n'ignore pas que je n'en ai pas été fort bien récompensé. En dissimulant mon juste ressentiment, je lui aurois été plus agréable. Mais je ne sai si une pareille indolence ne m'auroit point fait perdre son estime. Si vous voulez bien, Madame, oublier ce que j'ai pû faire contre vôtre Majesté, & m'honorer de vôtre bienveillance, je vous proteste que je défendrai vos intérêts contre tout le monde.*

Je

1616. *Je suplie seulement vôtre Majesté de trouver bon que j'excepte ceux de ma Religion.* Contente de ce grand homme, Marie de Médicis reçut agreablement la proposition: Et le Duc garda religieusement sa parole.

Les Etats Généraux des Provinces-Unies retinrent leurs places engagées à la Couronne d'Angleterre.

On se lasse à la fin du détail des intrigues de Cour. Si vous trouvez un homme dont la vertu & la probité plaisent, il y en a mille dont la dissimulation & la scéleratesse donnent de l'horreur & du dégoût. Laissons pour un temps ce récit peut-être ennuieux, & voions ce qui se passe en Angleterre & dans les Provinces-Unies. Jacques Roi de la Grande Bretagne fit cette année une action qui mériteroit de grands éloges, si les motifs en eussent paru plus honnêtes, ou du moins si ce Prince malhabile eût mieux caché son avarice & sa foiblesse. Il remit aux Etats Generaux des Provinces-Unies la Brille, Flessingue, & Rammekens. Ces trois places qu'on regarde comme les clefs de la Meuse, de l'Escaut, & du Rhin avoient été engagées à la Reine Elizabeth. C'étoit la garantie des traitez faits entre sa Majesté & les Provinces-Unies, & la seureté de l'argent qu'elle leur préta. Les intérêts montoient, il y a déja huit ans, à dix-huit cens mille livres sterling, ou environ, selon la supputation des Anglois. Les Etats souhaitoient avec ardeur de retirer ces trois villes importantes des mains d'un voisin puissant & jaloux de la prospérité de leur commerce. Quelque chose sembloit manquer à la parfaite liberté des Provinces-Unies, tant que les Anglois demeurérent maitres de l'entrée de

Mercure François. 1616, Mémoires de Hollande par du Maurier dans le portrait de Maurice Prince d'Orange. Larrey Histoire d'Angleterre.

de trois grandes riviéres, & que l'Ambaſſadeur d'Angleterre eut droit en vertu de la poſſeſſion de ces trois places, d'avoir ſéance, & de donner ſa voix dans le Conſeil d'Etat de la République. Mais il étoit bien difficile que des gens épuiſez par la longue & ruïneuſe guerre qu'ils avoient ſoutenuë contre l'Eſpagne, trouvaſſent les fonds néceſſaires pour s'acquitter d'une dette ſi conſidérable. Que ſavoit-on encore ſi quand il ſeroit queſtion de traiter de la reſtitution des places, l'Angleterre ne feroit point naître des difficultez inſurmontables? 1615. *Tom. II. dans le Regne de Jacques I. 1616.*

Barnevelt un des plus grands politiques & des plus habiles négociateurs de ſon temps, entreprit de rendre ce ſervice ſignalé à ſa patrie, qui lui avoit déja de ſi grandes obligations. Il part à la tête d'une celébre Ambaſſade; il étudie ſi bien la ſituation des affaires d'Angleterre, l'humeur du Roi, & les intérêts de ſon Favori & de ſes Miniſtres, qu'il trouve enfin une occaſion favorable de demander la reſtitution des trois places moiennant une partie de la ſomme duë, que les Etats Genéraux offroient de païer inceſſamment. Jacques n'avoit point d'argent pour fournir à ſes dépenſes inutiles & à celles de ſon Favori: il n'oſoit pas aſſembler ſon Parlement pour lui en demander. Le Favori & quelques Miniſtres gagnez conſeillérent au Roi de remettre les trois villes aux Etats Genéraux, moiennant une partie aſſez modique de la ſomme prétenduë par les Anglois, & de donner une décharge du ſurplus. Jamais affaire ne fut ménagée avec plus de prudence ni avec plus de ſubtilité que celle-ci. Barnevelt

voit

1616. avoit averti les Etats de cesser de paier la garnison des places engagées. *La Reine Elizabeth*, disoit-il, *s'est obligée à le faire : & l'Angleterre a consenti d'atendre son remboursement jusques à la restitution du gage que nous lui avons donné*. L'habile Hollandois prévoioit que les soldats auroient recours au Roi pour recevoir leur paie, & que sa Majesté qui manquoit toûjours d'argent, se trouveroit dans un extréme embaras. Elle auroit pû assembler son Parlement : mais le Roi, le Favori, & les Ministres craignoient trop des gens ennemis irréconciliables du pouvoir arbitraire, du régne des Favoris & des Ministres. On se mit donc à menacer les Etats Genéraux. *Nous saurons bien leur faire paier les garnisons*, disoient quelques-uns. Sa Majesté parloit même de lever des troupes, & d'équipper une puissante flote : mais n'elle n'avoit point d'argent dans son thresor Roial. Le Favori & les Ministres gagnez par ce qu'on leur avoit peut-être déja donné, ou du moins par l'espérance d'avoir une partie de ce que le Roi toucheroit; ces Messieurs, dis-je, lui insinuérent d'entrer en composition avec les Etats Genéraux. Jacques se rend à leur avis, donne sa parole, & Barnevelt retourne en Hollande trouver une somme qu'un peuple naturellement économe & amoureux de sa liberté fournit bien-tôt. Caron Ambassadeur ordinaire des Etats Genéraux en Angleterre finit le traité présque déja conclu. En faisant toucher au Roi environ le tiers de la somme demandée d'abord, il obtint la restitution des trois places.

Les

Les Anglois criérent contre un Roi foible & avare qui flétrissoit sa personne, & toute la nation par un traité honteux. On lui reprochoit tout publiquement de s'être laissé duper par les Hollandois, ou trahir par son Favori & par ses Ministres. *Faloit-il*, disoient quelques-uns, *chercher dans la bourse des Etats un argent que le Parlement auroit donné si facilement au Roi? Nous avions bien acheté les trois places, & nous aurions fourni à sa Majesté de quoi les conserver. On sait la raison pourquoi le Roi n'a pas voulu assembler le Parlement: il craint qu'on n'y prenne des mesures pour la conservation de la liberté.* Jacques fut si honteux & si chagrin de son imprudence, qu'il en conçut une haine mortelle contre Barnevelt. On croit que la colére de sa Majesté contribua beaucoup au malheur de ce grand homme. Quoique Jacques ait peut-être commis une faute contre les régles de cet art d'usurper & de retenir injustement le bien d'autrui, qu'on nomme la fine politique, devroit-on le blâmer dans le fonds d'avoir eu de la probité en restituant ce qui étoit seulement engagé à sa Couronne. Il étoit même de la magnificence d'un grand Prince; disons plus, du devoir & de la charité d'un Roi Chrétien, de remettre quelque chose des gos intérêts que la nécessité de défendre leur liberté, n'avoit pas permis aux Provinces-Unies de paier. Mais les actions les plus belles & les plus justes perdent leur prix & leur mérite, quand on ne sait pas les faire comme il faut. Sa Majesté Britannique seroit louable, si elle eût restitué ce qui étoit entre ses mains & remis une 1615.

1616. une partie de ce qu'elle pouvoit éxiger ſelon la rigueur des traitez, d'une maniére moins ſordide & plus digne d'un puiſſant Roi.

La diviſion augmente en Hollande & dans quelques autres Provinces.

Préface des Actes du Sinode de Dordrecht. Brand Hiſtoire de la Reformation. L. 22. 23.

Le ſuccés de la négociation de Barnevelt pour la reſtitution de la Brille, Fleſſingue, & Rammekens, le conſola beaucoup dans l'affliction ſenſible que la diviſion, qui augmentoit tous les jours en Hollande & ailleurs, cauſoit à ce grand homme. Il avoit réüſſi glorieuſement dans toutes ſes entrepriſes, & il échoua, que dis-je? il ſe perdit lui-même, dans celle de prévenir les mauvais effets que le zéle aveugle & impétueux des Theologiens échauffez à defendre leurs préjugez, devoit apparemment produire dans une République naiſſante, & qui reſpiroit un peu durant une tréve, dont la fin n'étoit pas encore fort éloignée. La prévoiance eſt la qualité la plus néceſſaire à ceux qui ſont au timon des affaires. Mais il arive quelquesfois que leurs trop grandes précautions gâtent tout. La fin malheureuſe de Barnevelt en eſt un triſte exemple. En voulant aſſurer la liberté de ſa patrie & lui procurer la paix, il en augmenta les diviſions domeſtiques, & il fournit à ſes ennemis de quoi le faire conduire ſur un échaffaut.

Bien loin que l'ordonnance publiée l'an 1614. par les Etats de Hollande, arrêtât les Miniſtres du parti Contre-Remontrant, elle ne ſervit qu'à les animer davantage. Amſterdam ſe déclaroit hautement pour eux. Cette démarche de la plus puiſſante ville de Hollande fit un tort extréme aux Remontrans, & leurs adverſaires en devinrent beaucoup plus forts. Je rapporterai l'origine de cette

cette révolution. Nous y verrons qu'un intérêt leger, & l'animoſité de quelques particuliers, ont en certaines rencontres tant d'influence dans les réſolutions publiques d'une ville ou d'un Etat, que la face de affaires y change tout à coup. Hooft Bourgmeſtre d'Amſterdam y avoit beaucoup de crédit: ſes bonnes intentions pour la paix & pour l'union le rendoient favorable aux Remontrans: il empéchoit leurs adverſaires de les opprimer. Mais ce Magiſtrat perdit malheureuſement pour eux toute ſon autorité. Quelques-uns de ſes Collégues avoient acheté des terres & des héritages, dont ils ſavoient bien que l'acquiſition ſeroit néceſſaire, lors qu'il faudroit agrandir la ville ſelon le deſſein qu'on en avoit pris. Quand on leur propoſa de vendre les fonds qu'ils avoient eus à bon marché, ils en demandérent un prix exceſſif. Indigné de ce ſordide monopole, Hooft prétendit que les nouveaux proprietaires devoient céder leur acquiſition au public pour l'argent qu'ils en avoient donné. On s'échauffe de part & d'autre: Hooft ſe trouve exclus de la Régence à la pluralité des voix; on rejette ſes avis; dès qu'il ſe déclare pour quelqu'un, tous les autres Magiſtrats ſont contraires. Il avoit favoriſé les Remontrans; on crie contr'eux, on appuie fortement leurs ennemis. Goulart Miniſtre de l'Egliſe Walonne prêchoit les ſentimens d'Arminius, le voila incontinent ſuſpendu par le Conſiſtoire, & cité au Sinode Walon qui ſe tenoit à Middelbourg. J'ai déja dit que les Mini- 1616.

1616. ſtres Walons eurent toûjours dans ces diſputes beaucoup plus de modération que les Flamands. Leur Sinode ne voulut point prendre connoiſſance de cette affaire. Il eût falu s'expoſer à déplaire à la ville d'Amſterdam, ou bien aux Etats de Hollande. L'Aſſemblée ſe tira d'intrigue en renvoiant la choſe au jugement du Sinode National, dont les Contre-Remontrans preſſoient la convocation.

Ces troubles cauſoient d'étranges embaras aux Etats de Hollande. Ils avoient beau faire des Ordonnances pour obliger les deux partis à ſe ſupporter charitablement l'un l'autre. La ville d'Amſterdam & quelques autres ne vouloient point recevoir ce qui avoit été ſeulement conclu à la pluralité des voix. On ſoutenoit que cette affaire étoit du nombre de celles, qui ſelon les loix du païs ne ſe peuvent réſoudre que du conſentement unanime de toutes les villes de la Province. Il ne paroit pas que cette prétenſion fût bien fondée. La loi faite en 1581. porte que les affaires de la Province ſe décideront dans l'aſſemblée des Etats à la pluralité des voix, excepté celles où il eſt queſtion de mettre des impôts, de lever des deniers, de déclarer la guerre, de faire la paix, & de changer la conſtitution du Gouvernement. La Réformation fut embraſſée en Hollande & en Zélande à la pluralité des voix, & ſans attendre le conſentement de toutes les villes. S'agiſſant donc ici ſeulement de conſerver la paix dans l'Egliſe, & d'y établir une tolérance charitable ſur des articles qui ne ſont pas eſſen-

Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt. cap. 8.

essentiels à la Religion, Barnevelt & la plus grande partie de ceux qui composoient les Etats de Hollande, répondirent que l'affaire se devoit décider à la pluralité des voix. 1610.

Au lieu d'entrer dans une nouvelle contestation sur la pretention d'Amsterdam, les Etats de la Province y envoient cinq Deputez pour représenter aux Magistrats la justice des Ordonnances faites, & pour les exhorter à les recevoir. Grotius étoit un de ceux qui vinrent de la part des Etats. On nous a conservé le beau & savant discours qu'il fit en cette occasion. Ce fut, comme cet excellent homme le disoit lui-même, une prédiction semblable à celles que les Poëtes font faire à la pauvre Cassandre. Tout ce que Grotius exposa des malheurs que la division causeroit à la patrie, à moins que toutes les villes ne secondassent les bonnes intentions des Etats, ne se trouva que trop véritable. Mais ceux d'Amsterdam n'en vouloient rien croire. Quelqu'instance que les Députez des Etats fissent aux Magistrats de leur donner une réponse positive, on ne put rien obtenir alors. Les Bourgmestres dirent seulement dans un entretien particulier, que la convocation d'un Sinode, étoit le seul moien d'appaiser les troubles. *Le peuple*, disoient-ils, *paroit si prévenu qu'il s'agit de quelques points essentiels à la Réformation, qu'il ne consentira jamais à la tolérance, à moins que l'autorité des Ministres assemblez ne le persuade. La pluspart des gens n'entendent pas ces matiéres; on s'en rapporte aux Pasteurs. Quand la chose aura passé dans un Sinode, la multitude se rendra sans peine.*

Brand Hist. de la Réformation. L. 24. Préface des Actes du Sinode de Dordreckt. Grotius Oratione habita in Senatu Amstelredamensi. Tom. III. operum Theologicorum.

1616. *peine. Il nous semble ,* repliquérent les Deputez des Etats , *que les conférences entre les Ministres des deux partis & les écrits publiez de part & d'autre , ont si bien éclairci les choses , que tout le monde est capable de voir ce dont il est question. Pourquoi les Etats parfaitement bien instruits sur les cinq articles , ne prononceront-ils pas aussi seurement , & ne se feront-ils pas aussi bien obéir qu'une assemblée de Ministres échauffez & prévenus ?* Les Bourgmestres s'arrêterent là, & les Députez s'en retournerent sans rien faire.

Quelque temps après , la ville d'Amsterdam fit déclarer nettement aux Etats de Hollande , qu'elle étoit dans la résolution de maintenir la Religion établie depuis cinquante ans , qu'elle ne croioit pas qu'on y dût faire le moindre changement, qu'aprés la décision d'un Sinode , où les articles controversez seroient éxaminez avec soin , & qu'elle ne pouvoit consentir à tout ce qui avoit été fait par les Etats depuis l'an 1611. ni permettre que son nom fût mis dans aucune Ordonnance contre ceux qui défendoient la Confession de Foi reçuë dans les Eglises Belgiques , à moins qu'un Sinode légitimement assemblé , n'eût déterminé qu'il étoit permis de s'en écarter sur ce qui concerne la Grace & la Prédestination. Les Ministres Contre-Remonstrans joieux de se voir hautement appuiez par la ville d'Amsterdam , s'y assemblérent de toutes les Provinces-Unies en maniére de Sinode secret. Il y fut résolu de présenter une requête aux Etats de la Province pour demander qu'il fût permis aux Contre-Remonstrans de

Brand Histoire de la Réformation L. 25. Gratiu.

de suivre les lumiéres de leur conscience & de se séparer de la Communion de ceux qui rejettoient l'ancienne confession des Eglises Belgiques. On convint encore de n'accepter plus aucune conférence, & de remettre tout à la décision d'un Sinode National, dont la convocation seroit demandée avec plus de hauteur qu'auparavant ; en cas que les Etats de Hollande n'y voulussent pas consentir. Quelques Magistrats d'Amsterdam proposérent même dans le Conseil de la ville de faire les frais du Sinode qui se tiendroit chez eux, s'il n'y avoit pas moien d'en obtenir un tel qu'on le demandoit. Dans cette assemblée secrete d'Amsterdam, les Remontrans furent chargez des choses les plus étranges. *Ces gens-là*, disoient leurs adversaires, *ont entrepris de renverser la Réformation. Ils entretienent pour cet effet de grandes intelligences avec les Espagnols & avec les Jesuites.* Les premiéres personnes de l'Etat ne furent pas épargnées ; & les Ministres eurent grand soin de répandre dans les Provinces tout ce qui avoit été dit dans leur prétendu Sinode.

1616. Epistola 64. Gerardo Johanni Vossio. 1616.

Les choses étoient à Roterdam sur un autre pied. Les Magistrats y favorisoient autant les Remontrans que ceux d'Amsterdam leur étoient contraires. Grotius Pensionnaire de Roterdam avoit lié une conférence entre quelques Ministres des deux partis pour tenter encore de faire convenir les Contre-Remontrans d'une tolérance charitable & fraternelle. Mais ce savant homme eut beau dire, il ne fut pas écouté. On le regardoit comme un Arminien trop déclaré. Les Magistrats de Ro-

Brand Histoire de la Rêformation L. 22. & 25. Grotii Epistol. 65. & 66. Gérardo Joanni

1616. *Vossio anno 1615. Idem Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt cap. 19.*

Roterdam irritez de ce que les Miniſtres Contre-Remontrans entreprenoient de tenir des aſſemblées particulieres, nonobſtant les déſenſes qu'on leur en avoit faites, publiérent une Ordonnance rigoureuſe contre toutes les aſſemblées Eccleſiaſtiques, tenuës ailleurs que dans les Egliſes publiques, dans tous les lieux de la juriſdiction de Roterdam. L'endroit où ſe tiendroit l'aſſemblée, étoit confisqué au profit des pauvres. On condamnoit encore les Miniſtres & les autres qui s'y trouveroient, à trois cens livres d'amande, au paiement de laquelle chacun des contrevenans ſeroit contraint par corps, ou par la ſaiſie de ſes biens, ſi on ne pouvoit pas l'arrêter. Si nous en croions les Remontrans, les Miniſtres de leur parti n'eurent point de part à l'Ordonnance. Mais comment excuſerons-nous le ſavant Grotius qui la dreſſa lui-même? Ce fut un des chefs ſur quoi ſes Juges le condamnérent. Il s'en juſtifie en diſant qu'il avoit ſeulement obeï à l'ordre que les Magiſtrats lui avoient donné. Auroit-on emploié la plume de cet habile Juriſconſulte, ou plûtôt auroit-il bien voulu la prêter, ſi l'Ordonnance lui avoit paru injuſte & déraiſonnable? Diſons la verité. Cela ne répond pas bien à la modération dont Grotius a toûjours fait profeſſion.

Il prétend que l'Ordonnance étoit ſeulement comminatoire, à l'exemple de celles de l'Empereur Theodoſe. Ce Prince publia des loix fort ſévéres contre les hérétiques & les ſchismatiques : mais il ne les faiſoit pas exécuter. Theodoſe ne vouloit qu'intimider

der les gens. Grotius étoit-il bien assuré que son Ordonnance ne seroit pas executée ? Quelque droites que fussent les intentions de Theodose, on fit dans la suite un usage de ses loix que Grotius ne pouvoit pas áprouver. Je suis plus surpris que ce grand homme allégue en faveur des Magistrats de Roterdam les loix des Empereurs Romains contre les schismatiques, & les raisonnemens que S. Augustin s'est avisé de faire pour en prouver la justice. On se sert en nos jours du même argument pour défendre les excés inouïs du plus cruel & du plus opiniâtre Persécuteur que la Réformation ait jamais eu. C'est assez que Grotius reconnoisse que l'Ordonnance n'étoit que comminatoire dans l'intention des Magistrats de Roterdam. Celà montre du moins qu'il n'approuvoit pas la violence en ce qui regarde la Religion. Cependant Grotius n'a parlé de la force que lors qu'il a vû son parti persécuté. Si les Arminiens se fussent trouvez les plus forts, Grotius n'auroit-il point pressé l'exécution d'une Ordonnance de sa façon ? N'auroit-il point approuvé qu'on allât encore un peu plus loin ? Ce grand homme proteste qu'il s'excusa longtemps de préter sa plume, & qu'il a toûjours eu de l'aversion pour les remédes violens. On peut l'en croire sur sa parole. Je voudrois seulement qu'il eût avoué de bonne foi qu'il s'oublia en cette occasion. 1616.

Les deux partis se batoient présqu'à forces égales à Harlem. Certains Magistrats appuioient les Remontrans, & le Consistoire résistoit aux Magistrats. Choquez de ce que le *Préface des Actes du Sinode de Dordrecht.*

1616. *Brand Histoire de la Réformation. L. XXIII, XXIV, & XXV.*

le Consistoire prenoit un peu trop d'autorité, les Magistrats firent élire un Pasteur, & changer le Consistoire selon la loi de 1591. que les Etats de Hollande avoient renouvellée depuis peu. Quelques anciens Ministres soulevérent une grande partie du troupeau contre cette élection ; & regardant le nouveau Pasteur comme un intrus, ils refusérent de communier avec lui. On n'étoit guéres plus paisible dans l'Over-Issel qu'en Hollande. Les Remontrans plus forts en certains endroits firent interdire & déposer leurs plus violens adversaires. Ceux-ci avoient la consolation de dominer en Frize. Les Etats de la Province envoiérent par tout une lettre foudroiante contre les Remontrans. Leur doctrine y étoit proscrite comme contraire à la Parole de Dieu, & aux dogmes reçus dans les Eglises Belgiques depuis le commencement de la Reformation. Il étoit défendu de recevoir aucun Ministre, à moins qu'il ne souscrivît à la doctrine contenuë dans la Confession de Foi & dans le Catéchisme, & qu'il ne s'engageât par serment à n'enseigner soit en public, soit en particulier aucune chose qui lui fût contraire.

Enfin, la ville de la Haïe n'étoit pas exempte de trouble & de division. Roseus Ministre s'éleva contre Wytembogart son collegue à la vuë des Etats de Hollande ; & sans se mettre en peine des puissans amis que Wytembogart y avoit, le Contre-Remontrant refusa tout publiquement dans l'Eglise de prendre la communion de la main d'un Arminien déclaré. Les Etats voulurent suspendre

pendre Roſeus : mais Wytembogart leur repréſenta que ſon Collegue aiant un parti aſſez nombreux, cela pouroit cauſer une ſéparation. *Permettez moi plûtôt de me retirer*, dit genéreuſement ce Paſteur pacifique : *il n'y aura point de ſchiſme à craindre.* Roſeus ne cherchoit qu'à ſe ſignaler. Il demanda hautement la convocation d'un Sinode National ; choſe dont les Etats de Hollande ne vouloient point entendre parler. Voila donc le Miniſtre interdit: c'eſt aparemment ce qu'il ſouhaitoit. Son parti ſe remuë, & deux cens perſonnes s'engagent à préſenter aux Etats de Hollande une requête en faveur de Roſeus. En attendant qu'un plus grand nombre de gens ſe déclare, Roſeus & les autres Contre-Remontrans de la Haïe vont à l'Egliſe dans le village de Ryswyk. Le Miniſtre étoit à leur gré. Cela ne dura pas long-temps. Plus de douze cens habitans demandent une Egliſe publique dans la ville, où Roſeus ait la liberté de leur précher la parole de Dieu: Et le Miniſtre aſſuré de la protection de quelques perſonnes puiſſantes, preſſe ſon rétabliſſement & la convocation du Sinode National. 1616.

Le grand protecteur de Roſeus & de tous les Contre-Remontrans, c'étoit François Aerſens Seigneur de Sommerdyck, homme adroit, entreprenant, & né pour l'intrigue. L'amour de la Religion ne fut pas le motif de la haine qu'il eut pour les Remontrans. Il penſoit plus à devenir riche & puiſſant dans l'Etat, qu'à défendre la Confeſſion de Foi. Barnevelt Penſionnaire de Hollande n'avoit

Le Prince Maurice d'Orange commence de ſe déclarer contre les Remontrans.

1616. pas assez bonne opinion de la probité d'Aersens pour lui faire donner les premiers emplois de l'Etat. Il le regardoit tout au plus comme un de ces hommes dont l'esprit souple, subtil, & artificieux peut être de quelqu'usage en certaines rencontres, & sur tout dans les Cours étrangéres. Dez que Sommerdyck se fût apperçu de ce que le Pensionnaire pensoit de lui, il résolut de se venger à quelque prix que ce fût, d'un Magistrat, dont le discernement & la vertu étoient un obstacle insurmontable à l'ambition d'Aersens. Il se donne tout entier à Maurice Prince d'Orange. Un guerrier qui aime la gloire, l'augmentation de son autorité, & le plaisir, est beaucoup plus facile à surprendre, qu'un vieux & habile Ministre d'Etat, uniquement occupé de ce qui concerne le bien public. Maurice avoit eu quelque chagrin contre Barnevelt au temps de la conclusion de la tréve avec l'Espagne. Cela s'étoit dissipé, le Prince & le Pensionnaire avoient vêcu depuis en bonne intelligence. Mais les soupçons & la défiance de Maurice se réveillerent vers ce temps-ci. Un de ses favoris le fit entendre à Wytembogart. *S'il étoit certain*, dit-il à ce Ministre, *que vous ne pensassiez qu'à soutenir vos sentimens de Theologie, toutes les villes embrasseroient bien-tôt vôtre parti. Mais on croit que vous avez d'autres desseins. Vos démêlez ont justement commencé lors qu'on négocioit la treve avec l'Espagne: & ceux de vôtre parti en ont pressé la conclusion.* Voila justement ce que l'artificieux Sommerdyk insinuoit sans cesse au Prince pour l'engager à soutenir les

Brand Histoire de la Reformation. L. 21. & 24. Vie d'Olden-Barnevelt. Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt. cap. 19.

Contre-

Contre-Remontrans irritez de ce que Barnevelt s'opposoit à leurs emportemens. Aerſens étoit ſi content de voir la ville d'Amſterdam ouvertement déclarée contre les Arminiens, & le Prince Maurice dans la diſpoſition d'en faire autant, qu'il commence déja de menacer hautement le Penſionnaire. *Il y a des gens*, diſoit-il, *qui ſe croient tout-puiſſans. Mais leur autorité n'eſt pas ſi bien affermie, qu'on ne puiſſe trouver encore le moien de la renverſer.* 1616.

Le Prince Maurice tout rempli des affaires de la guerre & de la conduite de l'Etat, laiſſa d'abord les Theologiens s'entrebattre. Il témoigna dez le commencement des conteſtations qu'il vouloit demeurer neutre. On le voioit aux ſermons de Wytembogart & prendre la communion de la main de ce Miniſtre, grand, mais modéré défenſeur de l'Arminianiſme. Wytembogart ſuivit le Prince en qualité de Chapelain aux expéditions dans le païs de Cleves & de Juliers. Les Magiſtrats d'Utrecht aiant demandé Wytembogart, ſurlequel ils pretendoient que leur ville avoit quelque droit, Maurice les pria de trouver bon que Wytembogart demeurât à la Haïe. Le Prince ne témoigna point deſaprouver ce que les Etats de Hollande avoient fait juſqu'à préſent pour arréter le cours des diſputes & pour prévenir une plus grande diviſion. Il ne les avertit point de prendre d'autres meſures. L'interdiction du Miniſtre Roſeus aiant excité un fort grand vacarme à la Haïe, Barnevelt alla enfin trouver le Prince Maurice. *Je n'ai pas cru jus-*

1616. *ques à présent devoir vous rompre la tête des différends qui se sont élevez sur la Religion*, dit le Pensionnaire au Prince. *Mais nous voions avec déplaisir que des contestations mûës entre les Theologiens, se tournent en sédition ouverte. C'est-pourquoi les Etats prient vôtre Excellence de se joindre à eux. Ils sont engagez à soutenir leur autorité contre des emportez & des factieux, qui soulévent une partie du peuple en quelques endroits, & même des villes présque tout entiéres.* Maurice parût un peu surpris de la proposition que le Pensionnaire lui faisoit de la part des Etats de Hollande. Revenant tout à coup à lui: *de grace*, répondit-il à Barnevelt, *ne m'engagez point dans une guerre de Theologie. Je ne suis pas entré jusqu'à present dans les querelles des Ministres: je veux demeurer encore neutre.* En effet il continua d'aller aux sermons de Wytembogart & de recevoir la communion de sa main.

Son Excellence dissimula ses véritables sentimens au Pensionnaire, que les malignes insinuations du vindicatif Aersens lui rendoient tous les jours & plus suspect & plus odieux. Elle commençoit enfin de prendre parti. Wytembogart le reconnut bien dans un entretien qu'il eut avec le Prince sur la séparation du Ministre Roseus qui débauchoit une partie de l'Eglise de la Haïe. *On me charge des calomnies les plus odieuses*, dit Wytembogart au Prince: *Mais je suis prêt à ne faire plus aucune fonction de mon Ministére, si Messieurs les Etats veulent bien me le permettre. J'assisterai sans difficulté à toutes les assemblées publiques*,

bliques, & je ne formerai aucun parti. Je n'aprouve pas vôtre pensée, répondit Maurice: *Il n'est point question de se condamner au silence, ni de se chasser les uns les autres. N'y a-t-il aucun moien de s'accommoder? Je n'en sai que deux*, reprit le Ministre; *de s'assembler séparément, ou bien de s'entresupporter avec charité. Celui-ci est le meilleur. Je l'avouë*, repliqua son Excellence. *Mais quoi! les esprits sont si fort échauffez, qu'il faudra nécessairement donner à chacun des deux partis son Eglise particulière, pour y prêcher & pour y administrer les sacremens. Voila donc un schisme tout formé*, dit Wytembogart. *Et croiez-vous, Monseigneur, que nos adversaires nous laissent une Eglise dans les villes qui sont à leur dévotion. Je l'espererois*, repliqua le Prince avec un air de colére & d'indignation, *si vos gens ne les avoient pas tant irritez. On s'est avisé d'interdire un Ministre à Roterdam, par ce qu'il préchoit la doctrine contenue dans la Confession de Foi & dans le Catéchisme.* 1616.

L'altération qui parut sur le visage de Maurice, fit juger à Wytembogart que son Excellence n'étoit pas aussi neutre qu'elle l'avoit dit au Pensionnaire. Il lui représenta que le Ministre de Roterdam n'avoit été interdit, qu'à cause de son emportement & de sa desobeïssance: & qu'il étoit bien plus étrange que Goulart fût interdit à Amsterdam, sans qu'on pût lui reprocher autre chose que d'avoir préché la doctrine Arminienne. *Quoi qu'il en soit de ces interdictions réciproques*, dit alors le Prince Maurice; *il y a dans le Corps des Etats de Hollande, certaines*

1616. *gens qui vont bien vîte, & qui n'ont pas envie de lever les obstacles à un prompt acommodement. L'Ordonnance publiée pour la tolérance mutuelle, & le renouvellement de la Loi Ecclésiastique de 1591. sont des résolutions prises à contretemps. Il semble qu'on veuille établir une espéce d'Inquisition. A-t-on dû se flater que les Contre-Remontrans obeïront à des réglemens qui leur paroissent dressez par leur parties? Pour moi, je sai bien qu'ils ne s'y soumettront point. Je ne voi pas, Monseigneur,* répondit Wytembogart, *qu'on doive imputer aux Etats d'établir une Inquisition. C'est un reproche que nous faisons justement à nos adversaires. Ils veulent contraindre leurs Collégues à signer sous peine de suspension, des formulaires de Foi dressez sans la participation des Magistrats. Et qu'y a-t-il dans ces formulaires? Certains dogmes spéculatifs & nullement essentiels à la Religion, qu'on prétend faire recevoir comme des articles fondamentaux. Nous n'avons pas dressé les Ordonnances dont les Contre-Remontrans se plaignent. Elles sont émanées de nos Seigneurs les Etats, qui sont les peres communs de la patrie. Vous direz tout ce qu'il vous plaira,* interrompit brusquement le Prince; *une pareille affaire devoit s'acommoder avec douceur. Il ne faloit pas commettre si facilement l'autorité souveraine de la Province.* Les Remontrans furent dans une extréme inquiétude, quand ils aprirent de Wytembogart que le Prince Maurice s'étoit déclaré de la sorte. Ils s'assemblent, ils consultent, ils cherchent les moiens de ne perdre pas du moins la faveur & la protection des Etats de Hollande.

On

1616.

On voioit fort bien que Barnevelt étoit le premier de ceux que son Excellence avoit désignez dans l'entretien qu'elle eut avec Wytembogart. Et quoique Maurice eût assez témoigné son chagrin contre Barnevelt au temps de la négociation de la tréve avec l'Espagne, ils avoient vécu depuis en si bonne intelligence, qu'on ne savoit à quoi attribuer le changement du Prince. Non content d'exalter dans toutes les occasions le zéle, la prudence, l'habileté du Pensionnaire, & de publier que l'Etat lui avoit de fort grandes obligations, Maurice avoit gratifié les fils de Barnevelt de deux charges considérables. L'aîné fut fait Grand Maître des eaux & forets de Hollande, & le cadet eut le gouvernement de Bergopsom. Le Prince Philippe Guillaume frere de Maurice étoit venu en Hollande l'an 1614. Dans cette entrevuë de deux freres qui n'avoient point encore été l'un avec l'autre, *je suis surpris*, dit Philippe à Maurice, *que vous aiez pour Ecuier le fils d'un homme qui vous a toujours été contraire. Je ne fais pas attention à ce qui me regarde en particulier*, répondit Maurice; *Il suffit que le pere ait de bonnes intentions pour le service de l'Etat : je dois lui faire du bien & à sa famille. J'ai souvent trouvé le Pensionnaire en mon chemin : il m'a causé quelques chagrins. Cela n'a pas empêché que je n'aie donné de beaux emplois à ses enfans. C'est un homme d'une vertu & d'une capacité extraordinaires. Il est déja vieux : Et je crains qu'il n'arrive de grands désordres dans nôtre Republique, si Dieu ne lui conserve pas la vie aussi long-temps que je le souhaite.*

Origine de la mesintelligence entre le Prince d'Orange & Barnevelt Pensionnaire de Hollande.

Brand Histoire de la Reformation. L. XXI.

Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt. cap. XIX.

1616. *haite*. Dignes sentimens du fils de l'incomparable Guillaume Prince d'Orange, qui perdit la vie en defendant la liberté d'une République dont il étoit le fondateur!

En verité, c'est une chose déplorable qu'Aersens & quelques autres flateurs aient animé le Prince Maurice contr'un vieillard, au mérite duquel il rendoit justice avec tant de genérosité, nonobstant le mécontentement que Barnevelt lui avoit donné en certaines rencontres. Les plus grands hommes ne sont pas exempts de faire des fautes. Il me semble que la prévoiance, ou plûtôt une certaine timidité que l'âge & l'experience inspirent à ceux qui ont gouverné en un temps de trouble & de révolutions, fut cause que Barnevelt irrita mal à propos le Prince Maurice, en voulant diminuer assez considérablement l'autorité que la charge de Capitaine General lui donnoit dans les Provinces-Unies. Mais enfin, on doit croire que son Excellence auroit genéreusement pardonné aux bonnes intentions du Pensionnaire, comme elle avoit fait depuis la conclusion de la tréve, si les ennemis de Barnevelt n'eussent pas envenimé ce qu'il faisoit innocemment, & s'ils n'eussent pas donné les interprétations les plus sinistres à toutes les actions d'un Magistrat, qui avoit, à leur gré, trop de pouvoir & de crédit dans l'Etat.

Barnevelt s'étoit défendu autant qu'il avoit pû, de prendre la charge de Pensionnaire de Hollande. Il l'avoit remplie avec beaucoup d'honneur & de réputation dans les temps les plus difficiles de la République.

Dez

Dez qu'il s'apperçut que certaines gens crioient contre la trop grande autorité qu'il sembloit avoir dans un Etat libre, & que ses envieux, ou ses ennemis, tâchoient de le rendre suspect au Prince & au peuple, il voulut plus d'une fois se démettre de son emploi. Mais les Etats de Hollande le conjuroient trop fortement de n'abandonner pas le soin de la patrie, dont sa conduite sage & irréprochable avoit mis les affaires dans une si heureuse situation. De maniére que la confiance que ses compatriotes avoient en lui, fut l'occasion de la fin triste & malheureuse d'un Magistrat qui seroit mort comblé de gloire, s'il lui eût été permis de se retirer aprés la conclusion de la tréve. *Faisons toûjours bien*, disoit-il à ceux qui lui parloient de la malice de ses ennemis; *prions Dieu, & espérons tout de sa bonté.* Louïse de Coligni Princesse Douairiére d'Orange, digne fille, digne épouse de deux grands Héros du siécle passé, avoit conçû une estime parfaite pour ce politique vraiment Chrétien. Elle voioit avec douleur la mesintelligence qui se formoit entre le Prince son beau-fils & le Pensionnaire. Elle en chercha d'abord les raisons; & ce qui s'étoit passé dans l'entrevuë des deux fréres, fit conclure à la Princesse que Maurice n'avoit changé au regard de Barnevelt, que depuis un an, ou environ.

1616.

Du Maurier dans ses Mémoires sur Barnevelt.

Un Auteur moderne qui donne d'ailleurs d'assez grands éloges au Prince Maurice, prétend que l'ambition démesurée de son Excellence, fut la cause véritable de la haine mortelle qu'elle conçût contre Barnevelt. On dit

Examen d'un fait avancé par du Maurier.

1616. *Du Maurier dans ses Mémoires sur la Princesse Douairiére d'Orange, sur le Prince Maurice & sur Barnevelt.*

dit que Cesar avoit sans cesse dans l'esprit cette maxime impie & détestable que le Poëte Grec met à la bouche d'un Tyran: *Quand il est question de monter sur le thrône, on ne doit pas faire scrupule de commettre les plus grandes injustices. La probité est bonne en toute autre occasion.* Semblable à ce Romain, le Prince Maurice, si nous en croions l'Auteur, conçût le dessein d'opprimer la liberté des Provinces-Unies & de s'en faire le souverain. Mais il faloit pour cela gagner Barnevelt. On le fait donc tenter par la Princesse Douairiére d'Orange qui avoit beaucoup de crédit sur son esprit. Afin d'engager Louïse de Coligni à travailler plus efficacement, Maurice, dit-on, lui promet de ne se marier jamais, & de laisser à Frederic-Henri fils de la Princesse la succession d'une belle souveraineté. Bien loin que Barnevelt consentît à la proposition, il convainquit la Princesse d'Orange, que Maurice ne connoissoit pas ses véritables intérêts, & qu'il étoit infiniment plus puissant & plus considéré dans les Provinces, qu'il ne le seroit aprés en avoir obtenu la souveraineté. Louïse de Coligni fait son rapport à Maurice. Irrité de ce que le Pensionnaire ne veut pas le servir dans son projet, le Prince prend la résolution de le perdre, & de s'en défaire de quelque maniére que ce puisse être. L'affaire de l'Arminianisme se présente fort à propos. On se sert habilement de la conjoncture pour faire condamner Barnevelt comme un ennemi de la patrie. Voila ce que l'Auteur debite avec d'autant plus de confiance qu'il prétend

l'avoir appris de son pere alors Ambassadeur de France à la Haïe*, à qui la Princesse d'Orange & Barnevelt même découvrirent tout ce prétendu mistére. 1616.

Un fait de cette importance mérite d'être examiné avec un peu de soin. La raison & l'équité veulent qu'on n'attribuë pas legérement à un des plus grands Princes du temps, dont j'écris l'Histoire, un dessein aussi détestable que celui d'opprimer la liberté d'une République formée par la prudence & par la valeur de son pere, & qui lui avoit confié les premiéres charges de la guerre & du gouvernement. Le dessein de sacrifier à son ambition la vie de Barnevelt, à qui le Prince avoit des obligations particuliéres, & dont il estimoit la sagesse & la vertu, est quelque chose de si noir, de si atroce, qu'on ne doit pas croire, qu'une ame naturellement noble & élevée ait pû le concevoir, à moins qu'on n'en ait des preuves convaincantes. Je sai bien que l'ambition aveugle souvent les personnes distinguées par leur naissance & par leur rare mérite. Les flateurs la leur représentent comme une passion digne d'un grand cœur. Si M. du Maurier l'Ambassadeur avoit écrit lui-même ce que son fils a publié, peut-être que la réputation que M. du Maurier s'étoit acquise par sa vertu & par ses bonnes qualitez, seroit un préjugé de quelque force contre le Prince Maurice. Mais ce n'est ici qu'un simple *ouï-dire* que son fils nous apporte. Il publie son prétendu secret dans un temps où la France ennemie déclarée de la Maison d'Orange,

1616. range, vouloit la rendre odieuse & suspecte aux Provinces-Unies. On faisoit alors sa cour à M. de Louvois, en flatant la passion qu'il avoit d'inspirer de la jalousie & de la défiance contre un Prince, dont la prudence & la valeur devoient être le plus grand obstacle aux vastes & ambitieux projets de Louïs XIV.

En quel temps, je vous prie, Maurice a-t-il fait tenter inutilement Barnevelt, & conçu le noir dessein de le perdre? Ce ne peut être qu'en 1615. un peu aprés le voiage du Prince Philippe Guillaume en Hollande. Maurice étoit auparavant fort bien intentionné pour le Pensionnaire, de l'aveu des Remontrans les plus déclarez. C'étoit à son avis le Magistrat dont la vie étoit la plus nécessaire au bien de la République. Rien n'obligeoit le Prince Maurice de parler de la sorte à son frere dans un entretien particulier. Donne-t-on encore les principaux emplois aux enfans de celui qu'on a résolu de perdre comme son plus dangereux ennemi? C'étoit, dit froidement l'Auteur, pour mieux cacher le dessein formé. La politique est un peu trop rafinée. Maurice pense à se faire souverain: & dans le même temps il confie une des plus importantes places de l'Etat au fils de celui, qui doit s'opposer le plus fortement à l'exécution du projet. On ne peut pas s'imaginer non plus que le Prince se soit découvert à Barnevelt aprés l'entrevuë des deux freres. La mésintelligence commença pour lors. Aersens menaçoit hautement le Pensionnaire: le Favori de son

Ex-

Excellence témoignoit qu'elle se défioit des Remontrans, & par conséquent de Barnevelt leur protecteur. Enfin Maurice ne pensoit pas à se de faire du Pensionnaire, lors que les contestations commencérent à s'échauffer tout de bon entre le Capitaine Général & les Etats de Hollande. Barnevelt offrit alors à Maurice de se démettre de son emploi, en cas que les vuës de son Excellence fussent contraires aux siennes, & de se retirer hors de la Hollande. Il le pria même de lui faire obtenir son congé de la part des Etats de la Province. Quelle apparence y a-t-il que Barnevelt si zelé pour la liberté de la patrie, eût fait une offre pareille à celui dont il auroit connu le pernicieux dessein ? Le Prince même ne devoit-il pas prendre le Pensionnaire au mot ? Cela l'auroit délivré d'un grand embaras. Il n'étoit pas si facile d'opprimer par les formes de la justice un homme du rang & de la réputation de Barnevelt. Bien loin que Maurice y pensât alors, il prioit le Pensionnaire de chercher des voies d'acommodement. Les Historiens du parti des Remontrans me fournissent eux-mêmes tout ce que j'allégue contre du Maurier. 1616.

Passons à des preuves plus positives. Barnevelt avoüa dans sa prison qu'il *avoit eu peur que le Prince n'aspirât à la souveraineté, ou qu'il ne voulût s'attribuer plus d'autorité que la constitution de l'Etat ne lui en donnoit. On ne doit pas trouver étrange*, dit-il encore, *qu'un homme qui a tant vû de révolutions, & que la vieillesse rend naturellement timi-*

Vie d'Oldenbarnevelt.

1616. *timide ait quelque défiance.* Le Pensionnaire avoit donc eu seulement quelques soupçons sur la conduite & sur les démarches de Maurice. Il ne savoit pas certainement si son Excellence aspiroit à la souveraineté, ou bien si elle prétendoit seulement pousser son autorité au delà des bornes légitimes. Barnevelt auroit-il rejetté sa défiance sur la timidité ordinaire à ceux de son âge & de son expérience, si Maurice lui avoit fait proposer par la Princesse sa belle-mere, de seconder son Excellence dans le dessein qu'elle avoit d'obtenir la souveraineté? Il paroît encore par les moiens que Barnevelt fournit à ses parens pour sa justification, qu'on ne lui avoit jamais fait la proposition d'aider le Prince à devenir Souverain. *J'ai parlé librement à son Excellence*, dit-il, *je lui ai représenté les conséquences du discours fâcheux que tenoient les Contre-Remontrans, qu'ils ne demeureroient point en repos, jusques à ce qu'ils eussent fait le Prince Comte de Hollande. On m'avoit rapporté comme un chose certaine, qu'un Bourgmestre d'une des villes principales, devoit m'en faire la proposition. Quelqu'un parla de ma part au Bourgmestre: & il déclara que c'étoit un mal-entendu.* Le Pensionnaire fondoit donc ses soupçons sur les discours de quelques Contre-Remontrans emportez. Jamais le Prince ne chargea personne de sonder Barnevelt sur le dessein que du Maurier atribue à son Excellence. Le Pensionnaire seroit-il allé faire une pareille remontrance à Maurice, si Louïse de Coligni avoit véritablement proposé à Barnevelt de servir Maurice

rice dans le projet qu'il avoit formé de se faire déclarer Souverain? 1616.

Enfin le Prince avoit si peu ce dessein en tête, qu'il fit mettre dans l'Arrêt de mort donné contre Barnevelt, que *le criminel avoit tâché de rendre son Excellence odieuse & suspecte, en répandant cette calomnie, que le Prince aspiroit à la souveraineté.* Un homme qui auroit prié sa belle-mere de faire la proposition que du Maurier rapporte, seroit-il assez imprudent pour souffrir qu'on mît une pareille chose dans un Arrêt de condamnation. C'étoit s'exposer à recevoir un terrible affront. L'accusé eût pu prendre la Princesse Douairiére d'Orange à témoin; elle n'étoit pas encore morte, & raconter l'entretien qu'il avoit eu avec elle. Si le fait est véritable Grotius en aura sû quelque chose. Et comment ne l'a-t-il pas allégué pour la justification de Barnevelt son bon ami? Il se contente de dire que ceux qui ont conseillé au Prince Maurice de s'opposer à Barnevelt & aux Etats de Hollande, y ont été portez par d'autres motifs que ceux de la Religion. Grotius attribuë donc les démarches de son Excellence contre le Pensionnaire aux insinuations malignes & aux conseils pernicieux d'Aersens & de quelques autres ennemis du Pensionnaire. Il finit son apologie pour Barnevelt & pour ceux qui furent condamnez en même temps, en priant Dieu qu'il lui plaise d'acorder au Prince Maurice la grace de bien gouverner la patrie, & de se faire aimer de tout le monde. Je ne sai si on parleroit si sobrement d'un Prince, qu'on sauroit

Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt. cap. XIX. & XX.

1616. roit avoir commis des injuſtices atroces & criantes pour ſe faire le tiran d'une République libre.

J'ai cru devoir rapporter ici mes refléxions ſur le fait avancé par du Maurier. Ses Mémoires donnent une idée ſi afreuſe du Prince Maurice d'Orange, qu'il n'eſt pas poſſible de conſerver quelqu'eſtime pour un homme qu'on nous dépeint auſſi ambitieux, & plus ſcélerat encore que Jules Ceſar. Il eſt juſte d'examiner de bonne foi, ſi on a eu raiſon de flétrir de la ſorte la mémoire d'un homme qui fait une ſi grande figure dans l'Hiſtoire de ſon temps. Maurice n'étoit ni moins brave, ni moins grand Capitaine que Ceſar. On doit être bien-aiſe qu'un Guerrier Chrétien ait du moins cet avantage ſur le Genéral Paien de n'avoir jamais entrepris d'opprimer la patrie. Maurice avoit ſes défauts: où trouve-t-on un Prince qui n'en ait point? S'il eut de l'ambition, il ne fut jamais capable de faire des choſes indignes de ſon rang & de ſon grand courage pour la contenter. Barnevelt eut des ſoupçons ſur les diſcours d'Aerſens & de certains Contre-Remontrans emportez. Il crut devoir prendre quelques précautions, qui donnoient atteinte aux droits & à l'autorité dont le Capitaine Genéral jouïſſoit depuis la fondation de la Republique. Le Prince les voulut ſoutenir, & abaiſſer Barnevelt que certaines gens accuſoient lui-même de s'attribuer trop d'autorité. Telle fut l'origine d'une meſintelligence, capable de renverſer un Etat que ces deux grands hommes avoient établi, ſi le Prince Maurice con-

tent

tent d'avoir soutenu les droits de sa charge, & abattu un parti qui lui étoit trop contraire, n'eût pensé à rétablir la paix & le bon ordre dans la République. 1616.

Quant aux Mémoires de M. du Maurier, il est vraisemblable que son pere Ambassadeur de France auprés des Etats Genéraux des Provinces-Unies dans le temps de leurs divisions domestiques, aura dit chez lui que Barnevelt avoit des raisons de craindre que le Prince Maurice n'eût des desseins trop vastes & qu'il ne pensât à la souveraineté: que Louïse de Coligni eut des entretiens secrets avec le Pensionaire, à propos de ce qu'on entendoit dire à des Courtisans flateurs: enfin que Barnevelt découvrit lui-même sa défiance & ses soupçons à l'Ambassadeur de France. Et c'est là dessus que M. du Maurier le fils, dans le dessein de plaire aux Ministres du Roi de France, a bâti son Roman injurieux à la Maison d'Orange.

Retour du Prince de Condé à Paris.

L'Histoire n'est qu'une représentation du jeu continuel & bizarre des passions humaines. Elles sont par tout les mêmes, en France, en Italie, en Angleterre, dans les Provinces-Unies. Tantôt plus, tantôt moins vives, elles produisent seulement de plus grands, ou de moindres effets selon le temperament de ceux qu'elles rémuënt, ou selon le mérite des objets qui les excitent. L'ambition, l'avarice, la haine donnent des mouvemens fort violens aux Courtisans: elles les tiennent dans une agitation perpétuelle. Cependant ils n'en paroissent point fatiguez. Leurs passions sont constantes: elles chan-

 gent

1616. gent tout au plus d'objet. N'auroit-on pas cru que tout feroit plus calme à la Cour de France après la conclusion du traité de Loudun? Le jeune Roi aiant conduit sa nouvelle épouse dans la capitale du Roiaume, il semble qu'on ne devoit plus penser qu'au plaisir & aux divertissemens. Marie de Médicis l'auroit souhaité de tout son cœur. Outre qu'il y étoit naturellement porté, les grands Seigneurs occupez au jeu, aux spectacles, à la galanterie, auroient laissé la Reine mere jouïr en repos de l'autorité que son fils incapable de régner par lui-même, vouloit bien lui confier. Mais le Maréchal de Bouillon jaloux de donner le branle aux affaires, étoit trop vieux. Il pensoit à quelque chose de plus solide, à son avis, & dans la verité aussi vain & beaucoup plus pernicieux, que les amusemens des jeunes gens de Cour. Chagrin de ce qu'on ne l'appelle pas aux conseils secrets, & de ce que la Reine mere ne croit pas comme lui, qu'il est le seul homme capable de faire vivre le Prince de Condé en bonne intelligence avec sa Majesté, Bouillon avoit déja formé une nouvelle caballe contre le Maréchal d'Ancre. Le Duc de Guise y étoit entré: il ne restoit plus qu'à mettre Condé de la partie.

Mémoires de Rohan L. I.

Marie de Médicis étoit faite aux allures & aux maniéres du Maréchal. Persuadée qu'il étoit de la derniere importance pour elle, de rompre au plûtôt les nouvelles mesures que prenoit un Seigneur inquiet & ambitieux au dernier point, sa Majesté travailloit de toute sa force à gagner le Prince de Condé & à lui persuader de revenir promptement à la Cour.

Cour. Il étoit allé de Loudun dans ſon nouveau Gouvernement de Berri : & ſon Alteſſe témoignoit vouloir demeurer dans ſa terre de Chateauroux, jusques à l'exécution d'un certain article du traité de Loudun, qui acordoit le rétabliſſement de quelques Officiers de la ville de Poitiers, privez de leurs charges, parce qu'ils s'étoient déclarez pour le Prince au temps de cette équippée ridicule, qu'il avoit faite en Poitou, il y a deux ans. Condé paroiſſoit prendre ſi fort à cœur une affaire, où il commit mal à propos ſon honneur & ſon autorité, qu'il envoia Rochefort ſon favori en Cour, afin de preſſer l'exécution de l'article. Le véritable deſſein du voiage, c'étoit de négocier le retour du Prince à la Cour & de ſavoir quelles conditions la Reine mere prétendoit lui faire. On donna les plus belles eſpérances du monde à ſon Alteſſe: le Maréchal de Briſſac eut ordre d'aller inceſſamment à Poitiers, & d'y achever l'exécution de l'article de Loudun. 1616. *Mémoires la Régence de Marie de Médicis. Mercure François. 1616.*

On ſe flatoit qu'après cette ſatisfaction donnée au Prince, il reviendroit bien-tôt à la Cour. La Reine mere & le Maréchal d'Ancre l'en preſſoient inſtamment. Conchini promettoit tout pour obtenir la protection de ſon Alteſſe contre le nouveau parti formé par le Maréchal de Bouillon & par le Duc de Mayenne. Mais deux intrigues ſecrétes & contraires arrétoient Condé à Chateauroux. La Princeſſe ſa mere & la Comteſſe de Soiſſons unies enſemble, vouloient ſe faire un mérité de ſon retour, le Maréchal de Bouillon s'étoit mis la même choſe dans l'eſprit. *Mémoires de Rohan. L. I.*

1616. De maniére que par un contretemps assez bizarre, deux partis jaloux l'un de l'autre, & dont les vuës étoient fort différentes, s'acordoient à retenir le Prince à Chateauroux. Chacun se faisoit de fête : chacun vouloit qu'il ne revint que par son entremise. Marie de Médicis ennuiée de ces longueurs, envoia deux fois Richelieu Evêque de Luçon à M. le Prince. Le Prélat dégouté d'étudier la controverse, & de faire le métier de médiocre Prédicateur, s'étoit dévoüé au Maréchal d'Ancre. Le moien paroissoit plus propre à s'avancer. Conchini lui obtint la charge de Grand Aumonier de la jeune Reine. Mais le bon Evêque songeoit à toute autre chose, qu'à servir sa Maitresse dans ses dévotions. Il s'insinuoit déja si bien dans l'esprit de Marie de Médicis, qu'elle s'apperçut que l'Aumonier de sa belle-fille étoit plus propre à ménager une intrigue de Cour, qu'à donner des heures & un chapelet à la Reine. Voici donc Richelieu emploié maintenant dans les négociations.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Son coup d'essai fut heureux. Il agit si habilement auprés du Prince de Condé, que son Altesse promit de revenir à la Cour, de s'attacher à la Reine mere, & de protéger le Maréchal d'Ancre. On ne donne rien pour rien. Le Prince fit ses conditions. Marie de Médicis & Conchini lui promirent qu'il auroit seul part au gouvernement, à l'exclusion de tous les Seigneurs de son parti, & qu'il seroit chef du Conseil des finances. Le morceau étoit friand pour un Prince avare qui cherchoit autant à s'enrichir que le moindre de tous les Financiers du Roiaume. Les

Mémoires de Rohan. L. I.

deux

deux voiages de l'Evêque de Luçon donné- 1616.
rent une extréme inquiétude au Duc de Mayenne & au Maréchal de Bouillon. Ils dépécherent un de leurs confidens à son Altesse. C'étoit pour découvrir ce que Richelieu avoit proposé, & pour la détourner de venir à la Cour; mais il étoit trop tard; Condé avoit pris son parti. L'habile Prélat lui avoit si bien tourné l'esprit, qu'il ne vouloit plus s'intriguer avec le Maréchal de Bouillon. *Je veux desormais passer agréablement le temps, en faisant mes affaires*, dit le Prince au Duc de Rohan, lors qu'ils se virent à Paris. *Plus de nouvelles broüilleries, je suis dans la résolution de m'attacher à leurs Majestez & au Maréchal d'Ancre. Les artifices de M. de Bouillon n'y feront rien: je le connois parfaitement. La paix ou la guerre sont nécessaires au bien public, selon qu'il est content, ou mécontent de la Cour. On ne m'y atrapera plus.* Condé se rendit à Paris le 20. Juin. Il alla décendre au Louvre pour saluer leurs Majestez. Elles lui firent mille caresses. Le peuple de Paris le conduisoit avec de grandes acclamations. Les Ducs de Vendôme, de la Tremouille, de Sulli, le Comte de Candale, & les autres Seigneurs du parti acoururent incontinent à Paris. La Cour étoit aussi grosse à l'hôtel de Condé qu'au Louvre. Philippe-Guillaume Prince d'Orange mari d'Eleonor sœur de Condé vint dans ce même temps rendre visite à son beau-frere qu'il trouva au comble de l'honneur & de l'autorité.

Mémoires de la Régence de Marie de Medicis. Mercure François. 1616.

Le Maréchal d'Ancre brûloit d'impatien-

1616. ce de groſſir encore la cour de ſon Alteſſe. Mais il craignoit de n'être pas en ſeureté dans une ville, dont les habitans le haïſſoient mortellement. Il écrivit donc à Baſſompierre ſon bon ami de venir au devant de lui avec quelques cavaliers juſques à la porte S. Antoine. Conchini entra dans Paris eſcorté d'environ cent chevaux ; & paſſant avec fierté devant l'hôtel de Mayenne, il alla droit faire la revérence au Prince de Condé, & prendre quelques meſures avec ſon nouveau protecteur. Le Cordonier Picard, non content d'avoir vû pendre devant ſa porte les deux valets qui l'avoient battu, & contraint un Maréchal de France à racheter honteuſement la vie de ſon Ecuier, vouloit encore ſe venger ſur Conchini même. Il tâcha de ſoûlever ſon quartier contre le Maréchal qui paſſoit prés de là en allant à l'hôtel de Condé: mais les efforts de Picard furent inutiles. Cet artiſan étoit peut-être le plus hardi & le plus déterminé de tous les ennemis du Favori. Les grands Seigneurs liguez contre lui tenoient des aſſemblées ſecretes: mais ils n'y prenoient aucune réſolution, par ce qu'ils ne s'acordoient pas bien entr'eux. Bouillon avoit un peu tourné l'eſprit du Prince de Condé. Soit que ſon Alteſſe eût déguiſé ſes veritables ſentimens au Duc de Rohan, ſoit que le Maréchal de Bouillon lui eût inſpiré de la défiance, ſur ce que Barbin avoit fait entendre au Marquis de Cœuvres, que la Reine pouvoit faire arrêter M. le Prince, en cas qu'il entreprît quelque choſe contre le ſervice du Roi, ſon Alteſſe ſe joignit, ou du moins

Nouveaux deſſeins des grands Seigneurs contre le Maréchal d'Ancre.

Journal de Baſſompierre. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

elle

elle feignit de se joindre aux Ducs de Guise & de Mayenne & au Maréchal de Bouillon pour concerter avec eux les moiens de perdre Conchini. 1616.

Le Prince de Condé vit quelquesfois ces Seigneurs durant la nuit : mais leurs sentimens se trouvoient toûjours partagez. Les uns proposoient de présenter requête au Parlement, & de lui demander de faire le procés au Maréchal d'Ancre. C'étoit là certainement le moien le plus honnête & le plus légitime de se défaire d'un homme dont ils décrioient la conduite. Mais les autres qui n'aimoient pas les longues procédures de la justice & qui craignoient l'autorité de la Reine mere dans le Parlement, furent d'avis d'enlever de Paris le Maréchal d'Ancre & de le conduire dans quelque place forte, qui fût à leur disposition. Enfin, il y en eut d'assez lâches pour insinuer qu'il étoit plus à propos de finir l'affaire tout d'un coup, & de tuër leur ennemi commun. Le Duc de Mayenne s'offrit dans une conférence, où le Prince ne se trouva pas, de passer lui-même son épée au travers du corps de Conchini, si Condé vouloit bien être présent à cette belle action. *Parlons en à M. le Prince*, dit Mayenne. *Gardez vous en bien*, repliqua Bouillon. *Il faut faire le coup : je me charge d'obtenir ensuite l'approbation de M. le Prince. En tout cas, qu'on lui découvre seulement le projet un peu avant l'exécution ; de peur que nous ne lui laissions le temps de s'en repentir.* L'obstination du Duc de Mayenne l'emporta sur les raisons du Maréchal de Bouil-

Memoires de Rohan. L. 1.

 lon.

1616. lon. Le dessein fut communiqué au Prince. Bouillon qui le connoissoit mieux qu'aucun autre, n'avoit pas tort de soutenir, qu'il étoit dangereux de se découvrir trop à son Altesse. Dans le temps même de ses consultations, elle donnoit sa parole à Conchini de le garantir de toutes les entreprises qu'on voudroit faire contre sa personne.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Le monde s'imagine ordinairement qu'il y a beaucoup de finesse & de dissimulation dans certaines actions des Princes ; & ce n'est assez souvent qu'un effet de la bizarrerie de leur humeur, ou de l'irrégularité de leur esprit. Cependant Condé avoit ses vuës dans toute cette intrigue. Il eût volontiers consenti à la basse & criminelle violence que le Duc de Mayenne offroit de commettre lui-même; si tous les ennemis du Maréchal d'Ancre eussent promis d'aider aussi son Altesse, à dépouiller la Reine mere de son autorité. Sans cela il étoit indifférent ; que dis-je ? il étoit avantageux au Prince, que Conchini contraint par la nécessité de ses affaires à dependre de son Altesse, demeurât auprés de Marie de Médicis qui se laissoit gouverner par un favori. Condé fit connoitre ses intentions dans un des entretiens secrets qu'il avoit avec les ennemis de Conchini. *Je suis prêt à faire tout ce que vous voulez*, leur dit le Prince qui les voioit inquiets de ce que la lenteur de leurs délibérations les exposoit au danger d'être découverts. *Mais soiez bien persuadez que la Reine mere se vengera de vous & de moi, si nous lui laissons son autorité. Il faut donc trouver les moiens de*

de l'éloigner de la Cour, ou du moins des affaires. 1616.
Tous les Seigneurs ôtérent alors leur chapeau : ils témoignerent par leur silence, au Duc de Guise prés, qu'ils approuvoient la proposition de son Altesse. La haine héréditaire entre les Bourbons & les Guises arrêta le Duc. Il n'étoit pas assez imprudent pour souffrir que toute l'autorité fut dévoluë à un Prince naturellement ennemi de la Maison de Guise. Il aimoit mieux que Marie de Médicis gouvernât sous le nom de son fils ; elle ménageoit les Guises. *Il y a bien de la différence*, dit le Duc, *entre le dessein de se défaire d'un étranger nôtre ennemi commun, & celui de ruiner la Reine mere. A Dieu ne plaise que j'enveloppe sa Majesté dans le complot de perdre le Maréchal d'Ancre.* Cette réponse déplut fort au Prince de Condé : mais il dissimula finement ce qu'il pensoit. Assez éclairé pour voir que si Conchini étoit assassiné, toute la haine de Marie de Médicis retomberoit sur son Altesse, & que le seul Duc de Guise profiteroit du crime que les autres commettroient, le Prince envoia chercher Barbin dez que la conférence fut finie. Condé lui découvrit une grande partie du secret : il promit de proteger le Maréchal d'Ancre, & de le garantir de tous les accidens, dont il étoit menacé.

Le Comte d'Auvergne est mis en liberté après onze ans de prison.

Charles de Valois fils naturel du Roi Charles IX. Comte d'Auvergne & depuis Duc d'Angoulême ; nous lui donnerons toûjours ce dernier nom pour éviter l'embaras ; Valois, dis-je, étoit prisonnier à la Bastille depuis l'an 1605. pour une conspiration tramée contre Henri IV. Il avoit de l'esprit,

1616. du courage, de l'habileté pour les affaires, en un mot, les qualitez convenables à une personne de son rang. Mais il aimoit l'argent jusqu'à faire, disoit-on, de la fausse monnoie. Tant il est vrai que les personnes de la premiere élévation, sont capables de la derniere des bassesses. Marie de Médicis qui cherchoit à se fortifier contre le Prince de Condé, dont elle se défioit nonobstant les belles paroles qu'il donnoit à sa Majesté & au Maréchal d'Ancre; la Reine mere, dis-je, prit la résolution de tirer Angoulême de la Bastille, & de l'attacher à son service. En rendant la liberté au prisonnier, on voulut que le Duc de Nevers lui remît la charge de Colonel General de la Cavalerie legere, dont Gonzague avoit été pourvû aprés la condamnation de Valois. Cela l'engageoit encore plus à servir Marie de Médicis, & à s'opposer au nouveau parti formé par le Maréchal de Bouillon, & aux entreprises du Duc de Longueville en Picardie.

Journal de Bassompierre. Memoires de la Régence de Marie de Médicis. Mercure François. 1616.

Entreprises du Duc de Longueville en Picardie.

Ennuié d'être si long-temps dans la maison de campagne, où il s'étoit retiré aprés le traité de Loudun, & de ce que la Duchesse sa mere ne pouvoit rien faire pour lui à la Cour, Longueville prit la résolution de suivre le conseil qu'on lui donnoit d'aller dans son Gouvernement de Picardie. Les Gouverneurs subalternes y étoient presque tous à sa devotion, & les Villes principales vouloient bien le recevoir. *Vôtre présence en Picardie*, lui disoient ses amis, *c'est la seule chose capable d'avancer vos affaires, que le crédit du Maréchal d'Ancre fait trainer en longueur. Quand la Reine mere saura que vous êtes sur les lieux, elle se determinera peut-être à vous*

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

vous laisser dans vôtre premier Gouvernement, ou bien à vous donner en échange celui de Normandie. Tant que vous demeurerez en repos chez vous, ne croiez pas que vos affaires avancent beaucoup. On est bien aise de vous tenir dans l'incertitude. Longueville communique son dessein au Duc de Mayenne & au Maréchal de Bouillon. Ils ne manquerent pas de l'approuver: outre que ces deux Seigneurs étoient bien-aises d'en réünir un autre fort puissant à leur parti, cela devoit causer de nouveaux embaras au Maréchal d'Ancre. Mayenne & Bouillon offrent leurs services à Longueville, & ils engagent le Duc de Guise à faire de même. 1616.

Voila donc Longueville en Picardie. Abbeville lui ouvre ses portes. Il passe à Corbie. Là il ménage si bien les intelligences qu'il avoit à Peronne, qu'il enleve cette place à Conchini qui en étoit Gouverneur. Le Duc entre dans la ville, & la garnison du chateau se rend à lui aprés une résistance fort légére. L'entreprise fit grand bruit à la Cour. On dépéche promptement Mangot Secretaire d'Etat avec des ordres précis au Duc de s'arrêter, & aux habitans de ne le recevoir pas dans leur ville. Mais tout étoit fait quand Mangot ariva. On conseilloit à la Reine mere de ne commettre point l'autorité du Roi, ni la sienne, & de tirer Peronne des mains du Duc de Longueville par la voie de la négociation. Le Prince de Condé fit mine de condamner l'entreprise: il offrit ses services à Marie de Médicis. *Agréez seulement, Madame,* ajoutoit-il, *que M. de Bouillon aille en Picardie, il disposera M. de Longueville à remettre les choses comme elles étoient a-*

Mémoires de Rohan. L. 1. Journal. de Bassompierre.

1616. *vant l'invasion de Peronne.* Bouillon s'abouche deux fois avec Longueville, & il ne gagne rien. Cela n'est pas surprenant. Le Maréchal n'avoit pas envie de finir l'affaire. Il travailla beaucoup plus à persuader au Duc, de conserver sa conquête, & de s'unir encore plus fortement au parti formé contre Conchini son ennemi. La Reine mere resolut donc enfin de faire marcher une partie des troupes de la maison du Roi vers Peronne sous le commandement du Duc d'Angoulême.

Le Maréchal d'Ancre se retire en Normandie.

Journal de Bassompierre. Mémoires de la Regence de Marie de Médicis.

Mylord Hay Baron de Sawley & depuis Comte de Carlile, étoit alors à Paris en qualité d'Ambassadeur extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne. Il venoit faire des complimens au jeune Louïs sur son mariage & sur la pacification des troubles domestiques de France. On croioit que le dessein secret, c'étoit de parler encore du mariage de Charles Prince de Galles avec Madame Christine sœur du Roi. Cependant il n'en fit point la proposition. L'Ambassade étoit fort magnifique; des Seigneurs distinguez d'Angleterre avoient acompagné Sawley. Les premiéres personnes de la Cour de France régalérent à l'envi l'Ambassadeur & les Seigneurs Anglois. Condé voulut aussi leur donner une fête: & les plus grands ennemis du Maréchal d'Ancre y étoient invitez. Je ne sai comment il s'avisa d'aller rendre visite à son Altesse le jour du festin, & dans le temps même que ses ennemis étoient à l'hôtel de Condé. Quand on sut que Conchini aprochoit, ils remontrérent au Prince qu'il ne

ne falloit pas manquer une si belle occasion 1616.
d'exécuter la resolution de se défaire d'un étranger insolent, qui venoit encore les braver, acompagné de trente Gentilshommes. Condé s'excusa de violer les droits sacrez de l'hospitalité. *Une pareille action*, dit-il, *ne se commettra jamais chez moi. On ne trouvera que trop d'occasions de tuer Conchini.* Cependant il entra dans la sale du festin; où il parla quelque temps au Prince en particulier. Quand le Maréchal prit congé, ses ennemis se mirent à le morguer, & il les morgua de son côté. Il ne manquoit ni de fierté, ni d'arrogance.

Condé envoia incontinent l'Archevêque de Bourges à Conchini pour l'avertir de la part de son Altesse des mauvais desseins qu'on avoit contre lui, & pour lui conseiller de se retirer de la Cour. Le Prince le fit prier encore de venir le lendemain à l'hôtel de Condé. *Hier*, dit son Altesse au Maréchal d'Ancre, *j'eus mille peines à retenir vos ennemis irritez. Je n'en suis plus le maitre. Au nom de Dieu allez faire un tour en Normandie. Vous avez la Lieutenance generale de la Province: vous y serez en seureté.* Conchini remercia Condé, en feignant de se reposer toûjours sur la bienveillance & sur la protection de son Altesse, quoi qu'il ne doutât plus qu'elle n'eût pris des engagemens contre lui. Le Maréchal promit de suivre un si bon conseil; dez le lendemain il prit le chemin de Caen. Mais le vindicatif Italien avoit pris prémiérement des mesures pour faire sentir à ses plus puissans ennemis, & au Prince de

1616. Condé même, qu'il étoit encore en état de leur résister & de renverser tous leurs projets.

Marie de Médicis prend la resolution de faire arrêter le Prince de Condé & quelques Seigneurs

Marie de Médicis déferoit beaucoup aux conseils de Barbin son Intendant qu'elle avoit fait Controlleur General des finances. Cet homme qui ne manquoit ni d'adresse, ni de prévoiance, avoit souvent representé à la Reine mere, qu'elle ne devoit pas se flater de guérir par des remédes doux & ordinaires le mal que les intrigues continuelles du Maréchal de Bouillon, causoient à sa Majesté. *Le moien le plus court & le plus sûr de sortir d'embaras*, lui disoit Barbin, *c'est d'arrêter M. le Prince & tous ceux de sa caballe.* Conchini plus sensible à ses interêts particuliers qu'à ceux de sa bienfaitrice, craignoit qu'une pareille entreprise n'achevât de soûlever & la ville & la Cour contre lui, & qu'on ne lui laissât pas le temps de faire consentir la Galigaï sa femme à une retraite en Italie. Trompé par les promesses du Prince de Condé qu'il croioit sincere & effectif, le Maréchal d'Ancre adoucissoit les conseils de Barbin, ou du moins il en differoit l'exécution. Mais quand il vint à reflechir sur l'avis que son Altesse lui avoit donné de sortir de la Cour, il ne douta pas que ce ne fût un prétexte honnête d'abandonner un homme, pour lequel on avoit encore quelques ménagemens, à cause des promesses trop positives qu'on lui avoit faites. Voila donc Conchini qui donne tête baissée dans les conseils violens de Barbin. Il remontre à la Reine mere que le Maréchal de Bouillon l'amuse, que les grands Seigneurs

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Mémoires de Rohan. L. I.

gneurs ont conſpiré de la dépouiller de ſon autorité, & qu'il n'y a pas d'autre moien de rompre leurs meſures, que de s'aſſurer de la perſonne du Prince de Condé & des chefs de ſon parti. Le Maréchal d'Ancre recommanda fort, avant que de partir, à ſes trois creatures, Mangot, Barbin, & l'Evêque de Luçon, de preſſer Marie de Médicis, & de la determiner à ſuivre les conſeils que Barbin lui avoit déja donnez. 1616.

Le Nonce du Pape s'entremêle pour reconcilier le Prince & quelques Seigneurs avec la Reine mere.

Journal de Baſſompierre.

Sa Majeſté s'y reſolut enfin, quand elle s'apperçut que ſon crédit diminuoit, & que celui du Prince augmentoit tous les jours, depuis le départ de Conchini. Les Courtiſans étonnez de ce que le Favori de la Reine mere, n'avoit oſé demeurer à Paris qu'autant qu'il avoit plu au Prince, couroient à l'hôtel de Condé pour briguer la faveur & l'appui de ſon Alteſſe. Mais en voulant faire les choſes avec trop de précautions & de ſeureté, Marie de Médicis perdit des occaſions favorables, & par ſes delais elle donna le temps aux gens de penetrer ſes deſſeins. Dans une Cour partagée en divers partis, où chacun a des interêts différens à ménager, il eſt fort difficile que les reſolutions les plus importantes demeurent bien ſecretes. Le Nonce du Pape ſe donnoit de grands mouvemens pour reconcilier le Prince & les Seigneurs avec la Reine. Il parloit à ſa Majeſté, il exhortoit Condé à la reünion, il tâchoit d'adoucir l'aigreur des Ducs de Guiſe, de Mayenne, & de Vendôme: En un mot, il emploioit tout ce qu'il avoit d'adreſſe & d'éloquence. Condé n'étoit

1616. n'étoit pas trop éloigné de s'accommoder avec Marie de Médicis. Mais le Maréchal de Bouillon & les autres menaçoient son Altesse de l'abandonner, si elle se reconcilioit avec la Reine mere. *On nous offre de bonnes conditions*, disoient-ils au Prince, *si nous voulons servir celle qui vous sollicite. Nous ne manquerons pas de les accepter, dez que vous penserez à vous separer de nous. Conchini ne vous menagera pas long-temps quand il vous verra tout seul de vôtre parti.*

Rémonstrances du Duc de Sulli à Marie de Médicis.

Journal de Bassompierre.

Soit que le Duc de Sulli pensât sérieusement au bien public; soit qu'il cherchât à rentrer dans les affaires, ou bien à déconcerter les projets du Maréchal de Bouillon son irréconciliable ennemi, il se conservoit bien auprés de la Reine mere, & auprés du Prince de Condé. Il representoit à l'une & à l'autre que les choses ne pouvoient pas subsister long-temps dans un état si violent, & qu'il falloit qu'un des deux partis prevalût, à moins qu'on ne s'accommodât bien-tôt. *Madame*, dit le Duc à Marie de Médicis, *Je croi devoir representer à vôtre Majesté, qu'en moins de huit jours toute l'autorité tombera dans les mains de M. le Prince, si vous ne pensez tout de bon à la retenir entre les vôtres. La balance panche déja trop du côté de l'hôtel de Condé. L'entreprise de M. de Longueville en Picardie, & la retraite de M. d'Ancre vôtre serviteur donnent beaucoup à penser au monde. M. le Prince paroit tout-puissant au Conseil : le voila presque maitre des affaires. En verité, je ne sai si vous êtes en seureté dans le Lou-*

Louvre. Peut-être que dans la disposition presente de l'esprit des grands Seigneurs & du peuple, vos Majestez & Messieurs les enfans de France seront mieux en campagne sous l'escorte de la maison du Roi. Pardonnez moi, s'il vous plaît, Madame, la liberté que je prens de vous parler de la sorte. Je manquerois à mon devoir, & je reconnoitrois mal les bienfaits dont le feu Roi m'a comblé, si je n'avertissois pas vôtre Majesté du malheur que je prévoi. Mon Dieu, répondit la Reine aprés avoir écouté Sulli avec patience, *je trouve assez de gens qui me donnent des avis; mais il n'y a personne qui m'enseigne les remedes propres, ni qui m'aide à guérir le mal qu'on me découvre. J'ai fait humainement tout ce qui m'a été possible. Il n'a pas plu à Dieu de bénir mon travail, & le monde ne veut pas reconnoître mes bonnes & saintes intentions. Quelles mesures faut-il donc que je prene maintenant? J'ai donné la plume à M. le Prince, j'ai desarmé le Roi, j'ai ôté le Maréchal d'Ancre de la place qui étoit le plus à sa bienseance pour faire plaisir à M. de Longueville, enfin je l'ai éloigné de la Cour, afin de contenter ceux qui ne veulent pas l'y souffrir. Avez-vous quelqu'autre chose à me conseiller? Je suivrai volontiers vos avis, s'ils sont utiles au service du Roi.* 1616.

Le Duc ne crut pas devoir s'expliquer davantage. Il pria seulement la Reine mere de refléchir sur les remontrances qu'il prenoit la liberté de lui faire. *Si vôtre Majesté néglige les avis que je lui donne,* ajouta-t-il en élevant la voix; *je proteste de tout le mal qui arrivera. Vous en étes avertie, Madame; si*

on

1616. *on ne le previent pas, ce sera desormais vôtre faute.* Quelles étoient les intentions secretes de ce vieux & habile Courtisan, nous ne le savons pas certainement. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'il faisoit cette demarche de concert avec le Duc de Rohan, & qu'ils pouvoient bien penser l'un & l'autre à se faire un mérite de la reconciliation de Condé avec la Reine mere. Rohan & Sulli ne vouloient pas la ruïne du Prince; mais ils craignoient que s'il devenoit trop puissant, son Altesse ne les sacrifiât au ressentiment du Maréchal de Bouillon. Une autorité partagée entre Marie de Medicis & Condé, les accommodoit. Ils esperoient que le Prince qui leur avoit témoigné connoître les artifices de Bouillon, & ne vouloir plus l'écouter, l'abandonneroit sans peine, & que content des avantages raisonnables que la Reine mere voudroit lui faire, Condé prendroit desormais quelque confiance en eux, aussi bien que Marie de Médicis, à laquelle ils auroient rendu un service considérable. Quoi qu'il en soit, ils ne gagnérent rien. L'imprudente Princesse ne pensoit qu'à suivre les conseils violens que la Galigaï & les creatures de Conchini lui suggéroient sans relâche.

La Reine mere jette les yeux sur Thémines pour arrêter le

Elle retenoit sous divers prétextes autour de Paris les troupes destinées à marcher vers Peronne, & à joindre celles que le Duc d'Angoulême commandoit. On attendoit tous les jours la personne de confiance & d'execution que la Reine mere avoit choisie pour arrêter le prémier Prince du sang, & quelques-uns des

des plus grands Seigneurs du Rojaume. Thémines homme que l'envie de faire fortune, rendoit capable de tout entreprendre, s'étoit fait connoître à Barbin durant le séjour de leurs Majestez à Bourdeaux. Il offrit ses services de bonne grace au confident de la Reine mere & du Maréchal d'Ancre. *Je vous demande une grace*, lui dit-il, *s'il se trouve quelque chose d'important & de perilleux à exécuter, faites en sorte que sa Majesté m'y emploie: je sacrifierai ma vie avec joie pour son service.* Depuis que Marie de Médicis eût pris la resolution de suivre le conseil que Villeroi lui donna, *de ne craindre pas de mettre la plume dans la main d'un homme, dont elle retiendroit le bras quand il lui plairoit*, Barbin indiqua Thémines à sa Majesté, comme un brave Officier qui entreprendroit volontiers, & qui viendroit bien à bout d'arrêter M. le Prince, en cas qu'elle se trouvât dans la necessité de s'assurer de la personne de Condé. On avoit déja mandé Thémines à la Cour, quand le Duc de Sulli fit ses remontrances.

1616. Prince de Condé.

Journal de Bassompierre.

Bassompierre ne se mêloit pas seulement des affaires de guerre & de galanterie; Il avoit encore du naturel pour les intrigues de Cour, & souvent il ne parloit pas mal de la politique. Le voila qui s'avise de donner aussi des avis à Marie de Médicis sur ce qu'il remarquoit à la Cour: *Madame*, lui dit-il d'un air libre & cavalier, *tous vos bons serviteurs sont fort surpris de vôtre assoupissement. On entreprend sur vôtre autorité; & vous demeurez en repos. Cela décourage les gens de bien: & les autres courent à bride abbatuë vers l'hôtel de Condé.*

Marie de Médicis s'assure de quelques Courtisans, dont elle éxige un nouveau serment de fidelité.

1616. *Condé. M. le Prince s'est tellement élevé depuis son retour à Paris, qu'on le croit plus puissant que vous. Pardonnez moi, s'il vous plaît, mon effronterie : vôtre Majesté connoit la droiture de mes intentions.* La Reine mere témoigna que le zele & la franchise de Bassompierre lui étoient agréables, & qu'elle comptoit sur sa fidelité. *Ne vous imaginez pas que je sois si fort endormie*, lui repliqua sa Majesté. *Il y a des choses qui ne se font qu'avec le temps. Servez moi bien ; & que les Dames ne vous fassent rien faire à mon prejudice.* Il entendit bien ce que Marie de Médicis lui vouloit dire. Elle designoit la Princesse de Conti avec qui l'homme *à bonnes fortunes* entretenoit depuis long-temps un commerce de galanterie. Cette illustre Maîtresse brouillée avec la Maréchale d'Ancre, prenoit hautement le parti du Duc de Guise son frere ennemi déclaré de Conchini. La Reine mere s'endormoit si peu, que dans le dessein de s'assurer encore plus de certains Courtisans qu'on appelloit alors par raillerie *les dix-sept Seigneurs*, du nombre desquels étoient Crequi, Bassompierre & S. Geran, sa Majesté les manda l'un aprés l'autre, & leur fit préter comme un nouveau serment de fidelité. Ils s'y engageoient à servir la Reine mere, & à n'entrer dans aucun autre parti que le sien.

Journal de Bassompierre.

Le Prince de Condé est arrêté au Louvre.

Le Prince de Condé suivi des Ducs de Mayenne & de Vendôme, & du Maréchal de Bouillon, alla rendre visite à la Reine mere le 30. Août. Chacun d'eux n'avoit amené que son Ecuier, & ils demeurérent environ une

une heure & demie dans la chambre de Marie de Médicis. La Galigaï & Barbin s'avisérent que l'occasion étoit belle de les prendre tous quatre d'un seul coup de filet. Thémines se trouvoit là tout prêt avec cinq ou six braves gens. La garde étoit forte au Louvre; & selon toutes les apparences il n'y avoit rien à craindre. La Maréchale d'Ancre & Barbin parlérent plusieurs fois à leur Maîtresse, ils lui remontrérent combien il étoit facile d'exécuter une resolution prise depuis long-temps. Marie de Médicis en convenoit; mais elle vouloit se tenir auparavant toute prête à se retirer seurement à Mante avec le Roi son fils, la jeune Reine, & les Enfans de France, en cas que le peuple de Paris se soulevât, quand le coup seroit fait. Les choses n'étant donc pas assez bien disposées à son gré, la Reine mere différa l'exécution de son projet jusques au premier jour de Septembre. Etranges & bizarres mouvemens du dépit, de la vengeance, & de l'ambition! Marie de Médicis veut, dit elle, conserver son autorité: la voila qui s'expose, de son propre aveu, à la perdre tout entiere, & à jetter son jeune fils en de terribles embaras. Si les Parisiens se soulevent contre la violence faite au premier Prince du sang, que deviendra l'imprudente Reine? Elle s'enfuira promptement avec le Roi: Elle emportera *sa cassete & ses pierreries.* Grande ressource! Et cette autorité si chere, comment la conservera-t-on aprés une retraite honteuse? Il faudra ceder, ou bien commencer une guerre civile. Malheureuse

1616. *Journal de Bassompierre.*

1616. se condition des Princes qui suivent aveuglément les consels d'un favori ambitieux & vindicatif!

Soit que les allées & les venuës qu'on pût remarquer, lors que le Prince & les trois Seigneurs étoient dans la chambre de la Reine mere, eussent donné quelque défiance au Duc de Mayenne & au Maréchal de Bouillon, soit qu'ils eussent reçû des avis secrets, ces deux Seigneurs commencérent à se tenir sur leurs gardes. Bouillon ne sortit point de son logis sous prétexte de quelque indisposition, Mayenne l'alla voir; & aprés avoir conferé quelque temps ensemble, ils convinrent d'avertir le Prince de se retirer de Paris, ou du moins de n'aller pas le lendemain au Conseil. Amusé par les belles paroles que l'artificieux Barbin lui reïteroit sans cesse de la part de la Reine mere, Condé ne pût pas se mettre dans l'esprit qu'il y eût à craindre pour lui. *S'il y a quelque dessein secret & violent*, disoit-il, *cela regarde tout au plus le Maréchal de Bouillon, dont les mouvemens allarment la Reine mere. Qu'il prenne garde à lui, s'il veut. Quand il sera mis à la Bastille, mes affaires en iront-elles moins bien?* Bouillon & Mayenne furent plus prudens que son Altesse. Le premier fit le dévot, il alla le lendemain à Charenton accompagné de plusieurs de ses amis & de quelques soldats de ses Gardes. L'autre demeura chez lui, fit la guerre à l'œil, se tint prêt à sortir de Paris, en cas qu'il s'apperçût du moindre danger.

Memoires de la Régence de Marie de Médicis.

Le Jeudi premier jour de Septembre Marie

de

de Medicis se leva avant trois heures du matin. Elle donnoit les ordres necessaires pour arrêter le Prince de Condé & les principaux de son parti; Elle se precautionnoit pour sa belle & glorieuse retraite à Mante s'il arivoit que les Parisiens ne voulussent pas souffrir qu'on mît le premier Prince du sang en prison, pour faire regner Conchini; car enfin il ne s'agissoit que de cela dans le fonds. Condé vint en grande pompe au Conseil sur les dix heures du matin; il s'aplaudissoit à lui-même en voiant la foule de ceux qui lui presentoient des *placets*. La Reine mere le regardoit avec indignation, & s'abandonnant à la joie secrete qu'inspire la vengeance prochaine, *voila maintenant le Roi de France*, ditelle à Bassompierre: *mais il en sera de sa Roiauté comme de celle de la féve. Elle ne durera pas long-temps.* Le Duc de Mayenne étoit aux aguets: il avoit mis des espions partout. On lui rapporta bien-tôt les mouvemens extraordinaires qui se faisoient au Louvre. Ne doutant plus alors qu'il n'y eût un dessein formé contre le Prince de Condé, il lui envoia Thianges, afin de l'avertir que s'il alloit au Louvre, on l'y arrêteroit infailliblement. Mais il étoit trop tard: Son Altesse étoit déja dans la chambre du Conseil. Thianges l'attendit à la porte, & s'approchant du Prince lors que son Altesse sortoit, il lui dit ce que le Duc de Mayenne avoit appris, ou conjecturé. *Si la resolution en est prise*, répondit Condé; *je ne puis plus me tirer du mauvais pas où je me suis engagé.* Il alloit à la chambre de la Reine mere. Deux Gardes du corps

1616.

Journal de Bassompierre.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1616. corps mis extraordinairement à la porte, lui firent penser que ce qu'on lui avoit rapporté, n'étoit que trop veritable. Il entre; & le jeune Roi qu'on avoit grand soin de former à la dissimulation, l'invite à une partie de chasse. Condé prie sa Majesté de l'en dispenser. Louïs fait semblant d'aller voir sa mere qui s'étoit retirée dans son cabinet: Et Thémines s'avançant avec ses deux fils, arrête le Prince de la part du Roi.

Mercure François. 1616.

Il fut surpris d'une avanture à laquelle Thianges sembloit l'avoir préparé. *Monseigneur*, lui dit Thémines d'un air respectueux, *le Roi aiant été bien averti que vous écoutez de mauvais conseils contre son service, & qu'on tâche de vous engager dans une faction contraire au bien de l'Etat & à vôtre rang, sa Majesté m'a ordonné de m'assurer de vôtre personne, de peur que vous ne tombiez en quelque fâcheuse affaire. De qui? de moi?* répondit le Prince fort étonné. *Ouï de vous, Monseigneur*, reprit Thémines dans le temps que ses deux fils vinrent se mettre aux deux côtez de son Altesse. *Vous savez bien que je suis le premier Prince du sang*, dit-elle encore. *Je sai, Monseigneur, le respect qui vous est dû*, repliqua Thémines: *mais je dois obeïr au Roi.* Ce fut inutilement que le Prince demanda de parler à leurs Majestez. Elles n'avoient pas envie de le voir, ni d'écouter ses defenses. *Allons, Monseigneur, où le Roi m'ordonne de vous conduire*, lui dit fiérement Thémines.

Du Vair Garde des sçeaux,

On rapporte que son Altesse emuë de colére se tourna vers ceux qui se trouvoient avec lui dans la chambre de la Reine mere, & qu'elle

qu'elle demanda s'il n'y avoit perſonne qui eût le courage de ſe déclarer en ſa faveur. Aiant apperçu du Vair Garde des ſeaux, *Monſieur*, lui dit Condé, *je ſai que vous étes un homme de bien. Avez-vous conſeillé qu'on violât ainſi les paroles ſolennelles qu'on m'a tant de fois données?* Du Vair repondit genéreuſement qu'on ne lui avoit pas demandé ſon avis, & qu'il ne tiendroit pas à lui qu'on ne réparât bien-tôt la faute qu'on faiſoit: *Car enfin* ajoûta-t-il, *les plus courtes folies ſont les meilleures.* Si du Vair avoit paſſé pour un Courtiſan, j'aurois peine à croire qu'il ſe fût expliqué ſi durement. La Reine mere déja prévenuë contre le Garde des ſeaux, le punit bien-tôt d'un deſaveu public & mépriſant du bel exploit que ſa Majeſté croioit faire. Le Duc de Sulli ne fut ni moins ſincére, ni moins droit que du Vair. Quand Marie de Médicis lui demanda ce qu'il penſoit de l'empriſonnement du Prince de Condé, le vieux Miniſtre d'Etat témoigna qu'il ne pouvoit approuver une pareille entrepriſe. Il conſeilla qu'on fît accommoder l'affaire par le Nonce du Pape, & par les Ambaſſadeurs de quelques Princes étrangers, en ſorte que toute l'autorité demeurât au Roi & à la Reine mere: mais la bonne Princeſſe ne penſoit alors qu'à la force & à la violence.

1616. & le Duc de Sulli condamnent l'empriſonnement du Prince de Condé. *Gramond. Hiſtoriarum Galliæ L. 11.*

Cependant Thémines avoit conduit le Prince de Condé dans l'endroit preparé pour le garder. On dit qu'apercevant Delbéne acompagné d'un grand nombre de gens la hallebarde à la main, il eut peur qu'on n'en voulût à ſa vie. Delbéne raſſura ſon Al-

C'eſt ſans raiſon qu'on attribue au Duc de Rohan

1616. d'avoir insulté au malheur du Prince de Condé.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Mémoires de Rohan. L. I.

tesse, en lui disant que ceux qu'elle voioit, étoient des Gentilshommes & non pas des assassins, & qu'ils avoient seulement ordre de la garder. Un Auteur fort envenimé contre les Réformez de France, rapporte que le Prince de Condé aiant vû le Duc de Rohan, son Altesse lui parla de même qu'au Garde des seaux. Mais le Duc, ajoûte l'Historien, ne fut ni si honnête, ni si compatissant que le bon Magistrat. *Je louë tout ce que la Reine mere fait : Elle n'ordonne rien que de juste & de raisonnable.* Voila comme on fait parler un Seigneur distingué par son esprit & par sa vertu. Quand un Président de Cour souveraine se mêle d'écrire l'histoire de son temps, il devroit du moins y apporter un peu de jugement & d'équité. Cet habile homme avoit lû les Mémoires de M. de Rohan ; il les cite. Pourquoi n'a-t-il pas voulu voir que le fait qu'il nous débite, ne s'accorde nullement avec une piéce écrite d'un air si naïf & si sincére ? S. Geran alla de la part du Roi chercher le Duc de Rohan, après que le Prince fut arrêté. Condé ne le vid donc pas lorsque Thémines conduisoit son Altesse dans la sale préparée pour la garder. Et Rohan avouë de bonne foi que le message lui fit peur, quoi qu'il fût alors tout à fait séparé des intrigues du Prince de Condé. On voit même qu'il ne pensoit pas autrement que le Duc de Sulli son beau-pere, sur l'entreprise de la Reine mere. Et qui pourroit s'imaginer qu'un Seigneur si sage & si genéreux, insulta par une lâche & basse adulation au malheur du premier Prince du sang?

Dez

Dez qu'on ſut dans la ville ce qui s'étoit paſſé au Louvre, tous les grands Seigneurs unis au Prince de Condé contre le Maréchal d'Ancre, penſérent à s'échapper de Paris, & les Gentilshommes attachez à la Maiſon de Lorraine coururent, les uns à l'hôtel de Guiſe, les autres à l'hôtel de Mayenne. Le Duc de Vendôme fut un des plus habiles à s'enfuir. S. Geran alla chez lui avec ordre de l'arréter de la part du Roi: mais le Duc bien averti n'y étoit déja plus. Quand Mayenne fort alerte depuis trois jours, eût appris que les portes du Louvre étoient fermées, il ſe retira incontinent chez lui dans le deſſein de ſortir au plûtôt de Paris. Le Duc de Guiſe autant allarmé que les autres, envoia demander à Mayenne s'il vouloit l'attendre dans ſa maiſon, ou bien s'il paſſeroit par l'hôtel de Guiſe. Mayenne qui avoit déja cent ou ſix vingt Gentilshommes prêts à le ſuivre, promit d'aller prendre Guiſe. Lors qu'il étoit ſur le point de le faire, on lui vint dire que le Maréchal de Bouillon revenant de Charenton, l'attendoit auprés de la porte S. Antoine. Aprés avoir conferé quelque-temps enſemble, ils reſolurent de rentrer dans Paris, de joindre le Duc de Guiſe, de ſoulever le peuple, & de faire, s'il étoit poſſible, des barricades ſemblables à celles du temps d'Henri III. Ce projet fut rompu par un meſſage qu'ils reçurent de la part du Duc de Guiſe. Il leur envoioit dire que le Roi & la Reine mere l'aiant mandé au Louvre, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'obeïr, mais qu'il eſpéroit de trouver le moien de s'échapper ſur le ſoir, &

1616. Les Seigneurs ennemis du Maréchal d'Ancre ſe retirent de Paris avec précipitation.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1616. & de les joindre sur le chemin de Soissons qu'ils prendroient selon toutes les apparences. Mayenne & Bouillon se régardérent l'un l'autre. Il leur sembloit que la conduite du Duc de Guise étoit profonde, & qu'il cherchoit à se faire acheter bien cher par la Cour dans la conjoncture presente. Pleins de la defiance qu'on ne manque jamais d'avoir en pareilles rencontres, ils tournérent vers le chemin de Soissons.

On tâche de soulever le peuple de Paris. *Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.*

A peine eurent-ils fait une lieuë qu'ils envoierent des gens à Paris pour apprendre des nouvelles du Duc de Vendôme. On ne savoit ce qu'il étoit devenu. Les mêmes personnes avoient ordre de s'aboucher avec le Cordonier Picard: c'étoit un homme d'importance depuis que le Maréchal d'Ancre lui avoit fait donner des coups de bâton; il avoit un grand crédit parmi le peuple. Mayenne & Bouillon lui firent dire que s'il vouloit émouvoir la populace, ils rentreroient dans Paris avec cinq cens cavaliers bien armez pour soutenir ce qu'il auroit commencé. Le Cordonier fit de son mieux; mais il ne fut pas plus heureux que la Douairiére de Condé, & quelques domestiques de son fils. La Princesse & ses gens tachérent d'exciter le peuple en criant *aux armes. Le Maréchal d'Ancre*, disoit-on, *fait tuer le premier Prince du sang dans le Louvre.* Les Parisiens ne se remuerent pas beaucoup. On ferma seulement les boutiques. La populace altroupée dans le fauxbourg S. Germain, alla fondre sur la maison du Maréchal d'Ancre.

Mercure François 1616. Journal de Bassompierre.

cre. C'eſt maintenant l'hôtel des Ambaſſadeurs extraordinaires. Les portes furent enfoncées ; & il y eut pour deux cens mille écus de meubles pillez. On tacha d'arrêter le deſordre : mais le peuple échauffé ne reſpectoit perſonne. Liancourt Gouverneur de Paris fut obligé de s'en retourner ſur ſes pas. La Cour n'étoit pas trop fachée que la populace s'amusât, & qu'elle dechargeât ſa fureur ſur l'hôtel de Conchini & ſur la maiſon de Corbinelli ſon Secretaire. 1616.

Le Duc de Guiſe incertain de la diſpoſition de la Reine mere : car enfin, il craignoit que le Maréchal d'Ancre dont il s'étoit ouvertement declaré l'ennemi capital, n'eût trop prevenu ſa Majeſté contre lui ; Guiſe, dis-je, crut qu'il feroit mieux d'envoier premiérement au Louvre Chevreuſe ſon frere, ſous pretexte de recevoir les ordres de leurs Majeſtez. Le deſſein véritable, c'étoit d'éxaminer la ſituation de leurs affaires communes à la Cour, & de penetter, s'il étoit poſſible, les intentions de la Reine mere. Fort occupée à donner ſes ordres dans un ſi grand jour pour elle, Marie de Médicis ne fit pas attention aux complimens du Duc de Chevreuſe. Sa Majeſté ne lui répondit rien. Elle ſe ſouvint enſuite de ſa diſtraction ; & craignant que Chevreuſe ſurpris d'une ſi mauvaiſe reception, n'allât donner de plus grandes alarmes à ſon aîné, la Reine mere envoia promptement le Marquis de Praſlain à l'hôtel de Guiſe, avec ordre d'aſſurer le Duc que leurs Majeſtez ſeroient bien-aiſes de le voir au Louvre. *Cela eſt fort bien, Monſieur,*

Particularitez de la retraite du Duc de Guiſe.

Journal de Baſſompierre.

1616. répondit Guise à Praslain : *mais puis-je y aller sûrement sur vôtre parole ? Monsieur*, reprit le Marquis, *je vous rapporte exactement ce que leurs Majestez m'ont ordonné de vous dire. C'est à vous d'examiner vôtre conscience. Voiez si elle vous permet d'aller au Louvre.* Cette réponse generale & ambigüe augmenta la défiance & les soupçons du Duc de Guise. Il prend avec Chevreuse la route de Soissons, & ils y arrivent avant le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon. Vendôme étoit déja en Picardie. Sur le point d'être pris par S. Geran, il s'étoit enfui à La Fére, place dont il étoit Gouverneur.

Themines & Montigni sont faits Maréchaux de France.

Marie de Médicis s'imaginoit être en un jour de victoire & de triomphe : Et ce fut l'origine de sa disgrace prochaine & de ses premiers malheurs. Contente au dernier point, elle récompensa dez le soir même ceux qui l'avoient bien servie dans sa glorieuse expédition. Themines fut fait Maréchal de France. L'exploit étoit rare & utile à l'Etat. Il avoit arrêté prisonnier le premier Prince du sang desarmé & sans défense dans la chambre de la Reine mere. Nous verrons bien-tôt une dignité autrefois si considérable, beaucoup plus honteusement prostituée. Elle sera la récompense d'un assassin. Marie de Médicis sembloit avoir donné ces belles leçons à son fils. Montigni ancien & brave Officier, arrivé heureusement pour lui ce jour-là même à Paris, se mit à crier qu'il meritoit mieux que Themines d'avoir le Bâton. Il fallut le contenter. Le voila donc Maréchal de France comme l'autre. Bien lui en prit que la Reine

Journal de Bassompierre.

mere

mere ne fut pas, qu'aiant rencontré le Duc 1616.
de Vendôme dans son chemin, il lui avoit prêté des cheveaux frais pour s'enfuir plus vîte; Montigni auroit eu beau vanter ses services passez, jamais on ne lui auroit donné le Bâton. S. Geran voiant qu'il ne tenoit qu'à *crier* pour se faire grand Seigneur en un jour de liberalité & de rejoüissance, il commença de *crier* à son tour, dit agréablement Bassompierre. On lui ferme la bouche avec un brevet, par lequel sa Majesté lui promet de le faire Maréchal de France à la premiére promotion. Enfin Crequi obtint pour lui le brevet de Duc & Pair. Il avoit bien gardé la porte du Louvre pendant qu'on arrêtoit le Prince de Condé.

Bassompierre voioit avec indignation un si infame manége. Il se mocquoit en lui même de cette maniere basse & ridicule d'obtenir les premieres dignitez de l'Etat, en abusant de la timidité d'une Reine empressée à se faire des creatures à quelque prix que ce soit, contre ceux qui s'opposeroient à la ruïne du premier Prince du sang, & à l'agrandissement de Conchini. *Qu'est que cela Bassompierre?* lui dit Marie de Médicis dans sa bonne humeur: *Tu ne me demandes rien aujourd'hui. Madame*, lui répondit-il avec une noble fierté, *Je n'ai pas rendu un service si considerable, que je doive en demander la recompense à vôtre Majesté. J'ai fait mon devoir; j'ai obeï aux ordres que vous m'avez donnez en ce qui concerne les fonctions de ma charge de Colonel General des Suisses. Quand j'aurai merité par*

 quel-

1616. *quelque action plus belle & plus éclatante les premieres dignitez de l'Etat, j'ose esperer que le Roi voudra bien m'en gratifier, sans que je les lui demande.* Que je sai bon gré à ce Gentilhomme Lorrain d'avoir méprisé la bassesse de ces François lâches & interessez ! Ils extorquoient les récompenses originairement destinées au mérite le plus distingué, par ce qu'ils avoient aidé une Reine imprudente & vindicative, à mettre en prison le premier Prince du sang ; ou parce qu'ils lui faisoient craindre que, si elle ne contentoit pas leur ambition demesurée, ils se jetteroient du côté des ennemis de son Maréchal d'Ancre.



HI-



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE NEUVIEME.



L'Emprisonnement du premier Prince du sang sembloit devoir exciter une guerre civile dans toute la France. Les Seigneurs de son parti avoient deux prétextes plausibles de prendre les armes, & de soulever la capitale & les Provinces: la foi publique violée en arrétant Condé qui ne paroissoit pas avoir entrepris quelque chose de nouveau contre le service du Roi depuis la paix concluë à Loudun, & la puissance excessive de Conchini. Un étranger honoré du Bâton de Maréchal de France sans avoir servi dans les armées, & maitre absolu de toute l'autorité du Roi, puis que les charges les plus importantes étoient entre les mains de ses creatures: tout cela étoit inouï en

Raisons pourquoi l'emprisonnement du Prince de Condé ne causa pas de grands mouvemens à Paris & dans les Provinces.

1616. en France, & capable de faire d'étranges impressions sur l'esprit d'un peuple, qui souffre impatiemment une domination trop absoluë, quoique d'ailleurs il ne semble pas fait pour être parfaitement libre. Mais les traitez de Sainte-Menehoud & de Loudun ouvroient les yeux aux moins clairvoians. Le monde étoit convaincu que le Prince de Condé & les Seigneurs unis à lui pensoient moins au bonheur de la patrie, qu'à leurs interêts domestiques. *Dieu nous preserve de pareils réformateurs de l'Etat*, disoit-on hautement. *Il ne s'est point fait de guerre civile en France sous le prétexte spécieux du bien public, dont le veritable motif n'ait été l'interêt particulier de ceux qui l'ont commencée. Que savons-nous si le gouvernement de l'Etat seroit mieux entre les mains de M. le Prince, que dans celles de la Reine mere? Une guerre civile peut causer plus de mal en dix jours, que l'administration presente n'en fera en vingt ans. Sur une esperance douteuse & incertaine, s'exposera-t-on à un danger evident & inévitable? Le Maréchal d'Ancre est un étranger qui s'est élevé. Mais dans le fonds ne vaut-il pas bien autant, n'est il pas d'aussi bonne Maison que certains François devenus Maréchaux de France, ou Ducs & Pairs? S'il a trop d'autorité, on en peut obtenir la diminution sans mettre tout le Roiaume en feu. Les Seigneurs qui crient aujourd'hui contre M. d'Ancre, entretenoient de secretes correspondances avec lui dans le temps même qu'ils avoient pris les armes à son occasion, si nous les en voulons croire. M. le Prince est prisonnier: c'est un malheur. Il se*

Discours du Duc de Rohan sur le gouvernement de la Reine mere.

se l'est attiré par son imprudence. Pourquoi a-t-il suivi trop aveuglément les conseils du Maréchal de Bouillon ? Son Altesse devoit connoître les artifices & les vûes particulieres de ce Seigneur. En tout cas, on peut obtenir l'élargissement de M. le Prince sans allumer une guerre civile. 1616.

Les plus sages entre les Réformez, ne croioient pas non plus que leurs gens dussent se remuer en faveur de son Altesse, qui les avoit abandonnez au traité de Loudun. *Prendrons-nous encore les armes*, disoient-ils, *pour un Prince qui vient de signer une paix sans attendre le consentement de nôtre Assemblée de la Rochelle, quoi qu'on se fût engagé reciproquement à ne rien faire que d'un commun accord ? Des Seigneurs Catholiques ont reproché à son Altesse sa precipitation à conclure la paix, nonobstant les protestations qu'elle leur avoit faites de menager mieux leurs interêts : qu'est ce que M. le Prince leur a répondu ? La crainte de rendre les Huguenots trop puissans m'a contraint à changer de sentiment. Le Duc de Nevers s'est excusé de se déclarer pour son Altesse dans les derniers troubles, sur ce que les Réformez étoient de la partie. Enfin, le Duc de Mayenne refusa hautement de signer le traité de nôtre adjonction à M. le Prince : il protesta qu'il ne procureroit jamais aucun auantage aux Huguenots. Et ces Messieurs viendront encore nous faire de belles promesses ? Ils nous solliciteront de nous embarquer avec eux ? s'ils croient avoir besoin de nous une seconde fois, que ne dissimuloient-ils mieux leurs véritables sentimens ?*

1616. *Ils ont eu tort de faire si bien connoitre au monde que s'ils ne pensent pas aux interêts communs de la patrie, ils se soucient beaucoup moins des nôtres.*

La Reine mere prend des mesures pour dissiper le parti des Seigneurs malcontens.

Journal de Bassompierre.

Telle étoit la disposition des esprits dans la capitale & dans les Provinces, lorsque Condé fût arrêté au Louvre. Marie de Médicis le savoit bien. Le Duc de Rohan reconcilié de fort bonne foi avec sa Majesté, lui representoit toutes ces choses avec soin: Et les avis d'un Seigneur si penetrant inspiroient du courage à la Reine mere. Deux choses l'occupoient depuis la detention du Prince, les conseils de guerre & les intrigues pour détacher le Duc de Guise d'un parti qu'il avoit embrassé sans en prevoir les suites. On caresse la Duchesse son épouse & la Princesse de Conti sa sœur, on leur promet toutes choses, on les engage d'écrire au Duc. Le Nonce du Pape est emploié, & il agit le plus fortement qu'il lui est possible. La Reine mere faisoit appeller d'un autre côté les Maréchaux de France, & les principaux des Officiers subalternes: elle tenoit conseil de guerre avec eux. On resolut de mettre une bonne armée sur pied & de faire lever six mille Suisses. Le Maréchal de Brissac presidoit d'abord au Conseil de guerre: mais le Duc d'Angoulême aiant été rappellé de Picardie, il y vint, & le Maréchal de Brissac lui céda la premiére place sans aucune contestation. Crequi, Bassompierre, S. Geran, Praslain, & quelques autres trouvérent fort étrange, qu'Angoulême condamné à la mort pour crime de rebellion,

lion, & nouvellement sorti de la Bastille sans avoir été declaré innocent dans les formes, eut la hardiesse de venir non seulement au Conseil de guerre, mais d'y prendre encore le pas sur le plus ancien Maréchal de France. 1616.

Ils en parlérent à Brissac. Confus de son imprudence, il répondit aux Officiers, en leur offrant de passer son épée au travers du corps d'Angoulême, s'il entreprenoit de presider une autrefois, pourvû que ces Messieurs voulussent appuier une action si brutale. C'étoit y aller un peu chaudement. Le Maréchal y pensoit-il bien? Il parle de tuer dans le Louvre, au milieu du Conseil de guerre, & pour ainsi dire entre les bras de leurs Majestez un Seigneur qui tient rang de Prince par une coutume mal établie à la verité. Tel est le genie de la Noblesse Françoise. Elle pousse la fierté jusques à la derniere insolence; quand elle sent la foiblesse du gouvernement: mais dez que l'autorité du Roi est bien établie, non contens d'obeïr avec respect, ils rampent avec une extréme bassesse. Aprés que Brissac & les autres eurent reflechi de sang froid sur la résolution qu'ils avoient prise legérement, ils se contentérent de se plaindre à la Reine mere de la témerité du Duc d'Angoulême, & de faire entendre doucement à sa Majesté, que bien loin de le voir présider au Conseil, on ne souffriroit pas qu'il y entrât, à moins que sa reputation ne fût premiérement rétablie. Marie de Médicis aprouva les raisons de ses Officiers: Et pour ne chagriner per-

1616. ſonne, elle ceſſa d'aſſembler le Conſeil de guerre.

Lettres des Ducs de Guiſe & de Nevers au Roi ſur l'empriſonnement du Prince de Condé.

Les Seigneurs malcontens penſoient de leur côte à former une armée puiſſante, & à ſe rendre formidables. Guiſe & Chevreuſe étoient arrivez les premiers à Soiſſons. L'Archevêque de Reims leurs frere élevé au Cardinalat depuis un an, les y vint joindre. Il s'étoit retiré de la Cour avant ces brouilleries pour je ne ſai quel mécontentement. Il en étoit du Cardinal de Guiſe comme des autres Cardinaux Princes. Leur dignité leur ſert à poſſeder les Evêchez ſans recevoir l'ordination, ces Meſſieurs s'imaginent qu'une vie Eccleſiaſtique eſt indigne de leur rang. Le Cardinal de Guiſe épouſa ſecretement une ancienne Maitreſſe du feu Roi Henri IV. Il en eut des enfans qui ont prétendu en nos jours à la ſucceſſion de la Maiſon de Guiſe. Quand le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon eurent joint les trois Guiſes à Soiſſons, ils dépécherent aux Ducs de Vendome & de Longueville pour les prier de ſe rendre à Couci. Les Seigneurs jugeoient cette place plus prope à tenir une conference ſur leurs affaires communes. Avant cette aſſemblée, le Duc de Guiſe repondit à la lettre que d'Aumont lui avoit apportée de la part du Roi. Elle étoit honnête & obligeante: ſa Majeſté y temoignoit compter beaucoup ſur la fidelité de Guiſe. Elle l'envitoit à revenir inceſſamment à la Cour. La réponſe du Duc fut ſoumiſe & reſpectueuſe. Il prioit ſeulement le Roi de lui faire ſavoir ce que le Prince de Condé

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Mercure François 1616.

dé pouvoit avoir commis contre le service de sa Majesté, *afin*, disoit-il, *que j'en puisse informer vos serviteurs, & que j'efface les mauvaises impressions que l'emprisonnement du premier Prince de vôtre sang, leur a peut-être données*.

Gonzague Duc de Nevers n'étoit point entré dans les dernieres brouilleries. Il avoit alors d'autres affaires en tête. Ce Seigneur inquiet & ambitieux formoit assez souvent des projets chimériques. Une décente dans la Morée l'avoit occupé quelque temps aprés la mort du feu Roi. Il pensoit maintenant à se faire Grand-Maitre de l'ancien Ordre des Chevaliers du S. Sépulcre, qu'il vouloit démembrer de celui de S. Jean de Jerusalem, ou de Malte, quoique les deux Ordres fussent unis ensemble depuis plus d'un siecle. Innocent VIII. Pape avoit, dit-on, donné les Bulles d'union du consentement de tous les Princes Chretiens. Le Grand-Maitre de Malte avoit envoié faire des remontrances au Roi de France sur l'injustice des prétensions de Gonzague: & sa Majesté parut y avoir égard. Cependant le Duc de Nevers ne se désista point de ses poursuites. Il obtint des lettres du Roi pour l'Empereur, & s'etant fait expédier une commission d'Ambassadeur extraordinaire; il partit de Paris quinze jours, ou trois semaines avant que le Prince de Condé fût arrêté.

Lors qu'il étoit à Charleville sur les frontiéres de Champagne, il reçut une lettre du Roi qui lui faisoit savoir que sa Majesté avoit fait arréter M. le Prince. Elle lui comman-

doit

1616. doit en même temps de donner les ordres néceſſaires dans les villes de ſon gouvernement de Champagne. Nevers répondit au Roi d'une maniere qui ſembla trop haute. Sa Majeſté lui avoit écrit que bien informée des deſſeins de certaines gens qui vouloient entreprendre ſur ſa perſonne & ſur celle de la Reine ſa mere, & qui s'efforçoient d'engager Condé dans leurs complots, elle avoit cru devoir s'aſſurer du Prince. *Cette nouvelle*, *dit* Gonzague dans ſa lettre, *m'a extrêmement ſurpris. Car enfin, je croiois avoir laiſſé les affaires dans une ſi bonne ſituation, qu'on en pouvoit eſperer l'affermiſſement de la paix, à la négociation de laquelle vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'emploier. Je croi, Sire, qu'il eſt neceſſaire pour le ſervice de vôtre Majeſté, & pour la ſatisfaction des gens de bien & du public que cette affaire ſoit promptement éclaircie, & qu'on en faſſe connoitre la verité au dedans & au dehors du Roiaume. Cependant je differerai mon voiage de quelque temps.*

Aſſemblée des Seigneurs malcontens à Couci.

Memoires de la Regence de Marie de Médicis.

Les Ducs de Vendôme & de Longueville aiant joint à Couci les Ducs de Guiſe, de Chevreuſe & de Mayenne, le Cardinal de Guiſe, le Maréchal de Bouillon & le Marquis de Cœuvres engagé depuis quelque temps avec le Duc de Vendôme ſon proche parent, on s'apperçut bien-tôt du chagrin & de l'embaras du Duc de Guiſe. Il ſe trouvoit embarqué dans une affaire plus délicate & plus importante qu'il n'avoit prévû : Et les autres Seigneurs craignoient qu'il ne penſât ſérieuſement à ſe tirer d'intrigue. On tâcha

de

de le gagner par de grandes deférences, on lui offrit de le reconnoître comme chef du parti. Le seul Duc de Longueville, dont la Maison fut toûjours jalouse de l'elévation de celle de Guise, faisoit difficulté d'y consentir. Bouillon emploia toute son éloquence, il usa de toute l'adresse imaginable pour fixer l'irrésolution de Guise. *Les raisons que nous avons de prendre les armes*, lui disoit l'artificieux Maréchal, *sont les plus plausibles & les plus justes du monde. C'est pour délivrer le premier Prince du sang injustement emprisonné; pour tirer le Roi des mains d'un Etranger que toute la France, & sur tout le peuple de Paris abhorre. Sa maison pillée sous les yeux de leurs Majestez, en est une preuve manifeste. Quelle plus grande distinction pouvez-vous esperer, Monsieur? Ceux qui vous disputent le rang, offrent de vous reconnoître pour leur chef. On surmontera sans peine la répugnance de M. de Longueville. Assemblons promptement nos amis. Nous avons déja huit à neuf mille hommes de pied, & environ deux mille chevaux. Mettez vous à nôtre tête. Montrons nous aux portes de Paris, & brulons seulement les moulins qui sont autour de la ville. Je vous réponds que le peuple se déclarera bien-tôt pour nous.*

1616. Mémoires de Rohan. L. I.

Le conseil étoit bon de l'aveu du Duc de Rohan. *Dans les affaires extrémes*, dit-il, *on ne doit point faire les choses à demi: La diligence & la hardiesse reüssissent: la trop grande circonspection laisse échapper les meilleures occasions.* L'avis du Maréchal de Bouillon aiant été rejetté, les Seigneurs convinrent de

faire

1616. faire des levées, *le rendez-vous* general fût donné à Noion en Picardie. Leur dessein, c'étoit de s'avancêr de là vers Paris, & de voir quels mouvemens leur presence exciteroit dans la ville. Ils se séparérent ensuite. Le Duc de Guise alla dans son Duché avec le dessein d'y faire des levées, il dépécha un Gentilhomme au Duc de Lorraine, un autre au Duc d'Epernon, un troisiéme au Duc de Bellegarde pour les engager dans le parti. Mayenne prit le chemin de Soissons, Bouillon celui de Sedan. Longueville & Vendôme retournérent, l'un à Peronne, & l'autre à La Fére. Enfin le Marquis de Cœuvres se retira dans la ville de Laon, dont il étoit Gouverneur.

Le Roi va faire enregîtrer au Parlement sa Déclaration sur la detention du Prince de Condé.

Le Conseil du Roi ne crut pas qu'il fût de la Majesté du Souverain, de répondre autrement que par une Déclaration publique & solennelle, à ceux qui lui demandoient pourquoi il avoit fait arrêter le premier Prince du sang. On resolut en même temps d'avoir trois armées. Le Duc d'Angoulême fut destiné à commander la premiere contre les Seigneurs cantonnez en Picardie. Le nouveau Maréchal de Montigni devoit aller à la tête de la seconde reduire le Berri, qui se déclaroit en faveur de Condé Gouverneur de la Province. Enfin le Maréchal de Souvré eut ordre de conduire la troisiéme en Touraine. Rochefort Favori du Prince, s'étoit jetté dans Chinon, que le Roi avoit donné à son Altesse pour place de seureté aprés le traité de Loudun. Sous le regne de Henri le Grand, on se plaignoit d'un gouvernement

Mercure François. 1616.

trop

trop avaricieux. *Le Roi*, crioit-on, *ne pense qu'à tirer de l'argent, il épargne, il accumule des thresors à la Bastille.* Telle est l'inconstance du peuple: il condamne le present, il souhaite un meilleur temps, il regrette le passé. Quand on s'apperçut des profusions de Marie de Médicis, les gens soupirerent aprés un regne semblable au précedent. *Les libéralitez indiscretes de la Reine mere*, disoient-ils; *les pensions dont elle gratifie les grands Seigneurs, leur donne la hardiesse de faire tous les jours de nouvelles caballes, au lieu de les retenir dans le devoir.* La pauvre Princesse se trouvoit alors dans un extréme embaras. Le thresor laissé par le feu Roi étoit dissipé. Ce qui restoit d'argent à la Bastille, servit au voiage de la Cour à Bourdeaux. Les depenses pour le mariage du Roi, & pour les troupes qu'on opposoit aux efforts du Prince de Condé, & des Seigneurs qui entreprenoient de l'empêcher, montoient à des sommes immenses. Ces Messieurs prirent les deniers Roiaux en quelques Provinces: il avoit fallu leur donner encore de l'argent pour les fraix de la guerre. Les coffres du Roi étoient vuides; Et la Reine mere excitoit une nouvelle guerre civile, en arrétant le premier Prince du sang. La voila donc reduite à chercher des moiens extraordinaires de lever de l'argent. On ne manque jamais de faire dire au Roi qu'il prend les moins onéreux à son peuple: cependant on ménage si bien les choses que les sujets portent ordinairement tout le faix. 1616.

Louis alla au Parlement le 6. Septembre, pour

1616. pour y faire vérifier une Déclaration ſur la détention du Prince de Condé, & un Edit pécuniaire. La Reine mere, le jeune Gaſton frere du Roi, les deux filles de France, quelques Princeſſes, trois Pairs Eccleſiaſtiques, les Ducs de Montmorenci, d'Uſez, de Retz, de Rohan, de Sulli, les Maréchaux de Briſſac, de Souvré, & de Thémines, le Comte de Candale faiſant l'office de Chambellan & quelques autres Seigneurs, l'Evêque de Paris & quatre ou cinq Prelats, acompagnérent le Roi dans une cerémonie qu'on vouloit rendre la plus pompeuſe & la plus ſolennelle qu'il étoit poſſible. La Déclaration du Roi parut dreſſée avec aſſez d'art & de fineſſe. Mais les gens de bon ſens ne purent entendre ſans chagrin & ſans indignation les crimes noirs & atroces, dont elle chargeoit le Prince de Condé, ſans en alléguer aucune preuve raiſonnable. On y faiſoit dire au Roi que *c'étoit avec un regret incroiable qu'il ſe voioit dans la néceſſité d'emploier ſi ſouvent ſon autorité pour reprimer les entrepriſes criminelles de ceux qui cherchoient l'avancement de leur fortune dans la ruïne de l'Etat, & de mettre ſa perſonne en ſeureté par une Déclaration qui deshonoreroit ceux de ſon ſang, en les accuſant de fouler aux pieds les devoirs de la nature & de la ſociété civile.* Cette préface reveilla l'attention de tout le monde. On ſe préparoit à voir le Prince de Condé convaincu d'aſpirer à la Couronne, & d'avoir attenté peut-être à la perſonne du Roi. Les gens ne ſe tromperent pas tout à fait. Les creatures de la Reine mere & du

Maré-

Maréchal d'Ancre qui avoient dressé la Declaration, pretendoient bien le donner à entendre. 1616.

Les sanglans reproches de l'inquietude & des divers mouvemens du Prince aprés les traitez de Sainte-Menehoud & de Loudun, furent suivis de plusieurs accusations nouvelles, d'avoir voulu faire exécuter l'Arrêt du 18. Mars de l'année precedente, pour la convocation des Princes, des Pairs de France, & des Officiers de la Couronne, auxquels on devoit proposer de pourvoir au gouvernement de l'État, en un mot, d'ôter la couronne au Roi. On le declaroit bien nettement, en disant que les partisans du Prince dans leur fréquens repas, crioient ordinairement dans le transport de leur joie, *Barre à bas* : mot inventé, pour designer leur projet de faire porter à Condé les armes de France *sans brizure*, c'est-à-dire de lui mettre la couronne sur la tête. Son Altesse étoit chargée ensuite d'avoir levé des troupes, fait à Paris des provisions d'armes, tenu des assemblées nocturnes à S. Martin des champs, & au fauxbourg S. Germain avec de grands Seigneurs & des Officiers de la Couronne; enfin, d'avoir voulu suborner la Noblesse de la Cour, les Capitaines de la ville, les Curez, & les Predicateurs. *Voila de grandes accusations*, se disoit-on l'un à l'autre: *Mais sur quoi sont-elles fondées? sur des avis secrets qu'on prétend avoir reçû. On devoit bien nommer les delateurs dans une affaire de cette importance. On nous cite en genéral un Seigneur, une Princesse, un Prelat, un Ambassadeur.*

Cela

1616. *Cela n'est bon qu'à tromper le peuple simple & ignorant. Qui ne fera-t-on pas desormais mettre en prison ? Les delateurs de Cour ne manquent jamais de rapporter que leurs ennemis, ou ceux que d'autres veulent perdre, ont de mauvais desseins, & qu'ils forment des caballes. On ne prouve point que les domestiques, ou les partisans de M. le Prince, aient dit dans leurs debauches ce que la Déclaration leur impute. Et quand il seroit vrai qu'un étourdi, ou un emporté, auroit dit dans la chaleur du vin quelque chose de séditieux, faut-il arrêter sur cela un premier Prince du sang & le deshonorer comme un rebelle qui veut usurper la couronne ? Où en sommes-nous, bon Dieu ! s'il est permis de calomnier & de mettre en prison sur des accusations frivoles les Princes & les grands Seigneurs du Roiaume ?*

On refléchit beaucoup encore sur la fin de la Declaration. Sa Majesté y faisoit grace à tous les partisans de Condé, si dans quinze jours ils revenoient à la Cour, ou chez eux. *Qu'est que cela veut dire ? M. le Prince est accusé d'un crime pour lequel il meriteroit la mort* : ajoutoient quelques-uns : *Et le Roi pardonne sans aucune distinction à tous ceux qui sont entrez avec son Altesse dans la plus noire de toutes les conspirations contre l'Etat, & contre la personne sa Majesté. Le crime de M. le Prince est facile à découvrir. Il a proposé dans quelques assemblées d'ôter l'administration des affaires à la Reine mere, qui ne se met pas en peine de mécontenter toute la France, pourvû qu'elle maintienne son Maréchal d'Ancre. Le premier Prince du sang & les*

les plus grands Seigneurs du Roiaume, seront-ils donc coupables de leze-majesté, dez qu'ils confèreront ensemble sur les desordes de l'Etat, & sur les moiens d'y remedier? Il y en eut qui firent alors souvenir les gens de la maniére dont du Vair Garde des seaux avoit parlé avant la Déclaration. Ce Magistrat dont la vertu austére ne lui permettoit pas de trahir sa conscience & la verité, affecta de dire plus d'une fois dans son discours, *J'ai ordre de parler de la sorte.* La chose sautoit aux yeux de tous les Auditeurs. *M. le Garde des seaux,* disoit-on, *auroit-il pris ce détour, s'il étoit convaincu de la verité des faits alléguez contre M. le Prince?* Marie de Médicis s'en apperçut aussi bien que les autres. Elle sortit du Palais encore plus confirmée dans la resolution que sa Majesté avoit prise de se défaire d'un Magistrat, dont la droiture & la probité ne furent jamais du goût d'une Reine qui faisoit pourtant la dévote.

1616.

Gramond Historiarum Galliæ L. 11. 1616.

Quelques jours aprés la Déclaration vérifiée, le Roi reçut une seconde lettre de Gonzague Duc de Nevers. Il s'y plaignoit avec beaucoup d'amertume & de hauteur, de ce qu'on lui avoit fermé les portes de la ville de Châlons sur Marne. Le Duc étoit allé à Reims en conséquence de l'ordre que sa Majesté lui envoia de veiller sur toutes les villes de son Gouvernement de Champagne. Là il reçut une depéche du Roi qui lui offroit le commandement de sa principale armée. On ne sait si la Cour vouloit seulement l'amuser, ou bien si elle cherchoit tout de bon à le gagner. Quoiqu'il en soit, il de-

Le Duc de Nevers se joint aux Seigneurs malcontens.

Mercure François. 1616. & 1617.

vint

1616. vint suspect dez qu'on eût vû sa premiére lettre au Roi, dans laquelle il demandoit sans façon un éclaircissement sur les raisons que sa Majesté avoit euës de faire arrêter le Prince de Condé. Les nouvelles qui vinrent peu de temps aprés à la Cour, augmenterent la défiance que la Reine mere avoit de la sincerité des intentions de Gonzague. On avertit sa Majesté qu'il entretenoit une correspondance secrete avec les Seigneurs malcontens, & qu'il avoit proposé aux habitans de la ville de Reims de lui fournir une partie de la somme nécessaire pour l'entretien de six cens chevaux & de quatre mille hommes de pied qu'il avoit resolu de lever. Les gens de Reims répondirent qu'ils ne pouvoient rien faire sans le consentement du Roi, & la chose fut renvoiée au bureau des Thresoriers de France à Chalons sur Marne. Nevers declara là dessus qu'il iroit ménager lui-même l'affaire avec les Thresoriers à Chalons.

Il y depéche donc quelques-uns de ses gens avec ordre de marquer des logis pour lui, pour quelques personnes de qualité, & pour quatre cens chevaux qui devoient l'escorter. La Cour bien avertie de tout, envoia promptement des ordres exprés & dans les formes au Comte de Tresmes Gouverneur de Chalons de refuser l'entrée de la ville au Duc. Tresmes exécuta ponctuellement ce que le Roi lui ordonnoit. Les portes de la ville furent fermées à Gonzague. Irrité de l'affront qu'on lui faisoit dans la Province dont il étoit Gouverneur, le Duc s'en plaignit fortement au Roi. Aprés un long détail de sa conduite irreprochable

chable durant les dernieres brouilleries, & quelques reproches des services qu'il a rendus, Nevers parle hautement dans sa lettre contre ceux dont il suppose que sa Majesté écoute les conseils violens, & qu'il regarde comme ses ennemis déclarez. Elle fut écrite d'une maniére à faire juger qu'on étoit à peu prés dans la disposition d'augmenter le nombre des malcontens. Il traita en effet ouvertement avec eux peu de temps aprés. Feignant d'être picqué d'un affront que les creatures du Maréchal d'Ancre lui avoient fait recevoir, Gonzague, pour dire la verité, semble n'avoir fait que conclure une negociation secretement commencée. Il leva hautement le masque ensuite d'une pareille avanture arrivée à la Duchesse son épouse, ou plûtôt encore à lui même. La Vieuville Lieutenant General de la Province avec lequel il étoit brouillé depuis longtemps, fit fermer les portes de la ville de Reims à la Duchesse. On pretendoit avoir de bonnes raisons de croire qu'elle ne demandoit à y entrer, que pour faciliter le dessein que le Duc avoit conçû de se rendre maitre de la ville. Voila comme le Duc de Nevers voulut faire acroire que le hazard, ou plûtôt l'injustice de ses ennemis l'engageoit dans un parti dont il paroissoit fort éloigné d'abord. Il s'y embarassoit même plus avant qu'aucun autre, dans le temps que le Duc de Guise qui l'avoit embrassé avec beaucoup de chaleur & de passion, s'en retiroit d'une maniére qui ne lui fit pas honneur dans le monde.

1616.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Les Ducs de Guise

Le Duc d'Epernon ne devina pas mal, quand il dit au Gentilhomme que le Duc de

1615. & de Longueville font chacun leur traité particulier avec la Reine mere.

de Guise avoit envoié, pour proposer de sa part à Epernon d'entrer dans le nouveau parti; *M. de Guise retournera plus brusquement à la Cour, qu'il n'en est sorti.* En effet la Duchesse de Guise lui aiant fait dire par un certain Lafond, depuis l'Abbé de Foix, qu'on proposoit dans le Conseil du Roi d'envoier à Soissons des Commissaires, pour négocier avec les Seigneurs malcontens, ou plûtôt pour tenter de mettre de la division parmi eux; & qu'elle espéroit de faire un traité particulier, où il trouveroit sa seureté & de grands avantages pour sa Maison, Guise ne songea plus à faire des levées. Après une entrevuë avec le Comte de Boule, depuis le Prince de Phaltzbourg, que le Duc de Loraine avoit envoié jusques à Nôtre-Dame de Liesse, il prit le chemin de Soissons. *Il faut*, disoit-il, *que je fasse part à M. de Mayenne des nouvelles que j'ai reçuës de la Cour de France & de celle de Loraine.* Mayenne entra dans une grande colere, quand il s'apperçut que Guise pensoit à se détacher du parti. Ils firent prier le Maréchal de Bouillon & les Ducs de Vendôme & de Longueville de se rendre à Soissons, afin de concerter tous ensemble, ce qu'ils demanderoient aux Commissaires qui devoient venir de la part du Roi.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Journal de Bassompierre.

Longueville s'excusa; il ne se trouva pas même aux conferences qui furent tenuës ensuite. La Duchesse sa mere l'avoit averti qu'elle entroit dans une négociation particuliére pour lui, & qu'elle se flatoit d'obtenir des

des conditions avantageuſes par le moien de 1616.
Mangot Secretaire d'Etat. Il avoit été domeſtique de la Maiſon de Longueville avant ſa grande, mais aſſez courte fortune. Mangot fit conſentir le Duc à ſe contenter du Gouvernement de Ham, place fortifiée en Picardie, & à remettre Péronne entre les mains du Roi, qui en ôteroit le gouvernement au Maréchal d'Ancre pour le donner à Blerencourt. Le monde fut extrémement ſurpris de ce que le Seigneur qui avoit excité les premiers mouvemens en Picardie, & qui s'étoit déclaré le plus mortel ennemi du Maréchal d'Ancre, ſe ſéparoit le premier des autres qui l'avoient fortement appuié. Grand exemple *du peu de ſolidité qu'il y a dans les caballes & dans les liaiſons, qui n'ont point d'autre fondement que l'ambition, l'avarice, ou quelqu'interêt particulier*, dit le Marquis de Cœuvres engagé dans celle-ci. *Les Seigneurs qui s'eloignent de leur devoir*, ajoûte-t-il, *éprouvent bien-tôt qu'ils ne peuvent eſpérer de véritable ſatisfaction que dans le ſervice & dans les bonnes graces du Roi.* La maxime eſt bonne & veritable en un ſens. Rien de plus honnête, de plus louable que de ſervir le Prince quand il travaille à rendre ſes ſujets heureux, quand il n'empiéte ni ſur leurs biens, ni ſur leur liberté légitime. Vouloir mériter ſes bonnes graces & ſes bienfaits en le ſervant dans ſes injuſtices, c'eſt trahir la patrie, c'eſt ſe faire du mal à ſoi-même & à ſa famille. Pourquoi les Princes & les Seigneurs de France ſont-ils maintenant eſclaves ? L'ambition & l'avarice ont porté les

1616. peres & les enfans à servir les Rois qui ont entrepris d'opprimer leurs sujets.

Le Maréchal de Bouillon revint à Soissons dans une grande inquiétude. Si le mécontentement du Duc de Nevers faisoit espérer, que le parti se fortifieroit par l'adjonction d'un Seigneur distingué par ses éteblissemens, par ses alliances, par son esprit supérieur, l'incertitude que témoignoient les Ducs de Guise & de Longueville, donnoit de grandes apprehensions, que la Reine mere ne vint facilement à bout de réduire les autres, quand elle auroit détaché du parti deux Seigneurs, dont chacun n'étoit moins puissant que celui qui se disposoit à l'embrasser. Bouillon se plaignit hautement de ce que le Duc de Guise n'avoit pas exécuté de son côté la résolution prise à Couci. *Quand même M. de Guise*, disoit-il, *auroit envie d'écouter les propositions qui viennent de la Cour, il ne devoit pas cesser de faire des levées. Le Roi amasse des troupes de tous côtez. Il est à craindre que nous ne soions bien-tôt investis, ou du moins que la foiblesse où nous serons par nôtre negligence, ne nous reduise à la necessité d'accepter les conditions les plus dures.* Le Duc de Guise écoutoit ces plaintes: il dissimuloit ses véritables sentimens le mieux qu'il lui étoit possible. Soit que son acommodement ne fût pas bien assuré; soit qu'il ne voulût pas encore découvrir son dessein, Guise faisoit aux autres diverses propositions. Il parloit tantôt d'aller à Thionville. *On y peut faire de grandes levées à cause du voisinage de la Loraine*, disoit-il: *j'en-*

gagerai ma femme à m'y apporter elle-même ses pierreries & de l'argent. Une autre fois il offroit d'aller dans son Gouvernement de Provence, & de faire une puissante diversion de ce côté-là. 1616.

Toutes ces incertitudes augmentoient si fort les soupçons du Maréchal de Bouillon, qu'il proposa sans façon aux autres d'arrêter le Duc de Guise. *Il est gagné*, disoit Bouillon. *La Cour lui offre le commandement de l'armée qu'on enverra contre nous. Pourquoi ne prendrons-nous pas nos précautions contr'un homme, qui non content de nous abandonner dans le besoin, aprés de si forts engagemens pris avec nous, pense encore à se prêter à la Cour, afin d'être l'instrument de nôtre perte?* Quoique cet avis ne parût pas mauvais dans le fonds, le Duc de Mayenne le fit rejetter. Il ne vouloit pas violer les droits d'hospitalité au regard d'un proche parent qui étoit venu de bonne foi chez lui. Quand je refléchis sur les démarches irrégulieres des Princes & des grands Seigneurs, je suis tenté de croire qu'ils s'imaginent que les autres hommes ne savent pas faire usage de leur raison. La gloire est l'idole de ces Messieurs, disent-ils. Et qu'est-ce que la gloire aprés laquelle ils courent avec tant d'ardeur? La bonne opinion que les hommes ont de la vertu & des belles actions de certaines personnes. Vous aimez la gloire? Fort bien. Travaillez donc à mériter l'estime du public. Car enfin vous n'étes pas le maître de faire penser le monde comme il vous plaît. Le Duc de Guise cherchoit, il y a peu de jours, les aplau-

Memoires de Rohan. L. 1.

1616. dissemens de toute la France en s'élevant contr'un Etranger universellement haï, qui prétendoit encore détruire les Ducs d'Epernon & de Bellegarde, alliez & bons amis de la Maison de Guise. Et pour un leger interêt, ce même Guise prend aujourd'hui avec joie le commandement de l'Armée qui doit servir à l'établissement de l'autorité du Maréchal d'Ancre, & à la ruïne de ceux qui demandent l'éloignement de Conchini & de ses creatures. Cependant, si nous en voulons croire le Duc de Guise; plein des nobles sentimens que la nature inspire aux personnes de son rang, il ne pensoit qu'à se rendre glorieux dans l'Histoire.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Dans l'embaras où son inconstance jettoit les autres Seigneurs, ils n'eurent point de meilleur parti à prendre que celui d'écouter Chanvalon & Boississe à qui le Roi avoit donné la commission de traiter avec les Seigneurs malcontens. On esperoit de couler le temps jusques à la fin de l'Hiver qui approchoit, en feignant d'accepter les conditions qui seroient offertes. *Nous prendrons cependant nos mesures*, disoit Bouillon, *& nous nous preparerons sourdement à faire quelque chose au Printemps*. Le Cardinal de Guise blâmoit ouvertement la conduite de son frere: il promettoit au Duc de Mayenne & aux autres de n'abandonner pas le parti. Afin de l'y engager davantage, les Seigneurs lui offrirent de le reconnoitre pour leur chef. *Vôtre qualité de Cardinal*, lui disoient-ils, *ne donne point de jalousie. Elle ôte les difficultez que nous pourions avoir entre nous pour le rang*. Bouillon

étoit

étoit Proteſtant. Croioit-il donc que le Chapeau rouge d'un Cardinal devoit l'emporter à l'Armée ſur le Bâton d'un Maréchal de France? On apprit alors que les Commiſſaires du Roi étoient à Villiers-Coterets. Ils faiſoient prier les Seigneurs de convenir avec eux d'un lieu neutre à la campagne, par ce que les ordres de ſa Majeſté ne leur permettoient pas de s'avancer juſques à Soiſſons. Cette propoſition donna de l'ombrage aux malcontens. Ils craignoient qu'on ne cherchât à les ſurprendre ſous prétexte d'entrer en conférence avec eux. Cependant on demeura d'acord de ſe voir la premiére fois à Cravançon, endroit qui n'eſt qu'à une lieuë de la ville de Soiſſons. 1616.

Le Secretaire du Duc de Monteleon Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, étoit vénu avec Chanvalon l'un des Commiſſaires du Roi. Il avoit ordre de dire au Duc de Guiſe, que l'Ambaſſadeur ſe rendoit caution des paroles que la Reine mere donnoit à la Maiſon de Guiſe. On avoit pris cet expedient pour raſſurer le Duc. Il ne pouvoit plus ſe fier au Maréchal d'Ancre. Trop bien informé des mauvais deſſeins qn'on avoit eus contre lui, & que le Duc de Guiſe y étoit entré avec autant de chaleur qu'aucun autre, le vindicatif Italien devoit irriter ſans ceſſe la Reine mere contre les Guiſes, & la détourner de tenir ce qu'elle promettoit aux plus grands ennemis de ſon Favori. Pour empécher que cette crainte que Guiſe avoit conçuë, ne le retint dans le parti des malcontens, Marie

Conférence entre les Commiſſaires du Roi & les Seigneurs malcontens.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1616. rie de Médicis trouva bon que l'Ambassadeur d'Espagne, se rendît garant du traité particulier du Duc de Guise avec sa Majesté. Après de si belles assurances, il oublia toutes les propositions qu'il avoit faites aux autres, ou plûtôt il fit connoitre qu'elles ne furent jamais sincéres. Guise témoigna tout publiquement son inclination pour un prompt accommodément. Chanvalon & Boissize l'excitoient de toute leur force à faire en sorte que les autres Seigneurs suivissent son exemple. Ils feignoient de n'en être pas trop éloignez. Le Duc d'Angoulême aiant fait avancer l'Armée du Roi jusques à Villiers-Coterets, cette marche mit les malcontens dans un extréme embaras. Trop foibles desormais pour contester sur les conditions que la Cour leur offroit, & pour demander qu'elle leur fit de plus grands avantages, ils se contentérent de ménager adroitement, qu'on ne les obligeât pas à venir à la Cour de tout l'Hiver suivant, & que les garnisons des places, dont ils étoient Gouverneurs, fussent bien entretenuës. Les Seigneurs presentérent à la verité tréize articles de leurs demandes: mais ce ne fut que par façon. Ils sentoient fort bien que leurs affaires n'étoient pas dans une assez bonne situation, pour leur permettre d'espérer que la Cour y eût égard.

Mercure François. 1616.

Feint acommodement des Sei-

Après cette premiére conférence, le Duc de Guise remontra aux autres Seigneurs, que s'il faisoit un voiage à la Cour, sa presence & ses sollicitations rendroient peut-être la Reine mere plus traitable. Quoique les mal-

malcontens vissent fort bien que Guise pensoit plus à ses interêts particuliers qu'à ceux des autres, ils firent semblant d'aprouver l'ouverture qu'il proposoit. Le Duc ariva donc à Paris le 35. Septembre acompagné de ses deux freres, le Cardinal, & le Duc de Chevreuse. Ils furent fort agréablement reçus de leurs Majestez. Mais pour leur donner à connoitre & à tous les malcontens, qu'ils n'obtiendroient rien en faveur du Prince de Condé, la Reine mere le fit conduire à la Bastille dez la nuit suivante. Bassompierre en eut la commission. Marie de Médicis avoit si fort à cœur de mettre le Prince dans un endroit, d'où ses amis ne pussent pas l'enlever facilement, qu'elle promit à Bassompierre que les biens, les honneurs, & les charges pleuvroient sur sa tête, pourvû qu'il la servît fidélement en cette occasion. Elle ne prévoioit pas, la pauvre Princesse, que dans six mois on lui ôteroit tous les moiens de récompenser ses bons serviteurs. Il falloit que les François & les Suisses de la garde qui escortoient Condé jusques à la Bastille, passassent prés de l'hôtel de Guise. Le Duc tout nouvellement arrivé à Paris, s'effraia quand on lui vint dire que des soldats s'aprochoient de sa maison. Il s'habila promptement, & il étoit déja prêt à montrer à cheval, lors qu'il reçut avis de la part de Bassompierre, qu'on n'en vouloit point à sa personne, & que la Reine mere faisoit conduire le Prince à la Bastille.

1616.

gneurs malcontens avec le Roi.

Journal de Bassompierre. Mémoires la Régence de Marie de Médicis.

Cette nouvelle confirma Guise dans sa

1616. pensée qu'il n'y avoit rien à espérer pour le malheureux Condé. Avant que de se détacher entiérement du parti, le Duc auroit bien voulu sauver son honneur, en obtenant des conditions supportables pour les autres. Il sollicita puissamment durant les trois ou quatre jours qu'il fut à la Cour : du moins il parut faire tout ce qui dependoit de lui, afin de servir les Seigneurs. Le voila qui revient à Soissons. Les Commissaires du Roi conférent une seconde fois avec les malcontens. On convient de certaines choses en apparence. Tout se fait avec beaucoup de desordre & de précipitation. Le Duc de Guise prit ensuite congé de tout le monde. Il s'en retournoit à la Cour avec Boissize dans le dessein, disoit-il, de faire signer au Roi le traité dont ses Commissaires étoient convenus. Persuadé qu'il étoit desormais libre de son engagement avec les autres Seigneurs, Guise demeura toûjours à la Cour avec ses freres. Ils s'occupoient tous trois à prévenir les mauvais desseins du Maréchal d'Ancre contre leur Maison, & à le perdre lui-même s'il étoit possible. Boissize revint à Soissons pour faire entendre aux Seigneurs la volonté du Roi, & ce qu'il avoit determiné dans son Conseil sur leurs treize articles. Mécontens des réponses faites à leurs demandes, ils mirent seulement au bas du papier : *C'est par le commandement exprés du Roi & pour obeïr à ses ordres que nous avons reçu les articles & les réponses apportées par M. de Boissize. Fait à Soissons le* 6. *Octobre* 1616. Les Seigneurs concertérent ensuite que le Maréchal

chal de Bouillon qui se retiroit dans sa Principauté de Sedan, verroit en passant le Duc de Nevers, & qu'il l'engageroit dans leur dessein de prendre les armes au Printemps prochain. 1616.

La Cour fit mine d'être parfaitement contente des Seigneurs. Elle fit vérifier au Parlement une Déclaration du Roi déja dressée en leur faveur. On en publia encore une autre pour décharger le Duc de Longueville de tout ce qui s'étoit passé dans l'affaire de Peronne. Au temps de la conférence, le Maréchal de Montigni pourvû du Gouvernement de Berri dans l'absence de M. le Prince, assigeoit la Tour de Bourges, où peu de gens renfermez tenoient pour son Altesse. Le Maréchal de Souvré assiégeoit de son côté Chinon en Touraine. Rochefort favori de Condé s'étoit retiré dans le château dans le dessein de s'y défendre. Les Seigneurs démandérent dans le premier de leurs articles qu'il plût au Roi de commander que le siége mis devant ces deux places fût levé. On n'y eut aucun égard. Marie de Médicis resoluë à ne rien acorder de tout ce qui regarderoit la liberté & les interêts de Condé, fit répondre que sur cette affaire & les autres du Prince, le Roi se reservoit d'ordonner ce qu'il jugeroit plus convenable à son service. Montigni & Souvré aiant poursuivi le siege de deux places foibles & mal pourvues des choses necessaires pour une longue résistance, elles furent reduites en peu de jours à demander une capitulation. Rochefort se tira d'intrigue avec honneur. Il rendit le château de Chinon ensuite des lettres qui lui furent données de la part du

1616. Prince de Condé son maitre. Trop fier, ou trop genereux pour demander que le Roi lui fit quelqu'avantage particulier, il se retira chez lui, en attendant une occasion plus favorable de reconnoitre les obligations qu'il avoit à son Altesse.

Desseins & intrigues du Duc d'Epernon.

Vie du Duc d'Epernon. L. 8.

Tout paroissoit assez calme au dehors, quand le Duc d'Epernon las de se tenir caché dans ses terres & dans ses Gouvernemens, se montra sur la scéne avec une petite Armée. Averti des propositions que le Maréchal d'Ancre avoit faites au Duc de Mayenne & au Maréchal de Bouillon de s'unir avec lui pour ruïner leurs ennemis communs, Epernon que Conchini avoit nommé le premier, résolut de se fortifier de telle maniére, qu'il ne fût pas si facile de l'opprimer. Mais il falloit chercher premierement de puissans amis, qui se liassent d'interêt avec lui. Et ce n'étoit pas un petit embaras pour le Duc. Aux Guises prés, les ennemis du Maréchal d'Ancre étoient encore les siens. Condé, Mayenne, Bouillon & plusieurs autres lui vouloient peut-être autant de mal qu'à Conchini. Il y avoit même de la froideur entre Guise & Epernon. Leurs interêts différens ne leur avoient pas permis de vivre en bonne intelligence durant le voiage de la Cour à Bourdeaux. Voici donc Epernon reduit à former, s'il le peut, un troisiéme parti en France, & à chercher des amis qui ne soient liez ni avec le Maréchal d'Ancre, ni avec le Prince de Condé & les autres. Mais où trouvera-t-il des gens disposez à prendre des engagemens avec lui? Sa hauteur & sa fierté le rendent insupportable; sa profonde ambition est connuë de tout le monde.

Le

Le Duc de Rohan nous l'a peint d'aprés nature. *Epernon*, dit-il, *ne peut souffrir le gouvernement, par ce qu'il ne gouverne pas. Il affecte un grand zéle pour le service de sa Majesté & pour la conservation de l'autorité Roiale: Mais c'est afin qu'on la lui mette entre les mains. Ses demarches tendent à devenir Gouverneur de Guienne & à se faire Connétable. Hors d'état d'obtenir par la faveur la premiére dignité de l'epée, & la Province qui est le plus à sa bienseance, il se met en tête de les emporter par force. Il paroit zelé pour la Religion Catholique, & il trouve à redire à tout ce que ceux de la même communion entreprénent. Sa haine pour les Réformez éclate dans toutes les occasions, & il parle en homme qui veut bien vivre avec eux. Ennemi déclaré de M. le Prince, du Duc de Mayenne & du Maréchal de Bouillon, il témoigne avoir dessein de délivrer l'un, & de servir les autres. Pendant qu'il fait mille protestations de fidélité au Roi, il offre sous main ses services à Madame la Princesse, & il entretient de secretes correspondances avec les Seigneurs qui prenent les armes. Comment la Cour gagnera-t-elle un homme de ce caractere? La deférence augmente son orgueil, la douceur l'irrite, la patience lui enfle le courage. Si vous lui donnez la Guienne, ce sera le dernier degré pour monter à la dignité de Connetable. Et quand il se verra au comble de ses vœux, il voudra être le tiran du Roi & de toute la France, comme il l'est déja dans ses Gouvernemens.*

1616.

Discours de M. de Rohan sur le gouvernement present en 1617.

Un Seigneur dont le genie & les desseins étoient si bien connus, ne devoit pas trouver beaucoup d'amis parmi ses égaux, ni entre

1616. ses superieurs. Cependant Epernon eut l'adresse de se lier encore avec le Duc de Montmorenci & avec le Maréchal de Lesdiguiéres pour leur commune défense. Quoique ceux-ci ne fussent pas ouvertement brouillez avec la Cour, ils n'etoient guéres plus contens du Gouvernement que les autres. Lesdiguiéres tout-puissant dans le Dauphiné, le Duc de Bellegarde parent d'Epernon & Gouverneur de Bourgogne, le Duc de Montmorenci Gouverneur du Languedoc, tenoient tous trois une grande étenduë de païs contiguë. Epernon étoit le plus éloigné dans ses gouvernemens d'Angoumois, & de Saintonge. La Guienne étoit entre lui & les autres; mais il y avoit des biens si considérables, & un si grand nombre d'amis, que les nouveaux confedérez pouvoient facilement se joindre les uns les autres. Voici donc un tiers parti dans le Roiaume. Ceux qui le composent n'aiment ni le Prince de Condé ni les Seigneurs unis à son Altesse. S'ils gardent en apparence quelques ménagemens avec Mayenne, Nevers, Vendôme, & Bouillon, ce n'est que pour venir plus facilement à bout du dessein qu'ils ont tous egalement de perdre le Maréchal d'Ancre. Le Duc de Rohan s'épuisoit en vain à donner des avis, & à dresser des mémoires, pour marquer à Marie de Médicis les moiens propres à dissiper tant de factions, & à retenir le parti Reformé capable de fortifier beaucoup les malcontens, s'il se joignoit à eux. La Reine mere n'avoit ni assez de genie ni assez d'autorité pour bien profiter des ouvertures

Vie du Duc d'Epernon. L. 7.

tures que les Ducs de Rohan & de Sulli lui donnoient. 1616.

Du Plessis-Mornai travailloit de concert avec ces deux Seigneurs à détourner les Réformez d'entrer dans les nouvelles brouilleries, lorsque l'inquietude & les mouvemens du Duc d'Epernon furent sur le point de soulever tout le parti Reformé en faveur des habitans de la Rochelle, qu'Epernon faisoit du moins semblant de vouloir attaquer tout de bon. Non content de s'être fortifié par ses liaisons avec Montmorenci & Lesdiguiéres, il pretendoit encore avoir des troupes sur pied, afin d'être mieux en état de se défendre contre le Maréchal d'Ancre plus puissant que jamais, depuis l'emprisonnement du premier Prince du sang, & la dissipation apparente du parti des Seigneurs déclarez pour son Altesse. Mais de quel prétexte Epernon couvrira-t-il les levées qu'il veut faire immédiatement aprés une paix concluë? Amasser des troupes sans aucune commission du Roi, c'est se rendre criminel de leze-majesté. En demandant aussi l'agrêment du Roi, il s'expose à un refus certain. Quand même l'ambition du Duc d'Epernon ne le rendroit pas suspect, la Reine mere mécontente de lui, & prévenuë par le Maréchal d'Ancre, ne lui fera jamais acorder la permission d'avoir une petite Armée à sa dévotion, en un temps de caballes & de factions à la Cour, & presque dans tout le Roiaume.

Demêlé du Duc d'Epernon avec les habitans de la Rochelle.

Vie du Duc d'Epernon L. 7.

Lors qu'Epernon étoit dans cet embaras, les habitans de la Rochelle craignant que l'emprisonnement du Prince de Condé ne fût

1616. fût ſuivi d'une guerre civile, reſolurent de ſe ſaiſir du château de Rochefort ſur la Charante, & d'y mettre garniſon. Cette petite place les auroit fort incommodez, ſi quelqu'un de leurs ennemis s'en étoit emparé avant eux. On crut que l'entrepriſe ne pouvoit pas être ſujette à de ſiniſtres interprétations, puiſque celui qui commandoit dans Brouage, aiant la même apprehenſion qu'eux en apparence, mettoit garniſon dans Tonnai-Charante. Dez que le Duc d'Epernon eût reçu cette nouvelle, il crut que l'action des habitans de la Rochelle, lui donnoit un prétexte honnête & ſpecieux de faire quelques levées. On publia que le Duc vouloit faire valoir ſes prétenſions ſur leur ville & ſur le païs d'Aunis. *Le Roi Henri III. qui m'a donné le Gouvernement de Saintonge*, diſoit-il, *m'a gratifié en même temps de celui de la Rochelle & du païs d'Aunis*. Mais cette proviſion obtenuë par ſurpriſe il y avoit plus de trente ans, Epernon ne l'avoit point ſignifiée aux habitans de la Rochelle; il ne pretendit jamais la faire valoir contre une ville puiſſante & munie de fort bons priviléges, confirmez par Henri III & par ſes deux ſucceſſeurs. Le plus conſidérable de tous, c'étoit que la Rochelle & le païs d'Aunis n'auroient point d'autre Gouverneur que le Maire de la ville, & qu'ils ne ſeroient point obligez à ſouffrir d'autres gens de guerre que leurs propres habitans. Les grands priviléges de la Rochelle étoient fondez ſur ce qu'étant autrefois ſous la domination des Anglois, elle s'en étoit volontairement ſouſtraite pour ſe don-

Mercure François. 1616.

donner à la France, à des conditions si avantageuses pour la ville, qu'elle parut plûtôt se mettre en pleine liberté, que changer de maître. 1616.

Epernon n'ignoroit pas la validité des pretensions des Rochelois : il cherchoit seulement un prétexte d'avoir des troupes sur pied. Le moindre lui suffisoit : Et celui de s'opposer aux entreprises d'une ville Reformée, & que la Cour regardoit comme naturellement mutine & séditieuse, parut au Duc s'offrir le plus à propos du monde. Il accourt donc au plus vîte de Gascogne, prend les deniers du Roi pour le service duquel il feint de marcher, léve environ quatre mille hommes de pied, & cinq ou six cens chevaux, s'avance vers la Rochelle, envoie faire des sommations reïterées à la Garnison de Rochefort de sortir incessamment, se saisit du château de Surgéres, y met un assez grand nombre de soldats, qui incommodent fort la ville de la Rochelle en lui ôtant la communication avec plusieurs Provinces voisines, loge enfin sa petite Armée, & la fait vivre à discretion dans le païs d'Aunis.

Le Duc d'Epernon arme & marche vers la Rochelle.

Vie du Duc d'Epernon. L. 7. Mercure François. 1616.

L'expedition imprevuë du Duc d'Epernon surprit extrémement la Cour. Elle craignoit que tout le parti Reformé ne se remuât pour secourir la ville qui en étoit le plus ferme appui. On commençoit en effet d'y acourir de plusieurs endroits. Du Plessis-Mornai toûjours attentif à la conservation des droits de ceux de sa Religion, avoit conseillé au Duc de la Tremouille qui revenoit de Soissons, d'aller promptement à la Rochelle avec le

Vie de M. du Plessis-Mornai. L. II.

1616. *Lettres & Mémoires du même. 1616.*

le plus grand nombre de gens qu'il pouroit amasser. Le Gouverneur de Saumur fit marcher de son côté cent Gentilshommes & autant de Carabins, que Villarnoux & la Tabariére ses deux gendres conduisoient. Mais le Roi aiant dépéché un Exempt de ses Gardes avec ordre à ceux de la Rochelle de remettre le château de Rochefort entre les mains de cet Officier; & au Duc d'Epernon de retirer ses troupes du païs d'Aunis, les Rochelois envoiérent au devant de ceux qui venoient à leur secours, pour les prier de n'avancer pas plus loin. On se repentit bientôt à la Rochelle d'avoir contremandé le secours. Epernon qui ne vouloit pas desarmer, éluda les ordres de la Cour. Il répondit avec sa hauteur acoutumée, qu'étant pourvû dans les formes du Gouvernement du païs d'Aunis, il prétendoit en prendre possession.

Manifestes du Duc d'Epernon, & dés habitans de la Rochelle.

Pour mieux cacher son véritable dessein, le Duc publia un manifeste qui courut dans toute la France. Si l'Auteur qui prêta sa plume à Epernon, n'étoit pas Gascon lui-même, il faut dire à sa louange que jamais homme ne prit mieux le genie & les maniéres des Gascons que le Duc eut toûjours au souverain degré. On ne sera pas faché de voir ici quelques extraits de la piéce. Elle sert à faire mieux connoître un homme qui a joüé un long & beau rôle sous le regne de trois Rois. Il fut favori du premier. Il donna de l'inquiétude & se fit craindre au second. Tantôt dans la faveur, tantôt dans la disgrace, il eut part sous le dernier

Mercure François. 1616.

aux

aux plus grands évenemens. Le Cardinal 1616.
de Richelieu lui-même ne crut pouvoir jouïr paisiblement de sa grande autorité, qu'aprés avoir humilié & abbattu un Seigneur qui conservoit encore une fierté & un courage indomptable à l'âge de quatre-vingt ans & plus.

Je croiois, disoit-il dans son manifeste, *être enfin à couvert des coups de ma mauvaise fortune, & que lasse de me persécuter, elle me permettroit de vivre desormais pour moi même, & de rendre paisiblement les derniers devoirs à la nature. Mais je voi bien que c'est une ennemie irréconciliable, & ingenieuse à me tourmenter. Je ne dois pas espérer de trouver le repos aprés lequel je soupire. Tout finit dans le monde, & mes disgraces durent toujours. J'ai essuié toutes les tempêtes imaginables sous le regne de deux grands Rois: je me suis vû l'objet de la haine de deux puissans partis formez contre l'Etat. Ils se sont reünis contre moi, parce que je n'en voulois embrasser aucun. Opposez en toute autre chose, ils ont conspiré unanimement à ma ruine. J'ai servi le feu Roi contre la Ligue, sans vouloir rien faire contre les interêts de ma Religion. Et je puis me vanter que le seul embaras que je lui aie jamais causé, ç'a été de l'obliger à conquerir par sa conversion des villes & des Provinces tout entiéres.* L'Espagnol le plus outré pousseroit-il la rodomontade plus loin? Ceux qui savent l'histoire des deux regnes precedens, riront sans doute en voiant celles que le Duc d'Epernon fait ici d'un fort grand sérieux. Aprés une longue & fastueuse énumération des services rendus depuis la mort

d'Henri

1616. d'Henri IV. il se plaint de ce que les Rochelois *envieux de son repos*, ne lui ont pas permis de gouter la douceur de la retraite. Et en racontant à sa maniere l'entreprise de ses prétendus ennemis, il les accuse *de vouloir profiter des malheurs de l'Etat, d'avoir des plans de rébellion tout dressez pour remuer à la premiére occasion, de former une petite République de corsaires & de brigans, & de ne reconnoître en aucune maniére l'autorité du Roi.*

La fin du manifeste répond au commencement. *Je ne dois pas souffrir*, poursuit Epernon, *que l'injustice usurpe le bien des particuliers. Aurai-je les bras croisez pendant que les sujets de mon maître triomphent impunément de son autorité? Le Souverain s'abaisse à mesure que le peuple s'éleve trop haut. Afin que toute la France soit informée de la droiture de mes intentions & de la justice de ma cause, je déclare que n'aiant rien plus à cœur que le repos, c'est avec regret que je me voi dans la necessité de repousser la violence par la force. Je dois me faire reconnoître dans mon Gouvernement, & j'emploierai dans une occasion si pressante les armes du Roi, & le secours de mes amis pour le service de sa Majesté.* Le manifeste du Duc fut suivi d'une relation fausse & calomnieuse de ce qui s'étoit passé depuis l'entreprise sur Rochefort. Le Maire & les Echevins de la Rochelle ne se mirent en peine ni des gasconades d'Epernon, ni des injures qu'il leur disoit. Persuadez que le monde connoissoit assez les manieres hautaines, & l'humeur entreprenante

de leur adversaire, ils publiérent un récit simple & naïf de ce qui s'étoit fait de part & d'autre. Par la seule exposition de l'affaire & de leurs droits legitimes, ils donnérent un grand ridicule au Duc d'Epernon, & ils justifiérent suffisamment leur conduite. Les rieurs ne furent point pour Epernon. Le monde applaudit au bon mot que dit Aubigné en cette occasion : *M. d'Epernon est venu faire son entrée devant la Rochelle.* 1616.

Enflé des premiers succés de son expédition, & de ce que les Rochelois n'avoient point de troupes à lui opposer, le Duc méprisoit les diseurs de bons mots. Il espéroit de railler à son tour, en faisant son entrée, non pas *devant*, mais *dans* la Rochelle, qu'il se flatoit d'avoir prise au dépourvû. Aprés une si belle & si glorieuse conquête, le Gouvernement de Guienne, & l'épée de Connétable ne pouvoient pas lui manquer, à son avis. Epernon se repaissoit de ces chiméres, lors que Boissize Conseiller d'Etat apporta de nouveaux ordres. Sa Majesté l'envoioit à la sollicitation du bon du Plessis-Mornai, qui representoit fortement au Conseil du Roi, combien il étoit important de prévenir une guerre civile que l'humeur altiére du Duc, & l'opiniatreté des Rochelois pouroient allumer, & qu'il ne seroit pas facile d'éteindre dans la suite. Boissize trouva Epernon logé à Surgéres, & dans la resolution de marcher droit à la Rochelle, dont il n'étoit éloigné que de quatre lieuës. Bien loin d'écouter les remontrances qu'on lui fit que son entreprise mettroit peut-être tout le

Le Duc d'Epernon se desiste enfin de son entreprise.

Vie du Duc d'Epernon. L. 8. Vie de M. Du Plessis-Mornai. L. 4. Lettres & Mémoires du même. 1616.

1616. le Roïaume en feu, & d'avoir égard aux ordres positifs & menaçans du Roi que son Commissaire lui signifioit, Epernon commanda en presence de Boissize que la Cavalerie montât à cheval, & que son Armée marchât vers la Rochelle. Déconcerté par cette hauteur, le Commissaire courut promptement à la ville, protesta aux Rochelois que leurs Majestez n'aprouvoient point les mouvemens du Duc d'Epernon, & que son entreprise étoit contraire à leur volonté, declara enfin qu'il leur étoit permis de prendre les armes pour résister à la violence qu'on vouloit leur faire.

Une pareille déclaration sembloit donner aux Rochelois la liberté de pourvoir à leur défense le mieux qu'il leur seroit possible. Ils convoquérent donc une assemblée des Réformez de quelques Provinces voisines. On y resolut d'envoier des Députez à la Cour, qui supplieroient humblement le Roi au nom de l'Assemblée, d'ordonner au Duc d'Epernon de se désister de son entreprise. Sa Majesté ne voulut pas leur donner audience, sous prétexte que ceux de la part de qui ils venoient, ne s'étoient pas assemblez avec la permission du Roi. Mais de peur de mécontenter trop le parti Reformé déja fort allarmé, le Baron de Vignoles bon ami d'Epernon, fut dépéché avec des ordres encore plus positifs & plus pressans de faire obeïr le Duc. Il évita le plus long temps qu'il pût de voir un homme chargé de lui dire des choses si contraires à sa fierté & aux grands projets qu'il formoit. Aprés plusieurs délais af-

fectez il fallut enfin recevoir les ordres. On ne pouvoit plus reculer, sans se déclarer ouvertement rebelle. 1616.

Epernon promit de retirer ses troupes, dez que les Rochelois auroient mis Rochefort entre les mains du Roi. Il demanda seulement qu'il plût à sa Majesté de lui acorder un aveu de tout ce qu'il avoit entrepris dans cette affaire, de peur que ses ennemis ne s'en servissent pour l'inquiéter un jour. *J'ai du moins la consolation*, dit le fier Duc à Vignoles, *d'avoir fait connoître à tout le Röiaume la foiblesse des Rochelois, le peu d'union qu'il y a dans leur parti, & combien il est facile de les reduire quand le Roi voudra l'entreprendre. Si sa Majesté m'eût permis de les pousser autant que je le pouvois, je lui aurois rendu sans grande difficulté un service fort important. Je vois avec un extréme déplaisir que mes ennemis tout-puissans à la Cour, sont jaloux & envieux de l'honneur que j'aurois acquis. Cédons, puis qu'il le faut, à leur malignité: obeïssons aux ordres du Maître, quelque préjudiciables qu'ils soient à son service.* Qu'on reconnoit bien ici la fierté ridicule du bon Seigneur! Quand Loüis XIII. résolut de prendre la Rochelle, il eut besoin d'une Armée un peu plus nombreuse & mieux fournie que celle d'Epernon. Si la Rochelle étoit si foible, comment put-elle tenir long temps contre toutes les forces du Roi? L'Auteur de la vie du Duc nous prend pour des gens de l'autre monde, quand il nous donne froidement les rodomontades de son Héros pour quelque chose de solide & de bien pensé.

Cette affaire traina jusques au mois de Février

1616. vrier de l'année suivante. Epernon écrivit alors au Roi une lettre aussi Gascone que le manifeste publié au commencement de sa grande expédition. Elle se termina pourtant à la conquête du château de Surgéres, & au pillage de quelques maisons de campagne. La lettre étoit datée d'une place si glorieusement prise. *Mes mains sont nettes, Sire,* disoit Epernon au Roi: *ma conscience ne me reproche rien: ma réputation n'a jamais été flétrie. Je vous ai servi avec une fidelité inviolable; & je puis dire sans vanité que je méritois d'être mieux récompensé. Vôtre Majesté n'ignore pas qu'on retranche tous les jours quelque chose des droits légitimes de mes charges. Mais, Sire, les injustices que je souffre ne m'empécheront jamais de remplir mes devoirs. Je combattrai mes justes ressentimens jusques à la fin: j'oublierai toutes les injures dont je ne saurois tirer raison qu'aux dépens du public.* Voila de nobles sentimens. Etoient-ils bien sincéres? Peu de temps aprés cette belle lettre, on amassoit autant qu'il étoit possible, d'amis & de troupes; on prétendoit avoir une armée d'huit mille hommes de pied, & de douze cens chevaux; on étoit résolu à défendre sa fortune à main armée. A la fin de sa lettre le Duc d'Epernon designoit au Roi le Maréchal d'Ancre comme un ambitieux & un tiran qui se servoit du nom de sa Majesté pour opprimer le peuple, pour entreprendre même sur l'autorité du Roi, & pour lui derober son repos, en éloignant de l'esprit de sa Majesté ceux que leurs longs & importans services rendoient dignes d'y avoir la meilleure place.

Vie du Duc d'Epernon. L. 7.

Tout

Tout cela ne se disoit pas sans raison. Il y avoit à la Cour une puissante caballe : Luines nouveau Favori y étoit entré. On s'intriguoit afin de perdre absolument le Maréchal d'Ancre dans l'esprit du jeune Louïs. Ses plus intimes confidens lui representoient sans cesse que le seul Conchini appuié de la Reine mere, empéchoit les grands Seigneurs du Roiaume de venir se jetter aux pieds de sa Majeste. 1616.

Continuation de la guerre entre les Venitiens & l'Archiduc de Gratz.

Le Maréchal de Lesdiguiéres ne s'étoit point intrigué dans les brouilleries de la Cour de France. Content de n'avoir rien à démêler avec Conchini & de s'être fortifié par les engagemens réciproques contractez entre lui & les Ducs de Montmorenci & d'Epernon, Lesdiguiéres s'occupoit des affaires d'Italie. Il y trouvoit doublement son compte. Le Duc de Savoie & les Venitiens le recherchoient. Ces deux Puissances négocioient autant avec lui qu'avec la Cour de France. Le nom de Lesdiguiéres étoit autant, & même plus formidable aux Espagnols en Italie, que celui du Roi son maitre. Charles Emmanuël faisoit remettre de l'argent à Lion, afin que le Maréchal eût des troupes prêtes à passer en Italie, en cas que Don Pedro de Toléde Gouverneur de Milan entreprît quelque chose contre le Piémont. Et la République de Venise engagée dans une guerre contre Ferdinand d'Autriche, Archiduc de Gratz en Stirie, cherchoit à grossir son Armée de quelques Regimens François dans le Frioul. Lesdiguiéres étoit le seul Seigneur du Roiaume qui pût bien servir les Ventiens

Nani Historia Veneta, L. 11. 1616.

1616. dans cette rencontre. Ils lui fournissoient donc souvent de l'argent & pour eux & pour le Duc de Savoie. Tout cela flatoit merveilleusement l'avarice & l'ambition d'un homme qui pensoit autant à s'enrichir dans le métier de la guerre, qu'à se faire un grand nom, & à parvenir aux premiéres dignitez du Roiaume. Les intrigues d'Italie acommodoient mieux Lesdiguiéres que celles de France. Par une avanture heureuse pour augmenter encore sa réputation, les affaires s'y brouillérent plus que jamais vers la fin de cette année. Don Pedro gagna le Duc de Nemours: il lui fit déclarer la guerre à Charles Emmanuël son parent, enfin, le Gouverneur de Milan fit irruption dans le Piémont. Le Roi de France eût bien voulu appaiser tous ces differends par l'entremise du Marquis de Bethune son Ambassadeur extraordinaire en Italie. *Mais*, disoit le jeune Louïs à du Plessis-Mornai, *la paix entre le Duc de Savoie & le Gouverneur de Milan, dépend de celle des Venitiens avec l'Archiduc de Gratz qui n'est pas aisée à ménager. Cependant la guerre s'allume de plus en plus au delà des monts.* Voila ce que je dois expliquer maintenant.

Lettre du Roi Louïs XIII. à du Plessis-Mornai du 15. Octobre 1616.

Dans l'entrevuë du Maréchal de Lesdiguiéres & du Marquis de Béthune à la Verpiliére sur les confins du Lionnois & du Dauphiné, le Maréchal avertit Béthune qu'il seroit difficile de persuader le Duc de Savoie d'entendre à la paix. Outre qu'il n'y avoit aucune inclination, les Venitiens nouvellement unis d'interêts avec son Altesse, l'en ga-

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III.

gageoient à ne congedier point ses troupes, 1616.
de peur que les Espagnols d'accord avec el- *pag. 440.*
le, ne fussent en état de faire une puissante *441. 467.*
diversion du côté du Milanois en faveur de *468. Nani Historia Veneta. L. 11. 1616.*
l'Archiduc de Gratz que la République attaquoit vigoureusement dans le Frioul. Béthune reconnut bien-tôt la vérité de ce que le Maréchal lui avoit dit. Il rencontra dans son chemin Octave Bon Ambassadeur extraordinaire de Venise, qui venoit remercier le Roi de la part du Sénat de ce que sa Majesté leur avoit offert sa médiation & ses bons offices pour les accommoder avec l'Archiduc. Les deux Ambassadeurs ne manquérent pas de s'entretenir des affaires d'Italie. Bon dit à Béthune que ses Maitres étoient dans la resolution de tirer raison des injustices que Ferdinand leur avoit faites, de secourir puissamment le Duc de Savoie, & de representer à la Cour de France, qu'il étoit de la gloire de sa Majesté Trés-Chretienne de ne souffrir pas que le Roi d'Espagne opprimât un voisin plus foible que lui, & de l'intérêt de la Couronne de France d'empêcher que la Maison d'Autriche ne devint encore plus puissante en Italie. Ce discours acheva de convaincre Béthune qu'il y avoit une si étroite liaison entre Charles Emmanuël & les Venitiens, que l'un ne feroit jamais sa paix sans les autres.

Ces habiles politiques négocioient aussi vivement en Allemagne qu'en France. Jean Bembo Procurateur de S. Marc aiant été fait Doge à la place de Marc-Antoine Memo decedé vers la fin de l'année preceden- *Nani Historia Veneta. L. 11. 1616.*

 te,

1616. te, le Senat envoia Gussoni aux Princes de la ligue Protestante d'Allemagne, afin de leur representer les raisons qu'il avoit euës de déclarer la guerre à l'Archiduc de Gratz, & de les mettre dans les interêts de la République, en cas que l'Empereur Mathias voulût appuier Ferdinand son cousin. Les remontrances du Sénat furent bien reçuës par les Princes Protestans. L'Electeur Palatin & le Duc de Virtemberg agirent fortement à la Cour de Vienne: ils presserent sa Majesté Impériale d'obliger l'Archiduc, à se contenter des conditions raisonnables que la Republique sembloit lui offrir. Ferdinand se remuoit de son côté: toutes les Cours étrangéres retentissoient de ses plaintes contre les Venitiens. L'Empereur Mathias & Maximilien Archiduc d'Inspruck son frere firent d'abord un peu de bruit en faveur de leur parent: mais ils demeurérent enfin neutres. Le Cardinal de Clesel premier Ministre de sa Majesté Impériale n'aimoit ni l'humeur inquiéte & ambitieuse de Ferdinand, ni les Espagnols à qui ce Prince étoit plus attaché qu'à l'Empereur. Le Pape n'offroit à l'Archiduc que ses bons offices pour la paix. Et le Grand Duc de Toscane s'en tenoit là pareillement. De maniére que Ferdinand n'avoit point d'autre ressource que l'appui du Roi d'Espagne. La Cour de Madrid témoigna d'abord quelqu'incertitude: elle n'offroit que son entremise auprés des Venitiens. Don Pedro de Toléde, Gouverneur de Milan déclara même que le Sénat avoit raison de vouloir exterminer les

Usco-

Uscoques. Mais la guerre paroissant ensuite plus avantageuse aux interêts & aux desseins des Ministres Espagnols en Italie, ces Messieurs changérent de pensée & de language. 1616.

L'Archiduc avoit fait remontrer à sa Majesté Imperiale qui l'exhortoit à la paix, qu'il ne pouvoit pas honnêment y entendre, à moins que la République ne restituât préalablement tout ce qu'elle avoit pris sur lui. Choquez d'une pareille demande, les Venitiens resolurent de continuer la guerre avec vigueur. Les voila donc devant Gradisque place forte du Frioul. Ils prétendoient aller ensuite à Goritz, & se rendre maitres de tout le païs jusques aux montagnes d'Istrie. Le droit de bienséance paroit quelque chose de fort légitime aux Souverains. Les Venitiens aussi ambitieux que les autres, quoi qu'ils affectent toûjours une grande modération, ne desespéroient pas d'obtenir dans un traité le reste du Frioul, pour le dédommagement des pertes que les Uscoques leur avoient causées. Mais le Sénat quelque sage qu'il paroisse, est sujet à se laisser éblouïr par des projets chimériques: il ne prend pas toûjours bien ses mesures. Gradisque fut si mal assiégée, & les Officiers de l'Armée Venitienne vivoient en si mauvaise intelligence, qu'il fallut se retirer honteusement aprés une perte assez considérable. On tâcha de couvrir sa faute, en disant qu'on cessoit d'attaquer Gradisque, afin de faciliter la négociation de la paix que le Nonce du Pape, l'Ambassadeur de France, & les Mi-

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 431. 432. &c. Nani Historia Veneta. 1616.

1616. Miniſtres de quelques autres Princes propoſoient de nouveau. Le Gouverneur de Milan demandoit au Sénat de la part du Roi d'Eſpagne d'un ton fier & menaçant, la levée du ſiége de Gradiſque, & une ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle on travailleroit à un accommodement. Pour rendre ſes inſtances plus efficaces, Don Pedro faiſoit avancer des troupes vers les frontiéres de la République: il donnoit aſſez à comprendre que le Roi d'Eſpagne protegeroit l'Archiduc ſon parent, en cas qu'on perſiſtât à l'attaquer. Ces mouvemens du Gouverneur de Milan furent le prétexte dont les Venitiens couvrirent la retraite honteuſe de leur Armée, & le peu d'habileté de leur Genéral qui s'étoit attaché fort mal à propos au ſiége de Gradiſque.

Aux premiéres nouvelles de cette entrepriſe des Venitens, l'Archiduc fit grand bruit à la Cour de Vienne. L'Empereur ne s'en émut pas beaucoup; ſoit que ce fût un effet de ſon tempérament foible & mou: ſoit que le Sénat eût gagné le Cardinal de Cleſel. Mathias ſe contenta d'envoier une commiſſion à Coſme Grand Duc de Toſcane, & à Ferdinand Duc de Mantouë, de travailler en ſon nom à l'acommodement des Venitiens & de l'Archiduc de Gratz. Mais les Miniſtres du Roi d'Eſpagne empécherent que les deux Commiſſaires de ſa Majeſté Impériale, n'entamaſſent la négociation. Le Pape à la ſollicitation du Cardinal de Borgia fit propoſer par ſon Nonce au Sénat, que les place priſes ſur l'Archiduc fuſſent ſequeſtrées entre les mains d'un tiers, juſques à la concluſion

sion de la paix. La chose ne parut pas pratica- 1616.
ble. Entre les mains de quel Prince auroit-on mis le dépôt ? Du Pape ? Il étoit fort vieux ; & son successeur pouvoit être une creature de la Maison d'Autriche. De l'Empereur, ou du Roi d'Espagne ? La proximité du sang entr'eux & l'Archiduc, les rendoit suspect au Sénat. Enfin des Princes moins puissans n'auroient pas été en état de conserver le dépôt, en cas que l'Archiduc eût entrepris de le retirer de leurs mains. On fit encore plusieurs propositions. Elles parurent si peu raisonnables, que nonobstant le mauvais succés de l'affaire de Gradisque, le Sénat resolut de continuer la guerre dans le Frioul. Il ne repara pas les pertes faites au commencement de la campagne. Trautsmandorf General de l'Archiduc embarassa souvent les Venitiens : Et les maladies répandues dans les deux Armées, ne permirent ni aux uns, ni aux autres de faire de grands progrés. Les hostilitez achevoient de rendre la paix plus difficile entre les deux parties. Et c'étoit encore le plus grand obstacle au succés de la négociation du Marquis de Bethune en Italie.

Arivée du Marquis de Bethune à Turin.

Les lettres qu'il reçut durant son voiage de la part du Roi de France, lui donnoient d'assez bonnes espérances. Louis écrivit à Bethune que Senecey Ambassadeur de sa Majesté à Madrid, avoit reçu de nouvelles assurances que le Roi d'Espagne exécuteroit fidelement le traité d'Ast. On avertissoit encore Bethune que le Duc de Monteleon Ambassadeur de Philippe en France,

1616. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 453. 454. &c.*

faisoit les mêmes protestations, & que les depéches reçuës de la Cour de Vienne, promettoient qu'on y travailleroit à l'acommodement de l'Archiduc avec les Venitiens. Mais Louïs ne voioit pas que les Espagnols ne vouloient que l'amuser par de belles paroles, prevenus qu'ils étoient, que les brouilleries domestiques de la France ne permettroient pas à sa Majesté d'envoier de grands secours au Duc de Savoie. Et quand même le Roiaume auroit été le plus paisible du monde, le Conseil d'Espagne comptoit beaucoup sur les bonnes dispositions de Marie de Médicis à faire plaisir au Roi Catholique, & sur ceux que les pistoles ne manquoient jamais de leur rendre favorables à la Cour de France. On ne parloit à Paris & à Madrid que des bonnes intentions du Roi d'Espagne pour la conservation de la paix d'Italie: Et lors qu'on pressoit le Gouverneur de Milan, d'acomplir ce que son Maitre avoit promis & promettoit encore tous les jours au Roi Trés-Chrétien, l'artificieux Espagnol alleguoit de nouvelles raisons qui obligeoient Philippe à garder beaucoup de troupes sur pied.

Mangeant Résident de France à Turin avoit reçu un nouvel ordre d'aller à Milan, & de rendre à Don Pedro la lettre que le Roi lui écrivoit. Il la reçut avec beaucoup de respect: Et quand on le pressa d'exécuter le traité d'Ast, en congediant des troupes qui donnoient tant de jalousie au Duc de Savoie, & qui lui servoient de prétexte pour conserver les siennes, & pour en amasser de nou-

nouvelles, Don Pedro parut ſurpris d'une pareille propoſition. *Exécuter le traité d'Aſt :* répondit-il, *le Roi mon maitre ne l'a-t-il pas fait de la meilleure foi du monde ? Il a congédié toutes les troupes auxiliaires qu'on lui avoit envoiées au temps de la rupture avec M. le Duc de Savoie. Quand ſa Majeſté a promis au Roi Tres-Chretien de deſarmer, elle ne s'eſt pas engagée à ne faire deſormais aucunes nouvelles levées. Vous ſavez bien, Monſieur, que la face des affaires eſt changée depuis quelque temps. Le Roi mon maitre a des raiſons de ſe tenir maintenant armé : Cela ne regarde point le Piémont. De quoi M. de Savoie s'allarme-t-il ? Deux grands Rois lui donnent leur parole qu'on ne l'attaquera point : Cela ne vaut-il pas mieux pour ſa ſeureté, que toutes les troupes qu'il pretend conſerver ?* Don Pedro inſinuoit à Mangeant, que l'Eſpagne armoit ſeulement à l'occaſion du demêlé des Venitiens avec l'Archiduc de Gratz. Mais ſoit que ſa fierté naturelle lui fît dire plus de choſes qu'il ne vouloit ; ſoit qu'il eût ſes raiſons ſecretes, le Gouverneur de Milan fit aſſez comprendre que ſon armement pouroit bien regarder le Piémont. *C'eſt M. le Duc lui-meſme*, pourſuivit-il, *qui contrevient ouvertement au traité d'Aſt. Il amaſſe des troupes de tous côtez. Si ſon Alteſſe différe plus long-temps à les congédier, le Roi mon maitre ſera enfin contraint à uſer de ſa puiſſance contr'un Prince qui ne veut point exécuter ce qu'il a promis. Et ſa Majeſté Trés-Chretienne ſi étroitement unie avec le Roi mon maitre, ne trouvera pas mauvais qu'il ſe faſſe rendre le reſpect qui lui eſt dû.* 1616.

1616. Telle étoit la situation des affaires en Italie, lors que le Marquis de Bethune se rendit à Turin. Il trouva Charles Emmanuel plein de soupçons & de jalousie sur les délais affectez du Gouverneur de Milan, & sur les nouvelles défaites qu'il donnoit tous les jours. Son Altesse exposoit avec beaucoup de colére & d'amertume l'infidelité des Espagnols, & les affaires qu'ils avoient voulu lui susciter depuis le traité d'Ast. Elle n'oublia pas de raconter la tentative de soulever le Prince de Piemont, & l'offre de lui donner du secours, s'il vouloit dethrôner son pere. L'Ambassadeur de France tâcha d'adoucir les choses : il assura le Duc de la protection certaine de la France, en cas que l'Espagne entreprit de l'opprimer. *J'ai seulement une chose à vous representer, Monseigneur*, lui dit Bethune : *C'est que le Roi mon maitre vous prie instamment d'exécuter ponctuellement le traité d'Ast, afin que les Espagnols n'aiant rien à vous reprocher, sa Majesté puisse vous secourir ouvertement. M. le Maréchal de Lesdiguieres viendra conferer avec vôtre Altesse, si elle le trouve bon. Il connoitra par lui-même la disposition du Gouverneur de Milan : & vous prendriez ensemble les mesures nécessaires à vôtre seureté, en cas que Don Pedro refuse de tenir les paroles données au Roi mon maitre dans un traité dont il s'est rendu garant.* Charles Emmanuel consentit volontiers à s'aboucher avec le Maréchal de Lesdiguiéres. Cette resolution donna de l'inquietude aux Venitiens. Ils craignoient que le Maré-

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 468. 469. 470.

chal

chal ne persuadât au Duc de se reposer sur 1616.
la parole que le Roi de France lui donnoit, que les Espagnols n'attaqueroient point le Piémont, aprés quoi le Gouverneur de Milan assuré de Charles Emmanuël, seroit venu fondre sur la République avec toutes les forces d'Espagne. Ce fut pour détourner ce coup, que l'Ambassadeur de Venise répandit beaucoup d'argent à la Cour de Turin, avant que Lesdiguiéres y arrivât.

Voiage de Maréchal de Lesdiguiéres à Turin.

Il étoit parti le 13 Juin de Grenoble avec une suite & un train magnifiques. Le Duc de Savoie n'omit rien de tout ce qu'il crut capable de gagner un Seigneur qui lui étoit si nécessaire dans la conjoncture presente. Le Maréchal fut reçu à Turin avec tous les honneurs qu'on auroit pû faire à un grand Prince. La porte par où l'Infante d'Espagne épouse de Charles Emmanuël fit son entrée dans Turin, étoit fermée depuis ce temps-là. On l'ouvrit pour Lesdiguiéres; il y passa avec toute la pompe imaginable. Dans les premiers entretiens, le Maréchal reïtéra les protestations que le Marquis de Béthune avoit déja faites à son Altesse de la part du Roi Trés-Chrétien. Lesdiguiéres exhortoit de même le Duc à se reposer sur la parole que sa Majesté lui donnoit, que les Espagnols n'attaqueroient point le Piémont. Charles Emmanuël repondit à ces nouvelles assurances avec beaucoup de respect & de gratitude. Mais il prioit toûjours le Roi de trouver bon que son Altesse ne se fiât point aux paroles du Gouverneur de Milan, tant qu'il auroit une Armée si considerable sur pied; parce que les

Histoire de Connétable de Lesdiguieres. L. VIII. Chap. II. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 484. 485, 486. &c. Nani Historia Veneta. L. II. 1616.

1616. moins clairvoians s'appercevoient que les Espagnols ne cherchoient qu'à tromper la Cour de France, & les Princes d'Italie qu'ils avoient dessein d'opprimer.

Les engagemens du Duc de Savoie avec les Venitiens étoient trop forts : il ne pouvoit plus conclure aucun traité sans le consentement de la République. Dans le temps même que le Maréchal exhortoit Charles Emmanuël, à desarmer sur la parole que le Roi de France lui donnoit, les Ambassadeurs de Venise, d'Angleterre, & de quelques Princes Protestans d'Allemagne remontroient sans cesse à son Altesse, que les Espagnols la ruïneroient tôt ou tard, si elle se séparoit une fois des Venitiens : insinuations bien puissantes dans l'esprit d'un Prince qui aimoit naturellement les brouilleries, & la guerre. Une autre chose le rendoit encore moins susceptible des impressions que Lesdiguiéres vouloit lui donner. Le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti avoient stipulé dans un article du traité de Loudun, *qu'il plût au Roi d'emploier sa puissance & son autorité pour l'exécution de ce que le Roi d'Espagne avoit promis au Duc de Savoie*. Condé dont le credit augmentoit à la Cour de France, avertissoit sous main le Duc de Savoie, qu'il ne manquât pas de tenir ferme contre le Gouverneur de Milan. On faisoit esperer à Charles Emmanuël que le Marquis de Chatillon lui meneroit bien-tôt quatre mille hommes levez avec l'argent que les Venitiens avoient fait remettre en France.

Le

Le Duc de Mayenne s'offroit encore à conduire lui-même une assez bon corps de troupes au service de la République. Tout cela rendoit le Savoiard moins traitable. Il ne voulut jamais donner sa parole au Maréchal de Lesdiguieres, à moins que le Marquis de Béthune n'allât premiérement à Milan tirer celle du Gouverneur, que les Espagnols congédiéroient leurs troupes en même temps que son Altesse, & qu'ils exécuteroient ponctuelement le traité d'Ast. 1616.

L'Ambassadeur de France avoit peine à se resoudre au voiage de Milan. Il prévoioit bien que Don Pedro ne consentiroit jamais à desarmer, tant que les Venitiens attaqueroient l'Archiduc de Gratz. Le prétexte étoit trop spécieux pour les Espagnols. Mais la Cour de France envoiant tous les jours de nouveaux ordres de conclure au plûtôt l'accommodement, de peur que le Roi ne fût enfin dans la necessité de rompre avec l'Espagne; chose que Marie de Médicis craignoit extrémement, & que le Prince de Condé plus puissant que jamais, souhaitoit avec ardeur, il fallut bien que le Marquis de Bethune se déterminât enfin à faire le voiage de Milan. Il y va donc avec Mangeant. Lesdiguieres & l'Ambassadeur avoient dressé un mémoire, dans lequel on prioit Don Pedro de la part du Roi Trés-Chrétien, de donner une réponse positive. On l'attendit quelque temps. Le Gouverneur de Milan la vouloit concerter avec Vivés Ministre du Roi d'Espagne auprés de la République de Gênes, *Siri Memorie recondite.*

1616. nes, homme habile & delié, dont le génie
Tom. III. & les maniéres étoient du goût de Don Pe-
pag. 490. dro.
491. 501. 502.

La réponse fut telle qu'on la devoit attendre de ces deux Messieurs; pleine de dissimulation, d'artifice, & d'ambiguitez. On y soutenoit que sa Majesté Catholique avoit pleinement satisfait au traité d'Ast. Et parmi les plaintes ordinaires que faisoient les Espagnols, des infractions commises par le Duc de Savoie, ils ne manquérent pas d'insérer ses nouveaux engagemens avec les Venitiens, & l'argent remis en France pour lever les soldats que Chatillon devoit amener en Italie. Plus confirmé que jamais dans sa pensée, que le Gouverneur de Milan ne desarmeroit point, tant que la République de Venise feroit la guerre à un Prince de la Maison d'Autriche, Bethune se reduisit à demander à Don Pedro qu'il n'entreprît rien de quelque temps, afin qu'on pût avoir de nouvelles instructions de la Cour de France, & que les passages du Piémont dans le Milanois fussent libres à ceux qui negocieroient l'accommodement. L'Espagnol donna volontiers une parole verbale. Tous les ressorts qu'il prétendoit remuër, ne pouvoient pas jouër encore si tôt.

Le Pape nomme un Nonce extraordinaire pour

L'Ambassadeur de France fut fort aise d'avoir du moins obtenu quelque delai des hostilitez, dont il craignoit le commencement. Bethune se flatoit que les instances du Pape jointes à celles du Roi son maitre, disposeroient plus facilement les deux

deux parties à convenir des conditions de la paix. Sur tout, si la Cour de Rome vouloit négocier en même temps celle des Venitiens avec l'Archiduc. Les Borgheses avoient toûjours paru plus occupez à s'enrichir durant le Pontificat de leur oncle, qu'à lui inspirer de bons sentimens pour la Religion, & pour le repos de la Chretienté. Peut-être aussi qu'ils n'étoient pas trop fachez que les Venitiens & le Duc de Savoie se jetassent en de fort grands embaras. Ni le Sénat, ni Charles Emmanuël n'avoient jamais eu beaucoup de considération, ni une extréme deférence pour Paul V. Quoi qu'il en soit des veritables sentimens des Borgheses, ils sembloient regarder presque de sang froid la chaleur de ces différens, qui augmentoit tous les jours. Si le Nonce du Pape à Venise faisoit quelques propositions de paix, il ne les appuioit pas avec trop de zéle: il se désistoit de ses poursuites à la premiére difficulté. Mais enfin Paul V. crut qu'il étoit temps de donner du moins quelque signe de vie. A la sollicitation du Marquis de Trénel Ambassadeur de France à Rome, il resolut d'envoier un Nonce extraordinaire, pour travailler conjointement avec le Marquis de Béthune à prévenir une guerre, dont les suites feroient fort fâcheuses à l'Italie. Les Espagnols tachoient de détourner le Pape de cette pensée. *Il n'est pas nécessaire*, lui dit le Cardinal de Borgia chef de la faction d'Espagne, *d'emploier en cette occasion l'autorité du S. Siege. Le Gouverneur*

1616. negocier la paix de l'Italie conjointement avec le Marquis de Bethune Ambassadeur de France. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom.* III. *pag.* 487. 488. 506.

1616. *verneur de Milan saura bien obliger les Veniciens à s'accommoder avec M. l'Archiduc. Et il ne sera pas fort difficile aprés cela de faire entendre raison au Duc de Savoie.* Cette artificieuse insinuation arrêta quelque temps l'exécution du dessein que Paul avoit pris. Mais venant à considerer encore que si Charles Emmanuël, qui ne manquoit pas d'adresse, engageoit le Maréchal de Lesdiguiéres qu'il combloit d'honneurs & de caresses, à décendre en Italie à la tête d'une Armée Françoise, la guerre s'y allumeroit tout de bon, & qu'il y auroit une rupture onverte entre les deux Couronnes, le Pape se determina enfin à nommer en plein Consistoire Ludovisio Archevêque de Boulogne, pour aller en qualité de Nonce Extraordinaire, négocier la paix de l'Italie. Cette demarche du Pape fit espérer à la France que les bons offices du S. Siege joints à ceux du Roi-Trés-Chrétien leveroient toutes les difficultez & tous les obstacles à un bon acommodement.

Négociations particulieres du Maréchal de Lesdiguires à Turin avant son retour en Dauphiné.

Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. L. 8. chap. 11.

Le Maréchal de Lesdiguiéres emploia le temps assez utilement pour lui-même, en attendant à Turin le succés de la négociation du Marquis de Bethune à Milan. Soit que le Duc de Savoie & l'Ambassadeur de Venise eussent fait à Lesdiguiéres, qui ne fut jamais trop à l'épreuve de l'argent, certaines offres avantageuses: soit que le Maréchal se fût apperçu de lui-même, que l'occasion étoit belle de tirer des sequins de Venise, en promettant de lever quelques Régimens François pour le service de la République, il entra en négociation avec l'Ambassadeur de Venise à Turin. Lesdi-

guieres

guiéres lui promit de lever de son chef quatre mille hommes que le Comte de Sault son petit-fils conduiroit en Italie. Il s'engageoit encore à faire venir de la Cour de France un ordre à Gueffier envoié du Roi chez les Grisons, d'obtenir le passage des soldats, que la Republique feroit lever en Suisse: chose dont elle n'avoit pû venir à bout jusques à present. Quoique Patavino son Ambassadeur eût répandu pour cet effet assez d'argent dans le païs des Grisons, les liberalitez des Espagnols encore plus grandes que celles des Venitiens, avoient fait échoüer les desseins de la Republique. Lesdiguiéres s'en retourna donc en Dauphiné, fort content d'avoir bien fait ses affaires, & tout consolé de n'avoir pas avancé celles de son maître.

1616. *Nani Historia Veneta. L. II. 1616. L. 5. Roncoveri Historia del Regno di Luigi XIII. L. 5.*

Aprés le retour du Maréchal de Lesdiguiéres en Dauphiné, on ne parla plus que des préparatifs de guerre qui se faisoient dans le Piémont & dans le Milanois. Don Pedro de Tolede avoit formé une assez bonne Armée de soldats levez en Allemagne, en Suisse, dans le Royaume de Naples & en Lombardie. La bravoure & l'experience de plusieurs bons Officiers, lui faisoient espérer de réparer enfin le tort que la négligence, peut-être l'infidelité, du Marquis d'Inojosa son predecesseur, avoit fait à la réputation des armes du Roi d'Espagne. Charles Emmanuël toûjours plein de confiance, toûjours occupé de ses vastes projets, se voyoit aussi une Armée moins nombreuse à la verité, que celle du Gouverneur de Milan: mais les soldats en

Le Duc de Nemours gagné par le Gouverneur de Milan pense à se rendre maître de la Savoie.

Nani Historia Veneta. L. II. 1616.

étoient

1616. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 508. 509. 510. &c.*

étoient mieux aguerris. Il pensoit non seulement à défendre bien ses Etats, mais encore à faire irruption dans ceux du Roi d'Espagne. Le Duc de Mayenne avoit envoié deux Regimens d'infanterie au Savoiard sous la conduite du Marquis d'Urfé. Lesdiguiéres faisoit passer les monts à six autres, & celui du Marquis de Chatillon étoit déja en Piémont. Enfin le Duc de Nemours promettoit d'aller au secours de Charles Emmanuël avec quatre mille hommes de pied & cinq cens chevaux. Il n'en falloit pas tant pour élever le courage du Duc de Savoie, & pour reveiller ses anciennes espérances, qu'avec le secours des Venitiens ses bons alliez, il chasseroit enfin les Espagnols de tout le Milanois.

Charles Emmanuël se repaissoit de ses triomphes imaginaires, lors qu'il reçut des nouvelles qui le mortifiérent étrangement. Il craignit de se voir chassé lui-même & du Piémont & de la Savoie. Don Pedro se flatoit de conquerir le Piémont, pendant que le Duc de Nemours gagné par les artifices des Espagnols, feroit en leur faveur une puissante diversion dans la Savoie. Les tentatives du Gouverneur de Milan aiant été inutiles auprés de Victor Amedée Prince de Piémont, l'Espagnol s'étoit adressé à Henri de Savoie Duc de Nemours, chef d'une branche cadette de la Maison de Savoie, établie en France. Naturellement ambitieux & imprudent, Henri se laissa prendre à l'appât que Don Pedro lui presentoit adroitement. Il étoit fort mécontent de Charles Emmanuël, qui trompa plus d'une fois ses plus proches pa-

parens, aussi bien que les autres. Nemours avoit eu dessein dez l'an 1611. d'épouser Mademoiselle d'Aumale en France : Et le Duc de Savoie lui avoit fait rompre des engagemens déja pris, en lui promettant une des Princesses de Savoie. Irrité de ce qu'on l'avoit amusé cinq ans entiers, & de plusieurs autres déplaisirs que Charles Emmanuël lui avoit donnez, Henri fit éclater son chagrin en diverses rencontres: Et les Guises ses proches parens parens, toûjours attachez à la Couronne d'Espagne leur ancienne protectrice, entretenoient le Duc de Nemours dans l'aversion qu'il avoit conçuë contre le chef de sa Maison. Don Pedro de Tolède bien averti de sa disposition, lui offre l'investiture du Duché de Savoie, s'il veut servir sa Majesté Catholique justement indignée contre Charles Emmanuël. 1616.

Le Duc de Guise & Monteleon Ambassadeur d'Espagne en France étoient de l'intrigue. Ils promirent l'un & l'autre au Duc de Nemours de lui envoier des troupes en Savoie. Avec un peu de reflexion & de prudence, il eût aisément reconnu la vanité des promesses qu'on lui faisoit. C'étoit autrefois l'artifice ordinaire des Espagnols de leurrer de l'esperance d'une souveraineté les personnes d'un rang distingué, quand ils avoient envie de les gagner. Mais tant de gens y furent atrappez, que Nemours devoit être sage à leurs dépens. Comment put-il se persuader sur la simple parole d'un Gouverneur de Milan & de quelques Ministres d'Espagne, que Philippe dépouilleroit ses propres neveux pour en-

1616. enrichir un étranger, & que la France, l'Italie, & l'Allemagne souffriroient que les Espagnols se missent en possession du Piémont, & qu'ils fissent de la Savoie un fief de la Couronne de leur Roi? Cependant, aveuglé par une ambition mal conçuë, Nemours promit de se déclarer contre le chef de sa Maison; à condition qu'on lui donneroit le Duché de Savoie, dont lui & ses décendans feroient hommage à sa Majesté Catholique. L'exécution du projet ne paroissoit pas trop difficile. Nemours avoit des terres & des chateaux en Savoie. Il esperoit que sous le pretexte d'amasser la petite Armée qu'il promettoit de conduire en Piémont pour fortifier celle des Charles Emmanuël, il se rendroit maître d'une bonne partie de la Savoie, & que les troupes que les Espagnols lui devoient envoier de la Franche-Comté, jointes à celles qu'il attendoit de France, l'aideroient à conquerir le reste, pendant que le Duc de Savoie seroit occupé à défendre le Piémont contre le Gouverneur de Milan.

Les projets du Duc de Nemours échoüent.

Roncoveri Historia del Regno di Luigi XIII. L. V.

Mais le Duc de Nemours avoit à faire à un Prince trop vigilant, & qui dépensoit trop en espions. Charles Emmanuël découvrit bien-tôt la trame. On lui donna premiérement avis que le Gouverneur de Milan faisoit remettre de l'argent au Duc de Nemours. Un Secretaire de Don Pedro gagné par le Duc de Savoie, l'instruisit ensuite de tout le mistére. Son Altesse envoie promptement ses ordres au Marquis de Lanz Gouverneur de la Savoie; on s'assure des places dont Nemours prétendoit se saisir d'abord; & quand ses trou-

troupes se presentent pour y entrer, on les repousse. Victor Amedée Prince de Piémont acourt encore en Savoie, il occupe les postes, par où devoit passer le renfort qu'on attendoit de la Franche-Comté. Enfin Nemours fort mal payé de l'argent promis par les Espagnols se trouve bien-tôt sans troupes. Ses soldats se debandent, & le voila réduit à s'enfuir dans la Franche-Comté. Il fit plusieurs tentatives pour rentrer en Savoie avec quelques troupes ramassées le mieux qu'il put. Mais aprés d'inutiles efforts, il n'eut plus d'autre ressource, que d'accepter l'offre que lui faisoient le Duc de Bellegarde Grand-Ecuier de France, & Gouverneur de Bourgogne, & le Marquis d'Alincourt Gouverneur de Lion, de négocier sa réconciliation avec le Duc de Savoie. Bien des raisons devoient porter Charles Emmanuël à pardonner aisément de pareilles perfidies. Il en commettoit tant lui-même, qu'il ne devoit pas les regarder comme de fort grands crimes: c'étoit en cela que consistoit, à son avis, la grande habileté des Princes. Outre l'indulgence que son naturel lui devoit inspirer, son Altesse avoit alors de si grandes affaires sur les bras, qu'elle fut bien aise de s'accommoder avec un ennemi domestique. Le traité fut signé le 14. Novembre par le Prince de Piémont & par le Duc de Nemours.

1616. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 512. 513. 552. 553. Mercure François. 1616.*

Le Nonce Ludovisio & le Marquis de Bethune unis desormais dans la négociation de la même affaire, avoient déja proposé des conditions assez raisonnables. Charles Emmanuël

Commencement des hostilitez

1616. entre les Espagnols & les Savoiards. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 520. 521. 522. &c. Nani Historia Veneta. L. 11. 1616.*

nuël ne paroissoit pas éloigné de les accepter; soit que la conspiration du Duc de Nemours lui donnât de l'inquiétude; soit qu'il eût envie de mettre entiérement la France de son côté, en témoignant qu'il ne tenoit pas à lui que la paix ne fût bien-tôt concluë. Le Gouverneur de Milan parloit au contraire en homme qui ne respiroit que la guerre. Il témoignoit tout au plus avoir certains égards pour les instances que le Nonce lui faisoit de la part du Pape. Mais ce n'étoit qu'une pure grimace. Paul V. n'étoit pas lui seul un mediateur capable de contraindre les deux parties à s'accommoder. Le Roi de France en avoit bien le pouvoir: mais les Espagnols informez que les affaires se brouilloient encore à sa Cour, & qu'il auroit bien-tôt une guerre civile sur les bras, se contentoient de garder quelques mesures au dehors. Ils se flattoient que la France occupée chez elle, ne seroit pas en état de protéger ses alliez, & ils comptoient beaucoup sur la diversion que le Duc de Nemours promettoit de faire en Savoie.

Bethune avoit proposé de concert avec Ludovisio, que la restitution des places prises de part & d'autre, se fît conformément au traité d'Ast; qu'on prolongeât le temps marqué pour desarmer; que le Duc de Savoie & le Gouverneur de Milan s'engageassent à ne commettre aucun acte d'hostilité l'un contre l'autre; & que Don Pedro promît de n'attaquer point les Etats de la République de Venise, jusques à ce que le Roi Trés-Chrétien eût négocié l'accommodement du différend qu'el-

qu'elle avoit avec l'Archiduc de Gratz. Charles 1616.
Emmanuël se soumettoit volontiers à ces conditions. Mais il s'en fallut bien que le Gouverneur de Milan ne fût si traitable: *L'honneur*, répondit-il fiérement quand elles lui furent proposées, *ne permet pas au Roi mon maître, de souffrir plus long-temps que M. le Duc de Savoie refuse opiniatrément d'exécuter le traité d'Ast. Que son Altesse desarme au plûtôt: Et le Roi mon maître ne fera pas difficulté d'acomplir tout ce qu'il a promis à sa Majesté Trés-Chrétienne. Les troupes qu'il a sur pied, ont été levées pour des raisons particuliéres que la Reine mere du Roi de France sait, & qu'elle approuve. Cette affaire ne regarde point M. le Duc. Quant au différend de la République de Venise avec M. l'Archiduc de Gratz, je n'ai reçu aucun ordre, & je ne puis rien faire sans le consentement de son Altesse. Je promets seulement mes bons offices auprés d'elle & du Senat. Je les porterai à la paix autant qu'il me sera possible.*

Charles Emmanuël persistant toûjours dans son refus courageux, de se soumettre aux conditions que les Espagnols vouloient lui imposer avec trop de hauteur; Don Pedro se prépara tout de bon à la guerre. Il avoit été malade quelque-temps auparavant. Dez que sa santé fut un peu rétablie, le fier Espagnol fit avancer son Armée sur les frontiéres du Piémont. Elle étoit composée de vingt mille hommes de pied, & de trois mille chevaux. Le Duc de Savoie attendoit les ennemis en bonne contenance auprés de Verceil avec dix-huit mille hommes tant d'infanterie

Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. III. pag. 531. 532. Gio. Nani Historia Veneta. L. 2. 1616.

1616. que de cavalerie. Quoique ses forces fussent intérieures à celles d'Espagne, son Altesse esperoit non seulement de repousser l'ennemi, mais encore d'entrer dans le Milanois, ou dans le Monferrat. Je ne donnerai pas ici le détail des hostilitez qui se commirent de part & d'autre; il seroit trop ennuieux. Contentons nous de remarquer, que si les Espagnols attaquérent les Savoiards avec beaucoup de vigueur, ceux-ci se defendirent avec un extréme courage; que les avantages ne furent pas grands pour Don Pedro, & que les pertes furent à peu prés égales de part & d'autre. Le Duc de Savoie faisoit à son ordinaire tout ce qu'on devoit attendre d'un brave soldat, & d'un bon Genéral. Quand le Gouverneur de Milan sembla chercher l'occasion d'en venir à une bataille, Charles Emmanuël ne témoigna pas moins d'ardeur que lui. Il n'écoutoit point les sages remontrances du Marquis de Bethune, que la perte d'un combat ne seroit pas un mal irréparable à un Roi d'Espagne, au lieu qu'elle ruïneroit sans ressource les affaires d'un Duc de Savoie.

Bethune & Ludovisio fait Cardinal représent la négociation de la paix, & le Gouver-

Louïs voulut rappeller alors son Ambassadeur extraordinaire. Sa Majesté ne croioit pas que le Ministre du Roi de France pût demeurer avec honneur en Italie, depuis que les deux parties étoient entrées en guerre ouverte, sans que les Espagnols se fussent mis autrement en peine des avances de sa Majesté pour procurer la paix. Le Marquis de Bethune representa fort judicieusement au Roi, que si sa Majesté le rappelloit, elle paroitroit aban-

abandonner ſes alliez dans leur plus grand besoin; que le monde s'imagineroit que la France trop agitée au dedans, ne vouloit plus ſe mêler des affaires du dehors, & que les Eſpagnols triompheroient d'avoir empêché ſa Majeſté de prendre connoiſſance de ce qui ſe paſſe en un païs, où elle ne poſſéde rien. *Ce n'eſt pas la premiére fois*, diſoit l'Ambaſſadeur, *qu'on a rompu les négociations, pour commencer une guerre ſanglante en preſence des Médiateurs. Quand les deux parties auront jetté leur premier feu, nous reprendrons le traité. Moins échauffez depuis le ſuccès douteux d'une guerre entrepriſe avec trop de précipitation, le Gouverneur de Milan & le Duc de Savoie reflêchiront plus ſerieuſement ſur ce qu'on leur a déja propoſé, & ſur les nouvelles offres que nous pourons leur faire.*

1616. neur de Milan la rompt avec hauteur.

Béthune & Ludoviſio que le Pape avoit créé Cardinal depuis peu, afin de donner plus d'autorité au Miniſtre de S. Siége, recommencerent en effet leurs inſtances pour la paix, dez qu'ils jugerent que Don Pedro déchu de ſes grandes eſpérances d'opprimer tout d'un coup le Duc de Savoie; ſeroit peut-être devenu plus traitable. Les deux Médiateurs leur allérent donc faire encore des propoſitions. Comme Charles Emmanuël agiſſoit alors de concert avec la République de Veniſe, on trouvoit plus de raiſon & plus de régularité dans les démarches de ſon Alteſſe. Mieux conſeillée par des politiques ſages & penetrans, elle ſe ſoumettoit aux conditions raiſonnables que les

Nani Hiſtoria Veneta. L. 11. 1616. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 543. 544. 545. &c. Mercure François. 1616.

1616. les Mediateurs lui proposoient : Et tout étoit si bien mesuré que la France ne pouvoit plus se dispenser honnêtement de prendre la protection du Duc de Savoie, en cas que la Cour de Madrid refusât d'exécuter de bonne foi le traité d'Ast. L'Ambassadeur de France & le nouveau Cardinal aiant donc porté à Don Pedro un projet d'acommodement accepté par Charles Emmanuël, l'Espagnol y répondit d'une maniere qui fit penser que la Cour de Madrid vouloit renverser entierement le traité d'Ast honteux au Roi d'Espagne, reduire le Duc de Savoie à se contenter d'un nouveau qu'on lui prescriroit, & exclure entiérement les Venitiens de la négociation, afin que la République demeurât seule à se defendre contre l'Archiduc de Gratz, & contre le Roi d'Espagne qui vouloit protéger son proche parent. Charles Emmanuël mit tout aussi-tôt entre les mains des Mediateurs une replique à l'Ecrit de Don Pedro. Elle étoit si bien raisonnée, que le Gouverneur de Milan n'aiant rien de solide à y opposer, il se mit à prendre Dieu & le monde à témoin de la fausseté de ce que le Duc de Savoie alléguoit. Il protesta de ne vouloir plus rien entendre. *Si le respect dû au* Pape, disoit-il, *& la considération que le Roi mon maitre a pour celui de France, ne m'avoient pas arrêté, j'aurois dechiré en présence des Médiateurs l'Ecrit qu'ils m'ont donné de la part de M. le Duc de Savoie.*

Jaques Roi de la Grande Bretagne étoit un

un des garants du traité d'Aſt. Cependant il s'intereſſoit aſſez froidement dans cette nouvelle affaire. Sa Majeſté ſembloit avoir entiérement oublié les grandes offres qu'elle avoit faites au Duc de Savoie & à la République de Veniſe. Gouverné par ſes favoris que la Cour de Madrid gagnoit adroitement, Jaques avoit reſolu de vivre en bonne intelligence avec ſa Majeſté Catholique : il ſe contentoit d'exhorter les uns & les autres à la paix. Cependant les hoſtilitez continuoient plus fortement, depuis que Don Pedro de Toléde avoit rompu la négociation avec une ſi grande hauteur. Le Monferrat fut également deſolé, & par les Savoiards qui y étoient entrez, & par les Eſpagnols qui prétendoient le défendre. Ferdinand Duc de Mantouë regardoit avec aſſez d'indolence le dégât d'un beau païs heréditaire à la Maiſon de Gonzague. Nouvellement marié à Catherine de Médicis Princeſſe de Toſcane, il oublioit qu'une partie de ſes Etats devenuë le theatre de la guerre, achevoit de ſe ruïner entiérement: Ferdinand crut faire un grand effort en ſe tranſportant à Cazal, afin de pourvoir à la plus importante place du Monferrat. Le mauvais temps ordinaire à la fin de l'Automne, & l'indiſpoſition du Duc de Savoie & du Gouverneur de Milan qui tombérent malades, les firent penſer l'un & l'autre à quitter la campagne & à faire entrer leurs Armées dans les quartiers d'Hiver.

1616. *Vittorio Sire Memorie recondite. Tom. III. pag. 538. 539. 540. 564. 565.*

Le Roi de France eut presqu'en même temps une aſſez grande maladie. Ce fut la ſuite d'un évanoüiſſement extraordinaire, qui

Nouvelle cabale à la

1616. Cour de France contre le Maréchal d'Ancre.

qui lui prit le 1. jour de Novembre. On craignit un peu pour sa vie. Les nouvelles de cet accident aiant été portées à Soissons & ailleurs, le Duc de Mayenne & les autres Seigneurs en parurent sensiblement affligez. Le Cardinal de Guise lié depuis peu à Luines dans le dessein de perdre le Maréchal d'Ancre, fit insinuer à sa Majesté que les Seigneurs retirez de la Cour avoient appris avec un extréme déplaisir la maladie qui lui étoit inopinément survenuë. Loüis leur en sut fort bon gré. Il commençoit de s'ennuier d'être sous la tutele de Marie de Médicis. Il fut tenté durant son indisposition de s'éloigner de la Reine mere, dez que sa santé le lui permettroit, & de s'en aller à Compiegne. Luines & les ennemis de Conchini representoient souvent au jeune Roi, que tous les Seigneurs malcontens viendroient avec empressement lui faire leur cour, quand ils seroient assûrez de ne trouver point auprés de sa personne un Etranger arrogant, que la Reine mere vouloit rendre le maitre absolu des affaires. Mayenne & ceux de son parti exactement informez par Gévres, qu'il y avoit une nouvelle & puissante caballe contre Conchini, écrivirent au Cardinal de Guise de s'intriguer fortement avec Luines, & de l'engager à perdre un homme qui ne lui permettroit jamais de profiter de la faveur du Roi.

Memoires de la Regence de Marie de Médicis.

Luines n'avoit pas besoin de grandes exhortations sur ce chapitre. Il voioit trop bien que la fortune de Conchini, seroit toûjours un obstacle insurmontable à l'avan-

cement

cement de la ſienne. Le Roi n'avoit jamais 1616.
aimé l'Italien ; & il l'aimoit encore moins depuis l'empriſonnement du Prince de Condé. Le Maréchal d'Ancre revenu à la Cour s'apperçut bien-tôt de la nouvelle froideur de ſa Majeſté. Il craignit que Luines au lieu de le ſervir comme il l'avoit eſperé d'abord, ne fût ſon ennemi ſecret, & que ce Favori naiſſant n'eût envie de le perdre, & de ſe mêler enſuite de quelque choſe de plus important & de plus ſérieux, que la chaſſe & la fauconnerie. *M. de Luines*, lui dit un jour Conchini d'un air courroucé & dans ſon jargon ordinaire, *le Roi me regarde de mauvais œil, vous m'en répondrez.* Il n'en fallut pas davantage pour faire comprendre à Luines qu'il couroit riſque d'être perdu, à moins qu'il ne prevint ce malheur, en travaillant tout de bon à la ruïne du Maréchal d'Ancre. Le voila donc qui s'efforce d'augmenter l'averſion que ſon Maitre avoit déja conçuë. Il y reüſſit ſi bien que Louïs plus prevenu que jamais contre Conchini, témoigne que les Seigneurs éloignez de la Cour, lui feront plaiſir d'être toûjours bien unis enſemble & de ne ſe reconcilier jamais avec le Maréchal d'Ancre. Luines leur fait donner avis de la diſpoſition de ſa Majeſté, afin que perſiſtant à demander l'éloignement du Maréchal d'Ancre, ils donnent occaſion au jeune Roi de ſe défaire malgré Marie de Médicis, d'un homme qui ſoulevoit tous les grands Seigneurs du Roiaume.

Additions aux Mémoires de Caſtelnau. Tom. II. pag. 457.

Conchini travailloit de ſon côté à ſe ren-

1616. On ôte les seaux à du Vair pour les donner à Mangot. Richelieu Evêque de Luçon est fait Secretaire d'Etat, & Barbin Controlleur General des finances.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Gramond Historiarum Galliæ L. 11.1616.

dre plus puissant que jamais. La Reine mere avoit résolu à sa sollicitation de faire de grands changemens dans le Ministére. Outre les vieux mécontentemens qu'on avoit de la vertu trop austére du Garde des Seaux, on le soupçonnoit encore d'être entré dans l'intrigue de ceux qui vouloient éloigner le Maréchal d'Ancre. La liaison étroite du Magistrat avec Luines rendit la chose fort vraisemblable. On ôte donc les seaux à du Vair pour les donner à Mangot. Celui-ci s'avançoit avec une rapidité surprenante. De Premier Président au Parlement de Bourdeaux, il étoit devenu Secretaire d'Etat. Six mois après, le voila Garde des Seaux. Tous les honnêtes gens murmurérent de ce qu'on dépouilloit un Magistrat d'une réputation & d'un mérite extraordinaire, afin d'élever une indigne creature de Conchini. Du Vair souffrit sa disgrace avec une magnanimité qui ne fut point soupçonnée d'affectation. Le monde savoit que du Vair n'avoit nullement recherché cette éminente dignité de la Robe. Content de rétablir le bon ordre dans la Provence où il étoit Premier President, & d'y rendre la justice avec une integrité rare dans un siécle corrompu, il ne s'étoit pas mis en peine de s'avancer à la Cour. On l'y avoit apellé malgré lui; & quand il fut dans une si belle place, il dédaigna de s'y maintenir par la flaterie, & par une basse complaisance pour une Reine imprudente, & pour un orgueilleux & avare Favori. Avant que d'enregîtrer les lettres de Mangot, le Parlement de Paris dé-

députa deux Conseillers à du Vair, pour savoir de lui s'il remettoit volontairement les seaux, ou si le Roi les lui ôtoit. Il leur répondit avec beaucoup de prudence & de moderation. En disant du bien du successeur qu'on lui donnoit, il declara nettement que sa droiture & sa probité n'étoient pas du goût de ceux qui prétendoient gouverner le Roiaume. 1616.

On ne vid pas avec moins d'indignation un Evêque revêtu de la charge de Secretaire d'Etat pour la guerre. Les Seigneurs malcontens eurent raison de dire que cela étoit contraire aux loix de l'Eglise & aux constitutions canoniques. *Bien que dans les derniers siecles*, remarque judicieusement un de leur parti, *les Evêques aient eu beaucoup de part dans les affaires, & particuliérement dans les négociations au dedans & au dehors du Roiaume; c'étoit pourtant une chose sans exemple, qu'un Prélat prît la charge de Secretaire d'Etat, dont les principales fonctions regardoient les affaires de la guerre.* Plus dégoûté que jamais de la lecture des livres saints & des Peres de l'Eglise, Richelieu Evêque de Luçon laissa parler le monde. Il avoit brigué fortement un emploi plus propre à le faire entrer bien avant dans les affaires, & à contenter son ambition demesurée, que celui de Grand-Aumônier de la Reine. On prétend qu'il ne le posséda pas longtemps sans donner de l'inquietude & de la jalousie à Conchini son premier patron. L'Evêque fut pourvû le 30. Novembre d'une charge qui lui parut infiniment plus noble & plus avantageuse que celle de veiller au salut des ames. Le caractere Episcopal lui fut de quelque utilité en cette rencontre. Il fit obtenir à Richelieu la

Mercure François 1617. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. I. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1616. preseance sur les autres Secretaires d'Etat. L'Eglise lui donnoit le premier rang, & la faveur de Marie de Medicis plus de crédit & d'autorité. N'étoit-ce pas savoir habilement profiter de ce qu'il y a de sacré & de prophane? Les collegues du Prélat murmurérent d'une distinction que son caractere ne lui devoit point donner dans le Conseil du Roi: il y avoit même renoncé en quelque maniére en abandonnant la milice du Ciel, pour embrasser celle du siécle. Mais ces Messieurs ne purent resister aux ordres précis du Souverain: il fallut céder. Barbin, qui de petit fermier & de partisan, étoit devenu par la protection de Conchini, Intendant de la Reine mere, fut fait Controlleur Genéral des finances à la place du Président Jeannin. On ne vouloit plus d'un Ministre trop habile & trop consommé dans les affaires & dans les négociations. Cela n'accommodoit pas Conchini, il prétendoit regler tout par trois de ses creatures, tout ce qui concerne la police, la guerre, & les finances.

Artifices de Luines pour éloigner le Maréchal d'Ancre, & pour ôter à la Reine mere l'administration des affaires.

Deageant prémier Commis du nouveau Controlleur General, fut un des grands instrumens, dont Luines se servit pour déterminer le Roi à l'éloignement du Maréchal d'Ancre, & pour perdre Barbin lui-même par une suite inévitable. Ce Deageant homme d'esprit, mais fourbe & ambitieux au supréme degré, s'étoit laissé gagner par le Favori du Roi, qui lui promit un grand établissement, pourvû qu'il voulût faire auprés de Louïs le personnage d'un homme que l'honneur & la conscience obligeoient à découvrir à sa Majesté les secrets desseins de la Reine mere & du Maréchal d'Ancre, dont Barbin maitre de Deageant, étoit le dépositaire & le plus intime

con-

confident. Le Duc de Rohan nous dépeint fort bien Louïs XIII. à l'âge de quinze à seize ans, lors que Luines s'insinuoit plus que jamais dans son esprit par les plaisirs de la chasse, & par sa grande assiduité. C'étoit un Prince particulier & jaloux de son autorité qu'il ne connoissoit pas; enclin à croire le mal plûtôt que le bien. Il fut aisé de lui persuader que le Maréchal d'Ancre vouloit se rendre tout-puissant au préjudice du Roi, & que la Reine mere y donnoit les mains, afin de gouverner comme elle avoit fait durant la minorité. L'insolence compagne inséparable de la grande faveur, étoit extréme dans le Maréchal: Et la Reine témoignoit trop au dehors le mépris qu'elle avoit pour un Fils jeune & incapable de conduire son Roiaume. Dans cette disposition, Louïs écoutoit avidement tout ce que Deageant conduit par Luines, venoit découvrir au Roi toutes les nuits, des pretendus desseins de Marie de Médicis & de Conchini. Deageant ne manquoit pas d'assurer qu'il avoit appris le secret par le moien de Barbin son maitre qui se fioit à lui. Il nous raconte lui-même un des artifices dont Luines se servit pour prevenir davantage le Roi, & pour l'animer encore plus à presser l'éloignement du Maréchal d'Ancre. Je le rapporte avec plaisir: il nous fait connoitre avec quelle facilité on suprend un Prince foible & superstitieux: Et il n'y en a que trop de ce caractére. Quoiqu'il en soit de la supériorité de genie que les flateurs de l'Académie Françoise attribuent au Fils de celui dont je parle, je ne crains pas

1616.
Mémoires de Rohan. L. I.

 d'avan-

1616. d'avancer hardiment que dans un âge beaucoup plus avancé que celui de son pere, un Confesseur & une certaine Dame prude & dévote, l'ont souvent trompé par des artifices aussi badins & aussi ridicules, que celui dont il s'agit maintenant.

Voici donc Deageant qui s'en vient une nuit trouver le Roi avec un empressement extraordinaire. Il avoit entre ses mains un pacquet de trois lettres, dont l'une étoit adressée à la Reine mere, l'autre aux Seigneurs malcontens, & la troisiéme à Deageant. On juge par son recit qu'il étoit lui-même le particulier, qu'il feint de ne vouloir pas nommer par je ne sai quelle affectation de modestie. Mais dans le fonds il a eu peur de faire trop connoitre son imposture. Les trois lettres sans date & sans souscription étoit écrites en assez bons termes; à cela prés, dit-on, qu'il y en avoit quelques-uns qui sentoient le cloître. Ce n'étoit pas sans dessein. On faisoit parler l'Auteur en homme inspiré. Il exhortoit, il menaçoit de la part de Dieu. On vouloit fait acroire à Louïs & à la Reine sa mere, que les lettres étoient de la façon de quelque bon Religieux favorisé des plus intimes communications avec Dieu. Les deux lettres adressées à la Reine mere & aux Seigneurs retirez à Soissons, contenoient de puissantes raisons, soutenuës, dit-on, de plusieurs passages de l'Ecriture Sainte, & de certains exemples tirez de l'Histoire prophane. La fourbe sautoit aux yeux. Ce language Prophetique mêlé de choses prises des Auteurs Paiens, étoit quelque chose

Mémoires de Deageant. pag. 27. 28. 29. &c.

se de trop bizarre & de trop ridiculement affecté. Aussi n'y eut-il qu'un enfant qui fut atrappé. 1616.

La lettre écrite à Deageant, disons si vous l'aimez mieux, qu'il s'écrivoit à lui-même, lui enjoignoit sous peine d'attirer sur sa tête toute la colere du Ciel, dont le prétendu Prophéte le menaçoit, de faire tenir la lettre adressée aux Seigneurs par la voie la plus sure qu'il trouveroit; de rendre l'autre en main propre à Marie de Médicis, de supplier humblement sa Majesté de la lire en particulier, d'en considerer l'importance avec attention, de ne la communiquer à personne, & sur tout de n'en parler point à celui qui en étoit le sujet principal; c'est à dire, au Maréchal d'Ancre; Enfin de la rendre à Deagant aprés que sa Majesté l'auroit luë. Que tout cela est grossier & impertinent! C'est pourtant une des plus belles machines de la tragédie, dont la catastrophe fut si funeste à Conchini & à la Galigaï.

Dans la lettre adressée aux Seigneurs retirez à Soissons, l'homme de Dieu tâchoit de les convaincre par de fortes raisons qu'ils avoient injustement pris les armes, que leur guerre civile diminuoit les forces de l'Etat, qu'elle donnoit de l'avantage à ses ennemis, qui pouroient cependant entreprendre quelque chose contre les interêts de la Couronne; que la révolte des malcontens fournissoit aux Reformez des prétextes & des moiens d'avancer leurs affaires aux dépens de l'Etat & de la Religion Catholique. Si

1616. *ces reflections ne sont pas capables de vous faire rentrer en vous-mêmes*, disoit-on aux Seigneurs, *que l'interêt de vôtre propre salut vous arrête du moins. Vous perirez tous dans vôtre injuste rebellion. Dieu prend un soin particulier de la personne du Roi. Il promet de grandes prospéritez à un Prince, dont la candeur & l'innocence lui sont agreables.* Luines insinuë tout aussi-tôt à son Maitre simple & credule, qu'il n'est pas à propos d'envoier la lettre à Soissons. Elle n'auroit pas fait un grand effet sur l'esprit des Ducs de Mayenne, de Nevers, & de Vendôme. Les gens de la premiere qualité ne sont pas autrement dévots; ils se mocquent de pareilles choses. Elles leurs paroissent des contes impertinens, ou des artifices propres à tromper les sots. La lettre n'étoit écrite que pour un Roi enfant & sans expérience. On vouloit lui faire comprendre que la guerre civile que causoit l'ambition du Maréchal d'Ancre, étoit ruïneuse à la France, qu'elle donnoit occasion aux Espagnols d'opprimer le Duc de Savoie & les autres alliez de la Couronne, & que si les Reformez irritez par l'entreprise du Duc d'Epernon sur la Rochelle, venoient à prendre parti comme ils avoient déja fait, il faudroit à la fin leur acorder des conditions plus avantageuses que celles qu'ils avoient obtenuës par le traité de Loudun. Deagant n'insista pas que la lettre fût envoiée: il ne representa point les peines, dont le Prophéte le menaçoit en cas de desobeïssance. Le fourbe savoit bien que l'auteur n'étoit pas inspiré de Dieu.

On

On parla tout autrement à Louïs de la lettre écrite à la Reine sa mere. Luines espéroit que la superstitieuse Marie de Medicis donneroit dans le paneau, & que la peur du Diable dont elle étoit menacée, la feroit consentir à l'éloignement du Maréchal & de la Maréchale d'Ancre. Le Saint inconnu remontroit à sa Majesté le peu de soin qu'elle avoit eu de correspondre aux graces extraordinaires dont Dieu l'avoit comblée, le mépris qu'elle avoit pour des avis salutaires qu'on lui donnoit depuis longtemps, & sa deference aveugle & criminelle pour les conseils de certaines personnes qui ne pensoient qu'à élever leur fortune sur les ruïnes de l'Etat, & sur celles de la Reine mere elle-même que ces gens trahissoient. On ne les nommoit point. Mais Conchini & la Galigaï étoient si bien caractérisez qu'on ne pouvoit pas se méprendre. L'auteur representoit encore plusieurs fautes commises dans l'administration des affaires, les desordres qu'elles avoient causez, & les grands maux qui suivroient infailliblement, à moins qu'on ne les prevint par des remédes prompts & efficaces. 1616.

On les marquoit ensuite, ces remédes si nécessaires. Et pour mieux cacher la fraude en faisant acroire à Marie de Médicis que l'avis salutaire venoit de quelque bon & saint Religieux, caché au fonds d'un cloître, on conseilloit à sa Majesté de redoubler ses actes de dévotion, d'être plus fervente dans les bonnes œuvres, de faire ordonner des priéres de quarante heu-

1616. res, particuliérement dans les Eglises de Paris, d'emploier de petits enfans de douze ans & au dessous à fléchir la colère de Dieu, en levant leurs mains innocentes au Ciel, & de les faire marcher bien dévotement dans une procession publique & solemnelle, enfin de prendre soin que le Saint Sacrement fût conservé avec plus de propreté & de décence dans les bourgs & dans les villages du Roiaume. *Si vous faites cela, Madame*, lui disoit Deageant en prenant merveilleusement bien le stile des nouveaux Prophétes, *vôtre Majesté détournera les malheurs dont sa personne est menacée. Que si vous négligez les avis que je vous donne de la part de Dieu, vous sentirez bien-tôt les terribles effets de sa colere justement irritée contre vous. Faites attention sur tout à ce que je vous ai dit du Saint Sacrement. C'est le moien le plus sur d'attirer les benédictions du Ciel sur vous & sur toute la France.* Quelque ridicule que cela paroisse, la chose n'étoit pas trop mal imaginée pour ébranler l'esprit d'une femme timide, ignorante, & faussement dévote.

Il y avoit deux autres remédes bien plus convenables aux desseins secrets des auteurs de cette plaisante comédie, que les bonnes œuvres proposées à Marie de Médicis. On l'avertissoit que Dieu vouloit qu'elle remît incessamment l'administration des affaires entre les mains de son fils. *C'est la chose que le Roi desire avec le plus d'ardeur, quoi qu'il n'en fasse pas semblant*, disoit-on à la Reine mére. *Si vôtre Majesté n'obeït pas à l'or-*

à l'ordre du Ciel, elle se précipitera dans les derniers malheurs. Le Roiaume se souléve déja de tous côtez, sous prétexte qu'on ôte au Roi la connoissance des affaires. Craignez, Madame, que tout ne se bouleverse de fonds en comble. Enfin le dernier rémede, c'étoit de renvoier en Italie Conchini & sa femme, ces deux sujets de scandale, qui causoient un mécontentement genéral dans l'Etat, & qui faisoient soulever les Grands & les peuple. Le prétendu Interpréte des ordres du Ciel tâcha d'adoucir la douleur qu'une si grande sevérité dévoit causer à la bonne Reine, il lui permettoit de laisser le Maréchal & la Maréchale d'Ancre en possession de leurs biens immenses, & de leur faire même de nouvelles gratifications, pourvû qu'ils allassent jouïr hors du Roiaume d'une assez belle fortune qu'ils y avoient faite en moins de sept ans. 1616.

Si vôtre Majesté s'opiniatre plus long-temps à les vouloir garder, ajoutoit-on à Marie de Médicis; *elle aura le déplaisir de les voir perir miserablement, & de sentir les effets des ménaces que Dieu lui fait par mon ministere. L'enfant sera contre la mere, & la mere contre l'enfant, à la ruïne de la France & au péril de la Religion dans toute l'Europe. Que si vous écoutez avec docilité mes avis salutaires, je me ferai connoitre plus particuliérement à vôtre Majesté: je lui marquerai les moïens les plus faciles & les plus doux d'exécuter ce que Dieu vous préscrit. Le succés surpassera infiniment les esperances des plus penetrans dans les affaires politiques.* Ceci ne se disoit que par façon & pour mieux couvrir le

1616. le jeu. Le Prophéte prédisoit à coup sur & sans inspiration. Il étoit lui-même de l'intrigue liée pour perdre Conchini, & pour soustraire le jeune Roi à l'émpire que sa Mére prenoit sur lui ; dût-on la reléguer bien loin de la Cour. Aprés que le Maréchal d'Ancre & sa femme seroient perdus, ensuite de l'exil de la Reine mere, on prétendoit rassurer l'esprit scrupuleux & chancelant de Louïs, en le faisant souvenir qu'il n'étoit rien arivé que de conforme aux ordres de Dieu, & aux ménaces faites de sa part à Marie de Médicis.

Deageant alla de concert avec le Roi & Luines son favori, dire en grande confidence à la Reine mere, qu'il avoit un papier à lui donner qu'elle devoit tenir extrêmement secret. Marie de Médicis répondit à Deageant de venir un peu avant le souper, lors qu'elle se seroit retirée dans son cabinet. Il ne lui avoit lû qu'une partie du papier, lors que le Roi vint voir sa mére. Ce contretemps fut un prétexte à Marie de Médicis de garder la lettre. *J'acheverai de la lire en me couchant*, dit-elle, *& je refléchirai dessus fort sérieusement.* Le secret qu'on lui avoit demandé, sa Majesté ne crut pas le violer en faisant lire le papier à son Confesseur, & à la Galigaï sa confidente. Ils se doutérent apparemment de la fourbe, & la Reine fut bien-tôt guérie des scrupules & de la peur qu'on prétendoit lui donner. Mais elle ne voioit pas l'aveugle Princesse que son Fils étoit de l'intrigue, & qu'il s'étoit mis en tête d'acomplir

les propheties. Mécontent au dernier point de la maniére dont sa mére le gouvernoit, & de ce qu'on le méprisoit jusques à ne lui donner aucune connoissance des affaires, il ordonne à Déageant de presser Marie de Medicis de faire de serieuses reflexions sur la lettre qu'on lui a mise entre les mains. Luines faisoit craindre à un jeune homme susceptible de toutes les impressions qu'on lui vouloit donner, que Dieu ne le punît lui-même, s'il négligeoit d'exécuter ce que la Souveraine Majesté avoit bien voulu déclarer par la bouche d'un de ses serviteurs. La Reine mere & ses confidens continuérent à se mocquer de pareilles sotises; il n'en fut pas de même du Roi. La chose lui paroissoit d'autant plus sérieuse, qu'elle étoit conforme à son humeur presente. Il pensoit tout de bon à faire cesser les troubles de son Royaume, en éloignant le Maréchal & la Maréchale d'Ancre. On tint plusieurs conferences devant lui sur les moiens d'exécuter le projet, & d'ôter à la Reine mere l'administration des affaires, que Louïs vouloit prendre à l'instigation de son Favori, qui prétendoit gouverner à son tour sous le nom du Roi. 1616.

Le Duc de Savoie gagne le Maréchal de Lesdiguiéres

Jamais il n'y eut tant d'intrigues différentes à la Cour de France, que vers la fin de cette année & au commencement de la suivante. Luines remuoit ciel & terre, il emploioit *les fraudes pieuses*, & les artifices ordinaires des Courtisans, pour perdre le Maréchal d'Ancre, & pour engager

1616. gager le jeune Louïs à faire du moins semblant de vouloir gouverner desormais par lui-même. Conchini & ses creatures, Mangot, Richelieu, & Barbin, se donnoient de leur côté tous les mouvemens imaginables, l'un dans le dessein d'augmenter sa puissance, ou de ruïner les diverses caballes formées contre lui, & les autres afin d'établir leur fortune attachée à celle du Maréchal d'Ancre qui les avoit mis en place. Les Ducs de Mayenne, de Nevers & de Vendôme, le Maréchal de Bouillon, & le Marquis de Cœuvres, determinez à prendre les armes le Printemps prochain en Picardie & en Champagne, & de soulever quelques autres Provinces, s'il étoit possible, ces Messieurs, dis-je, négocioient à la Cour, en differens endroits du Roiaume, & dans les Païs étrangers; ici pour tirer des secours d'armes, d'argent, & de soldats; là pour obliger leurs amis & leurs vassaux à se déclarer en leur faveur, & ailleurs, pour engager d'autres personnes du premier rang à se mettre de la partie, car enfin, ils ne doutoient pas que le Maréchal d'Ancre leur ennemi ne fît marcher contr'eux les meilleures troupes du Roiaume. Elles s'avançoient déja dans la Champagne, & les Officiers les plaçoient de telle maniére, qu'elles sembloient devoir investir bientôt Bouillon dans sa Principauté de Sedan, & Nevers dans son Duché de Rhetelois.

pour venir au secours du Piémont.

Il y avoit encore une autre intrigue liée par le Duc de Monteleon Ambassadeur du Roi Catholique avec le Maréchal d'Ancre & quel-

quelques Miniſtres Penſionnaires d'Eſpagne. 1616.
Le Duc de Guiſe y entroit par une ſuite né- *Vittorio*
ceſſaire des engagemens pris avec le Duc de *Siri Mé-*
Nemours ſon parent, dont il deſapprouvoit, *morie re-*
auſſi bien que les Eſpagnols, l'accommode- *condite.*
ment trop precipité à leur avis, avec le Duc *Tom. III.*
de Savoie. Le deſſein de Monteleon, c'étoit *Pag.* 566.
d'empécher que la Cour de France n'uſât du 567.
droit qu'elle avoit par le traité d'Aſt, de faire *Hiſtoire*
deſarmer le Roi d'Eſpagne en Italie, & d'en- *du Con-*
gager Marie de Medicis à contraindre Char- *nétable*
les Emmanuel d'accepter humblement les con- *de Leſdi-*
ditions que la Cour de Madrid lui préſcriroit. *guiéres.*
Le Miniſtre Eſpagnol avoit emporté cela par *L. VIII.*
ſon adreſſe, peut-être par des piſtoles repan- *Chap.* 12.
duës à propos. Une choſe l'embaraſſoit ſeulement; c'eſt que le Roi de France permettoit par le 7. article du traité d'Aſt au Maréchal de Leſdiguiéres & aux Gouverneurs des Provinces voiſines des Etats du Duc de Savoie, de le ſecourir inceſſamment, & ſans attendre un nouvel ordre de la Cour, en cas que le Roi d'Eſpagne refuſât d'exécuter ce qu'il promettoit à celui de France dans le traité d'Aſt. Les Miniſtres de ſa Majeſté Catholique en Italie s'étant donc mis en tête d'abolir la mémoire d'un paix honteuſe à leur Maître, il étoit à craindre que le Maréchal de Leſdiguiéres gagné par le Duc de Savoie, ne conduisît un puiſſant ſecours à ſon Alteſſe, fondé qu'il étoit ſur la permiſſion expreſſe que le Roi lui en avoit donnée dans une traité ſolemnel. Et c'eſt ce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'efforçoit de prévenir. Nous allons voir la choſe peut-être la plus rare & la plus

1616. plus ſurprenante dans l'Hiſtoire moderne de France. Un Officier de la Couronne, Lieutenant Genéral dans le Dauphiné fait paſſer les Alpes à une petite Armée malgré les défences poſitives & reïtérées du Roi, va ſecourir un Prince allié de la Couronne, que l'Eſpagne avoit entrepris d'opprimer, & s'en revient triomphant en France aprés de grands avantages remportez ſur le Gouverneur de Milan. Heureux Leſdiguiéres, ſi au retour de cette belle expedition, il n'eût pas achevé de ternir ſa reputation par un mariage honteux & infame avec ſa Marie Vignon!

Charles Emmanuel avoit eu la precaution de gagner à force d'argent cette creature qui pouvoit tout ſur l'eſprit d'un vieillard amoureux à la folie. Quand le Duc de Savoie ſe crut bien aſſuré de la diſpoſition de Leſdiguiéres, il écrivit une lettre civile & engageante pour ſommer *ſon véritable ami & ſon bon voiſin*, c'eſt ainſi que ſon Alteſſe appelloit le Maréchal, d'exécuter la parole donnée plus d'une fois de la ſecourir des forces du Roi de France, ſi le Gouverneur de Milan refuſoit d'exécuter ce que ſa Majeſté Catholique avoit promis dans le traité d'Aſt, dont Louïs s'étoit rendu le mediateur & le garant. Leſdiguiéres ſe trouvoit aſſez embaraſſé. Les troubles domeſtiques dont la France ſe voyoit agitée depuis la priſon du Prince de Condé donnérent occaſion à Marie de Medicis de faire défendre qu'on levât des ſoldats pour les conduire hors du Roiaume. Et lors que le Maréchal preſſa fortement la Cour de proteger le Duc de Savoie

en

en danger d'être opprimé, les bons offices qu'il vouloit rendre à Charles Emmanuël furent fort mal reçus de la Reine mere. Quoiqu'elle ne s'expliquât pas ouvertement, sa Majesté faisoit comprendre qu'elle trouveroit fort mauvais que Lesdiguiéres secourût le Duc de Savoie. La considération du Roi d'Espagne que cette imprudente Princesse vouloit ménager à quelque prix que ce fût, l'emportoit dans son esprit sur la nécessité indispensable de soutenir l'honneur de la France, de proteger les alliez de la Couronne, & & de s'opposer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche en Italie. Prévenuë par ses mauvais Conseillers & par le Duc de Monteleon, Marie de Medicis ne voioit pas que de si fausses démarches donnoient occasion à ses ennemis secrets, & à ceux de son Conchini de parler sans cesse au jeune Roi de la mauvaise administration des affaires, & de le fortifier dans la resolution de prendre lui-même le gouvernement de l'Etat. 1616.

Un exprés depéché par Lesdiguiéres à la Cour, y apporta les nouvelles sommations que le Duc de Savoie faisoit au Maréchal. On demandoit de sa part la permission de tenir ce qu'il avoit promis par ordre de leurs Majestez, ou bien une décharge authentique de la parole qu'on lui avoit fait donner. La harangue fut fort mal écoutée. Aprés que l'homme de Lesdiguiéres eût attendu quelques jours la réponse du Roi, on lui déclara sans façon que le dessein de leurs Majestez, étoit entiérement contraire à celui de son

Maî-

1616. Maître ; & que bien loin d'approuver qu'il allât secourir le Piémont, elles faisoient publier de nouvelles defenses de lever des gens de guerre, sous peine d'être déclaré criminel de léze-majesté. Les caresses & les priéres de Marie Vignon furent plus efficaces auprés de Lesdiguiéres que les ordres reïterez & les ménaces assez claires de Marie de Medicis. Il ne craignoit pas la colere d'une femme fort embarassée à se defendre contre le parti des Seigneurs retirez à Soissons. Le nombre des malcontens n'étoit déja que trop grand, & Conchini devoit craindre de l'augmenter. Enfin l'occasion d'acquerir de la gloire & une plus grande consideration dans l'Europe, de gagner même une bonne somme d'argent, étoit trop belle. Lesdiguiéres ne crut pas la devoir perdre. Il s'abouche avec le Prince de Piémont & ils concertent ensemble toutes les choses nécessaires au passage des troupes que le Maréchal promettoit de conduire incessamment à Charles Emmanuël.

Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. L. IX. Chap. 1.

Artifices de la Cour de France & des Espagnols pour empécher Lesdiguiéres de conduire du secours

Cette entrevuë acheva de persuader le monde que Lesdiguiéres s'engageoit fort serieusement avec son Altesse. Le Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne, dont la Reine mere suivoit aveuglement les conseils dans cette affaire, & peut-être en plusieurs autres, s'avisa d'insinuer à sa Majesté, qu'il falloit trouver quelque prétexte d'appeller le Maréchal à la Cour, & qu'en flatant son ambition, il seroit peut-être facile de le détourner de la resolution qu'il avoit prise d'aller en Piémont. L'expédient plût : Et Marie de

de Medicis se souvint des instances qu'il avoit faites autrefois, afin d'être reçû Duc & Pair de France au Parlement de Paris. Sa Majesté lui fit donc écrire que le Roi son fils, aiant dessein d'honorer quelques Seigneurs de cette éminente dignité, on le convioit à venir promptement prêter le serment acoutumé, & prendre sa seance au Parlement selon la date du brevet que le Roi lui avoit fait expedier, il y a quelques années. Un homme moins clairvoiant que le Marechal auroit apperçu le piége qu'on lui tendoit. *Je reçois avec une profonde reconnoissance*, répondit-il, *cette marque de distinction & de bonté dont le Roi veut bien m'honorer. Mais les occasions de servir sa Majesté, me seront toûjours plus cheres que celles d'obtenir les premieres dignitez de l'Etat. Je dois aller en Piémont pour exécuter ce que leurs Majestez ont promis à M. le Duc de Savoie, & pour ne lui donner pas sujet de se plaindre que la France le laisse à la discretion des Espagnols, au prejudice de la bonne foi d'un traité solennel. Il y va de l'honneur du Roi. Je serois le plus ingrat de tous les hommes, si je ne le preferois pas aux plus grands avantages du monde. Puisque sa Majesté m'a jugé digne d'être Duc & Pair, j'espere qu'elle me permetta d'aller prendre ma seance au Parlement, aprés que j'aurai donné une nouvelle marque de mon zéle pour le service du Roi & pour la gloire de sa Couronne. Quelques autres passeront avant moi: ce n'est pas un grand malheur. Je ne me picque point de ces choses qui peuvent contenter tout au plus la vaine délicatesse de certaines personnes de mon rang. Que d'autres marchent avant moi dans une céré-*

1616.

au Duc de Savoie.

monie;

1616. *monie ; j'y consens, pourvû qu'aucun homme du monde n'ait l'avantage de me préceder quand il sera question de servir utilement sa Majesté.* Un Seigneur qui parle d'une maniere si noble, si élevée, devroit prendre soin que le monde ne connût pas les motifs véritables de ses actions les plus éclatantes. Les instances d'une maîtresse gagnée, l'envie de s'enrichir aux dépens du Duc de Savoie & de la Republique de Venise, la passion de se distinguer des Seigneurs de France occupez alors à s'entrebattre les uns contre les autres: ces motifs ne furent-ils point plus puissans dans l'esprit du Maréchal, que le desir de servir à propos un jeune Roi, qui ne connoissoit ni son véritable honneur, ni les interêts pressans de sa Couronne? Quoi qu'il en soit, le monde trouva les sentimens de Lesdiguiéres dignes d'un grand cœur: mais peu de gens les crurent sinceres.

Voici quelque chose encore de plus héroïque en apparence. Lors que le Maréchal étoit occupé à faire tirer de son arsenal de quoi armer les soldats qu'il avoit levez, un Gentilhomme de la Franche-Comté lui vint offrir de la part du Roi d'Espagne, de quoi mettre une armée de quarante mille hommes sur pied pour conquerir la Savoie, dont sa Majesté Catholique promettoit l'investiture à Lesdiguiéres, pourvû qu'il aidât les Espagnols à se rendre maîtres du Piémont. L'artifice étoit usé: un homme de la penétration & de l'experience du Maréchal ne devoit pas s'y laisser prendre. *Je suis fort obligé au Roi d'Espagne,* répondit-il froidement. *Sa Majesté me*

fait

fait trop d'honneur de penser à moi. L'esperance de la plus belle Couronne du monde ne seroit pas capable de me détourner, quand mon devoir m'appelle quelque part. Je vas au secours de M. le Duc de Savoie contre l'intention & contre les ordres précis de la Cour. Mais il faut desobeïr en certaines occasions à son maître, pour le servir selon ses véritables interêts. On nous donne ce fait comme certain : recevons le, j'y consens. Mais ne pouroit-il point nous faire douter de la sincerité de la vertu d'un ancien Romain si vantée dans l'Histoire ? Peut-être qu'il ne voioit pas plus de solidité dans les offres avantageuses de Pirrhus, que Lesdiguiéres en trouvoit dans celles de Philippe. De pareilles rodomontades n'étoient gueres de saison. Le Maréchal connoissoit trop bien la situation presente des affaires de la Monarchie Espagnole, pour compter sur la promesse qu'on lui faisoit de lever & d'entretenir une Armée de quarante mille hommes. La maniere dont les Espagnols venoient d'abandonner le Duc de Nemours trompé par les mêmes offres, prouvoit trop clairement leur foiblesse. S'appuier sur les forces de sa Majesté Catholique, c'étoit s'appuier sur un roseau brisé. Cette Souveraineté de la Savoie entre les Rois de France & d'Espagne, étoit-elle capable de tenter un homme judicieux & expérimenté ? L'établissement de Lesdiguiéres en France étoit meilleur & infiniment plus solide. On dit que l'Ambassadeur d'Espagne desesperé de l'inebranlable fermeté du Maréchal, proposa encore à la Reine mére 1616.

1616. de le leurrer de la dignité de Connétable pour l'engager à venir à la Cour, ou bien de le faire empoisonner. Si cette alternative fut véritablement mise sur le tapis, elle étoit tout-à-fait digne des principes de Politique laissez par Ferdinand le Catholique à ses enfans, & si bien suivis par Philippe II.

Preparatifs du Maréchal de Lesdiguiéres pour passer en Piémont, nonobstant les ordres contraires du Roi, & les remontrances du Parlement de Grenoble. *Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. L. IX. Chap. 2.*

Aussi fier & guéres moins intrepide que le fameux Genéral des Carthaginois, Lesdiguiéres se préparoit à passer les Alpes au milieu de l'Hiver. Son départ fut fixé au 19. Décembre. Le Roi lui envoia ses nouvelles défenses de lever des soldats, & de les conduire dans les païs étrangers. Elles ne l'arrêterent en aucune maniére. *Sa Majesté*, disoit-il en souriant, *prevenuë par les mauvais conseils que des Ministres interessez lui donnent, ne voit pas l'importance du service que je lui veux rendre. Quelque jour elle me saura bon gré de ma desobéïssance. Allons pourtant au Parlement : faisons y publier les ordres que le Roi nous envoie. Le devoir de ma charge veut que nous aions du moins cette déference pour l'autorité du Souverain.* Lesdiguiéres se dementit en cette rencontre de l'heroïsme affecté jusques à present. Dans le temps même qu'il faisoit publier au Palais les défenses du Roi de lever des gens de guerre, ceux que Lesdiguiéres avoit à sa solde, marchoient tambour battant dans les ruës de Grenoble. Ils passerent sous les fenêtres du Palais, & les Magistrats assis sur les fleurs de lis virent avec indignation un mépris si choquant de l'autorité

torité du Roi. *Est-il donc venu ici*, disoient 1616.
quelques-uns, *dans le dessein d'insulter en nôtre presence à un Prince trop foible pour se faire obeïr ?*

Le Parlement de Grenoble aiant reçu peu de temps aprés les ordres du Roi qui leur enjoignoit de faire des instances publiques & solemnelles à Lesdiguiéres pour le détourner de l'expedition à laquelle il se preparoit avec une hauteur que la Cour n'étoit pas en état de rabattre, la Compagnie députa au Maréchal le premier Président, plusieurs Conseillers, & un des gens du Roi, qui vinrent lui faire une harangue, ou plûtôt des remontrances humbles & respectueuses. Quelle différence, bon Dieu ! entre les grands Seigneurs du temps dont j'écris l'histoire, & ceux que nous voions sous le regne present ? Une lettre de cachet, que dis-je ? une seule parole d'un Ministre d'Etat, les fait tous trembler. Plus rampans encore que cet indigne Romain du temps de Tibére, ils croient que le pouvoir de leur Roi est sans bornes, & que l'obeïssance aveugle aux commandemens les plus injustes, les plus contraires au bien de l'Etat, fait toute la gloire, toute la distinction d'un Officier de la Couronne, d'un Pair de France, d'un Prince du sang. Que je sai bon gré à un simple Gentilhomme honoré du Bâton de Maréchal de France d'avoir mieux connu & les droits de sa dignité & les bornes légitimes de l'autorité Roiale qu'on lui opposoit ! Lesdiguiéres se fit un mérite de desobeïr aux ordres précis de la Cour, reïterez

1616. plusieurs fois, & signifiez par le Parlement de la Province, parce qu'ils lui paroissoient injustes, contraires à la parole que le Roi avoit donnée à un Prince allié de la Couronne, & honteux à la nation Françoise.

Le premier Président remontra fort respectueusement au Maréchal, qu'il étoit d'une dangereuse conséquence qu'un homme de son rang & de sa reputation, parût mepriser si hautement les ordres du Roi; que l'expédition de Lesdiguiéres en Piémont causeroit peut-être une rupture entre les deux Couronnes; que toute la France lui imputeroit les malheurs dont une guerre étrangére est ordinairement suivie; que sa presence étoit nécessaire dans le Roiaume agité par le mécontentement de quelques grands Seigneurs; enfin que le Dauphiné voioit avec un regret extréme, qu'une personne si chére & si précieuse à la patrie, alloit s'exposer dans une âge avancé aux fatigues d'un pénible voiage & aux perils du siege des places, & des batailles. Le Maréchal répondit civilement aux Députez du Parlement, que le feu Roi lui avoit recommandé plus d'une fois, de ne souffrir jamais que les Espagnols opprimassent le Duc de Savoie; qu'il étoit indispensablement obligé à l'exécution de ce que le Roi & la Reine mere avoient solemnellement promis à son Altesse; que le voiage de Piémont étoit à la verité contraire aux ordres de la Cour, mais qu'il croioit n'y devoir pas déferer, quand il est question de rendre un service important

tant au Roi & à l'Etat ; qu'il jouïssoit, graces à Dieu, d'une santé parfaite, & qu'accoutumé aux plus grandes fatigues dez sa jeunesse, il supporteroit facilement celles d'un voiage assez court, & d'une expédition qui ne dureroit pas long-temps ; enfin qu'il ne pouvoit finir plus glorieusement sa vie qu'en servant son Prince, & qu'un homme de sa profession devoit souhaiter de mourir dans l'action. 1616.

Le Maréchal de Lesdiguiéres marche au secours du Duc de Savoie.

L'Armée du Maréchal marchoit déja, lors qu'il reçut des défenses encore plus expresses que le precédentes. Mais elles ne furent pas moins inutiles. Il se contenta d'écrire au Roi une lettre en forme d'Apologie, ou de Manifeste. Lesdiguiéres y representoit à sa Majesté l'interêt qu'elle devoit prendre à la conservation du Duc de Savoie, & à l'exécution du traité d'Ast. Passant ensuite aux artifices des Espagnols, afin d'éluder les promesses de leur Roi, & à la maniére dont ils avoient rejetté toutes les propositions de paix faites par le Marquis de Bethune Ambassadeur extraordinaire de France ; *J'ose dire*, ajoutoit le Maréchal, *que leur procedé est injurieux à vôtre Majesté, & que ses bons serviteurs en sont vivement offensez. Dieu m'est témoin que l'insolence & la mauvaise foi des Espagnols, m'ont determiné plus que toute autre chose à entreprendre le voiage de Piémont. Je ne puis pas souffrir que ces gens-là méprisent impunement vôtre autorité, ni que sous prétexte de rendre l'exécution du traité d'Ast plus facile, ils en proposent un nouveau qui ne fait aucune mention de l'entremise de*

Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. L. IX. Chap. 3

1616. *de vôtre Majesté. Les Espagnols veulent se rendre les arbitres souverains des affaires d'Italie, & empécher que vos alliez ne vous en donnent la moindre connoissance.* Si Lesdiguiéres ne commet point un parjure, en prenant Dieu à temoin que l'honneur du Roi & l'interêt de la Couronne, sont les véritables motifs de son entreprise, jamais sujet desobeït-il plus glorieusement à son Prince?

Il remontroit ensuite à Louïs l'obligation indispensable que sa Majesté avoit contractée de protéger le Duc de Savoie. *J'ai pris la liberté de vous faire souvenir, Sire,* poursuivoit le Maréchal, *que ni l'élévation de vôtre Trône, ni l'éclat de vôtre Couronne, ne vous dispensent point de la fidélité que vous devez à ceux qui contractent avec vous. Les Rois sont autant obligez que leurs sujets à tenir ce qu'ils promettent. Je serai absent du Roiaume pour deux mois seulement: Et j'espére que vôtre Majesté me saura bon gré d'avoir éloigné de ses Etats, un voisin dont l'ambition ne se borneroit pas à la ruine de M. le Duc de Savoie. On dit que je serai peut-être cause d'une rupture entre les deux Couronnes. Je vous supplie tres-humblement, Sire, de vous reposer sur la parole que je vous donne. Les choses seront si bien ménagées, qu'aprés avoir rendu le Gouverneur de Milan plus traitable, en lui montrant seulement les armes de vôtre Majesté, je l'obligerai à réparer l'injure qu'il a eu l'audace de lui faire, & à consentir enfin à l'exécution du traité d'Ast, dont vous étes garant.* Les choses n'arriverent pas tout-à-fait comme Lesdiguiéres l'esperoit: il fallut aller une seconde

ſeconde fois au ſecours du Duc de Savoie. 1616.
Mais le Maréchal remporta du moins la gloire d'avoir rabattu la fierté Eſpagnole de Don Pedro de Tolede, & de lui avoir fait ſentir que bien loin d'opprimer Charles Emmanuël, le Roi d'Eſpagne ſeroit en danger de perdre lui-même le Milanois, ſi la France envoioit ſes meilleures troupes en Italie.

Avantages remportez en Italie depuis l'arrivée du Maréchal de Leſdiguiéres. *Hiſtoire du Connétable de Leſdiguiéres. L. IX. Chap. 4. & 5.*

Lesdiguiéres partit le 19. Decembre comme il l'avoit projetté. Il avoit déja fait marcher environ ſept mille hommes d'infanterie & cinq cens chevaux. Un grand nombre de vieux Officiers & de braves Gentilshommes le ſuivirent dans une expédition, qui tenoit la France & l'Italie dans une merveilleuſe attente. Je ne donnerai point ici le détail des avantages que le Duc de Savoie, le Prince de Piémont, & le Maréchal remportérent dans le Monferrat, & ailleurs. On prit des places importantes; & peu s'en fallut que le Prince d'Aſcoli & d'autres Officiers conſidérables de l'Armée Eſpagnole, ne fuſſent ſurpris dans Albe. Ils n'eurent que le temps de s'enfuir avec leurs troupes & leur canon: de maniére que la ville fut laiſſée à la diſcretion du Duc de Savoie. Le Gouverneur de Milan reduit deſormais à la défenſive, eut recours à ſes artifices ordinaires; il feignit de vouloir entendre à la paix, dont les médiateurs offroient de reprendre la négociation. Heureuſement encore pour les Eſpagnols, Créqui vint de la part du Roi de France, preſſer le Maréchal ſon beau-pere de repaſſer au plûtôt les monts. Sa preſence paroiſſoit

1616. nécessaire dans le Roiaume à cause de la guerre civile qui s'y allumoit tout de bon. Charles Emmanuël tâcha de retenir encore Lesdiguiéres. Mais les ordres du Roi étoient trop positifs, & le besoin de l'Etat trop évident. Le Maréchal partit de Turin au commencement d'Avril en 1617. Le Duc de Savoie toûjours attentif à gagner un si bon & si puissant Officier de la Couronne de France, le remercia de la maniére du monde la plus obligeante. *Le feu Duc mon pere*, lui dit son Altesse, *m'a laissé ses Etats: Et vous me les avez conservez. Jugez, Monsieur, de la reconnoissance que j'ai du bon service que vous m'avez rendu.* Charles Emmanuël s'étoit fort bien souvenu des bons offices de Marie Vignon. Le monde crut qu'il avoit disposé Lesdiguiéres à franchir enfin le pas, en épousant fort solemnellement cette misérable meurtriére de son premier mari.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 566.

1617. Les esprits s'agrissoient de plus en plus à la Cour & chez les Seigneurs malcontens, lors que le Maréchal de Lesdiguiéres partit pour le Piémont. Le Duc de Nevers faisoit lever des soldats dans son Gouvernement & dans ses terres. Il se rendoit maître des villes de Champagne qui vouloient le recevoir, ou qu'on lui livroit, & il y mettoit garnison. Le Maréchal de Bouillon avoit ses intrigues en Allemagne, dans les Provinces-Unies, & dans le païs de Liége: il y faisoit acheter des armes & des munitions de guerre; on y enrolloit des soldats sous son nom. La Maréchale, sous prétexte d'aller

Lettres du Maréchal de Bouillon au Roi.

Vie de M. du Plessis-Mornai. L. IV. Lettres & Mé-

ſer à Turéne & dans les autres terres de ſon épouux, tachoit de lui faire des amis en différens endroits, & d'effacer les mauvaiſes impreſſions qu'on avoit priſes de lui dans le parti Reformé, depuis le traité de Loudun. Il crut ſe rendre ceux de ſa Religion plus favorables, en faiſant courir le bruit que le Marquis Spinola traitoit des pretenſions de la Mark Maulevrier ſur la Souveraineté de Sedan, & qu'en vertu de cette acquiſition, Spinola viendroit aſſiéger la ville avec toute les forces des Archiducs des Païs-bas Catholiques. Madame de Bouillon parloit de cela comme d'une choſe ſure, dans les endroits où elle alloit, elle en paroiſſoit allarmée, elle inſinuoit que ſi on ne couroit promptement au ſecours de Sedan, place dont la conſervation étoit d'une extreme importance au parti Reformé, les Eſpagnols s'en rendroient les maitres, & que le Maréchal d'Ancre leur penſionaire les y ſerviroit. Du Pleſſis-Mornai & les autres gens d'eſprit ne ſe laiſſerent pas prendre à cet artifice. Ils voioient bien que les Archiducs n'oſeroient pas entreprendre une choſe, qui devoit cauſer une rupture ouverte entre les deux Couronne. Quelque puiſſant que fût le Maréchal d'Ancre à la Cour, elle n'auroit jamais ſouffert qu'un étranger dépendant de l'Eſpagne, ſe mît en poſſeſſion d'une Souveraineté ſur la frontiere du Roiaume. Mais ce bruit ſervoit à couvrir les préparatifs de guerre que le Maréchal de Bouillon faiſoit à Sedan, & la levée des ſoldats qu'on lui amenoit de différens endroits.

1617. moires du même 1617.

1617. La Reine mére bien informée des desseins du Maréchal, ne se contenta pas de faire filer des troupes en Champagne, elle écrivit encore au Resident de France à Bruxelles d'obtenir des Archiducs, que leurs Altesses empéchassent qu'on ne passât sur leurs terres, pour porter des armes ou des munitions, & pour conduire des gens de guerre à Sedan. Bouillon avoit écrit le 14. Decembre au Roi une lettre de plaintes contre les Archiducs, & sur le grand nombre de gens, dont les places de sa Majesté voisines de Sedan, se renforçoient tous les jours. Aprés avoir dit au Roi que ces preparatifs semblent marquer un dessein formé d'investir Sedan, le Maréchal prie sa Majesté de trouver bon que dans une pareille conjoncture, *il use des moiens légitimes que la nature met entre les mains de chacun, quand il est question de se defendre & de conserver son bien.* Le Roi répondit à Bouillon le 27. Decembre. La lettre est assez longue. Sa Majesté y reproche au Maréchal ses intrigues & ses caballes au dedans & au dehors du Roiaume. Elle lui expose les raisons qu'on avoit d'envoier des troupes dans une Province, où le Duc de Nevers & lui temoignoient assez ouvertement avoir envie de se cantonner. Enfin le Roi demande à Bouillon une explication sur la fin de la lettre écrite à sa Majesté. *Les moiens légitimes que vous avez de vous conserver*, dit le Roi au Maréchal, *c'est de vous adresser à moi, c'est d'attendre de ma protection la conservation de ce que vous possedez par la bien-*

Mercure François. 1616.

bienveillance du feu Roi mon seigneur & pere ; c'est de me rendre l'obeïssance que vous me devez. 1617.

Bouillon ne demeura pas sans replique. Le 6. Janvier de l'an 1617. il écrivit à sa Majesté une longue lettre. C'étoit une apologie de la conduite du Maréchal depuis le traité de Loudun. Si nous l'en voulons croire, c'étoit bien l'homme du monde le plus innocent. Il n'intrigue ni au dedans ni au dehors de l'Etat. Sa conduite étoit droite & sincére ; il ne pense qu'à bien servir le Roi. Ce dernier article pouvoit être vrai en un sens. Travailler à l'éloignement de Conchini & de ses creatures, c'étoit servir Louïs fort utilement, & selon sa veritable inclination. Les lettres & les Déclarations que nous allons voir publier au nom du jeune Prince que Marie de Médicis tenoit dans l'ésclavage, se faisoient contre son gré ; il n'y avoit aucune part. La Reine mere & les creatures de son Maréchal d'Ancre disposoient de tout dans le Conseil. Le Maréchal de Bouillon crut devoir donner à la fin de sa lettre, l'explication qu'on lui demandoit au nom du Roi. *La nature*, dit-il, *nous apprend à défendre nôtre bien & à le conserver à nos enfans. Les sujets opprimez doivent premierement avoir recours à leur Souverain : car enfin, les Rois ne sont établis que pour la defense de leurs peuples. Celui qui sans être sujet, a des Etats sous la protection d'un plus grand Prince, en use autrement. Quand on l'attaque injustement il a recours au Souverain qui lui a promis de le prote-*

Mercure François. 1616.

1617. *teger ? Et en cas de refus, il use des moiens qu'il peut trouver ailleurs pour opposer une juste défense à une injuste violence. J'ai le bonheur, Sire, d'être né vôtre sujet*, poursuivoit le Maréchal ; *Et j'espere que vôtre Majesté voudra bien me conserver dans la possession des terres que mes ancêtres m'ont laissées en France, & des marques d'honneur & de distinction, dont une des plus anciennes Maisons du Roiaume de laquelle je décens, jouït depuis plusieurs siécles. Ma Souveraineté de Sedan est sous la protection de vôtre Couronne ; Et je ne puis pas me persuader que vôtre Majesté ait dessein de la priver de cet avantage. Que si la mauvaise volonté de mes ennemis, va jusques à me faire perdre l'honneur de vos bonnes graces & de la protection que vous m'avez promise ; en ce cas, Sire, je croi que la nature me permet d'opposer à leur injustice le secours de mes sujets, de mes parens, & de mes amis ; sans qu'on puisse me reprocher que je m'écarte de ce que je dois à vôtre Majesté en qualité de sujet, & de Seigneur d'une Souveraineté que les Rois vos predecesseurs, ont prise sous la protection de leur Couronne.* Le stile de la lettre du Maréchal de Bouillon est assez embarassé. Ce qui nous reste de sa façon, nous donne à penser qu'il ne s'expliquoit pas avec la netteté & la politesse ordinaire aux personnes de son rang. Je ne sai s'il n'affecta point d'être un peu mistérieux dans une conjoncture assez délicate pour lui. Quoiqu'il en soit, le monde comprit fort bien sa pensée. Les ménaces de prendre les armes, en cas que ses ennemis lui parussent avoir le dessein

ſein de le faire attaquer dans ſa Principauté de Sedan, n'étoient que trop intelligibles. Sa lettre fut regardée comme le premier manifeſte d'une guerre civile qui devoit commencer bien-tôt. 1617.

La lettre du Maréchal de Bouillon au Roi, fut bien-tôt ſuivie d'une autre que le Duc de Mayenne écrivit à ſa Majeſté. Il y demandoit juſtice d'un attentat ſur ſa vie, entrepris par un certain Vaugré que Deffuntis avoit corrompu. Ce deffuntis eſt nommé ailleurs, *la creature du Maréchal d'Ancre, & le miniſtre ordinaire de ſes violences.* Le Duc ſe plaignoit enſuite de ce qu'on lui vouloit ôter par force les places d'un Gouvernement donné à ſon pere, diſoit-il, non comme une recompenſe, mais comme une marque de ſa fidélité dans les guerres civiles. Il y conſerva l'Etat en ſon entier, ſans vouloir jamais ſouffrir que les étrangers le demembraſſent. A la verité le pere du Duc de Mayenne eut le cœur aſſez François au temps de la Ligue, pour s'oppoſer de toute ſa force, à ce que la Couronne fût demembrée, ou tranſportée dans la Maiſon d'Autriche. Mais la mémoire de ce qu'avoit fait le Lieutenant Genéral de la Ligue, devoit être ſi odieuſe au fils d'Henri IV. que le Duc de Mayenne ſemble manquer de prudence en la lui rafraichiſſant. Il repreſentoit enſuite que pour ceder au malheur du temps & aux conſeils violens du Maréchal d'Ancre & de ſes creatures, il avoit penſé à ſe bannir volontairement du Roiaume, & à ſe mettre au ſervice de

Lettres du Duc de Mayenne au Roi, & du Roi au Duc de Mayenne.
Mercure François. 1617.

1617. la Republique de Venise. *Quoique le respect que j'ai, Sire, pour vos commandemens*, ajoutoit Mayenne, *m'ait fait oublier les injustices que j'ai souffertes de la part de vos Ministres; quoique je temoigne chercher uniquement le repos, que l'innocence de mes actions devroit me procurer, ils ne cessent point de me persecuter. Car enfin la maniere dont je suis traité, ne se peut nommer qu'une persecution insupportable & inouïe dans vôtre Roiaume.*

Louïs répondit au Duc de Mayenne par la plume de Richelieu son nouveau Secretaire d'Etat. La lettre étoit mieux faite & plus finement tournée que celle du Duc. On y touchoit fort delicatement ce que Mayenne avoit avancé des prétendus services de son pere au temps de la Ligue, dont il étoit le Lieutenant Genéral. *Je ne répons point*, faisoit-on dire au Roi, *à la maniere dont vous voulez que feu mon cousin le Duc de Mayenne vôtre pere ait obtenu le Gouvernement qui vous a été confié. Sa bonne conduite durant les dernieres années de sa vie, me fait oublier ses premieres actions, qu'il a souvent condamnées lui-même. Il a temoigné tant de zéle & de fidelité depuis la fin des troubles de la Ligue, que si un Souverain peut avoir quelqu'obligation à son sujet, je confesse que je lui suis redevable, & sur tout de vous avoir recommandé plusieurs fois de vivre & de mourir dans l'obeïssance que vous me devez.* Ce temoignage que Louïs XIII. rend à la mémoire du feu Duc de Mayenne doit être conservé dans l'Histoire: & ce que Richelieu y coule en passant; *si un Souverain peut*

peut être redevable de quelque chose à son sujet; 1617.
cela, dis-je, meritéroit nos reflexions. Le genie de ce Courtisan flateur & ambitieux commence à s'y découvrir. Croioit-il donc qu'il fût indigne de la majesté du Prince, d'avouër qu'il a de l'obligation à ses sujets? Si l'Evêque de Luçon faisoit parler de la sorte le Turc, ou le Mogol, on le lui pardonnéroit peut-être. Puisque les François sont obligez à leur Roi quand il les gouverne selon les regles de l'équité, le Roi leur est pareillement obligé quand ils le servent bien. Les engagemens & les devoirs sont reciproques de part & d'autre. Tels sont les principes de la politique établie en France depuis Richelieu & Mazarin. Au lieu de faire bien comprendre aux Rois & aux jeunes Princes, qu'ils sont faits uniquement pour le peuple, on leur dit sans cesse que tous les hommes ne sont faits que pour eux. Loüis promet au Duc de Mayenne que l'attentat dont il se plaint sera rigoureusement puni: Et sa Majesté lui reproche ensuite que ses actions ne répondent pas aux protestations qu'il faisoit de sa fidelité & de l'innocence de sa conduite, *Ces choses*, disoit le Roi, *sont incompatibles avec les intrigues & les caballes où vous entrez, avec les levées de gens de guerre que vous faites non seulement sans ma permission, mais encore contre ma volonté.*

Tout le monde crie contre le Marechal d'Ancre.

Dans le temps même que Marie de Médicis faisoit parler de la sorte le Roi son fils, Luines le confirmoit de plus en plus dans la pensée de contenter les grands Seigneurs

1617. & le peuple, en éloignant le Maréchal d'Ancre, & en ôtant l'administration des affaires à la Reine mere. Conchini s'en appercevoit fort bien. Outré de ce que les malcontens trouvoient chaque jour de nouveaux moiens de le rendre suspect au Roi, & plus odieux à toute la France, le Maréchal d'Ancre avoit pris la resolution de pousser les choses à l'extremité, & d'abattre à force ouverte un si puissant parti formé contre lui. Barbin son plus initime confident, homme violent & emporté, l'y exhortoit avec une vehémence d'autant plus grande, qu'il ne se pouvoit soutenir lui-même, qu'en ruïnant sans ressource tous ceux qui avoient conjuré la perte de l'auteur de sa fortune. Mangot & Richelieu étoient dans le même cas. Ils affectoient plus de modération au dehors; mais ils ne se donnoient pas de moindres mouvemens pour conserver le maniement des affaires à Marie de Medicis & à son Conchini. La ruïne du Favori devoit entrainer celle de la Reine qui l'avoit élevé. Tourmentée de tous côtez, elle avoit quelquefois envie de remettre le gouvernement de l'Etat entre les mains de son fils, afin qu'il en disposât comme il lui plairoit. Mais les insinuations artificieuses de Barbin la détournoient bientôt d'une resolution, qu'elle ne prenoit que foiblement. *Madame*, lui disoit Barbin, *si vous laissez une fois l'administration des affaires, vous coupez la gorge à vos enfans. Ils sont absolument perdus dez que vous ne gouvernerez plus.*

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 29. 30, 31. Mercure François. 1616.

Con-

Conchini effraié de l'orage qui ſe formoit au deſſus de ſa tête, preſſoit ſouvent ſa femme de s'en retourner avec lui en Italie. La mort de leur fille arrivée au commencement de cette année lui paroiſſoit un preſage aſſuré de la chute de ſa Maiſon. Mais la Galigaï avoit plus de fermeté, ou plûtôt moins de prudence que ſon époux. Voiant donc qu'il ne pouvoit pas ſurmonter l'opiniatreté d'une femme qu'il n'oſoit abandonner, le Maréchal d'Ancre faiſoit non ſeulement travailler aux préparatifs de la guerre qu'il vouloit commencer au Printemps prochain; mais il penſoit encore à ſe cantonner & à ſe défendre dans la Normandie en cas de beſoin. On avançoit par ſon ordre les fortifications de Quilleboeuf avec une diligence extréme. La place étoit importante par ſa ſituation prés de l'embouchure de la Seine. Il avoit acheté le Gouvernement du Pont de l'Arche; & le bruit couroit qu'il traitoit de celui de Vernon, de Meulan, & de Corbeil entre les villes de Paris & de Rouën ſur la même riviére. Ses ennemis l'accuſoient dans quelques libelles répandus exprés, d'avoir tiré des ſommes immenſes du threſor Roial, de faire une dépenſe inouïe & des profuſions exorbitantes; enfin, de vouloir ſe rendre maître de la Loire auſſi bien que de la Seine, en achetant les Gouvernemens d'Amboiſe, d'Angers, & de Nantes. Ces bruits, dont les uns étoient faux, & les autres aſſez bien fondez, révoltoient les eſprits d'une étrange maniére contre Marie de Medicis, contre Conchini, & contre le

1617.

1617. le nouveau Ministére. Tout le monde se plaignoit du gouvernement ; on en éxageroit la rigueur & la violence, chacun grossissoit selon sa passion, ou selon ses interêts, les malheurs, qui menaçoient la France. Luïnes & ses creatures rapportoient tout au jeune Roi : ils lui faisoient craindre un soulévement général de tous ses sujets. *Chose étrange!* s'écria-t-il un jour. *Le Maréchal d'Ancre entreprend de ruïner mon Roiaume, & je n'ose en parler à ma mere. Elle entreroit incontinent dans une colere furieuse.* On profitoit de ces momens; on exhortoit Louïs à prendre une bonne resolution de perdre Conchini à l'insçû de Marie de Medicis sa protectrice.

Le Duc de Nevers est déclaré rebelle & criminel de léze-majesté. *Mercure François.* 1617. *Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. IV. Pag.* 27. 28. *&c.*

La Déclaration du Roi contre Gonzague Duc de Nevers verifiée au Parlement le 17. Janvier, fit redoubler les cris & les murmures. On ne put voir sans indignation la rigueur extréme de la Reine mere, au regard d'un Seigneur d'une si grande distinction, & fort estimé en France. Rien ne pressoit de le declarer rebelle & criminel de léze-majesté. Sa revolte n'étoit pas encore ouverte. Certaines entreprises qu'il avoit faites en Champagne, étoient trop violentes : on ne doit pas les excuser. Il paroissoit vouloir se cantonner dans son Gouvernement avec le Maréchal de Bouillon. Mais enfin, on pouvoit le ménager encore. Les choses n'étoient pas entierement desesperées à son égard; & cette précipitation faisoit penser que le Maréchal d'Ancre vouloit le pousser à la derniére extrémité. La Duchesse Doüairiére de Longueville

gueville sœur de Gonzague s'efforçoit de le racommoder avec la Cour. Bentivoglio nouveau Nonce du Pape à la place d'Ubaldini fait Cardinal, s'emploioit pour cet effet auprés de la Reine mere, du Maréchal d'Ancre, & des nouveaux Ministres d'Etat, à la sollicitation de la Doüairiére de Longueville. Mais Conchini avoit tellement irrité Marie de Medicis contre le Duc de Nevers & contre les autres, qu'elle répondit au Nonce que les voies de la douceur aiant été inutiles jusques alors, on avoit resolu de reprimer l'audace de ces Messieurs par la rigueur & par la force. *Ils veulent faire les petits Rois dans leurs Gouvernemens*, dit la Reine mere à Bentivoglio. *Mais je saurai bien les réduire. Les choses en sont venuës à l'extremité. Il faut ruiner & punir une bonne fois ces esprits brouillons & entreprenans, ou souffrir que le Roi perde toute son autorité.* 1617.

Le Maréchal d'Ancre ne répondit pas moins fiérement que sa Maîtresse aux instances du Nonce en faveur de Gonzague. Rempli des grands projets qu'il avoit dans sa tête, Conchini dit que le Roi auroit bien-tôt une Armée de vingt-quatre mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. *Le Comte de Schomberg*, ajouta-t-il, *a reçu ordre d'aller en Allemagne, & d'en amener de bonnes troupes. Pour moi, j'ai resolu de lever & d'entretenir cinq mille hommes à mes dépens. Je veux aprendre aux François ce que tous les bons serviteurs du Roi doivent faire dans une pareille occasion.* L'Evêque de Luçon parut autant animé que Conchini son patron. Il fit entendre à Bentivoglio

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 33. 34. 35.

glio

1617. glio que le Roi vouloit être le maître dans ses Etats. *Sa Majesté espére*, dit Richelieu, *que si le Duc de Nevers & les autres prenent ouvertement les armes, le Pape les excommuniera comme des rebelles à leur Souverain.* Le Nonce fut surpris d'un pareil compliment. Il répondit en termes generaux que le Roi devoit attendre tous les secours & tous les bons offices imaginables de la part de sa Sainteté. Bentivoglio ne fit pas de plus grandes avances. La proposition de lancer les foudres du Vatican lui paroissoit de trop grande conséquence. Une procédure si violente étoit capable de soulever les Seigneurs malcontens contre le Pape, & de les jetter dans le parti Reformé.

Le Pere de Berulle Genéral de l'Oratoire en France, agit à la Cour en faveur du Duc de Nevers.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 32. Lettres & Mémoires

Je trouve dans les mémoires de ce temps-là, que la Duchesse de Longueville fit encore agir le P. de Berulle en faveur du Duc de Nevers. Tout entre dans les intrigues de Cour: les devôts & les Directeurs y ont souvent plus de part que les autres. Pierre de Bérulle étoit issu d'une Maison noble en Champagne, alliée de celle des Séguiers, famille fort distinguée dans la robe. Aiant embrassé l'Etat Ecclesiastique, il se fit extrémement connoître dans le monde, par l'institution de la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire, dont il fut le premier Supérieur Genéral. C'étoit un homme d'esprit, d'une vie exemplaire, & d'une dévotion fort sublime. On auroit dû le condamner comme *Quiétiste* en ce temps-ci: car enfin, il va plus loin encore que M. l'Archevêque de Cambrai. Mais par bonheur pour lui, il

il ne s'avisa jamais d'avancer des principes de Politique aussi dangereux & aussi desagreables en France, que ceux qui se lisent dans *les Avantures de Telemaque*. Marie de Medicis & plusieurs Dames du premier rang avoient une estime particuliere pour la pié-té du P. de Bérulle, Il en dirigeoit quelques-unes: Et cela lui donna un fort grand credit à la Cour. Nous le verrons desormais emploié en des négociations importantes. La Reine mere lui obtiendra même le chapeau de Cardinal. La Congregation qu'il avoit instituée en 1611. rend son nom immortel & glorieux. Elle a donné & elle donne encore de fort savans hommes, des Evêques d'un mérite distingué, & de fort grands Predicateurs à la Communion de Rome en France. Oserai-je me faire honneur d'y avoir été formé moi-même? Outre que j'en ai été un particulier assez médiocre, mon nom est si odieux à Paris & ailleurs, que je dois craindre de faire tort à Messieurs de l'Oratoire, en voulant leur témoigner l'obligation que je leur ai de mon éducation. Peut-être que je préviendrai ce malheur, en déclarant avec la même sincérité, que je n'ai point appris d'eux les principes de la Religion Protestante que j'ai embrassée, ni les maximes de Politique répanduës dans cette Histoire. Leurs ennemis ont souvent tâché de les rendre suspects de sentimens peu orthodoxes dans l'Eglise de Rome, & contraires au service de leur Roi. Ce sont d'insignes faussetez. Je les ai toûjours reconnus

1617. *de M. du Plessis-Mornai.* 1617.

1617. connus de fort bons sujets. Pour ce qui regarde la Religion qu'ils professent, bien loin de les y trouver peu attachez, j'étois surpris que des Ecclesiastiques si raisonnables, & si éclairez, donnassent dans les pratiques les plus superstitieuses de la Communion Romaine. Leur bon Pere Genéral ne reüssit pas dans ce qu'il voulut négocier en faveur des Ducs de Nevers & de Mayenne, à la Cour & à l'hôtel de Guise, où il étoit dans une grande consideration.

Lettre du Duc de Nevers au Roi sur la Déclaration publiée par sa Majesté contre lui.

Gonzague alla trouver le Duc de Mayenne & les autres Seigneurs à Soissons. Ce fut de là qu'il répondit à la Déclaration publiée contre lui, par une lettre écrite au Roi en forme de manifeste. Comme sa Majesté lui donnoit quinze jours de terme pour reconnoître sa faute, il y proteste qu'il est prêt à se rendre auprés du Roi, à se justifier dans son Conseil, ou dans la Cour des Pairs de France, & à renvoier les gens de guerre qu'il a cru devoir mettre dans ses maisons pour les défendre contre les entreprises de ses ennemis.

Mercure François. 1617.

Mais je vous prie de considerer, Sire, ajoute le Duc, *que tout le gouvernement de l'Etat, se trouve aujourd'hui entre les mains du Maréchal d'Ancre, & de ses creatures. Il est le seul arbitre de la vie, des biens, des honneurs & des dignitez de vos sujets. Vos anciens Ministres sont éloignez. Les seaux sont ôtez à M. du Vair: on n'aime pas sa probité. Le Maréchal d'Ancre abuse avec une audace insupportable, du nom de vôtre Majesté pour exercer les plus grandes violences contre moi, & contre tous ceux qu'il croit capables de s'opposer à son insatiable avarice & à ses*

ſes ambitieux projets. Ces raiſons, Sire, m'obligent à ſupplier trés-humblement vôtre Majeſté, qu'il lui plaiſe de me donner premierement les ſeuretez néceſſaires pour ma perſonne & pour mes biens, & de regler que le Maréchal d'Ancre & ſes creatures, ne prendront aucune connoiſſance de ce qui me regarde. Ils ſont mes ennemis déclarez: ils ne cherchent qu'à ruiner vos bons ſerviteurs. Et afin que des juges équitables & deſintereſſez, examinent ma conduite, je prens la liberté de ſupplier encore vôtre Majeſté d'appeller les Princes, les Ducs & Pairs, les anciens Officiers de vôtre Couronne, les Miniſtres d'Etat qui ont ſervi ſi utilement le feu Roi dans ſes importantes affaires. Je me ſoumettrai volontiers à leur jugement quand ils ſeront auprés de vôtre perſonne, ou bien à celui de la Cour des Pairs, ſelon les Loix du Roiaume, & dans les formes acoutumées en pareilles rencontres. C'eſt avec un extreme regret que je me voi dans la néceſſité de prendre ces précautions. Mais puis que le Maréchal d'Ancre mon ennemi a maintenant le ſeau, la main, & le threſor Roial de vôtre Majeſté, puis qu'il diſpoſe, comme il lui plaît, de vos forces & de vos Armées, j'ai de juſtes raiſons de craindre, qu'il n'ait le pouvoir d'opprimer mon innocence, & de vous faire ſigner contre vôtre volonté ma ruïne & ma condamnation. 1617. Il n'y a toûjours eu que trop de plumes vénales au ſervice de ceux qui ſont au ſupréme degré de la fortune. Conchini ne manqua pas d'en trouver une qui lui fit un méchant contre-manifeſte pour répondre à ce que le Duc de Nevers diſoit de lui. L'écrit ne contient que des recriminations contre Gonzague, & de

1617. de basses flateries pour le Maréchal d'Ancre. On nous l'y dépeint comme un excellent homme que ses bonnes qualitez, & ses importans services, rendent l'objet de l'envie & de la haine du Duc de Nevers & des autres Seigneurs.

Les Ducs de Vendôme & de Mayenne; le Maréchal de Bouillon, le Marquis de Cœuvres, & le President le Jai sont declarez rebelles & criminels de léze-majesté. *Mercure François.* 1617.

Certaines remontrances des Ducs de Vendôme & de Mayenne, & du Maréchal de Bouillon au Roi, suivirent de fort prés la lettre du Duc de Nevers. Ils s'y plaignoient avec beaucoup d'aigreur du Maréchal d'Ancre, de sa femme, & de leurs creatures. Il est assez surprenant que la Galigaï se trouve nommée dans une piéce de cette importance. Le credit d'une confidente auprés de sa maîtresse, meritoit-il d'être allegué comme un prétexte legitime du mécontentement des grands Seigneurs & des Officiers de la Couronne? On voit bien la raison des auteurs des remontrances. Ils décrioient la Maréchale d'Ancre comme une sorciere & une empoisonneuse, capable d'attenter à la vie du Roi & de Monsieur son frere unique. Comme les Manifestes, les Remontrances, & de semblables écrits se font principalement dans les guerres civiles pour prévenir & pour remuër le peuple, ceux qui les publient, s'imaginent qu'il leur est permis d'avancer je ne sai quelles pauvretez plus propres à faire impression sur l'esprit d'une populace ignorante, que les choses du monde les plus raisonnables. Je ne suis pas de ce sentiment. L'équité sied bien par tout. Il faut du moins se tenir dans les bornes de la vraisemblance.

Les malcontens soutiennent hardiment dans un

un Manifeste fort ſerieux & bien travaillé, qu'il eſt à craindre que Conchini & ſa femme ne faſſent mourir le Roi & Monſieur. Cela eſt pitoiable. Qu'y avoit-il à gagner pour eux dans un attentat ſi noir & ſi perilleux ? La Reine mere leur protectrice auroit perdu ſurement toute ſon autorité: le Prince de Condé leur ennemi juré ſeroit monté ſur le thrône: que devoient-ils attendre d'un Roi ſorti de la priſon, où Marie de Medicis l'avoit enfermé à leur ſollicitation ? Il ſe peut bien faire que le mari & la femme, credules, ſelon le génie de leur nation, aux predictions de l'Aſtronomie judiciaire, aient conſulté des Devins & des Aſtrologues ſur leur fortune, ou ſur la durée de la vie du Roi, dont la ſanté fut toûjours foible & délicate. Mais qu'ils aient jamais penſé à faire perir les deux appuis de l'autorité de la Reine mere, & de leur fortune, c'eſt la choſe du monde la moins vraiſemblable. Comment des perſonnes du premier rang ontelles ôſé dire une pareille extravagance à la face de toute l'Europe ? Ces calomnies impertinentes gatent la meilleure cauſe. Ceux qui liſent maintenant les écrits publiez contre le Maréchal d'Ancre & ſa femme, ſont tentez de croire, qu'ils furent injuſtement opprimez, & que les Ducs de Nevers, de Mayenne, & de Vendôme, le Maréchal de Bouillon & les autres, ne ſuivoient que les mouvemens de la haine, de l'envie, & de quelques autres paſſions aveugles & violentes. Il falloit s'en tenir à l'avarice & à l'ambition demeſurée d'un étranger qui vouloit 1617.

1617. gouverner lui ſeul ſous le nom de la Reine mere. Cela ſuffiſoit pour demander ſon éloignement.

Sire, diſoient les Malcontens dans leurs remontrances au nom des Princes, des Ducs & Pairs, des anciens Officiers de la Couronne & des principaux Seigneurs du Roiaume, *le Maréchal d'Ancre, ſa femme, & leurs creatures ſont la ſeule cauſe des maux que nous ſentons, des deſordres que nous voions, & des grands malheurs que nous craignons. Depuis la mort du feu Roi, le Maréchal d'Ancre s'eſt mis par ſes artifices, en poſſeſſion de tout le gouvernement de l'Etat. Il eſt le maitre de vos Conſeils, de vos armes & de vos fortereſſes. Il étouffe la liberté légitime des remontrances de vos Parlemens, il empriſonne vos principaux Officiers; il eſt l'auteur de la violence faite au premier Prince du ſang.* On prie enſuite le Roi de prendre le Duc de Nevers ſous ſa protection, d'arrêter les procédures extraordinaires & injuſtes qu'on a commencées contre un Seigneur ſur des prétextes ſi notoirement faux, que la voix du public ſuffit pour les refuter. *Quel eſt le crime de M. le Duc de Nevers?* demandent ſes amis. *Il eſt d'une des plus illuſtres Maiſons de vôtre Roiaume, il aime ſa patrie, il en procure le repos, il a du zéle pour vôtre ſervice, il ne connoit point d'autre autorité légitime que la vôtre. Voila, Sire, tout ſon crime.*

Après avoir excuſé tant bien que mal, certaines entrepriſes du Duc de Nevers en Champagne, on ſupplioit ſa Majeſté de remédier aux deſordres de l'Etat, de faire exé-

exécuter le traité de Loudun, & de rappeller dans son Conseil les Princes du sang, les Ducs & Pairs, les anciens Officiers de la Couronne, & les Ministres dont le feu Roi s'étoit servi. Ces remontrances furent mises entre les mains de Richelieu Secretaire d'Etat. La Reine mere & son Maréchal d'Ancre les firent supprimer. Mais Luines d'intelligence avec les malcontens, disoit tout au Roi. Et le soin que Marie de Médicis prend de dérober à son fils la connoissance de ce qui se passe, ne sert qu'à donner occasion au Favori d'irriter encore plus son Maitre, d'augmenter ses soupçons, & de le fortifier dans la défiance qu'on avoit commencé de lui inspirer. 1617.

Avant que de répondre aux remontrances de Mayenne, de Vendôme & de Bouillon, la Reine mere les fit declarer rebelles & criminels de léze-majesté, à moins que dans quinze jours ils ne rentrassent dans leur devoir. Le Marquis de Cœuvres & le Président le Jai furent compris dans la même Déclaration. Le Parlement de Paris vérifioit aveuglément tout ce que la Cour lui envoioit. Les chefs de cette Compagnie que nous avons vû, il n'y a pas encore deux ans, s'élever si hautement contre le Maréchal d'Ancre, étoient-ils donc devenus ses esclaves? Aions meilleure opinion de ces Messieurs. Ils haïssoient autant que les autres, Conchini & ses creatures. Mais ils craignirent d'offenser un homme qui paroissoit en état d'opprimer bien-tôt le parti des malcontens, trop foibles pour résister

1617. au grand nombre de troupes que la Reine mere faisoit marcher contr'eux de tous côtez. Quoiqu'il en soit des véritables motifs du silence des Magistrats dans ces grandes affaires, je ne puis les excuser d'une trop grande molesse. Devoient-ils laisser mettre en prison le premier Prince du sang, & déclarer criminels de léze-majesté des Seigneurs distinguez par leur naissance, par leurs emplois, & par leurs services, sans remontrer du moins les conséquences dangereuses d'une procédure si precipitée, si violente ?

Peu de temps aprés cette Déclaration du Roi, on en vid paroitre une autre en forme de Manifeste au nom de sa Majesté, *sur le sujet des mouvemens de son Roiaume*. C'étoit à proprement parler, une réponse à la derniere lettre du Duc de Nevers & aux remontrances des trois autres Seigneurs. L'écrit fut apparemment de la façon de l'Evêque de Luçon. Il le signa en qualité de Secretaire d'Etat. Le Duc de Rohan bon connoisseur, trouvoit la *piece delicate & bien faite*. D'autres la crurent trop diffuse. Il y a, disoit-on, beaucoup de paroles & peu de raisons solides. L'Auteur prétend y réfuter ce que le Duc de Nevers & les autres avoient dit contre la violence & l'injustice du Gouvernement, & faire voir la fausseté du prétexte qu'ils alleguoient pour s'excuser de se rendre auprés du Roi, dont leurs ennemis avoient usurpé toute l'autorité, & que Conchini tenoit dans une espéce de prison. A la fin de la Déclaration le Se-

Mercure François. 1617.

Secretaire fait protester au jeune Louïs *devant Dieu & devant les hommes*, que la seule nécessité de réprimer la revolte de ses sujets, lui met les armes à la main; qu'il les prend à regret contre des gens qui devroient exposer leur vie pour son service; que sa Majesté versera des larmes sur le sang qu'on la contraindra de répandre; qu'elle voudroit de tout son cœur pouvoir soutenir la dignité de sa Couronne, sans exposer son peuple aux malheurs inséparables d'une guerre civile, allumée par des Seigneurs qui veulent ruïner l'autorité du Souverain, démembrer le Roiaume, se cantonner chacun de leur côté, & se faire les tirans de Provinces où ils doivent seulement veiller à l'observation éxacte des ordres du Roi. *Sa Majesté*, faisoit-on dire à Louïs sans son aveu, peut-être contre son gré, *espére que Dieu qui protége les Rois & les Roiaumes, & qui a deja fait tant de merveilles en faveur de la France, imputera aux rebelles les suites funestes de la guerre civile; qu'il favorisera la justice de ses armes; & qu'aprés avoir fait souffrir aux perturbateurs du repos public la punition duë à leur desobeïssance, il rendra la paix à l'Etat. De maniére que si le commencement du regne de sa Majesté, est troublé par les factions de quelques esprits inquiets & ambitieux, la fin en sera paisible & glorieuse.* Les vœux que Richelieu faisoit prononcer au Roi, furent acomplis. Le calme succeda pour un temps à cette grande agitation. Mais ce fut tout autrement que le bon Evêque ne le demandoit à Dieu. 1617.

1617. Manifeste des Seigneurs malcontens.

Les malcontens qu'on attaquoit avec les armes, auſſi bien que par les Déclarations du Roi, publiérent de leur côté un fort long Manifeſte, *contre la tirannie du Maréchal d'Ancre & de ſes adherants.* Il ſeroit trop long d'en faire ici l'extrait. C'eſt un long recit que les Seigneurs donnent à leur maniére, de tout ce qui s'eſt paſſé depuis le traité de Loudun; & une invective outrée contre Conchini. On y exagére trop ſes uſurpations prétenduës. Si nous en voulons croire les auteurs du Manifeſte, le Maréchal d'Ancre n'étoit pas moins puiſſant que les anciens Maires du Palais: il ne laiſſoit à Louïs que le titre & l'éclat exterieur de la Roiauté. Sa tirannie étoit ſi grande qu'on n'oſoit pas ſans crime ouvrir la bouche pour s'en plaindre. Il avoit opprimé la liberté dans l'aſſemblée des Etats generaux & du Parlement. Enfin ſes creatures avoient formé le deſſein au temps des Etats, de faire paſſer en loi, que les Princes du ſang n'auroient deſormais aucune part au gouvernement du Roiaume. Preſque tous les reproches faits dans cette piéce au Maréchal d'Ancre, ſont ſi outrez & ſi peu vraiſemblables, qu'elle eſt plus propre à le juſtifier, qu'à le flétrir dans l'eſprit des perſonnes équitables & deſintereſſées. S'il n'étoit pas viſible que ſes ennemis ont moins penſé à dire la verité, qu'à ſoulever contre lui une populace ignorante, on devroit leur donner le ridicule que méritent les auteurs des libelles ſcandaleux & diffamatoires. Des calomnies ſi atroces ſont indignes, je ne

Mercure François 1617.

ne dis pas de Chrétiens, mais de tous ceux 1617.
qui ont quélques ſentimens d'honneur & de probité.

Le Manifeſte finiſſoit comme les autres en pareilles rencontres. Les Seigneurs proteſtent qu'ils ne prenent les armes que pour le rétabliſſement de l'autorité du Roi, & pour la conſervation de l'Etat. On ne manque pas non plus d'inviter tous les bons François à concourir à une ſi juſte entrepriſe, & de rendre reſponſables des ſuites malheureuſes de la guerre, ceux qui auront la lâcheté de ſouffrir l'affermiſſement de la tirannie du Maréchal d'Ancre. Ce qu'il y a de déplorable ici, c'eſt que le faux ſerment ne coûte rien. *Nous prenons Dieu & nos conſciences à temoin*, diſent les auteurs du Manifeſte, *que nous n'avons point d'autre interêt que celui du public. Nous ne cherchons que le bien du Roiaume. Le but que nous nous propoſons; c'eſt de faire rendre au Roi l'obeïſſance qui lui eſt duë par ſes bons & fideles ſujets ſelon leur rang & leur dignité, de remettre l'autorité ſouveraine entre ſes mains, enfin de rétablir la juſtice & l'obſervation exacte des loix de l'Etat & des Edits de pacification.* Ces Meſſieurs pouvoient s'epargner le crime du parjure. Le monde n'étoit plus leur duppe. Ils avoient ſi bien fait connoitre la fauſſeté de leurs ſermens & de leurs proteſtations, qu'ils offenſerent Dieu inutilement. On ne les crut pas davantage. *Qu'ils penſent premiérement à devenir plus droits & plus ſinceres*, diſoit-on, *& nous ajouterons foi aux manifeſtes & aux dé-*

1617. *clarations de ces prétendus zélateurs du bien public.*

Lettre du Duc de Nevers au Pape en forme de Manifeste.

Commc le Duc de Nevers avoit quelques interêts à ménager à Rome, à cause de la succession des Etats de Mantouë qui le regardoit, en cas que le Duc Ferdinand & le Prince Vincent de Gonzague mourussent sans enfans mâles, il écrivit une longue lettre au Pape en forme de Manifeste, ou d'Apologie sur ce qu'il prenoit les armes. Je ne sai s'il ne craignoit point l'excommunication que l'Evêque de Luçon avoit proposée au Nonce. Le Duc étoit un homme assez extraordinaire dans ses maniéres: il vouloit se distinguer des autres en tout. Il rouloit de grands desseins, sa vanité lui faisoit souvent faire des démarches ridicules, & qui ne lui convenoient nullement. N'est-ce pas une chose fort plaisante, que de le voir parler dans sa lettre au Pape, comme s'il étoit non seulement le médiateur, mais encore le garant du traité de Loudun? qualité dont Villeroi n'avoit pas seulement voulu donner l'ombre au Roi d'Angleterre, en permettant que son Ambassadeur signât le traité. C'est sur cette prétenduë garantie que Nevers fonde la justification de sa lettre écrite au Roi, pour lui demander quelle raison il avoit euë de faire arrêter le Prince de Condé: chose qui paroissoit au Duc une infraction manifeste d'une paix dont ils s'imaginoit devoir faire observer les conditions au Roi & au Prince de Condé, en se déclarant encore le premier aggresseur. Il y a là quelque chose de si ridicule, de si

Mercure François. 1617.

bi-

bizarre qu'on ne peut s'empécher de rire en lisant sa lettre, quoi qu'elle soit d'ailleurs fort bien écrite. 1617.

Nevers nous y represente les Ducs de Mayenne & de Vendôme & le Maréchal de Bouillon, comme des gens qui se sont plaints à lui de l'inexécution du traité de Loudun, & qui ont eu recours à sa protection contre les violences de la Cour de France, & contre l'injustice faite au Prince de Condé, à peu prés comme le Duc de Savoie imploroit alors le secours des armes du Roi contre le Gouverneur de Milan, qui refusoit d'observer les conditions du traité d'Ast, dont sa Majesté avoit promis la garantie. Nevers croioit apparemment être devenu quelque puissant Souverain. Cela ne doit pas nous surprendre. Nous avons vû qu'au temps des derniers mouvemens du Prince de Condé, le Duc avoit levé quelques troupes, & que se tenant neutre, il offroit sa mediation, dans le dessein de se declarer contre ceux qui n'accepteroient pas la paix à des conditions raisonnables. Il semble que le Duc ait senti le ridicule du personnage qu'il vouloit faire : car enfin c'est une chose extraordinaire qu'un simple sujet, quelque riche, quelque puissant qu'il soit d'ailleurs, pretende être le garant d'un accommodement qu'il a négocié entre son Roi & des Seigneurs qui demandent la réformation de quelques desordres du Gouvernement. Pour ne s'exposer pas tout à fait à la raillerie de ses ennemis & des malins, Nevers insinuë dans sa lettre qu'a-

1617. prés la détention du Prince de Condé & la retraite des Seigneurs effraiez, son premier dessein fut d'interceder auprés du Roi pour son Altesse & pour les autres ; mais que des Ministres esclaves du Maréchal d'Ancre, non contens de fermer l'entrée aux justes remontrances que Nevers envoioit à la Cour, l'ont encore fait traiter comme un rebelle : de maniere qu'il croit être maintenant en droit de se défendre contre une injustice si criante.

Murmures du peuple à l'occasion d'une lettre du Maréchal d'Ancre au Roi. *Mercure François.* 1617.

Le Maréchal d'Ancre crut devoir se signaler aussi par quelque écrit publié de sa part. On entendoit crier tous les jours à Paris des lettres, des manifestes, des déclarations, ou du Roi, ou de quelques Seigneurs. Mais on n'avoit encore rien vû de la façon de Conchini. Quelques Ecrivains à ses gages, avoient seulement entrepris de le justifier dans leurs réponses aux lettres & aux remontrances des Seigneurs déclarez contre lui. Le Maréchal étoit allé en Normandie vers le mois de Mars, pour visiter les fortifications de Quillebeuf, & pour faire passer au Parlement de Rouën un don considérable qu'il avoit obtenu sur les bois de la Province. Je ne sai comment il s'avisa d'écrire du Pont de l'Arche au Roi une lettre qui fut publiée ensuite. Son orgueil l'aveugla-t-il en cette occasion ? Ne fut-ce point quelque ennemi secret & malin qui voulut le porter à se rendre lui-même encore plus odieux, en paroissant à contretemps sur la scéne ? Quoi qu'il en soit, on crie dans Paris une *Lettre de M. le Maréchal d'Ancre au Roi.* Il y donnoit

noit avis à sa Majesté que les six mille hommes de pied & les huit cens chevaux, dont il lui avoit parlé en prenant congé d'elle, étoient prêts à marcher où le Roi l'ordonneroit. Conchini offroit de les conduire lui-même, & de les entretenir quatre mois à ses dépens. Il prioit seulement sa Majesté de trouver bon qu'il en gardât mille fantassins pour la seureté des places, dont il étoit Gouverneur. *J'attendrai vos ordres, Sire,* disoit le Maréchal dans sa lettre, *& j'irai servir vôtre Majesté dans tous les endroits qu'il lui plaira de me marquer. Je la supplie trés-humblement de n'avoir égard ni à la dignité dont elle m'a honoré, ni à la dépense que j'ai faite. Toutes les conditions me seront bonnes, pourvû que la France connoisse que j'ai un zéle ardent pour le bien de l'Etat, & un attachement sincere au service de vôtre Majesté. Quoique la qualité de Maréchal de France me donne le droit de commander dans l'armée où je serai, & sur tout des troupes levées & entretenuës à mes dépens; je suis prêt d'obeïr à qui il vous plaira. Content de ne céder à personne quand il sera question de courir promptement au service de vôtre Majesté, je n'aurai aucune contestation avec qui que ce soit, ni pour le rang, ni pour le commandement.* 1617.

Ces offres & ces protestations étoient nobles & genéreuses : on les auroit admirées dans un autre. Mais elles n'étoient pas de saison : elles ne convenoient point à un étranger universellement haï à cause de ses grandes richesses, & de son pouvoir exorbitant. Ceux qui ont trop de vanité,

1617. té, manquent ordinairement de prudence. Tout le monde crie contre les biens immenſes & contre la puiſſance ſans bornes de Conchini: pourquoi vient-il apprendre au public qu'il a ſept mille hommes levez & entretenus de ſon argent? Au lieu de ſe faire un mérite auprés du Roi, auquel il offre ſes troupes & ſon ſervice, il ſe rend encore & plus ſuſpect & plus odieux à un jeune Prince qu'on previent & qu'on anime tous les jours contre lui. Un Favori fait remarquer habilement au Roi l'excés de l'orgueil & de l'arrogance du Maréchal d'Ancre, qui s'imaginera deſormais avoir affermi la Couronne ſur la tête de Louïs: Et le Prince naturellement timide & ſoupçonneux, entre dans une plus grande défiance; il prend toutes les impreſſions que Luines ſon favori lui donne contre une mere trop impérieuſe, & contre un étranger qui veut gouverner malgré le Roi, & malgré tous les grands Seigneurs de France. *Quand il eſt venu d'Italie*, diſoit-on, *il n'avoit pas de quoi entretenir un laquais. Et en moins de ſept ans, il a trouvé de quoi entretenir ſept mille hommes. Il a perdu au jeu quatre-vingt mille piſtoles en une nuit. Baſſompierre ſe vante d'avoir gagné cet hiver cent mille écus au trictrac: le Maréchal d'Ancre en a perdu la plus grande partie: Qui lui donne tant d'argent?*

Chacun faiſoit à ſa fantaiſie l'inventaire des biens de Conchini. Les uns ſoutenoient qu'il avoit touché plus de quatre millions d'or du threſor Roial: d'autres pré-

prétendoient que la Galigaï avoit tiré plus de trois millions de livres pour faire passer certaines affaires au Conseil. Ceux-ci faisoient monter la dépense de la maison du Maréchal à cent mille écus par an. Ceux-la disoient qu'il envoioit des millions à Florence, à Rome, & en d'autres endroits d'Italie. *Plaisant Maréchal de France que ce Conchini!* crioient certaines gens d'épée. *Quels exploits a-t-il faits? Nous avons vû des étrangers parvenir aux premiéres dignitez militaires. Trivulce, Strozzi, & quelques autres Italiens ont obtenu le Bâton de Maréchal de France. Mais enfin, ils avoient merité cette distinction par des batailles gagnées, par des villes prises, par de grands services rendus à l'Etat. Et celui-ci a emporté une mechante bicoque dans les troubles de l'année derniére.* Le déchainement étoit general & dans les réduits, & dans les libelles imprimez à l'occasion de sa belle lettre au Roi: on l'accusoit par tout de faire le Souverain, & de disposer à sa fantaisie des emplois les plus importans de l'Etat. *Il fait les Maréchaux de France & les Generaux d'Armée,* disoit-on. *Il ôte & il donne les seaux. Il chasse les Secretaires d'Etat, & il en met d'autres en leur place. Le Président Jeannin ne lui fournit pas assez d'argent. On le depose, & un Barbin homme de neant, devient Controlleur general des Finances.* 1617.

Mauvais état des affaires du parti des malcontens.

Les murmures & les clameurs redoublérent à mesure que le parti des malcontens s'affoiblissoit. On craignit que Conchini ne devint plus arrogant & plus insupportable, quand ses ennemis seroient op-

 pri-

1617. primez. Le Maréchal de Montigni avoit soumis tout le Nivernois. Le Duc de Guise & le Maréchal de Thémines, enlevérent presque toutes les places que le Duc de Nevers avoit fortifiées en Champagne. Chateau-Porcien & Rhétel furent pris aprés quelque résistance. Le Duc de Mayenne se défendoit avec beaucoup de vigueur & de courage contre le Duc d'Angoulême qui s'avançoit vers Soissons. Mais Mayenne étoit trop foible pour tenir la campagne: il fallut s'enfermer dans la ville. Angoulême l'y assiegea: Et Mayenne se défendit avec toute la bravoure imaginable contre une Armée Roiale remplie de bons Officiers & de gens fort expérimentez. Le Duc de Rohan religieux observateur de la parole qu'il avoit donnée à la Reine mere, y servoit comme les autres. N'avoit-il pas fait encore la reflexion qu'il nous a debitée ensuite, *que le regne absolu des Favoris, est la ruïne d'un Etat* ? Il travaille à l'établissement du Regne de Conchini, en aidant à prendre Soissons. Le Duc de Mayenne se voioit sur le point d'être ruïné. Il n'avoit plus d'autre ressource qu'un secours de douze mille hommes de pied, & de deux mille chevaux que le Maréchal de Bouillon conduisoit dans le dessein de faire lever le siége, & de délivrer son bon ami. Quoique la grande capacité & l'experience consommée de Bouillon dans les affaires de la guerre, donnassent de bonnes espérances, ces premiers avantages des armes du Roi, effraioient les ennemis secrets & déclarez de Conchini.

Journal de Bassompierre. Mémoires de la Régence de Marie de Medicis. Mercure. François. 1617.

Lui-

Luines trembloit pour lui-même. Le Cardinal de Guise le pressoit vivement de faire enfin prendre au Roi une bonne & ferme resolution d'éloigner de la Cour & du Roiaume un homme, qui ne travailloit à la ruïne des grands Seigneurs, que dans le dessein de tenir ensuite le Roi même dans la dépendance & dans l'esclavage. Le Maréchal d'Ancre averti de l'intrigue, fut tenté de faire arrêter le Cardinal. Il pensoit même à rappeller pour cet effet le Maréchal de Thémines à Paris, qui avoit la main meilleure à prendre prisonniers des gens dans le Louvre, qu'à forcer des villes. Mais Conchini changea de resolution; soit qu'il craignît de soulever contre lui toute la Maison de Guise: soit que comptant trop sur la ruïne prochaine du parti des malcontens, il différât à se venger du Cardinal & de Luines, lors qu'il auroit moins d'ennemis sur les bras. 1617.

Assemblée generale des Eglises Réformées de France convoquée à la Rochelle sans la permission du Roi.

La Cour apprehendoit extremement durant ces brouilleries, que le parti Reformé ne s'y engageât, comme il avoit fait l'année précédente. L'entreprise du Duc d'Epernon sur la Rochelle allarmoit les Eglises Réformées: Et le Maréchal de Bouillon habile à profiter de tout, avoit persuadé à César Duc de Vendôme de faire offrir aux Députez de quelques Provinces qui s'étoient rendus à la Rochelle, de se mettre à la tête des Reformez, en cas qu'ils voulussent se déclarer pour les malcontens. Cette tentative ne reüssit pas. César n'étoit point estimé parmi les Réformez: ils ne pouvoient pas se fier à lui. Le Duc de Rohan agissoit puissamment de son

côté

1617. côte pour les détourner de s'unir à un parti dont les Ducs de Nevers & de Mayenne ennemis déclarez de la Réformation, étoient deux des principaux chefs. Et de peur qu'on ne se laissât surprendre aux insinuations du Maréchal de Bouillon & de ses amis, Rohan s'épuisoit à remontrer le peu de secours que les Eglises Réformées devoient attendre du Maréchal, qui pour ses interêts particuliers avoit abandonné ceux de sa Religion dans le traité de Loudun, jusques à s'engager par écrit à courir sus aux Députez de l'Assemblée de la Rochelle, en cas qu'ils ne se séparassent pas dans six semaines. Du Plessis-Mornai toûjours bien intentionné pour la paix & pour la seureté de ceux de sa Religion, travailloit aussi à persuader aux Députez des Provinces voisines assemblez à la Rochelle de n'aller pas plus avant qu'il ne falloit, & de se retirer dez qu'on auroit eu satisfaction de la Cour sur ce que le Duc d'Epernon avoit fait de sa tête contre le païs d'Aunis & contre la Rochelle.

Discours du Duc de Rohan sur le gouvernement de la Reine mere. 1617.

Mais la Maréchale de Bouillon avoit si bien menagé les esprits en plusieurs endroits de son passage, durant le voiage qu'elle prenoit prétexte de faire à Turene & dans les autres terres de son époux; elle donnoit tant de vraisemblance à ses discours, que la plupart des gens crurent serieusement que le Marquis Spinola traitoit des droits de la Maison de la Mark Maulevrier sur la Souveraineté de Sedan, & qu'il viendroit en prendre possession avec toutes les forces des Archiducs des Païs-bas. Pour rendre les insinuations & les artifices de la

Ma-

Maréchale plus efficaces, Bouillon fit inse- 1617.
rer dans le Manifeste des Seigneurs malcontens, que le Maréchal d'Ancre avoit conseillé au Roi d'abandonner la protection de la Souveraineté de Sedan, & que Barbin intime confident de Conchini, avoit eu l'audace & la temerité de dire devant des personnes irreprochables, que sa Majesté devoit laisser Sedan à la discretion de Spinola, & lui permettre de s'en rendre le maître. Comme cette ville étoit d'une extreme importance au parti Réformé, on y craignoit tout de bon de la perdre. La jalousie & la defiance augmentérent, quand on vid tant de troupes filer en Champagne. Cette marche fit du moins apprehender que si les armes du Roi étoient superieures dans cette Province, les ennemis du Maréchal de Bouillon & ceux de sa Religion, ne le fissent dépouiller de la Souveraineté de Sedan. Leur prétexte auroit été spécieux. Le Seigneur étoit declaré rebelle & criminel de léze-majesté.

Voila comme les intrigues de la Maréchale de Bouillon bien instruite par son époux, l'emportérent sur les efforts du Duc de Rohan, & sur les remontrances du bon du Plessis-Mornai. Les Députez de ce que les Réformez de France appelloient *Cercle*, avoient procedé à la convocation d'une assemblée générale à la Rochelle, & l'ouverture en étoit indiquée au 15. Avril, en cas que la Cour n'exécutât pas ce qu'elle avoit promis dans l'affaire du Duc d'Epernon. Ce fut en vain que le Duc de Rohan & du Plessis-

Vie de M. du Plessis-Mornai. L. IV. Lettres & Mémoires du même. 1617.

1617. Pleſſis-Mornai tâchérent d'empécher l'effet de cette convocation, faite ſans la permiſſion du Roi. Les brouilleries ſurvenues en France, les ſoupçons pris à l'occaſion de Sedan, & pluſieurs autres ſujets de plainte que la Cour, toûjours lente & difficile à faire juſtice aux Réformez, leur avoit donnez depuis le traité de Loudun; toutes ces raiſons, dis-je, furent un pretexte plauſible à des gens allarmez & défians, de ne ſe déſiſter point de la reſolution priſe de tenir une aſſemblée genérale à la Rochelle. On publia donc une Déclaration, ou bien une eſpéce de Manifeſte, afin d'informer le public des raiſons que les Réformez avoient de s'aſſembler extraordinairement, de pourvoir à leur defenſe commune dans un temps de trouble & d'agitation, & de ſe plaindre de l'inéxecution du traité de Loudun, & des infractions continuelles de l'Edit de Nantes. Mais le ſujet véritable de cette convocation, c'étoit la néceſſité de prendre des précautions pour l'avenir contre une entrepriſe pareille à celle du Duc d'Epernon, & d'empécher que le Maréchal de Bouillon ne perdît ſa Souveraineté de Sedan, ſi le parti des malcontens étoit entiérement abattu, comme il y avoit ſujet de le craindre. Cela eſt ſi vrai que les Députez ſe ſéparérent fort tranquillement, dez que les troubles finirent par la mort du Maréchal d'Ancre.

Mercure François. 1617.

La Cour conſulte du Pleſſis-Mor-

La Cour ſe trouva dans un aſſez grand embaras, quand elle vid la Déclaration des Réformez ſur les raiſons qu'ils avoient de convoquer leur aſſemblée genérale. Quelques-gens

gens du Conseil du Roi furent d'avis que sa Majesté défendît expressément de la tenir, & qu'elle déclarât rebelles ceux qui oseroient s'y trouver. D'autres plus modérez proposérent de la faire differer seulement de quelques mois, afin qu'on eût le temps de voir quel seroit le succés des armes du Roi contre les malcontens. *Si Dieu les bénit, comme nous devons l'esperer,* disoient ceux-ci, *les Protestans seront plus souples & plus traitables. Peut-être qu'ils ne penseront pas à s'assembler. Que si les mécontens ont quelqu'avantage, en acordant certaines choses, on empêchera les Protestans de se joindre à eux. Cependant tout demeurera en suspens: le parti Protestant attendra les resolutions de son Assemblée. Et le Roi aura le temps d'abattre une faction qui n'est pas en état de faire une longue résistance.* La Cour ne savoit à quoi se determiner. Quoiqu'elle n'aimât pas le zéle que du Plessis-Mornai témoignoit pour sa Religion & pour la seureté de ses freres, elle étoit d'ailleurs si bien persuadée de la fidelité de ce Gentilhomme & de ses bonnes intentions pour le service du Roi: les Ministres d'Etat avoient encore une si grande opinion de ses lumiéres & de son expérience, qu'on ne prenoit guéres de resolution importante dans le Conseil, sur tout en ce qui regardoit les affaires des Réformez, sans l'avoir premiérement consulté. On lui depécha donc un exprés sur cette convocation extraordinaire & contre les formes acoutumées, d'une assemblée genérale de ceux de sa Religion. Marie de Medicis & son nouveau Ministére que le contretemps inquiétoit beau-

1617. nai sur cette affaire.

1617. beaucoup, demandoient instamment quel expédient du Plessis pouvoit fournir pour le dissiper. Richelieu lui-même fut bien aise que La Meilleraye Gentilhomme de Poitou, son oncle qui professoit la Religion Réformée, eût la commission d'aller à Saumur & de conférer avec du Plessis-Mornai. L'Evêque Secretaire d'Etat lui écrivit dans cette occasion des lettres civiles & obligeantes.

Avis sage & prudent que du Plessis-Mornai envoie au Conseil du Roi.

Du Plessis répondit selon sa coutume à la consultation, je veux dire, avec beaucoup de droiture & de prudence. Aprés quelques plaintes de ce qu'on n'avoit pas écouté ses bons avis, qui auroient prévenu l'embaras present, il remontra qu'une défence absoluë de tenir l'assemblée, commettroit mal à propos l'autorité du Roi, & qu'elle seroit capable de soulever tous les Réformez, qui déja trop irritez de l'entreprise du Duc d'Epernon, & du peu de soin qu'on avoit de les contenter, s'assembleroient nonobstant les ordres contraires. Du Plessis n'approuva pas non plus que la convocation de l'assemblée fût reculée au delà du 15. Avril. *Nos gens*, disoit-il, *verront fort bien qu'on ne cherche qu'à les amuser, & à gagner du temps pour les empécher de pourvoir à leur seureté.* Enfin du Plessis conclut que dans la conjoncture presente, il falloit dissimuler, souffrir sans rien dire que l'assemblée se tint, & faire en sorte que tout s'y passât de la maniere la plus douce & la plus utile au service du Roi. *J'avouë*, poursuivoit-il, *que cette dissimulation ne convient pas à la Majesté du Souverain. Mais il est dangereux en certaines occasions de s'attacher*

trop

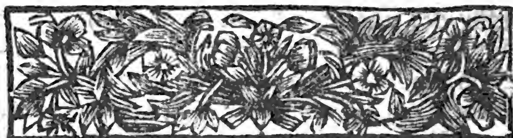
trop scrupuleusement aux formalitez. Quand le Prince s'est heureusement tiré d'une affaire délicate & difficile, il peut aisement ramener les choses à leurs premiers termes. 1617.

L'expédient donné par du Plessis, fut jugé le meilleur. Conchini & ses creatures s'imaginerent qu'il ne s'accommodoit pas mal avec leur projet. Ils se flatoient d'avoir le temps de réduire les Ducs de Nevers & de Mayenne, & de dissiper entiérement leur parti, avant que les Reformez eussent pris aucune resolution dans leur assemblée. On esperoit encore qu'ils ne se remueroient pas, pourvû qu'on laissât le Maréchal de Bouillon dans sa Souveraineté de Sedan, où il ne seroit pas capable de faire grand mal aprés la reduction des autres Seigneurs de sa faction. Du Plessis fut bien aise que la Cour s'en tint à ce qu'il avoit proposé. Il ne pensa plus qu'à bien instruire ceux qui seroient à l'assemblée. Non content d'écrire par tout, & d'envoier à la Rochelle des mémoires raisonnez, il ménagea ses amis, il les pressa de representer fortement à l'Assemblée, qu'elle feroit bien de ne s'occuper que de ce qui concernoit la seureté des Eglises & de la Religion. *Nous devons tout au plus remontrer humblement au Roi,* disoit-il, *que la guerre civile s'allumant presque de tous côtez, nous avons de justes raisons de craindre pour nous. Prions le Roi de donner la paix à son Roiaume, & de trouver bon que dans un si grand trouble, nous pensions du moins à conserver les places dont la garde nous est confiée. Ne precipitons rien; voions à quoi tout ceci aboutira. L'Assemblée sera toûjours*

1617. *jours en état de prendre les resolutions nécessaires au bien & à la seureté de nôtre Religion & de nos priviléges selon que les affaires tourneront.* Que cela est sage ! Quand je fais refléxion sur les tristes & facheuses affaires que les Réformez ont euës au commencement & dans la suite du regne dont j'écris l'Histoire, je trouve qu'une des causes principales de leur malheur, c'est qu'en plusieurs rencontres, ils n'ont pas assez déferé aux bons avis que du Plessis-Mornai donnoit, & que leurs ennemis toûjours malins & violens, ont eu soin d'empécher que le Conseil du Roi n'eût égard aux sages remontrances que ce fidéle & judicieux Gentilhomme ne se lassa jamais d'y envoier.



HIS.



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE DIXIEME.

1617. Nouveaux artifices de Luines pour perdre le Maréchal d'Ancre.



Uelque grande que fut la joie du Maréchal d'Ancre en aprenant le progrés des armes du Roi contre les Seigneurs malcontens à Soissons, en Champagne & ailleurs, elle étoit mêlée d'inquiétude & d'amertume. Les nouvelles qu'il recevoit de la Cour le chagrinoient. Luines toûjours pressé par le Cardinal de Guise & par ses propres interêts, cherchoit tous les moiens imaginables de ruïner Conchini, avant que les Ducs de Mayenne & de Nevers ses grands ennemis fussent entiérement opprimez. Il prevoioit bien que si le Maréchal d'Ancre venoit enfin à bout de dissiper le parti formé contre lui, il seroit le maître abso-

1617. abſolu des affaires, & qu'il chaſſeroit de la Cour tous ceux qui lui donneroient le moindre ombrage auprés du Roi. Allarmé des ménaces que Conchini lui avoit faites de le rendre reſponſable de l'averſion que le Roi témoignoit à un étranger qu'il n'aima jamais, Luines inſinuoit ſans ceſſe à ſa Majeſté, qu'il étoit de la derniére importance d'appaiſer des troubles capables de mettre bien-tôt tout le Roiaume en feu. *Prenez vous-même, Sire, les rênes de l'Etat*, diſoit Luines à ſon maître : *c'eſt la meilleure choſe que vous puiſſiez faire. Etabliſſez un bon ordre pour le gouvernement : Et la tranquilité ſera bien-tôt rétablie en France. Vôtre Majeſté ne voit-elle pas que le Maréchal donne lui ſeul le branle à tout ce qui s'ordonne dans vôtre Conſeil? Les reſolutions s'y prenent ſelon les paſſions & les interêts particuliers d'un étranger vendu aux anciens ennemis de vôtre Couronne. Il n'eſt parvenu à une ſi grande autorité, que par le credit de ſa femme auprés de la Reine vôtre mere. Et leur commune bienfaictrice, aujourd'hui n'a preſque plus de part aux affaires. Le Maréchal d'Ancre fait ouvertement le Souverain : il diſpoſe de pluſieurs choſes ſans la participation de la Reine mere.* Louïs avoit fort bonne envie de dire du moins qu'il gouvernoit par lui-même; car enfin il ne le fit jamais. Son chagrin éclatoit de ce que Marie de Medicis, non contente de lui ôter la connoiſſance des affaires, le traitoit encore avec une hauteur & un mépris inſupportable. *Donnez-moi des expediens pour me tirer de ce dur eſclavage*, diſoit-il à Luines & à ſes autres confidens. *Je ne demande*

Mémoires de Deageant. Pag. 38. 39. 40. &c.

mande pas mieux que de gouverner : cherchons les moiens les plus doux & les plus surs pour executer ce que vous me proposez. J'en ai le plus grand empressement du monde. 1617.

Aprés de longues deliberations avec son Favori, Louïs qui craignoit sa mere & qui vouloit la ménager, en revenoit toûjours à l'expédient proposé, de l'engager doucement à renvoier Conchini & sa femme en Italie avec les grands biens qu'ils avoient amassez en France, & leur faisant encore de nouvelles gratifications. Mais Luines portoit ses vuës plus loin. Il eût bien voulu s'enrichir des dépouilles d'un homme qui n'avoit pas mal profité de sept ans de faveur. On representoit à un jeune Roi credule & sans experience, que sa mere aiant rejetté les avis que le prétendu serviteur de Dieu lui avoit donnez de faire sortir du Roiaume le Maréchal & la Maréchale d'Ancre, il n'y avoit pas d'apparence que Marie de Médicis voulût jamais faire un si grand effort sur elle-même. Comme Louïs témoignoit avoir envie de tenter encore cette voie, il fallut faire semblant de lui donner satisfaction. Luines ou quelqu'autre de sa part, engagea l'Evêque de Carcassonne qui se trouvoit à la Cour un des Députez ordinaires des Etats de Languedoc, à faire une nouvelle tentative auprés de la Reine mere, dans l'entretien qu'il auroit avec elle sur les affaires de la Province, & à lui proposer l'éloignement de Conchini & de la Galigaï, comme une chose absolument nécessaire dans la situation presente du Roiaume. Le Prelat s'ac-

1617. quitta de sa commission avec beaucoup de dexterité, quoiqu'il ne sût rien des desseins du Roi. Emuë par les remontrances de l'Evêque de Carcassonne, Marie de Médicis déclara nettement à la Galigaï, qu'elle feroit bien de se retirer au plûtôt de France avec son mari. La Maréchale sûre de la disposition de Conchini qui l'avoit pressée plus d'une fois, & en se mettant mêmes à genoux devant elle, d'eviter l'orage qui les menaçoit depuis long-temps, se prépara tout de bon à partir. On emballoit déja ses meubles, & les Banquiers lui donnoient des lettres de change pour Florence. Le succés de la negociation de l'Evêque de Carcassonne n'accommoda pas l'avarice de Luines. Il avoit resolu d'avoir la meilleure partie du bien de ceux qu'il avoit entrepris de perdre. Cela ne se pouvoit obtenir que par une confiscation dans les formes: il falloit donc en venir à quelque extremité contre le Maréchal, & sur tout contre sa femme, qui avoit eu la precaution de se faire séparer de biens, & de mettre les meilleurs effets sous son nom.

Luines represente au Roi que les pretendus preparatifs pour la retraite hors de France, ne sont que feinte & déguisement; & que Conchini enivré de sa fortune, se vante qu'on n'oseroit entreprendre la moindre chose à son préjudice. *Il a pris de grandes liaisons avec la Cour de Madrid*, ajoutoit Luines. *C'est un ambitieux qui ne pense à rien moins qu'à usurper une partie du Roiaume avec le secours que les Espagnols lui ont pro-*

promis. Bien loin de consentir à la retraite proposée, le Maréchal a dit depuis peu à sa femme & à ses amis, qu'il est dans la resolution d'essaïer où la fortune peut le conduire. Tout cela étoit egalement faux & ridicule. Mais un enfant n'étoit pas capable de s'en appercevoir. On l'avoit tellement effraïé, que la moindre chose le faisoit trembler. Il ne se croioit pas en seureté dans le Louvre, ni dans la chambre de sa mere. Louïs avoit peur d'un homme qui soupiroit aprés la retraite. Conchini s'emportoit contre sa femme, qui plus ambitieuse & plus opiniatre que lui, ne consentit à sortir de France, qu'aprés un ordre positif de sa Maitresse. Dans le temps qu'on accusoit le Maréchal d'Ancre d'avoir des desseins si vastes, il étoit sur le point de se rendre à la proposition qu'on lui faisoit, d'accepter l'Ambassade à la Cour de Rome, ou d'acquerir le Comté de Monbelliard pour y aller joüir de sa fortune. Mais ses ennemis n'avoient pas envie de lui laisser le temps de prendre ses mesures, & de donner ordre à ses affaires.

1617.

Journal de Bassompierre. Memoires de la Regence de Marie de Médicis.

Cependant l'impatience que Louïs avoit de faire semblant de gouverner, augmentoit. Mais sa timidité naturelle & certains égards pour sa mere, le retenoient. Quelqu'un lui insinua qu'il pouvoit se contenter le plus facilement du monde. *Vous n'avez, Sire, qu'à declarer sans façon à la Reine vôtre mere,* lui disoit-on, *que vous pretendez prendre les rénes de l'Etat, & vous servir toûjours de ses bons conseils. Aprés cela vous pourez commander au Maréchal & à la Maréchale d'Ancre, de sortir*

Mémoires de Deageant. Pag. 43. & 44.

1617. *tir au plûtôt du Roiaume. Il faudra bien qu'ils obeïssent.* Louïs goûtoit assez un expédient conforme à son humeur & à son inclination. Mais la chose n'étoit pas du goût de son Favori. Luines eut grand soin faire entendre à sa Majesté que le moien n'étoit pas sûr. *Conchini & sa femme*, crioit cet homme avare & artificieux, *ont si bien pris leurs mesures, que vôtre Majesté ne se fera pas obeïr aussi facilement qu'on veut le lui persuader. Leur ambition sans bornes les rend capables de tout entreprendre. La voie qu'on vous propose, est d'une dangereuse consequence pour l'Etat & pour vôtre personne.* La finesse du Favori est aisée à découvrir. Outre que Luines ne vouloit pas perdre l'occasion de se faire donner une bonne confiscation, la presence de la Reine mere à la Cour & dans le Conseil, ne lui convenoit en aucune maniére. Il craignoit qu'elle ne s'opposât trop fortement à l'agrandissement d'un homme qui pretendoit s'élever sur les ruïnes du Maréchal d'Ancre, & qu'elle ne trouvât bientôt le moien de se venger du chagrin qu'on lui avoit donné, en faisant chasser de France les deux personnes qu'elle chérissoit le plus.

On propose au Roi de faire tuër le Maréchal d'Ancre, ou de le

Cependant le temps pressoit. Le Duc de Mayenne étoit pris dans Soissons, si le Maréchal de Bouillon ne pouvoit pas faire lever le siége; Et le Duc de Nevers vivement poussé par le Duc de Guise, eût été reduit à s'enfermer dans Sedan, ou bien à s'enfuir du Roiaume. Afin d'animer davantage le Roi à prendre une prompte

te resolution, Luines se servoit de je ne sai quels petits artifices. Il faisoit acroire à son maitre que le Maréchal d'Ancre vouloit l'enlever. Les serviteurs de Marie de Medicis voioient ces intrigues : ils l'avertissoient qu'on souleveroit bien-tôt son fils contr'elle, & qu'on le lui déroberoit. *Madame*, lui remontra Bassompierre avec sa naïveté ordinaire, *vous ne prenez pas assez garde à vous. On vous tirera le Roi de dessous l'aile. On l'anime contre vos creatures ; on l'animera bien-tôt contre vous. Il n'est que trop facile de persuader aux jeunes gens de s'emanciper. Vôtre autorité ne peut durer qu'autant qu'il plaira au Roi. S'il s'avise de s'en aller un jour à S. Germain, & de commander aux principaux Officiers de ses troupes Françoises & étrangeres de ne vous reconnoitre plus, où en serez-vous reduite ? Pour moi qui suis parfaitement devoüé à vôtre Majesté, je serai obligé de prendre congé d'elle, & de la prier trés-humblement de me donner la permission d'obeïr au Roi. Jugez, Madame, de ce que feront les autres. Vous demeurerez les mains vuides aprés une longue Regence.* L'avis étoit bon : mais l'aveugle & imprudente Princesse ne sut pas en profiter. Elle s'imaginoit que son fils n'auroit jamais le courage de se soustraire à sa jurisdiction, ni de se mettre en liberté ; & qu'il n'y avoit personne dans le Roiaume qui osât jamais entreprendre de le lui enlever. Luines la trompoit lui-même fort habilement sur ce chapitre. Il avoit deux de ses creatures auprés d'elle, qui feignant de lui donner avis de tout ce qui se passoit dans le cabinet

1617. mettre entre les mains du Parlement.

Journal de Bassompierre.

Mémoires de Deageant. Pag. 55. 56.

1617. net & dans les entretiens les plus ſecrets du Roi, diſoient à Marie de Medicis, qu'à la verité certaines gens inſinuoient à ſon fils, d'éloigner le Maréchal & la Maréchale d'Ancre, le Garde des Seaux Mangot, & les nouveaux Miniſtres, de gouverner deſormais par lui-même, & de rappeller les anciens Miniſtres d'Etat, dont le feu Roi s'étoit ſervi: *Mais, Madame*, ajoutoient ces fourbes dont Déageant étoit un ſelon toutes les apparences, *nous détournons adroitement M. de Luines de prêter l'oreille à ces avis. Il rejette aſſez de lui-même des propoſitions qu'il n'a ni le courage, ni la force d'exécuter. C'eſt un homme qui cherche à faire doucement ſa fortune, & à gagner pour cet effet les bonnes graces de vôtre Majeſté. Il vous a donné pluſieurs fois des marques de ſon reſpect & de ſon attachement à vôtre ſervice.*

Le Chancelier de Silleri, Villeroi, & Jeannin entretenoient une ſecrete correſpondance avec Luines. Ils étoient aux aguets pour trouver l'occaſion de rentrer dans les affaires. Ces Meſſieurs euſſent été bien aiſes de contribuer à la perte de Conchini qui les avoit éloignez. Une ſeule choſe les rendoit reſervez. Ils craignoient qu'une intrigue ménagée auprés d'un jeune Prince & par un nouveau Favori d'une experience mediocre dans les affaires de Cour, ne reuſſît pas, & que la Reine mere & le Maréchal d'Ancre ne decouvriſſent la trame. Les Courtiſans ne demandent pas mieux que de ſe venger de leurs ennemis: mais ils ne veulent pas ſe perdre eux-mêmes,

Mémoires de Déageant. Pag. 53. 54.

mêmes, en courant avec trop d'ardeur à la vengeance. Les trois vieux Ministres d'Etat ne parloient qu'à demi-mot. Un scelérat nommé Travail qui expira peu de temps aprés sur la rouë, étoit pensionnaire de Silleri. Ce miserable servoit à porter les sentimens du Chancelier de France au Favori du Roi. Mais l'adroit Magistrat mesuroit si bien ses paroles: il donnoit ses avis avec une si grande dexterité, qu'on n'auroit pas pû le convaincre d'être entré dans l'intrigue, en cas que la Reine mere & le Maréchal d'Ancre l'eussent découverte. Si Luïnes paroissoit un novice aux vieux Courtisans, il tâchoit de réparer ce défaut en prenant de bons avis. On ne manque jamais d'habiles conseillers pour un crime à la Cour, quand il est capable de conduire à une haute fortune ceux qu'on a dessein d'y emploier. 1617.

Deageant homme d'esprit, mais sans honneur & sans conscience s'étoit livré à Luïnes. Il trahissoit reellement Barbin son maître & la Reine mere; & il leur faisoit acroire qu'il trompoit le Roi & son Favori. De peur que Barbin ne le soupçonnât à cause des frequens entretiens qu'il avoit avec Luines ennemi déclaré du Maréchal d'Ancre, Deageant lui disoit & à la Reine mere, que le Favori du Roi ayant conçû quelqu'amitié pour lui, il tâchoit d'entrer dans sa confidence, & d'aprendre tout ce qui se passoit dans le cabinet de sa Majesté. Il faisoit son rapport comme il le jugeoit à propos pour les endormir: Et Marie de Medicis bien aise d'avoir des es-

1617. pions auprés de son fils, encourageoit le maitre à se lier le plus qu'il pouroit avec Luines. Marsillac étoit encore un des plus intimes confidens de ce Favori. C'est le personnage à qui le Prince de Condé fit donner, il y a deux ans, des coups de bâton par Rochefort. Son Altesse l'accusoit de l'avoir trahie en découvrant son secret à la Reine mere: Et ce même homme trahit aujourd'hui Marie de Medicis pour faire sa cour au Roi & pour gagner les bonnes graces de Luines. *A former le dessein de tuer le Maréchal d'Ancre*, dit fort bien le Duc de Rohan, *on ne se servit que de personnes basses & infames*. Et pouvoit-on faire entrer d'honnêtes gens dans un complot si honteux & si noir? Disons la verité. Luines fit bien des manœuvres différentes pour amener insensiblement son maitre timide & scrupuleux, à faire assassiner lachement le malheureux Conchini, & à chasser durement de la Cour Marie de Medicis, comme une mére dénaturée qui vouloit se defaire de son fils aîné, & mettre le cadet sur le trône. Ne pouvoit-on punir l'avarice & l'ambition d'un étranger, sans engager un jeune Prince à des actions indignes de lui & criminelles au dernier point? Un Roi de France n'avoit-il pas assez d'autorité chez lui, pour renvoier Conchini & la Galigaï en Italie aussi gueux qu'ils en étoient sortis, puisque son Favori vouloit profiter de la dépouille de ces deux infortunez? Etoit-il si difficile de les faire condamner au Parlement, en cas qu'ils eussent commis des crimes capitaux? On ne

Mémoires du Duc de Rohan. L. I.

ne s'imaginera jamais que Conchini pût être bien formidable à un puissant Roi au milieu de ses Etats. Henri IV. vint à bout de punir le Maréchal de Biron plus acredité & plus puissant que celui-ci. Où étoient les Armées de Conchini? En quel endroit se seroit-il cantonné? On fortifioit Quillebeuf en Normandie par son ordre. Cette place auroit-elle tenu long-temps contr'une bonne Armée? Il avoit levé sept mille hommes à ses dépens; mais avec les commissions du Roi. Un si foible appui suffisoit-il à un homme universellement haï de tout le monde, pour resister aux armes du Roi de France. 1617.

Aprés divers expédiens proposez à Louïs, afin de se délivrer de Conchini & de sa femme, & de faire prendre au Roi, disons mieux, à Luines, le gouvernement de l'Etat, on trancha enfin le mot. *Il ne reste plus qu'à examiner*, dit quelqu'un, *laquelle de ces deux voies, sa Majesté doit choisir, ou de commander à un de ses bons & fidéles serviteurs de tuër le Maréchal d'Ancre, aprés quoi on renfermera la Galigaï, si on ne juge pas à propos de la renvoier en Italie, ou bien de les mettre tous deux entre les mains du Parlement, & de faire instruire leur procés dans les formes.* Louïs frémit à la proposition d'un assassinat. Les choses n'étoient pas encore assez bien préparées pour obtenir son consentement exprés ou tacite, à une action si lâche. Il fallut dissimuler encore quelque temps, & feindre de s'arrêter au dernier expédient. Luines, ou quelqu'une de ses creatures prit seulement soin d'insinuer encore au Roi, que le Maréchal & *Mémoires de Deageant. Pag. 44. 45. &c.*

1617. la Maréchale d'Ancre avoient de grandes intelligences en Eſpagne au préjudice de l'Etat. Toutes ces calomnies devoient faire leur effet dans le temps. *Et bien*, diſoit-on, *il faut s'en tenir au ſecond expédient. Le Roi n'uſera point de voies de fait : tout ſe fera dans les formes ordinaires de la Juſtice. On ſe ſaiſira des papiers du Maréchal & de ſa femme : le Parlement y trouvera de quoi prouver inconteſtablement la liaiſon étroite qu'ils ont priſe avec les anciens ennemis de la Couronne.* En vérité cela fait perdre patience. Qu'eſt-ce que Conchini & ſa femme pouvoient négocier a la Cour de Madrid de ſi préjudiciable à l'Etat ? On auroit trouvé tout au plus quelques intrigues pour empêcher la France de ſecourir le Duc de Savoie & la Republique de Veniſe. La Reine mére étoit encore plus coupable qu'eux. Suppoſons ; ſi vous le voulez, que Conchini roulât de grands deſſeins dans ſa tête. Cela ne ſe prouve point : il n'importe. Quel ſecours devoit-il attendre des Eſpagnols ? Le Maréchal d'Ancre n'avoit preſque plus aucun credit en Picardie, où les troupes des Archiducs des Païs-bas euſſent pû ſe joindre à lui. Le Duc de Longueville étoit le maitre de la Province : Conchini ſon grand ennemi s'en voioit chaſſé. Il falloit donc faire venir les Eſpagnols en Normandie. Le Roi Catholique avoit-il une flotte nombreuſe & puiſſante pour y amener pluſieurs milliers de ſoldats ? Il étoit aſſez embaraſſé à reduire le Duc de Savoie, & à donner de l'ombrage aux Venitiens qui attaquoient l'Archiduc de Gratz. Conchini connoiſ-
ſoit

soit aussi bien qu'un autre la foiblesse de la Monarchie d'Espagne : il ne manquoit pas d'esprit. Tout le monde en convient. Comment eut-il donc l'imprudence de compter si fort sur les puissans secours que l'Espagne, disoit-on, lui promettoit pour envahir une partie du Roiaume ? De la maniére dont ses ennemis parloient, cet Italien n'étoit pas moins formidable à Louïs XIII, que le Duc de Guise le fut autrefois à Henri III. De pareils discours n'étoient propres qu'à surprendre un enfant. 1617.

On ne lui avoit pas encore parlé de chasser sa mere de la Cour. L'ouverture s'en fit dans le même entretien. Mais ce fut de la maniére la moins capable d'effaroucher Louïs, qui respectoit Marie de Médicis, & qui la craignoit extrémement. *Quand vôtre Majesté*, lui dit-on, *aura mis le mari & la femme entre les mains de la Justice, vous ferez prier la Reine vôtre mere de trouver bon, que vous preniez le gouvernement de l'Etat, & que vous travailliez à le retirer du peril où l'ambition demesurée du Maréchal & de la Maréchal d'Ancre l'ont jetté. De peur que le monde n'aille s'imaginer qu'il y a de la collusion, & que vôtre Majeste ne veut pas serieusement agir par elle-même, ce qui donneroit un pretexte aux mecontens de ne rentrer pas si tôt dans leur devoir, vous prierez la Reine mere de vouloir bien se retirer pour un temps, dans quelqu'endroit éloigné de Paris, & d'y demeurer jusques à ce que les affaires soient dans une meilleure situation, & que la tranquillité soit parfaitement rétablie dans le Roiaume. On chassera les nouveaux Ministres d'Etat :*

 on

1617. *on rappellera les anciens : Et la Reine mere viendra prendre la seconde place dans le Conseil de vôtre Majesté.* Voila comme on preparoit peu à peu le jeune & credule Louïs à permettre un lache assassinat, à souffrir la condamnation injuste d'une femme aussi innocente que les autres qui sont dans les intrigues d'une Cour pleine de factions & corrompuë, enfin à traiter sa mere avec une hauteur & une dureté presque sans exemple. Je trouve que Luines consulta secretement du Plessis-Mornai sur la maniére dont le Roi pouvoit se defaire du Maréchal d'Ancre. Les gens de bien sont toûjours ennemis de la violence. Du Plessis fut d'avis que le Roi allât au Parlement sous pretexte d'y faire vérifier quelqu'Edit, qu'étant dans son Lit de Justice, il fît enfermer le Maréchal d'Ancre dans la conciergerie du Palais, & qu'il ordonnât aux Magistrats de commencer au plûtôt l'instruction du procés. Mais des conseils si sages & si justes ne convenoient pas aux desseins de Luines. On nous dit qu'*il avoit les inclinations douces.* Je ne m'en apperçois point dans l'affaire du Maréchal & de la Maréchale d'Ancre, ni dans celle de la Reine mere. Peut-être que l'avarice & l'ambition le firent deférer trop aux conseils violents de Deageant & de quelques autres scélérats.

Vie de M. du Plessis-Mornai. L. IV.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Artifices de Luines pour irriter davantage le Roi

Ce ne fut pas seulement dans ces entretiens secrets qu'on envenima d'une si étrange maniére l'esprit du Roi contre Conchini. Ses ennemis faisoient souvenir sa Majesté de ce que cet homme trop arrogant avoit

avoit pû faire, ou dire en certaines rencontres par imprudence, ou par une fierté mal entenduë. On donnoit à ses actions & à ses paroles des interprétations malignes & sinistres. Trois mois aprés la mort d'Henri IV, le Maréchal d'Ancre s'apperçut que le nouveau Roi ne l'aimoit point. Cela donna de l'inquiétude à Conchini. Attentif à trouver les moiens de surmonter une antipathie qui lui fut si funeste, il voulut avoir la commission de donner de l'argent au Roi pour ses menus plaisirs. Le Maréchal n'en refusoit point: il faisoit même la chose de bonne grace, afin de s'insinuër dans l'esprit du Roi. Les enfans prenent ordinairement de l'amitié pour ceux qui fournissent la dépense necessaire à leurs divertissemens. Cette occasion de faire sa cour au Roi paroissoit si bonne au Maréchal, qu'il s'imagina qu'en ne donnant pas tant à la fois, il parleroit plus souvent au Roi du plaisir qu'il avoit à rendre service à sa Majesté. Les ennemis de Conchini ne manquérent pas d'envenimer une chose, où il y avoit plus d'imprudence, que de mauvaise intention. Les jeunes Princes n'aprénent que trop promptement qu'ils sont déja, ou du moins qu'ils sont nez pour être les maitres. Tout enfans qu'ils sont, ils n'aiment pas à dependre de ceux que les flateurs les acoutument à regarder comme leurs esclaves. *Ne croiroit-on pas, Sire,* disoient quelques-uns, *que cet homme vous donne du sien? Quel plaisir pour l'orgueilleux Italien de voir souvent le Roi de France lui demander humblement de quoi prendre quelque plaisir inno-*

1617. contre le Maréchal d'Ancre & contre la Reine mere.

Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 46. 47.

1617. *innocent! Il semble vous donner à regret ce qui vous appartient ? Et il jouë liberalement des milliers de vos pistoles.* L'un faisoit souvenir le Roi qu'en jouant au billard avec sa Majesté, le Maréchal s'étoit couvert apres en avoir demandé la permission assez cavaliérement, & sans attendre que le Roi la lui eût donnée. L'autre racontoit que Conchini assis dans le fauteuil du Roi au Conseil, s'étoit fait lire les dépéches par les Secretaires d'Etat, auxquels il commandoit en maitre. Celui-ci reflechissoit sur ce que le Maréchal venoit dans la Chambre du Roi suivi d'un grand nombre de Gentilshommes, & que sa Majesté demeuroit seule, dez qu'il avoit pris congé d'elle. Celui-là commentoit à sa maniére certaines paroles orgueilleuses & imprudentes qu'on faisoit dire au Maréchal d'Ancre sur ce que le Duc de Nemours lui avoit offert de l'appuïer & de le soutenir. *Par Dieu, M. de Nemours a bonne grace de m'offrir sa protection. Il a besoin de la mienne: Et je puis me passer de lui.*

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre à la fin de l'Histoire des Favoris.

Quoique tous ces discours faux, ou véritables, aigrissent furieusement l'esprit du Roi, cela n'étoit pas capable de lui faire prendre encore les resolutions violentes, auxquelles on vouloit l'amener insensiblement. Luines crut que son maitre en viendroit enfin aux derniéres extrémitez, si on pouvoit une fois lui faire bien sentir que la Reine sa mere & le Maréchal d'Ancre l'observoient de fort prés, & qu'on le retenoit prisonnier au Louvre. Dans le dessein d'engager Marie de Médicis, tantôt à redoubler la garde, tantôt à s'opposer

Mémoires de Deageant. Pag. 49. 50.

ser aux parties de chasse que son fils aimoit, 1617.
ou bien aux promenades qu'il avoit coutume de faire aux maisons Roiales prés de Paris, on fait avertir secrétement les creatures du Maréchal d'Ancre & les confidens de Marie de Médicis, que le Roi veut s'enfuïr à Soissons, & se jetter entre les bras des Seigneurs malcontens. Luines ordonne un soir comme de la part du Roi, que les Officiers de sa grande & de sa petite Ecurie se tiennent prêts pour partir à minuit. On n'affecte point de mistére: le Maitre Palfrenier sait que sa Majesté veut aller à Soissons. L'avis de ce prétendu dessein est porté d'abord à Mangot Garde des Seaux: Et le fourbe Deageant se trouve là par hazard, peut-être tout exprés, quand on vient avertir le Garde des Seaux des ordres donnez pour le départ secret du Roi. Mangot tombe dans une grande perplexité: il ne sait quel parti prendre entre le fils & la mére. S'il découvre tout à celle-ci, le voila en danger de se faire haïr du Roi pour toûjours: Et s'il ne dit rien, Marie de Médicis qui l'a mis en place, le fera chasser comme un ingrat & un infidele. *Laissez moi faire, Monsieur*, lui dit Deageant: *je saurai bien-tôt la verité de la chose. Si M. de Luines a fait prendre une pareille resolution au Roi, je vous reponds que j'en empecherai l'exécution.* Deageant va trouver Luines, & il revient dire que c'est une fantaisie de jeune homme, & que le projet est rompu.

Une autre fois Cadenet instruit par Luines son frere, demande au Maréchal d'Ancre la permission d'aller servir au siége de Sois-

1617. Soiſſons, & d'y conduire deux compagnies de cavalerie, qu'on avoit miſes dans la chateau d'Amboiſe, où Cadenet commandoit ſous ſon frere, qui en avoit le Gouvernement. Dans le temps que Cadenet ſollicite cette permiſſion, Luines fait donner avis à la Reine mére, que ſon fils veut ſe retirer à Amboiſe, & que Cadenet ne cherche qu'un pretexte de s'avancer prés de Paris au devant du Roi, qui veut ſe faire eſcorter. Tous ces projets de s'enfuir aujourd'hui à Soiſſons, demain à Amboiſe, paroiſſoient ſi mal concertez que Marie de Médicis ne s'en allarmoit pas extrémement. Elle prenoit ſeulement ſes précautions pour empécher le Roi, de ſortir de Paris, juſques à ce qu'il fût guéri de ces fantaiſies qui lui paſſoient, diſoit-elle, par la tête. On eſperoit que tout changeroit de face aprés la ruïne du parti des malcontens, qui ne ſembloit pas fort éloignée. On remettoit la punition de Luines, ou du moins ſon éxil de la Cour à un temps plus tranquille. Cependant le Roi n'a plus la liberté d'aller a la chaſſe, ni dans ſes maiſons de campagne. Il eſt reduit à ſe divertir dans le jardin des Tuilleries; où il s'occupe à faire bâtir de petits forts, & à je ne ſai quel autre paſſetemps. C'eſt ce que Luines demandoit. *A ce coup*, dit-on au Roi, *vous voila priſonnier dans les formes. Plus de partie de chaſſe, plus de promenades à la campagne. Vous n'avez pas ſeulement la liberté d'aller au bois de Boulogne. Il ne reſte plus qu'à vous ôter ceux qui vous ſont fidéles: M. de Luines ſera chaſſé comme les autres: Et cela*

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

cela ne tardera pas long-temps. Ce traitement parut si dur à Louïs, que dez lors il fut dans la disposition d'écouter & de croire non seulement ce qu'on lui diroit contre le Maréchal d'Ancre, mais encore contre la Reine mere. 1617.

On rend enfin Marie de Medicis suspecte & odieuse au Roi son fils.

Montpouillan quatriéme fils du Marquis de la Force étoit auprés du Roi, qui l'aimoit assez particuliérement. Luïnes entreprend de le gagner. Cela fut bien-tôt fait. Montpouillan étoit Reformé; tous les Reformez haïssoient le Maréchal d'Ancre. Le Marquis de la Force Gouverneur de Bearn pere de Montpouillan, étoit alors fort mécontent de Marie de Medicis. Elle appuioit les Evêques & le Clergé de Bearn qui poursuivoient la *main levée* des biens Ecclesiastiques: affaire fort desavantageuse aux Réformez de la Province, qui commençoit de faire, & qui fera grand bruit dans la suite. Montpouillan si bien disposé par le mécontentement de son pere, & flaté de l'esperance d'entrer plus avant dans les bonnes graces du Roi, quand la Reine mere & Conchini ne seront plus à la Cour, Montpouillan, dis-je, entre dans l'intrigue. Il represente souvent au Roi, que bien loin d'attirer le respect de ses sujets, il se rendra tout à fait méprisable, en souffrant que la Reine sa mere le tienne si long-temps sous sa tutéle. On n'en demeura pas là. On disoit sans façon au Roi que Catherine de Medicis avoit empoisonné Charles IX. pour mettre Henri III. son fils bien aimé sur le thrône: on faisoit

Journal de Bassompierre. Vittorio Siri Memorie recondite. Pag. 48. 49. *&c.*

1617. faisoit entendre à Louïs XIII. qu'à la sollicitation du Maréchal & de la Maréchale d'Ancre, Marie de la même nation & de la même maison que Catherine, avoit dessein d'en faire autant en faveur du jeune Gaston Duc d'Anjou, que la Reine mere aimoit éperdument ; à moins que le Roi mieux averti que Charles IX. ne prevint l'exécution d'un si détestable complot.

Certaines gens apostez & instruits par Luines, entrerent un soir dans la chambre du Roi avec un visage triste & abattu. Le silence morne qu'ils affectent pendant quelques momens, excite la curiosité du Roi : il leur demande la cause d'une tristesse extraordinaire, & qu'on n'apporte pas auprés de la personne du Prince. Les gens soupirent ; ils font entendre qu'ils n'osent parler & qu'ils s'exposent à perdre la vie en decouvrant à sa Majesté le sujet de leur affliction. Plus effraïé & plus inquiet, Louïs leur ordonne de parler. Un de la caballe rompit enfin le silence. *Sire*, dit-il en soupirant, *le peuple de Paris est dans une grande consternation. Vos bons sujets craignent pour vôtre vie. On pleure, on gémit. Vous étes entre les mains des Italiens : Et que ne doit-on pas apprehender de ces gens qui savent si bien se servir du poison pour venir à leurs fins ?* Les fourbes en disent tant à un enfant timide & credule, qu'il ne se met que trop avant dans la tête, que sa vie ne sera jamais en seureté, tant que le Maréchal & la Maréchale d'Ancre seront au monde ; tant que la Reine mere demeurera prés de lui. Il consent donc enfin à l'assassinat de Conchini,

chini, & à l'éloignement de Marie de Medicis. 1617.

Luines conseilla pour lors au Roi de cacher son dessein le plus finement qu'il lui seroit possible, jusques à ce que le temps de l'exécution fût venu. La precaution n'étoit pas fort nécessaire. Les gens naturellement timides & soupçonneux, savent assez bien dissimuler. Louïs étoit plein de defiances, il craignoit que le Maréchal & la Maréchale d'Ancre ne le fissent tuër lui-même, s'ils venoient à decouvrir le dessein formé contr'eux. Le Roi savoit encore mieux garder un secret que son Favori, qui manqua presque toûjours de discretion. Deageant se plaignoit lui-même de ce que Luines parloit trop. Dez que la resolution d'arrêter Conchini fut prise, Luines en fit confidence à je ne sai combien de gens. Si le complot reüssit, c'est que la Reine mere & Conchini enivré de sa fortune, méprisérent trop le Roi & son Favori. Quelque chose qu'on leur dît de differens endroits, ils ne purent s'imaginer qu'un enfant de seize ans, & Luines d'un esprit médiocre, fussent capables de former un si grand dessein, & de conduire comme il faut une entreprise difficile. Marie de Medicis se rassuroit aisement des fraïeurs qu'on lui donnoit de temps en temps, en voiant que son fils s'occupoit plus que jamais à certains amusemens indignes de son rang, auxquels il fut toûjours trop attaché. Contente de le faire observer, & d'empécher qu'il ne sortît de Paris, elle vivoit dans une merveilleuse securité à la veille de son malheur. Vitri Capitaine

Luines prend ses mesures pour faire assassiner le Maréchal d'Ancre.

Mémoires de Deageant. Pag. 56. 57.

Rélation de la

1617. *mort du Maréchal d'Ancre.* *Mémoires de Déageant. Pap. 48. 52. 55. 56. 57.*

pitaine des Gardes fut celui ſur lequel on jetta la vuë, dez qu'on parla ſeulement d'arrêter le Maréchal d'Ancre. C'étoit un des plus grands ennemis de Conchini. On avoit reſolu de n'en parler à Vitri qu'un peu avant l'exécution du projet. Mais le ſecret peſoit trop à Luines. Il decouvrit toute l'intrigue à celui qui devoit être un des principaux acteurs de la Tragédie. Vitri demanda permiſſion de faire venir Du Hallier ſon frere qui ſervoit au ſiége de Soiſſons, & de l'emploier dans cette occaſion. Ils parlerent tous deux à leurs parens; Et ceux-ci à d'autres: de maniére qu'on diſoit aſſez publiquement dans Paris, que le Maréchal d'Ancre ſeroit bien-tôt arrêté.

La choſe parut plus certaine quand on vid que Cadenet frere de Luïnes étoit acouru d'Amboiſe en grande diligence. La Reine mere fut toûjours une des premiéres avertie de ce qui ſe diſoit. Mais le traitre Deageant prit grand ſoin de l'entretenir dans ſa tranquillité ordinaire. Il ſe mocquoit de ceux qui attribuoient à Luines un deſſein contraire à ſon inclination, & infiniment au deſſus de ſes forces & de ſon courage. Du Bellier Gentilhomme de Dauphiné, qui ne manquoit pas d'eſprit, étoit venu depuis peu de ſa Province à la Cour. En examinant de prés ce qui ſe paſſoit au Louvre, il reconnut en un inſtant qu'on tramoit quelque choſe d'important, & que le Roi cachoit un deſſein ſecret, en feignant de s'amuſer à des bagatelles. Du Bellier avertit Deageant ſon ami de ce qu'il croyoit remarquer. *Vous étes chez M. Barbin*, dit

dit du Bellier, *& par consequent vôtre fortune dépend de celle de M. le Maréchal d'Ancre. Prenez garde à vous : Je jurerois qu'on travaille à le perdre. Pour moi qui ne lui suis point attaché, je demeurerai toûjours auprés du Roi pour servir sa Majesté en cas de besoin.* Le bon Dauphinois ne connoissoit pas encore son compatriote & son ami, pour un des plus grands scelérats qui fut jamais. Il ne pouvoit pas s'imaginer que le premier Commis de Barbin voulût être un des principaux auteurs de la ruine du patron de son maître. Deageant fit semblant de rire de l'imagination du Dauphinois qui croioit avoir fait une fort belle decouverte. Mais du Bellier plus confirmé encore dans sa conjecture, se rendit fort assidu auprés du Roi. Et sans avoir aucune certitude que la chose fût telle qu'il se l'imaginoit, il se trouva prés du Roi quand Conchini fut tué. Tel étoit l'aveuglement de ce malheureux Courtisan, & de la Reine sa protectrice. Ils ne voulurent pas croire une chose qui sautoit aux yeux d'un homme nouvellement venu de sa Province. 1617.

Le Maréchal d'Ancre étoit en Normandie lors que la resolution fut prise de l'assassiner. Sa femme l'avoit mandé en diligence, dez que la Reine ébranlée par les remontrances de l'Evêque de Carcassonne & de quelques autres, eût parlé fortement à la Galigaï de songer à leur retraite en Italie. Assez content de ce que la Maréchale prenoit enfin le parti qu'il lui avoit proposé plusieurs fois, Conchini s'en vint à Paris, dans le dessein de *Mémoires de Déageant. Pag. 58. 59. 60.*

se

1617. ſe preparer au voiage d'Italie, & de prendre ſeulement quelques meſures pour ſortir de France avec honneur. Mais il avoit des ennemis trop acharnez à ſa perte. On donna de nouvelles allarmes au Roi ſur le retour du Maréchal imprévu & precipité ; car enfin il avoit parlé en ſortant de Paris, comme s'il eût été dans la reſolution de n'y revenir pas ſi promptement. Luines fit entendre au Roi, que ſi ſa Majeſté ne prevenoit pas au plûtôt les deſſeins funeſtes de Conchini, bien loin d'exécuter le projet de prendre le gouvernement de l'Etat, elle ne ſeroit pas en ſeureté de ſa vie. Le Roi plus effraié que jamais, preſſe lui-même ſon Favori & ſes confidens, de le défaire enfin du Maréchal d'Ancre. La crainte & l'impatience de Louïs étoient ſi grandes, que Luines fut obligé de chercher de quoi le raſſurer un peu, & de quoi l'empécher d'agir avec trop de précipitation.

Intrigue de Richelieu pour conſerver ſon emploi, nonobſtant la chûte du Maréchal d'Ancre.

Je trouve qu'une demarche baſſe & intereſſée de l'Evêque de Luçon fournit à Luines un prétexte aſſez plauſible. L'habile & penétrant Richelieu, ne doutoit point qu'il n'arrivât bien-tôt une grande révolution à la Cour. Il s'étoit attaché au Maréchal d'Ancre, dans le deſſein de s'élever lui-même encore plus haut que celui, dont il ſe faiſoit la creature. Mais en commençant ſi bien ſa fortune, il eût bien voulu ne tomber pas avec celui auquel il tenoit. Le Prélat cherchoit à demeurer Secretaire d'Etat, ou du moins dans le Conſeil du Roi. Cela ne ſe pouvoit obtenir ſans le ſecours de

Lui-

Luines, qui devoit infailliblement devenir le distributeur des charges & des dignitez aprés la chûte de Conchini. Richelieu donna commission à Pontcourlai Gentilhomme de Bretagne son beaufrere de parler à Luines, de lui offrir les services d'un Evêque plus habile dans les affaires de la Cour, que dans celles de la Religion, & d'obtenir pour lui une audience secrete du Roi. *M. de Luçon*, dit Pontcourlai à Luines, *a pris la charge de Secretaire d'Etat dans le dessein de servir le Roi preférablement à toute autre personne. Il voit avec un extréme déplaisir que les choses ne se passent pas bien, & que sa Majesté n'est pas contente. Feu M. de Richelieu le pere a servi les Rois predecesseurs de celui-ci avec beaucoup de zéle & de fidelité. Si sa Majesté veut bien agréer les services de M. de Luçon & le souffrir au nombre de ses Ministres, vous serez, Monsieur, exactement averti de toutes les déliberations qui se prendront dans le Conseil secret de la Reine mere.* Deageant ménagea ensuite un entretien, de Richelieu avec le Roi & le Favori. Le Prélat repéta les protestations que Pontcourlai avoit déja faites, au nom de son beaufrere : l'Evêque promit de donner avis des desseins les plus cachez de Marie de Medicis & de Conchini. Le Roi bien instruit par Luines, fit espérer à Richelieu la continuation de ses emplois. On témoigna lui savoir bon gré de sa bonne volonté. Lache & perfide Evêque de Cour, qui voiant l'autorité de la Reine mere & du Maréchal d'Ancre fort chancelante, vient offrir de trahir ses deux bienfaicteurs, à condition

1617.
Mémoires de Déageant. Pag. 48. Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre. Lumiéres pour l'Histoire de France dans les defenses de la Reine mere.

1617. dition qu'on lui conservera l'emploi, dont il leur est uniquement redevable! Les avances de Richelieu furent d'un grand usage à Luines. Il rassura le Roi effraïé, on remontroit à Louïs, qu'il pouvoit prendre ses mesures avec moins de précipitation, puis que sa Majesté seroit desormais avertie de tout par un des plus intimes confidens de Marie de Medicis & de Conchini.

Incertitude & embaras du Roi & de Luines avant l'assassinat du Maréchal d'Ancre.

Voici la maniére dont ce malheureux Italien devoit être assassiné, qui fut premiérement projettée. Le Roi auquel il avoit coutume de venir faire la reverence tous les matins, vouloit le conduire dans son cabinet d'armes, & lui montrer le plan de la ville de Soissons assiégée par le Duc d'Angoulême. Vitri Capitaine des Gardes avoit ordre d'entrer incontinent aprés, & de tuër Conchini. Le jour fut pris au Dimanche 23. Avril. Plus le terme approchoit, plus le Roi & son Favori furent effraiez de l'entreprise. L'image d'un Maréchal de France massacré dans le cabinet du Roi, & presque sous les yeux de la Reine mere, protectrice de cet infortuné, leur faisoit horreur. La difficulté & les suites de l'exécution du projet, les effraioient encore. Louïs paroissoit enfermé dans le Louvre sans forces, sans appui, sans ressource, en cas qu'il trouvât la moindre resistance de la part de la Reine mere & du Maréchal d'Ancre. Luïnes agité de mille pensées diverses vouloit tantôt différer un assassinat, dont les conséquences le faisoient trembler: tantôt il s'imaginoit que le parti le plus sur, c'étoit de conduire le Roi à Soissons,

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre. Mémoires de Déageant. Pag. 61.

ſons, & de le mettre entre les mains des Seigneurs malcontens, qui ſauroient bien le défendre, & faire chaſſer Conchini. Mais le Favori ne pouvoit ſe reſoudre à ceder aux autres le mérite de la pretenduë délivrance de ſon maître. 1617.

Cadenet frere de Luines avoit plus de fermeté & de reſolution : diſons mieux ; le crime lui faiſoit moins de peur, ſoit qu'il fût ou plus ſcélérat, ou plus hardi. Luines decouvrit à ſon cadet dans le jardin des Tuilleries, où le Roi ſe divertiſſoit *à la petite chaſſe*, c'eſt-à-dire à prendre des moineaux avec des pigrieſches dreſſées exprés, quel étoit le trouble & l'embaras, où ſa Majeſté & lui-même ſe trouvoient, quand ils venoient à refléchir ſur l'atrocité & ſur les ſuites de l'entrepriſe reſoluë. *Je croi, mon frere*, dit Luines, *qu'il ne faut pas tant ſe précipiter. Attendons encore : rien ne nous preſſe. De nouveaux délais*, repartit bruſquement Cadenet, *il n'eſt plus temps d'y penſer. Si la reſolution n'avoit été priſe qu'entre le Roi & vous, on pouroit differer, & faire même la choſe d'une autre maniére. Mais vous vous étes ouvert à pluſieurs perſonnes : Vitri a donné ſa parole. Suppoſons, & cela n'eſt par ſans apparence, que la crainte de s'expoſer à la vengeance de la Reine mere & du Maréchal d'Ancre, le porte à leur decouvrir un complot dans lequel vous l'avez engagé, & qu'on n'a pas eu le courage d'exécuter enſuite : que deviendrons-nous, mon frere ?* Ces remontrances firent impreſſion ſur l'eſprit de Luines. Les deux fréres parlerent au Roi pour le raſſurer. Et il

1617. sortit du jardin des Tuilleries dans la resolution de faire tuër Conchini le lendemain Dimanche: c'étoit le jour pris quelque temps auparavant.

Discours artificieux de Cadenet frere de Luines au Roi, pour l'animer à l'exécution du projet d'assassiner le Maréchal d'Ancre.

Le jeune Louïs passa la nuit dans une inquiétude mortelle. Un homme de son âge, à qui le crime fait horreur, & qui ne se croit pas en seureté aupres de sa mere, ni au milieu de ses serviteurs, ne devoit-il pas avoir mille pensées tristes & effraiantes ? Cadenet entra dans sa chambre le plutôt qu'il pût, lors que sa Majesté étoit encore au lit. Il vouloit encourager le Roi, & lui faire entendre qu'il n'y avoit plus de temps à perdre. *Et bien, Cadenet,* lui dit Louïs, *y a-t-il quelque chose de nouveau ?* Le pauvre enfant craignoit qu'on ne le vint avertir que Conchini informé de tout, alloit le faire tuër lui-même. *Non, Sire,* répondit Cadenet : *je viens seulement pour savoir comment vôtre Majesté a passé la nuit. Fort mal,* répondit Louïs avec beaucoup d'ingénuité. *Mille pensées diverses m'ont agité l'esprit : Et je ne saurai que dire à mon premier Medecin, s'il s'apperçoit de quelqu'altération dans ma santé. Mais, graces à Dieu, je ne me sens pas malade. Le moien le plus sur de vous mettre l'esprit en repos, Sire,* dit Cadenet plus determiné que son frere ; *c'est d'exécuter promptement ce que vous avez resolu : un plus long delai gâtera tout. Je l'apprehende,* reprit Louïs. *Si la Reine ma mere & son miserable Conchini ont une fois le moindre soupçon, nous ne serons pas ici en seûreté. N'en doutez pas, Sire, qu'ils n'aient déja de grands soupçons,* dit le malin & artificieux Cadenet, qui vou-

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

vouloit animer un enfant à ne retracter pas le consentement qu'on avoit extorqué de lui par des mensonges & par des colomnies atroces. *Un de nos gens a passé la nuit aux environs de la maison du Maréchal d'Ancre. On ne s'y est point couché : je ne sai combien de gens y entroient & en sortoient sans cesse.* 1617.

Les fraieurs du Roi redoublérent à cette fausse nouvelle. Et c'étoit bien l'intention du frére de son Favori. *Comment?* dit Louïs en se levant à demi sur son lit. *Je ne veux pas aller ce matin chez la Reine ma mere. Il faut que je sache premiérement où nous en sommes.* Cadenet ne croioit pas qu'il y eût la moindre chose à craindre pour son maitre dans la chambre de Marie de Médicis. Il fut d'avis que le Roi fît comme il avoit acoutumé, *de peur*, disoit-il finement, *que la Reine mere ne préne de nouveaux soupçons, si vous n'allez pas la saluër à vôtre ordinaire.* Mais Louïs étoit si allarmé qu'il ne vouloit point consentir à voir Marie de Medicis, à moins que Luines son Favori ne l'y accompagnât, ou que ses Gardes ne fussent à la porte de la chambre, afin qu'il pût les appeller à son secours, en cas que la Reine avertie de quelque chose, pressât le Roi trop fortement de lui découvrir tout le complot, & de nommer ceux qu'on y avoit fait entrer. Cadenet rassura le Roi qu'il avoit trop effraié, content d'avoir tiré une nouvelle parole de sa Majesté, que rien ne seroit jamais capable de lui faire avouër la moindre chose à Marie de Medicis. *Fort*

1617. *bien, Sire*, dit alors Cadenet. *Je vous répons que vous serez aujourd'hui le maître dans vôtre Roiaume.* Il eût parlé plus conformement à sa pensée, s'il eût dit que Luines & ses deux freres gouverneroient desormais l'Etat. C'est à quoi ces Messieurs travailloient.

Etrange sécurité de Conchini.

Leur triomphe fut differé d'un jour. Le Maréchal d'Ancre vint trop tard au Louvre: Et le Roi étoit à la Messe, lors que Conchini sortit de chez lui pour aller faire sa cour à leurs Majestez. Vitri avoit mandé tant de Gentilshommes au Louvre, auxquels on voioit des pistolets sous le manteau, chose qui ne se permet pas dans la maison du Roi: Et les Gardes du Corps parurent tellement rangez, que plusieurs gens ne doutérent pas qu'on n'en voulût à Conchini. Il entra donc dans l'appartement de la Reine mere quelque temps aprés que le Roi fût allé à la Messe au petit Bourbon. Vitri fit incontinent avertir Luines: Et celui-ci s'approchant de l'oreille du Roi, *l'homme est chez la Reine mere*, lui dit-il, *que voulez-vous qu'on fasse? les choses sont en état.* Misérable Favori, qui presse son maître d'interrompre ses dévotions pour commander un assassinat, dans le temps même qu'il assiste aux mistéres les plus sacrez de sa Religion! Louïs défendit qu'on commît la moindre violence dans l'apartement de la Reine sa mere. Il espéroit de trouver encore le Maréchal d'Ancre au Louvre aprés la Messe finie. Le dessein du Roi, c'étoit de le conduire dans le cabinet d'armes, & de le livrer là au Capi-

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

taine des Gardes & aux autres aſſaſſins a- 1617.
poſtez. Je laiſſe à juger de la devotion & de l'attention qu'eurent à la Meſſe le Roi & ſon Favori. Lors qu'ils devoient ſelon les principes de leur Religion, s'occuper de Jeſus-Chriſt mourant pour leurs péchez, & pardonnant ſa mort à ſes meurtiers, Luines brûloit d'impatience d'aller faire aſſaſſiner un homme qu'il haïſſoit, & dont la fortune étoit un grand obſtacle à la ſienne. Le jeune Loüis étoit plus excuſable : on lui avoit mis dans l'eſprit, qu'il ne pouvoit pas ſe defaire autrement d'un étranger qui ſoulevoit le Roiaume, & qui vouloit même attenter à la vie du Roi. Ils furent tous deux fort déconcertez, en aprenant que Conchini ſortoit du Louvre par un endroit, dans le temps qu'ils y entroient par un autre. Un billet les avertit enſuite qu'on diſoit dans le monde que le Roi avoit eu deſſein de faire arrêter le Maréchal d'Ancre.

Luines trembloit de peur qu'on n'eût donné des avis à Conchini, ou qu'il ne ſe doutât de quelque choſe. On eſſaia de le faire expliquer en lui envoiant un homme de confiance, & qu'il croioit de ſes amis. *M. de Luines*, dit celui-ci au Maréchal, *fait venir maintenant plus de Gentilshommes au Louvre, par ce qu'il s'imagine, Monſieur, que vous avez quelque mauvais deſſein contre lui. Choſe étrange!* repondit Conchini avec beaucoup de mépris & de fierté. *Luines s'imagine que je penſe fort à lui, & que je le crains. Il faudroit l'avertir une bonne fois, qu'il eſt ſi fort au deſſous de moi, que je ne le croi pas capable de*

 me

1617. *me faire grand mal: on peut penser à tuër les gens, quand on les voit en état de nous nuire.* Telle fut la cause veritable du malheur de cet Italien trop présomptueux. Il ne put jamais se persuader que Luines fût assez hardi & assez puissant pour entreprendre la moindre chose contre lui. Ne devoit-il point craindre un ennemi qui avoit l'oreille d'un Roi majeur? Quelqu'un avoit offert ci-devant au Maréchal d'Ancre de faire tuër Luines, lors qu'il alloit la nuit chez une Dame de qualité. *Il ne vous en coutera que six mille pistoles*, disoit-on à Conchini; *Et vous serez delivré d'un homme qui anime sans cesse le Roi contre vous.* Le Maréchal rejetta la proposition. Fut-ce parce qu'une action trop lache & trop noire lui donnoit de l'horreur? Ne croioit-il point aussi que son ennemi ne méritoit pas qu'on dépensât vingt mille écus, pour prévenir ses foibles entreprises? Quoiqu'il en soit, Luines fut plus méchant que Conchini. Il eut encore plus de cette fausse & détestable prudence des gens de Cour. Un crime atroce leur paroit une défence juste & legitime, quand ils croient devoir se prémunir contre ceux qu'il leur plait de regarder, ou comme jaloux ou comme ennemis de leur fortune. J'ai un extreme regret d'être dans la nécessité de peindre ici avec de si noires couleurs le grand-pere d'un Seigneur, dont j'honore le merite & la vertu.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 47.

On met le Comte de Soissons.

Cadenet avoit non seulement plus de resolution, mais encore plus de prévoiance que son frere. Venant à reflechir qu'il n'y avoit dans leur complot aucune personne de distinction,

ſtinction, & que s'il arrivoit le moindre mouvement à la Cour, ou dans Paris, le Roi n'auroit aucun Prince du ſang, ni aucun grand Seigneur auprés de lui, Cadenet propoſe à ſon frere de gagner le ſeul Prince du ſang qui fût alors à la Cour. Je parle du jeune Comte de Soiſſons. Il étoit heureuſement encore brouillé avec le Maréchal d'Ancre: mais on travailloit à les racommoder. Cadenet va de concert avec le Roi & Luines, pour détourner le coup. Il parle à la Comteſſe de Soiſſons mere du jeune Prince, il fait des avances en faveur du fils de la part du Roi, enfin il découvre ce qui ſe trame contre Conchini. Je ne ſai pas ſi la confidence alla juſques à s'expliquer ſur le projet de l'aſſaſſinat. On en dit toûjours aſſez pour faire comprendre à la Comteſſe, qu'on méditoit un coup d'éclat. Elle offrit au Roi la perſonne de ſon fils & ſix cens piſtoles d'argent qu'elle avoit. La Comteſſe promit encore de tenir prêts quatre ou cinq mille hommes qu'elle avoit à ſa devotion dans la paroiſſe de S. Euſtache. C'eſt une précaution que Luines faiſoit prendre dans les endroits de la ville voiſins du Louvre. On s'aſſuroit des Capitaines de quartier. On leur enjoignoit d'avertir les bourgeois de ſe préparer à ſe mettre ſous les armes au premier ſignal. *Le Roi*, leur diſoit-on, *veut ſe faire garder par les Pariſiens. Il a reçû des avis, que des gens mal intentionez ont un mauvais deſſein dans le Louvre.* Falloit-il donc qu'un Roi de France prît de ſi grandes précautions pour tuër dans ſa maiſon, & au milieu de la capitale du Roiaume,

1617. & la Comteſſe ſa mere dans l'intrigue pour perdre le Maréchal d'Ancre.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Mémoires de Deageant. Pag. 67. 68.

1617. me, un étranger, qui n'avoit point d'autre defense, qu'une cinquantaine de domestiques presque tous François, dont aucun n'auroit osé tirer l'épée, s'il eût vû les Officiers & les livrées de sa Majesté? Etoit-il croiable que la Reine mere voulût faire prendre les armes à ce qu'elle avoit de gens à sa dévotion, pour défendre un de ses domestiques contre le Roi son fils? Eussent-ils obeï, si elle leur eût ordonné d'agir contre un Roi majeur, dont leur vie & leur fortune dépendoient? Disons la vérité. Luines craignoit pour lui-même. Il étoit bien aise de faire acroire à son maître que Conchini se rendoit redoutable à un puissant Monarque.

Louïs dissimula fort bien le reste du jour le dessein qu'il rouloit dans sa tête. Il le passa presque tout entier dans le cabinet de la Reine son épouse, ou dans celui de Marie de Médicis. L'impatience de s'entretenir en liberté avec son Favori, fit chercher à sa Majesté un prétexte de se retirer plûtôt qu'à l'ordinaire. Ils eurent une nouvelle allarme peu de temps aprés. Un nommé du Buisson avoit ordre d'examiner avec soin tout ce qui se passoit au Louvre & autour de la maison du Maréchal d'Ancre. Il fait appeller Luines pour lui dire qu'on redouble la garde. Le Favori court promptement à son maître. Plein de soupçons & de défiance, Louis s'imagine qu'on veut attenter à sa personne. Il va chez sa mere, & lui demande assez subtilement, pourquoi ce nouvel ordre de redoubler la garde, sans l'en avoir premiérement averti. Marie de Medicis lui fait

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

fait des excuses sur ce qu'on le croioit endormi. *Nous avons appris*, lui dit-elle, *que le Cardinal de Guise fait des levées dans Paris en faveur des rebelles. Il doit venir demain au Louvre, je croi qu'il faut l'arrêter.* Le Roi s'en retourne fort content. Il passe la nuit avec autant d'inquiétude que la précédente; & se léve de grand matin. On donne ordre aux chevaux-legers de la garde & à d'autres gens de se tenir prêts à suivre le Roi, & de l'attendre au bout de la gallerie du Louvre prés du jardin des Tuilleries. *Sa Majesté*, disoit-on, *veut aller à la chasse.* Un carosse à six chevaux fut amené au même endroit. Ce n'étoit qu'une precaution, en cas que le coup vint à manquer. Louïs prétendoit s'enfuir promptement de Paris. 1617.

D'un autre côté, on feignit que le Roi un peu indisposé prenoit medecine. On ne vouloit pas que la grande porte du Louvre fût ouverte, ni que tout le monde entrât indifferemment dans la cour. Avec un peu de vigilance & d'attention, Marie de Medicis auroit bien-tôt découvert tout le mistére. Des gens prêts à marcher vers les Tuilleries pour une partie de chasse; la grande porte du Louvre fermée, afin d'empécher que le Roi qui prend medecine, ne soit trop incommodé du bruit; sa Majesté qui differe de partir pour aller à la chasse, tantôt sous pretexte de joüer une partie de billard, & tantôt sous un autre aussi frivole; un assez grand nombre de gens de main & d'exécution mandez au Louvre par Luines, ou par Vitri; les Gardes de la porte fortifiez de plusieurs

Mémoires de Deageant. Pag. 61. 62.

1617. sieurs bons soldats, auxquels on avoit préparé des hallebardes: tout cela marquoit si visiblement un grand dessein, que la Reine mere se seroit apperçuë du complot, en faisant la moindre reflexion sur ce qui se passoit sous ses yeux & à la vuë de ses creatures. Mais la bonne Princesse dormoit le plus tranquillement du monde. Elle & son Maréchal d'Ancre pensoient tout au plus à s'assurer du Cardinal de Guise. Uniquement attentif à dissiper le parti des malcontens, Conchini ne voioit pas ce qui se tramoit trop ouvertement contre lui: Et Marie de Médicis ne s'imaginoit en aucune maniére, que son fils fût capable de prendre des mesures, afin de l'arrêter elle-même dans une espéce de prison, jusques à ce qu'il la chassât de la Cour avec indignité.

Le Maréchal d'Ancre est tué dans le Louvre.

Enfin, voici le Maréchal d'Ancre qui vient au Louvre sur les dix heures du matin le Lundi 24. Avril. Il étoit acompagné des Gentilshommes qu'il avoit à ses gages, & de quelques-uns de ces gens qui suivent toûjours la faveur & la fortune. On ouvre à Conchini la grande porte du Louvre: mais on a soin de la refermer tout aussi-tôt. Un homme qui étoit au dessus, tourna trois fois son chapeau en l'air. C'étoit le signal que Vitri avoit ordonné pour lui faire entendre que le Maréchal d'Ancre entroit au Louvre. Le Capitaine des Gardes sort froidement de la salle des Suisses le manteau sur ses épaules, & son bâton à la main. Du Hallier son frere, Persan, & quelques autres gens dispersez en divers endroits, se joignent à lui comme

Rélation de la mort du Maréchal

par

par hazard. Ils vont tous au devant de Conchini sans temoigner la moindre affectation, ni aucun dessein premedité, parmi ceux qui accompagnoient le Maréchal ; il y avoit des Gentilshommes de la connoissance de Vitri. Ils lui font compliment, ils le saluent, ils lui presentent la main. Conchini s'avance au delà du Capitaine des Gardes retenu & embarassé par des civilitez qu'il ne cherchoit pas. Vitri qui n'apperçoit plus son homme, demande où est M. le Maréchal d'Ancre. *Le voila*, lui dit-on en montrant Conchini du doigt: *il lit une lettre*. Le Capitaine des Gardes marche à lui, & mettant la main sur le bras droit de Conchini, *je vous arrête de la part du Roi*, dit-il d'un ton fier & resolu. *Moi?* répondit le Maréchal étonné. *Oui vous*, reprit Vitri en lui serrant le bras de toute sa force: Et il fait signe en même temps à du Hallier, à Persan, & aux autres assassins apostez.

1617. d'Ancre. Mémoires de Deageant. Pag. 64. 65.

On tire trois coups de pistolet à bout portant: Et le malheureux Conchini tombe mort sur ses genous, & demi renversé sur le parapet du pont qui étoit alors au Louvre. On lui donna lâchement quelques coups d'épée aprés sa mort. Vitri le poussei avec le pied, & il acheve de l'étendre par terre. Tout glorieux de son bel exploit, le Capitaine des Gardes se met à crier, *vive le Roi*; & les autres assassins font de même à gorge deploiée. Pour couvrir une si vilaine action, les uns dirent que le Maréchal avoit porté la main à son épée: d'autres que deux ou trois personnes de sa suite, l'avoient tirée en effet,

1617. ſet. Quand il ſeroit vrai qui Conchini & quelques-uns de ſes gens, dans le premier mouvement que cauſe la ſurpriſe d'un coup imprévû, auroient fait mine de ſe vouloir défendre, ne pouvoit-on pas encore arrêter Conchini, ſans le tuër de la ſorte? Quelle réſiſtance & lui & ſes gens pouvoient-ils faire dans le Louvre? Ils y étoient enfermez & environnez de gens bien armez. Pourquoi diſſimuler une choſe qui eſt plus claire que le jour. Luines avoit entrepris de faire aſſaſſiner ſon ennemi: Et le Roi trompé par mille rapports faux, ou malicieuſement tournez, & par des calomnies diaboliques, donna ſon conſentement à une action qu'un Prince doit déteſter & punir avec la derniére rigueur, bien loin de la commander.

Telle fut la fin tragique de *Concino Concini*, iſſu d'une famille noble & diſtinguée dans Florence. S'étant mis à la ſuite de Marie de Medicis, qui venoit épouſer le Roi Henri IV. il ſut ſe faire aimer de *Leonora Galigaï* confidente de la nouvelle Reine de France. Malgré ſa maitreſſe qui avoit mauvaiſe opinion de Conchini à cauſe de ſes debauches, de ſon ardeur exceſſive pour le jeu, & de ſes folles depenſes; la Galigaï le prefera à quelques partis plus avantageux pour elle. Les flateurs de Louïs XIII. & du Connétable de Luines, ont dit mille choſes fauſſes & impertinentes, pour flétrir la mémoire d'un homme lachement aſſaſſiné, & d'une femme injuſtement condamnée par le Parlement de Paris à mourir ſur un échaffaut. Mais les Hiſtoriens équitables & judicieux ſauront toû-

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 57. 58. &c.

toûjours rendre justice à ces deux infortunez. On ne peut nier que le Maréchal d'Ancre n'eût d'assez grands vices. Son faste, son arrogance, son ambition demesurée lui firent de puissans ennemis. Les passions qu'il ne sut pas reprimer, ou couvrir du moins furent la cause, ou plûtôt le prétexte de la ruïne d'un étranger, dont les Courtisans envioient les richesses & l'élevation extraordinaire. Mais il ne fut jamais un aussi méchant homme que ses ennemis l'ont publié. La plusspart des Seigneurs François ne valoient pas mieux que lui. Ceux qui crioient le plus fort contre le Maréchal d'Ancre, auroient été plus insolens, plus avares, plus entreprenans que Conchini, si la fortune leur eût été aussi favorable qu'à lui. Tenons nous en à ce qu'un homme de qualité écrivoit long-tems aprés la mort du Maréchal d'Ancre. Il s'engagea dans le parti de ses ennemis, quoiqu'il fût d'abord un de ses plus intimes confidens. *Quand je fais reflexion*, dit-il, *sur la mort du Maréchal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à sa mauvaise destinée. Il étoit naturellement bien-faisant, & il avoit desobligé fort peu de gens. On ne peut pas bien comprendre pourquoi toute la France se souleva contre lui: Et je n'en trouve pas d'autre raison que la malheureuse situation des affaires de la Cour depuis la mort du Roi Henri IV. Le Maréchal étoit agreable de sa personne, adroit à cheval & à tous les autres exercices. Il aimoit les plaisirs & particuliérement le jeu. Sa conversation étoit douce & aisée. Ses pensées furent hautes &*

1617.

Le Maréchal d'Etrées à la fin de ses Mémoires de la Regence de Marie de Médicis.

1617. *ambitieuses: il tachoit pourtant de les cacher en certaines occasions. Il affecta de n'entrer jamais dans le Conseil. On a souvent entendu dire à Louis XIII. qu'il n'avoit jamais compris qu'on dût tuër le Maréchal d'Ancre.* Si ce ne fut pas l'intention du Prince, pourquoi souffroit-il que Vitri declarât tout publiquement que l'assassinat avoit été commis par un ordre exprés du Roi? Au lieu de récompenser son Capitaine des Gardes, le Roi devoit le punir d'avoir passé ses ordres dans une affaire si criante. Mais Louis vouloit se disculper d'une action que sa conscience lui reprocha jusques à la fin de sa vie.

Mouvemens dans le Louvre & dans Paris aprés le meurtre du Maréchal d'Ancre.

Dez qu'on eût entendu les coups de pistolet, un homme tout effraié vint à la chambre du Roi. *On a manqué le Maréchal d'Ancre,* disoit-il, *le voila qui monte avec tous ses gens l'épée à la main: Il faut penser, Sire, à la seureté de vôtre personne.* Petit artifice de Luines pour animer un enfant, & pour le mettre en action & en mouvement! On dit que Louis demanda froidement à Du Bellier ce qu'il falloit faire en cette occasion. *Ce que vous devez faire, Sire?* dit Du Bellier. *Puisque vôtre Majesté temoigne tant de courage & de resolution, il faut aller droit à ces gens-là. Vous leur passerez sur le ventre, & même à tout Paris, s'ils ont la temerité de vous resister.* Il est visible que ceci n'étoit qu'un jeu fait exprés. Le Roi prend son épée, & s'en vient à la grande salle. On lui déclara pour lors que le Maréchal d'Ancre étoit tué. Le Courtisan flateur ne manqua pas d'exalter l'intrepidité & le grand courage du

Mémoires de Deageant. Pag. 65. 66. Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.


MARQUIS D'ANCRE
MARECH. de FRANCE.

du jeune Prince. Quelqu'un l'avertit qu'il étoit à propos que sa Majesté se montrât à ceux qui se trouvoient dans la cour du Louvre. Le Colonel Ornano prend le Roi, l'éleve à la fenêtre qui étoit trop haute, & sa Majesté se fait voir avec un visage gai & riant. Les gens de la caballe de Luines crient, *vive le Roi*, & les autres font comme eux. Content de se voir délivré d'un homme dont son Favori lui avoit fait si grande peur, Louïs dit à Vitri qui se promenoit gravement dans la cour, & qui ordonnoit à un chacun de se ranger & de se tenir dans le respect; *Je vous remercie, Vitri, je suis maintenant Roi.* Avoit-il donc gagné une bataille rangée contre un concurrent qui lui disputât la Couronne? Puis allant à d'autres fenêtres qui regardoient sur les endroits, où quelques soldats étoient ordinairement postez, le Roi leur crioit, *aux armes, aux armes, compagnons.* 1617.

Ceux du Regiment des Gardes se rangent incontinent dans toutes les avenuës du Louvre. On ordonne à quelques Officiers de monter à cheval, d'aller dans les ruës, d'avertir le peuple, & de le mettre en mouvement. Ils marchent, ils courent par tout en criant, *vive le Roi: Le Roi est maintenant Roi.* Peut-on s'empécher de rire, en lisant cette plaisante & ridicule comedie! Ce n'est pas tout. Le peuple court en foule au Parlement. On y étoit dans le dernier effroi. Au premier bruit de coups de pistolet tirez dans le Louvre, & que les portes en sont fermées, plusieurs personnes s'imaginent qu'on

1617. qu'on a tué le Roi. Des gens qui cherchoient à s'enfuir, ou à courir promptement vers le Louvre, se renversent les uns sur les autres. Les Magistrats mêlez dans la presse perdent leurs bonnets quarrez & leurs chaperons : ils courent tout éperdus de côté & d'autre. On ne vid jamais une pareille confusion. Elle dura jusques à ce qu'on eût appris que le Roi étoit en bonne santé, & qu'il s'applaudissoit de la mort d'un ennemi pretendu, qui n'étoit pas en état de lui nuire, & qui ne pensa jamais à faire autre chose, que ce que tous les Courtisans du monde feroient, s'ils se trouvoient dans la même situation que le pauvre Conchini.

Desolation & desordre de la Reine mere.

La Reine mere surprise d'entendre des coups de pistolet tirez dans le Louvre, avoit dit à une de ses femmes de chambre, de mettre la tête à la fenêtre, & de s'informer de ce qui étoit arrivé. La femme voiant un Capitaine des Gardes qui se promenoit dans la cour, & qui paroissoit être là pour donner des ordres, lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau. *Le Maréchal d'Ancre est tué*: répondit froidement Vitri. *Et qui a fait le coup?* dit la femme. *Moi*, repliqua-t-il d'un aussi grand sérieux : *Le Roi me l'a commandé*. La femme avertit promptement sa maîtresse. On rapporte qu'elle dit seulement à cette premiére nouvelle : *J'ai regné sept ans : il ne faut plus penser à d'autre couronne qu'à celle du Ciel*. Cela paroit un conte fait à plaisir. D'autres la font parler avec autant de moderation, & peut-être avec plus de vrai-

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Lumiéres pour l'Hi-

vraisemblance. *Je ne suis pas fâchée que le Roi ait fait tuër le Maréchal d'Ancre, s'il l'a jugé à propos pour le bien du Roiaume. Mais la defiance qu'il m'a témoignée, en me cachant sa resolution, me cause un sensible deplaisir.* Je croirois volontiers que Marie de Medicis parla de la sorte aprés qu'elle fut revenuë de son premier desordre, & quand elle voulut se racommoder avec son fils qui commençoit d'agir en maître. Je trouve qu'aiant appris la mort de Conchini, la Reine mere échevelée, se mit à marcher à grands pas & en battant des mains. Elle étoit encore tout étourdie du coup imprevû, lors qu'un domestique imprudent lui vint dire qu'on ne savoit comment apprendre une si triste nouvelle à la Maréchale d'Ancre. *Vôtre Majesté,* ajouta-t-il encore plus sottement, *voudroit-elle bien la lui annoncer elle-même? J'ai bien d'autres choses à faire maintenant,* répondit Marie d'un air courroucé. *Si on ne peut dire à la Maréchale que son mari est tué, il faut le lui chanter aux oreilles. Qu'on ne me parle plus de ces gens-là. Je leur avois dit, il y a long-temps, qu'ils feroient bien de s'en retourner en Italie.* La Reine mere déclama pour lors contre le mari & contre la femme. Elle racontoit à la Duchesse Douairiére de Guise, à la Princesse de Conti, & aux Dames qui se trouvérent auprés d'elle, comment le Maréchal d'Ancre avoit trop differé de partir pour l'Italie, lors qu'elle l'avoit pressé de ne perdre pas de temps. *Madame,* répondit-il à sa Maîtresse: *Le Roi me fait meilleur visage que jamais.*

1617. ...stoire de France.

1617. *mais. Ne vous y fiez pas*, repliqua Marie de Medicis. *Le Roi ne dit pas tout ce qu'il pense.*

Duretez du Roi au regard de Marie de Medicis.

Aprés avoir un peu refléchi sur la situation presente de ses affaires, la Reine mere envoia Bressieux au Roi. Elle lui demandoit la permission de le voir. *Je suis fort occupé maintenant*, répondit Louïs: *ce sera pour une autre fois. Dites de ma part à la Reine ma mere que je l'honorerai toûjours, & que j'ai pour elle tous les sentimens d'un bon fils. Mais Dieu m'a fait naître Roi: je veux gouverner desormais. Il est à propos que la Reine ma mere n'ait point d'autres gardes que les miens. Faites lui bien entendre mon intention.* Le dernier ordre ne s'exécutant pas assez promptement au gré du Roi, ou plûtôt du Favori qui vouloit pousser cette malheureuse Princesse à bout, Vitri alla desarmer les gardes de Marie de Medicis. Le Capitaine fit d'abord un peu de resistance: mais la Reine mere lui envoia dire d'obeïr. Bressieux revint à la porte de la chambre du Roi, comme pour lui rapporter la réponse de la desolée Marie de Medicis. Elle ne cherchoit qu'à le voir, persuadée que dans le premier entretien, elle dissiperoit la jalousie & les soupçons de son fils. Et c'est ce que Luines craignoit le plus. Le Roi fit dire à Bressieux qu'il pouvoit entrer, en cas qu'il voulût parler à sa Majesté de ses intérêts particuliers. *S'il vient encore de la part de la Reine ma mere*, ajouta Louïs, *qu'il demeure en repos. J'en userai bien avec elle.*

Relation de la mort du Maréchal d'Ancre. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 61. 62.

Marie de Medicis voulut que Bressieux fit une

une troisiéme tentative. Il obeït, mais il ne rapporta que des paroles encore plus chagrinantes. Le Roi le menaça même de l'envoier en prison. La Princesse de Conti étoit acouruë en deshabillé auprés de la Reine mere, à la premiére nouvelle de l'accident. Touchée du malheur de Marie de Medicis, elle fit prier Luines de venir en un certain endroit, par ce qu'elle n'étoit pas en état de se presenter devant le Roi. Ce fut en vain qu'une Dame naturellement insinuante & persuasive, emploia toute son adresse & toute son éloquence pour gagner le Favori, afin qu'il engageât le Roi à voir sa mere. Luines apprehendoit trop une entrevuë capable de renverser tous ses projets. La Princesse ne se rebuta pas. Elle fit prier le Roi par un autre canal d'acorder une legére satisfaction à Marie de Medicis, que tant de refus jettoient dans la derniere consternation. Louïs demeura toûjours inflexible. Enfin, la Princesse lui demanda audience pour elle-même. Le Roi fit dire à son Altesse qu'il la verroit avec plaisir, pourvû qu'elle ne vint point de la part d'une autre. Persuadée qu'il n'y avoit rien à gagner sur cet esprit opiniatre & prévenu, la Princesse alla comme les autres faire ses complimens à Louïs. Mais elle ne lui dit pas un mot de la Reine Marie de Medicis. La jeune Reine, Gaston Duc d'Anjou, les deux sœurs du Roi, & les autres Princesses firent demander la permission de voir la Reine mere. On la leur refusa d'une maniere dure & impérieuse. Monteleon Ambassadeur d'Espa- 1617.

1617. d'Espagne, vint au Louvre, dans le dessein d'examiner de plus prés ce qui s'y passoit. Il marcha droit selon sa coutume à l'appartement de Marie de Medicis. Vitri qui se promenoit toûjours dans la cour, s'en étant apperçu, se mit à crier de toute sa force: *Où allez-vous, Monsieur? On ne va plus là. C'est au Roi que vous devez aller faire vos complimens.* Vouloit-il, cet indigne assassin, insulter à la disgrace d'une Princesse devant laquelle il trembloit quelques jours auparavant?

Le Roi reçoit des complimens de conjouïssance sur la mort du Maréchal d'Ancre.

Pendant que Louïs traitoit sa mere avec tant de hauteur & de dureté, il recevoit les complimens de tout le monde, sur *son heureuse delivrance*, par la mort du Maréchal d'Ancre, cet ennemi si redoutable, si mechant, qui avoit entrepris *d'aneantir tout le sang Roial de France.* Le jeune Comte de Soissons s'expliqua de la sorte en parlant à sa Majesté. On auroit peine à croire de pareilles extravagances, si on n'étoit pas fait aux manieres de la plûpart des Princes & de leurs Courtisans. Gaston frere unique du Roi avoit devancé le Comte de Soissons, il fut le premier qui vint se rejouïr avec sa Majesté. Le Cardinal de Guise, le Duc de Nemours, le Chevalier de Vendôme, les principaux Seigneurs, tous les Gentilshommes de la Cour, s'empresférent à l'envi de faire leurs complimens. La foule étoit si grande que Louïs monta sur son billard pour recevoir un peu plus à son aise les hommages qu'on rendoit à sa Majesté, comme si c'étoit le premier jour de son avenement à la Couronne.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

La

La Comtesse de Soissons ne fit pas de façon de parler conformément à la pensée du Roi. *Puisque c'est de ce jour heureux*, lui dit-elle, *que nous commencerons de compter le temps du veritable regne de vôtre Majesté ; je vous supplie trés-humblement, Sire, de trouver bon que je vous demande deux graces ; la permission d'aller querir M. de Longueville qui doit épouser ma fille, & la liberté de M. le Prince.* Louïs permit à la Comtesse de faire venir le Duc de Longueville à condition qu'il demeureroit à S. Denis, jusques à nouvel ordre. Il n'étoit point sorti de son Gouvernement de Picardie, à cause de sa brouillerie ouverte avec le Maréchal d'Ancre : mais il s'étoit retiré du parti des malcontens. Quant à l'élargissement du Prince de Condé, le Roi répondit qu'il en parleroit à son Conseil : defaite ordinaire des Souverains, quand ils ne veulent pas acorder ce qu'on leur demande. Louïs sembla pourtant donner quelque bonne espérance. Mais son Favori n'avoit pas envie que Condé sortît si-tôt de prison. Il vouloit profiter de la conjoncture. Elle étoit trop heureuse pour Luïnes. Il espéroit d'établir son credit & son autorité, pendant que la Reine mere seroit éloignée de la Cour, & que le premier Prince du sang demeureroit dans une prison, où Marie de Medicis & Conchini l'avoient fait enfermer. 1617.

Le Cardinal de la Rochefoucaut aussi flateur & aussi ridicule que les autres, voiant qu'un plus grand nombre de gens venoient demander les ordres du Roi, crut faire merveilleusement bien sa cour, en lui disant que

1617. que sa Majesté auroit desormais beaucoup plus de peine & d'occupation. Louïs parut prendre mal la flaterie du Cardinal. Il avoit toûjours fait profession d'être devoué à Marie de Medicis. Le Roi s'imagina que la Rochefoucault vouloit lui insinuer qu'il étoit plus en repos & plus à son aise, lors que la Reine mere avoit l'administration des affaires. *Je ne serai pas tant embarassé que vous vous l'imaginez*, répondit Louïs en souriant. *J'avois beaucoup plus de peine à faire l'enfant.* Etoit-il bien-aise qu'on crût que son attachement à certains amusemens puériles & indignes de lui, n'étoit qu'adresse & dissimulation? Ce qu'il repartit encore aux complimens d'un autre, peut faire penser que le jeune Roi vouloit passer pour un nouveau Brutus. *Pendant six ans*, dit-il, *j'ai été obligé de m'occuper aux Tuilleries à mille choses qui ne me convenoient pas. Je ferai maintenant le Roi.* S'il y avoit de l'esprit dans ces reparties: il y avoit aussi plus d'ostentation que de verité. Louïs reviendra bien-tôt à ses premiéres puérilitez, pendant que son Favori fera véritablement le Roi. La foule fut encore si grande durant toute l'aprés-dinée, que le Roi monta derechef sur son billard. Assis sur cette nouvelle maniére de thrône, qui ne lui déplaisoit pas, il écouta tout ce que ses Courtisans lui dirent à l'envi contre le Maréchal d'Ancre. On insultoit à la mort de cet étranger de la maniére du monde la plus indigne. Ceux qui rampoient hier devant lui, disent aujourd'hui tout ce qui leur paroit plus propre à persuader au Roi qu'il

qu'il a fait le plus grand coup d'Etat, dont 1617.
l'Histoire ait jamais parlé. Louïs prenoit un extreme plaisir aux contes qu'on lui faisoit sur la fierté & sur l'arrogance de Conchini : Il en disoit lui-même encore plus que les autres.

Flaterie indigne du Parlement de Paris sur la mort du Maréchal d'Ancre.

Le Parlement de Paris fit encore plus mal que les autres dans cette grande journée. Son adulation fut plus basse & plus honteuse. Louïs envoia dez le matin au Parlement le Colonel Ornano pour donner avis à ces Messieurs de la mort du Maréchal d'Ancre. L'audience finissoit lors que le Colonel arriva : les Presidens alloient au bureau des eaux & forets. Ornano les y suivit. Ce fut là qu'il leur declara *de la part du Roi que sa Majesté avoit fait tuër le Maréchal d'Ancre pour se mettre en liberté*, & qu'elle esperoit que leur fidelité répondroit à ses bonnes intentions. Le Premier President répondit au nom de toute la Compagnie le plus briévement & le plus respectueusement qu'il lui fut possible. Il avoit tant d'impatience d'aller aussi bien que les autres, féliciter le Roi sur *son heureuse délivrance* que n'aiant pas trouvé de carosse, il courut au Louvre à pied. Les Chambres s'assemblerent l'aprés-dinée pour deliberer sur ce qu'elles avoient à faire dans cette revolution imprévuë. Il semble que le Conseil du Roi ne jugea pas à propos de laisser à ces Messieurs la liberté de prendre quelle resolution il leur plairoit. On leur vint dire de la part du Roi qu'il desiroit que la Compagnie lui députât quelques Presidens &

Relation de la mort du Maréchal d'Ancre.

1617. un petit nombre de Conſeillers. Trois Préſidens furent nommez avec ſept ou huit Conſeillers. On les conduiſit au Roi qui les reçut fort agreablement. Il leur dit qu'aiant des preuves certaines de la fidélite de ſon Parlement, il vouloit prendre leur avis dans les affaires importantes, & que ſon Conſeil leur declareroit certaines choſes ſur lesquelles ſa Majeſté étoit bien aiſe de ſavoir leur ſentiment. C'eſt le compliment ordinaire de la Cour au Parlement, quand elle croit avoir beſoin de lui. Cependant on ne le conſulte que ſur des bagatelles, ou tout au plus ſur quelque point de Juriſprudence, & ſur je ne ſai quelle formalité de procédure. Nous en allons voir un éxemple.

Les Magiſtrats allérent au cabinet, où le Conſeil du Roi étoit aſſemblé. Louïs qui pretendoit ſi bien gouverner deſormais par lui-même, ne devoit-il pas s'y trouver au moins le premier jour de ſon regne, puis qu'il vouloit qu'on le nommât ainſi? Mais ſa Majeſté ſe plaiſoit davantage à écouter ſur ſon billard les flateries du Courtiſan. *Le Roi*, dit-on aux Députez du Parlement, *veut que vous lui diſiez ſi vous jugez qu'il ſoit néceſſaire de faire le procés au corps du Maréchal d'Ancre.* C'étoit une ouverture propoſée pour couvrir l'aſſaſſinat, en faiſant déclarer Conchini criminel de leze-majeſté, lors qu'il n'étoit plus en état de ſe défendre. Luines trouvoit encore ſon compte à cette ridicule & injuſte procédure : elle lui aſſuroit la confiſcation des biens de celui qu'il avoit

voit fait aſſaſſiner. On demanda l'avis des 1617.
Magiſtrats ſur une autre choſe qu'on avoit miſe ſur le tapis. *Penſez-vous*, ajouta-t-on, *que le Roi doive envoier au Parlement & dans les Provinces des lettres du grand ſeau ſur ce qui s'eſt fait aujourd'hui ?* Les Preſidens & les Conſeillers demandérent alors la permiſſion de ſe retirer pour quelque temps, & de conferer enſemble ſur les demandes qu'on leur faiſoit. L'abſurdité de la premiére propoſition ſautoit aux yeux. Ne tient-il donc qu'à tuer inhumainement un Officier de la Couronne, & même qui vous voudrez, ſauf à faire enſuite le procés au cadavre, & à couvrir le meurtre & l'injuſtice en contraignant les Juges à declarer le mort criminel de leze-majeſté? La vie des ſujets ſera-t-elle jamais en ſeureté, ſi une pareille procédure eſt permiſe dans un Etat ? Les Magiſtrats reſolurent de répondre que le Maréchal d'Ancre étant mort, il n'y avoit plus rien à craindre, & qu'il étoit plus digne de la clemence du Roi de ſe contenter de ce qu'on avoit fait, ſans approfondir davantage les crimes, dont le mort pouroit ſe trouver coupable.

Cela ne va pas trop mal juſques ici. L'éxacte équité dont les premiers Magiſtrats ne doivent guéres s'écarter, demandoit pourtant qu'ils parlaſſent du moins avec autant de liberté que le Maréchal de Bouillon. Il ſemble que la Cour vouloit alors prendre la *Mercure*
coutume de faire aſſaſſiner ceux qui l'incom- *François.*
modoient, & dont elle ne pouvoit ſe de- 1617.
livrer autrement. On avoit tué à Liége un

1617. certain Gentilhomme François du parti des malcontens qui parloit mal du gouvernement, disoit-on, & il y a quelqu'apparence que ce fut par un ordre secret de la Cour. Le meurtrier crut du moins lui faire plaisir. Bouillon remontra fort judicieusement au Roi dans les premiers jours de cette année, qu'il est fort dangereux que les Rois s'imaginent devoir conserver leur reputation & leur autorité par les assassinats. Les Deputez du Parlement ne devoient-ils pas insinuer quelque chose de semblable en cette occasion? Mais enfin pardonnons à ces Messieurs leur silence. Le coup étoit malheureusement fait: Ils crurent que la prudence ne leur permettoit pas de parler encore. A Dieu ne plaise que je leur passe ce qu'ils ajoutérent. *Le Roi*, dirent ces lâches & sanguinaires adulateurs, *a fait mourir le Maréchal d'Ancre, dont les crimes sont notoires. Le seul aveu de sa Majesté couvre tous les défauts de formalité. Faire maintenant le procés au corps du mort, ce seroit revoquer en doute la puissance du Roi.* Qu'entens-je, bon Dieu! Sont-ce les Magistrats du premier Tribunal de France qui parlent? *Ce seroit revoquer en doute la puissance du Roi.* A-t-il donc le droit de faire mourir les gens sans aucune forme de Justice? Telles sont les funestes & détestables conséquences du principe qui donne au Roi un pouvoir arbitraire, & qui les rend maîtres de la vie, & du bien leurs sujets. *Le seul aveu de sa Majesté couvre tous les défauts de formalité.* Avec ce barbare & cruel axiome, plus digne d'être avancé dans le Divan d'un Souverain

verain Mahométan que dans le Conseil du 1617. Roi Trés-Chrétien, on justifiera fort bien le massacre de la S. Barthelémi. Charles IX. pretendoit que les crimes de l'Amiral de Coligni & de tous les braves & illustres François égorgez, étoient encore plus *notoires*, que ceux dont le Maréchal d'Ancre étoit soupçonné. *Le seul aveu* de ce Roi inhumain a-t-il pû *couvrir les defauts de formalité*? Et quelle raison Messieurs du Parlement ont-ils de supposer que les crimes de Conchini sont de notorieté publique? On ne les a jamais prouvez. Il fut condamné comme coupable de leze-majesté dans le même Arrêt qui fit trancher la tête à l'infortunée Galigaï. Mais il seroit à souhaiter pour la réputation du Parlement de Paris, que la mémoire de ce jugement inique fût à jamais perduë. La réponse des Magistrats à la seconde question fut plus judicieuse. *Le Maréchal d'Ancre*, dirent-ils, *n'étoit pas d'une si grande distinction en France. Un homme que la faveur a élevé sans aucun merite, ne vaut pas que le Roi se donne la peine de commander qu'on expedie des lettres sous son grand seau. C'est tout ce qu'on pouroit faire si la chose étoit arivée à un Prince du sang. Une simple lettre de cachet adressée au Parlement, & d'autres envoiées dans les Provinces, sera plus que suffisante.*

Les anciens Ministres d'Etat sont

Les Députez du Parlement avoient trouvé un nouveau Conseil dans le cabinet, où le Roi les envoia. Incontinent aprés la mort du Maréchal d'Ancre, sa Majesté avoit ordonné qu'on lui allât querir les anciens Ministres du Roi, & quelques au-

1617. tres Conseillers d'Etat que Conchini avoit éloignez. Villeroi & Jeannin vinrent à l'instant. Il semble que le Chancelier de Silleri ne fut pas mandé si-tôt. Luines vouloit faire premiérement rendre les seaux à du Vair; soit que la reputation de celui-ci parût mieux établie que celle de l'autre; contre lequel on avoit extrémement crié; soit que le Favori comptât plus sur du Vair, dont il avoit cultivé l'amitié. Silleri n'étoit pas en effet un homme en qui Luines dût prendre grande confiance. Ce Chancelier ne regla jamais ses liaisons que sur ses interêts particuliers: Il abandonna toûjours ses amis & ceux auxquels il avoit les plus grandes obligations pour se livrer à d'autres, dez que le parti lui sembla plus sur & plus avantageux à sa fortune. Louïs reçut Villeroi & Jeannin à bras ouverts. Il leur sautoit au cou, il leur faisoit mille caresses. *Je vous rens vos emplois*, leur dit le Roi. *Je veux desormais prendre vos bons avis pour le gouvernement de mon Roiaume. Venez dans mon cabinet; & voiez avec mes autres bons serviteurs quelles mesures je dois prendre dans la conjoncture presente.*

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

On ôte les seaux à Mangot.

Pour ce qui est des nouveaux Ministres creatures de Conchini, la nouvelle de sa mort les effraia tellement qu'aucun d'eux ne se crut en seureté chez lui. Mangot Garde des Seaux, l'Evêque de Luçon, & Barbin allerent d'abord se cacher aux écuries de la Reine mere dans l'appartement de Bressieux. Ils y demeurérent fort inquiets & fort incertains du parti qu'ils prendroient. Aprés avoir deliberé quelque temps ensemble, ils envoient Bra-

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Bragelone implorer pour eux le ſecours de la Reine mere. Aſſez embaraſſée pour elle-même, Marie de Medicis donna de bonnes paroles à Barbin. *Mais* ajouta-t-elle, *je ne ſai que dire au Garde des Seaux, ni à l'Evêque de Luçon.* La Reine mere aimoit plus ſon Intendant que les deux autres. Elle jugeoit bien par la rigueur que ſon fils commençoit de lui temoigner, que ſon crédit mort en un inſtant, ne ſeroit peut-être pas capable de ſauver Barbin. Nous verrons qu'elle ne put pas y reüſſir: ſes priéres & ſes larmes furent inutiles. Mangot & Richelieu n'aiant plus rien à eſpérer du côte de Marie de Medicis, prirent la reſolution de hazarder tout, & d'aller voir au Louvre quelle ſeroit la déciſion de leur ſort. L'Evêque de Luçon ſe flatoit que le Roi & ſon Favori auroient égard aux offres qu'il leur avoit faites quelques jours auparavant par le canal de Pontcourlai ſon beaufrere & par lui-même, & qu'ils ſe ſouviendroient l'un & l'autre des eſpérances qu'on lui avoit données. 1617.

Mangot entre le premier au Louvre, & s'en va droit vers l'appartement de la Reine mere. Vitri l'apperçut, & lui vint dire de n'avancer pas plus loin, & d'attendre l'ordre du Roi. Le Garde des Seaux fit deux ou trois tours dans la cour, fort embaraſſé de ſa perſonne, à côté de celui qui venoit de renverſer le grand appui de ſa fortune. Vitri le laiſſa bien-tôt ſeul. Il étoit obligé d'aller de côté & d'autre, & de prendre garde à tout ce qui ſe paſſoit. Les gens ne s'empreſſérent pas de tenir compagnie à M. le Garde

1617. des Seaux. Il étoit en un païs, où chacun tourne promptement le dos à ceux qui perdent leur emploi & leur credit. Ennuïé de se voir montrer au doigt, & d'essuier les regards insultans & moqueurs de ceux qui se réjouissoient de sa disgrace, Mangot envoia demander la permission d'aller faire la revérence à sa Majesté. Le jeune Loménie fils du Secretaire d'Etat, vint lui dire de la part du Roi, d'aller incessamment querir les seaux, & de les rapporter. Mangot obeït. Le voila donc qui vient pour la derniére fois au Louvre revêtu des marques de la dignité, dont il devoit être dépouillé. Vitri le rencontre encore au bas de l'escalier, & lui dit d'un ton mocqueur: *Où allez-vous donc Monsieur, avec vôtre robe de satin? Le Roi n'a plus besoin de vous.* Dans un jour qui flétrira éternellement le nom de cet insolent & meprisable Gentilhomme, il n'avoit pas trop bonne grace d'insulter & à la Reine mere & à tous les amis de celui qu'il avoit fait assassiner. Le desolé Mangot répondit bien humblement qu'il rapportoit les seaux que le Roi lui avoit demandez. On lui permit de monter à la grande salle. Il y demeura longtemps exposé aux railleries de tout le monde. Son depit & son chagrin furent si grands, quand il apperçut Villeroi & Jeannin tout glorieux de se voir appellez au Conseil, que ne pouvant pas soutenir la vuë de ses ennemis triomphans, il tourna promptement la tête de l'autre côté, en faisant semblant de regarder par la fenêtre. Luines vint enfin demander les seaux à Mangot de la part du Roi.

A

A ce coup nous avons les ſeaux, dit Loüis le plus content du monde: *Nous aurons auſſi les finances.* Le pauvre Mangot paſſa encore quelques mauvaiſes heures au Louvre. Quatre Gardes le conduiſent à la Chambre de Vitri: ſon inquietude redouble. Cela ſervit peut-être à lui faire oublier plus facilement la perte des ſeaux. Trop heureux d'en être quitte à ſi bon marché, il s'en retourna chez lui aſſez gaiement, quand on lui en donna la permiſſion ſur le ſoir. 1617.

Richelieu Evêque de Luçon reçut d'abord une fort grande mortification de la part du Roi. Plus hardi que Mangot, il s'étoit preſenté de lui même devant ſa Majeſté. *Et bien M. de Luçon*, lui dit Loüis toujours aſſis ſur ſon billard, *je ſuis enfin delivré de vôtre tirannie.* Le bon Prélat fut déconcerté. Lors qu'il ſe preparoit à dire quelque choſe pour ſa juſtification, le Roi lui ordonna bruſquement de ſe retirer. Loüis étoit ſi transporté de joie, que ſa Majeſté avoit oublié deja les bonnes eſperances qu'elle avoit données à Richelieu quelques jours auparavant. On l'en fit ſouvenir ſur l'heure. Le Roi moins vif & beaucoup adouci, envoia dire à l'Evêque de Luçon, que la charge de Secretaire d'Etat étoit renduë à Villeroi; mais que ſa Majeſté vouloit bien que Richelieu fût toujours un de ſes Conſeillers d'Etat: un Officier le conduiſit en effet de la part du Roi à la porte du cabinet, où le Conſeil étoit aſſemblé. Dez que Villeroi & les anciens Miniſtres entendirent qu'on alloit faire entrer l'Evêque de Luçon, ils formé-

Richelieu Evêque de Luçon perd ſon emploi de Secretaire d'Etat.

Relation de la mort du Maréchal d'Ancre. Vie du Cardinal de Richelieu. L. 1.

1617. rent tant de difficultez, que le Prelat n'osa pas se montrer. Il demeura toujours à la porte, sous pretexte de s'entretenir avec le Président Miron. Persuadé qu'il auroit de grands desagrémens avec des gens qui le haïssoient, & qui craignoient encore cet esprit ambitieux & entreprenant, Richelieu feignit de renoncer genéreusement à ses prétensions. Pour dire la verité, il auroit beaucoup mieux fait de n'affecter point d'être distingué de tous les autres serviteurs de la Reine mere. On jugea dez lors, & ses ennemis le lui reprochérent dans la suite, que cette marque apparente d'un reste de faveur, étoit une preuve certaine, qu'il avoit trahi Marie de Medicis & Conchini, pour gagner les bonnes graces de Luines.

Lumiéres pour l'Histoire de France.

Barbin est arrêté.

Barbin fut plus maltraité que les deux autres. Le President Aubri & Castille Intendant des Finances eurent la commission d'aller dans sa maison, de l'arrêter, de faire l'inventaire de ses papiers & de ses meubles, & d'apposer le seau par tout. Les Commissaires ne trouvérent pas Barbin chez lui: il étoit encore aux écuries de la Reine mere. Des Archers eurent ordre de l'y aller prendre, & de l'amener. On lui demanda tous ses papiers, sans en excepter ceux qu'il avoit dans ses poches. Ils furent tous inventoriez & bien scellez. Croiant faire sa cour, Barbin se mit à déclamer contre le Maréchal d'Ancre, dont il fut toujours les plus intime confident. *C'étoit un homme insupportable*, disoit-il: *On ne pouvoit pas vivre avec lui. Rebuté de ses manieres dures & impérieuses, j'avois demandé à la*

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

à la Reine mere la permission de me retirer. Elle me la refusa, parce que sa Majesté craignoit de se voir abandonnée de tous ses serviteurs. Tel est le génie des gens de Cour. Barbin adoroit hier Conchini : Aujourd'hui que le Roi a fait tuer le Maréchal d'Ancre, le même Barbin dit hautement du mal de celui auquel il est redevable de sa grande élevation. Devoit-on attendre d'un miserable quelque sentiment honnête & genereux ? De Procureur à Melun il s'étoit avancé par degrez dans les fermes publiques. Aiant ensuite trouvé le moien d'entrer dans la maison de la Reine mére, il avoit obtenu à la sollicitation de Conchini & de sa femme la charge de Controlleur Genéral des Finances. Le credit de ce Barbin étoit si grand, que l'Evêque de Luçon lui offrit une des ses sœurs en mariage. Non content d'avoir deshonnoré son caractére en prenant malgré les avis & les reproches des autres Prelats, un emploi de Secretaire d'Etat, Richelieu vouloit prostituer sa sœur issuë d'une Maison noble & distinguée, à un homme de neant. Cette honteuse mesalliance pouvoit servir à l'avancement de la fortune de l'Evêque de Luçon. Cela suffisoit à un Prélat de Cour ambitieux. Sa sœur fut heureuse de ce que la revolution dont je parle, rompit ce projet indigne. Elle ne seroit pas devenuë la mere de la premiére Princesse du sang. Barbin fut gardé chez lui jusques à ce qu'on le transférât dans la prison du *For l'Evêque*.

1617.

Lumiéres pour l'Histoire de France.

La Maréchale d'Ancre fut arrêtée longtemps avant Barbin. Dez qu'elle sut la mort de

La Maréchale

1617. d'Ancre. est arrêtée.

de son mari, elle cacha ses pierreries, dit-on, dans la paillasse de son lit. Elle esperoit de les sauver en s'y couchant ensuite. Mais on n'avoit plus de si grands égards pour elle. Des gens envoiez par Vitri la firent lever. Ils fouillérent par tout, & les pierreries furent trouvées. Les soldats enlevérent jusques aux bas de la Galigaï. Elle n'en avoit point quand on lui ordonna de s'habiller. Quel fut l'embaras de cette Dame qui se vid alors sans bas & sans argent! On lui avoit pris tout ce qui lui en restoit. Elle envoia demander quelque menuë monnoie à son fils. Ce qu'il donna fut emploié pour acheter des *bas de toile* à cette Maréchale de France si richement mise le jour precedent. On la conduisit dans la chambre où le Prince de Condé fut premierement enfermé dans le Louvre. Elle essuia en y allant les outrages des soldats insolens, & les insultes de quelques-uns de ses ennemis qui affectérent de se trouver sur son chemin. Tout le monde rend ce témoignage à la Galigaï qu'elle souffrit sa disgrace, peut-être avec trop de courage. On ne la vid jamais pleurer. Elle parloit de sang froid & sans emportement. *On a tué mon mari*, disoit la Maréchale à ses Gardes. *N'est-ce pas assez? Que le Roi me permette de sortir de France.* Mais ce n'étoit pas l'intention de Luines. Pour se faire donner le bien du mari, & de la femme avec quelqu'apparence de justice, il falloit que la Galigaï mourût par la main du boureau. Elle fut transférée ensuite du Louvre à la Bastille.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Je

Je ne ſuis pas ſurpris que dans ce jour d'u- ne licence effrénée pour Luines & pour les aſſaſſins de Conchini, on ait traité la femme d'un Maréchal de France avec tant d'indigni- té. La Reine mere ne fut guéres plus épar- gnée. On entre dans ſa chambre ſans ſa per- miſſion. Les Officiers allérent juſques dans ſon cabinet. Ils chercherent ſous le lit & ſous les coffres. La Dame d'honneur de Marie de Medicis étonnée d'une pareille recherche, en demanda la raiſon. *J'ai ordre de voir*, répon- dit l'Officier, *s'il n'y a point ici quelque baril de poudre pour faire ſauter le Roi, qui couche au deſſus de cet appartement.* Une porte en fut incontinent murée. On rompit le pont levis qui conduiſoit au jardin de la Reine. Tous les diſcours, tous les mouvemens du viſage de Marie de Medicis étoient rigou- reuſement obſervez. *Madame*, lui dirent ſes filles d'honneur effraiées, *nous venons d'apprendre qu'on a raſé Madame la Marécha- le d'Ancre.* C'étoit un faux bruit répandu dans le Louvre. Quelques-uns s'imaginé- rent qu'on traitoit deja la Galigaï comme une ſorciere. *Laiſſez les faire*, dit froidement la Reine à ſes filles, *ces gens-là ſont capables de tout. J'ai eu l'honneur d'épouſer le plus grand Roi de l'Europe : j'ai gouverné ſept ans la France durant le bas age de mon fils. Si Dieu me donne encore quelque temps de vie, je tache- rai de parvenir à une couronne & plus belle & plus ſolide.* Je louerois ces ſentimens dignes d'une Reine Chrétienne, s'ils avoient été plus profondement gravez dans le cœur de Marie de Medicis. Les Grands du monde ont

1617. Indignitez faites à la Reine mere.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

1617. dans l'adversité de ces accés violens de dévotion. Mais l'ambition, la jalousie, le dépit les dissipant à la premiére occasion, la Reine mére s'ennuiéra bien-tôt, quand elle n'aura plus d'autre occupation, que celle de dire son chapelet, & de reciter ses heures.

Mauvais traitement fait au jeune Conchini fils du Maréchal d'Ancre.

Rapportons encore une chose qui fait bien voir la haine violente, & la dureté barbare de Luines & de ses creatures envers tous ceux qui appartenoient à l'infortuné Conchini. Il avoit un fils fort aimable, & dont les inclinations paroissoient douces & honnêtes. *Je suis né pour porter la peine de l'orgueil de mon pere*, lui fait-on répondre à ceux qui l'exhortoient à souffrir patiemment le triste état, où il se vid reduit en un instant. Cette ingenuité n'est-elle pas plus belle & plus estimable que celle des jeunes enfans de Séjanus, au jour de la terrible disgrace de leur pere & de leur mort? On souffrit que les Gardes traitassent le petit Conchini avec une barbarie presque sans exemple dans une Cour Chretienne. Ils lui avoient ôté son chapeau & son manteau: cela le mit au desespoir. Il ne vouloit plus ni boire, ni manger. Fiesque eut pitié du malheur d'un fils innocent de tout ce qu'on imputoit à son pere. Il demande à sa Majesté la permission de prendre chez lui un enfant qui avoit l'honneur d'être le filleul du feu Roi. Louïs y consentit. On avoit soin de lui cacher, ou de lui déguiser la plus grande partie des violences & des injustices que Luines & Vitri firent commettre durant

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

quel-

quelques jours. Fiesque va donc querir le fils du Maréchal d'Ancre. On lui donne le chapeau d'un laquais; on le mene dans la chambre de Fiesque au Louvre. La jeune Reine eut aussi compassion du petit Conchini: elle lui envoia des confitures: elle voulut qu'on l'amenât dans sa chambre. Doit-on pardonner une chose à cette Princesse? L'action ne convient pas à une personne de son rang qui doit avoir toûjours des égards pour les innocens malheureux. On avoit dit à la Reine que Conchini dansoit fort joliment, elle voulut qu'il dansât en sa presence. Le pauvre enfant obeït. Mais on s'apperçut du grand effort qu'il faisoit sur sa douleur, pour donner à la Reine une marque de sa complaisance & de son respect. 1617.

La journée du 24. Avril si triste pour les uns, & si joieuse pour les autres à la Cour de France, finit par la distribution des charges, dont Conchini se trouvoit revêtu. Le Roi la fit à son coucher. Vitri eut le Bâton de Maréchal de France, & du Hallier son frere fut à sa place Capitaine des Gardes. Sous le regne present, les Maréchaux de France briguent pour être Capitaines des Gardes. Du temps de Louïs XIII. cet emploi paroissoit au dessous de leur rang. Ne les blamons pas tout-à-fait. Depuis que le Bâton de Maréchal de France est devenu la récompense d'un assassin, & de celui qui sait bien faire le métier d'un Sergent; cette dignité autrefois si éminente, doit-elle être regardée comme une fort grande distinction? Philippe II. Roi d'Espagne aiant promis des lettres de Noblesse à celui qui tue- Distribution des charges du Maréchal d'Ancre

Apologie de Guil-

roit

1617. roit Guillaume Prince d'Orange, ce Heros répondit avec autant de courage que de bon sens: *Si un Gentilhomme avoit commis un pareil assassinat, trouveroit-on une personne d'honneur qui voulût bien manger seulement avec un si grand scelerat?* Ces sentimens nobles & genereux, n'étoient plus à la mode dans la Cour de France. Bien loin que les Seigneurs & les Gentilhommes évitassent la compagnie de Vitri & de son frere, ils félicitérent ces deux assassins, ils leur applaudirent. Luines se fit donner la charge de premier Gentilhomme de la chambre, & la Lieutenance Genérale pour le Roi en Normandie, avec le Gouvernement du Pont de l'Arche. Le Chevalier de Vendôme rentra dans celui du chateau de Caen, le feu Roi le lui avoit acordé: mais il falloit céder à Conchini tout ce que l'Italien trouvoit à sa bienseance. Enfin le Roi disposa de l'Archevêché de Tours & de l'Abbaïe de Marmoutier, dont Galigaï frére de la Maréchale d'Ancre étoit pourvû dans les formes. On ne pouvoit pas le dépouiller de ses benéfices, sans lui faire son procés: Et il n'étoit pas responsable des prétendus crimes de son beaufrere & de sa sœur. Mais Luines avoit resolu de le contraindre à les résigner malgré qu'il en eût. On lui auroit suscité tous les jours une nouvelle affaire. Cet homme pour lequel on briguoit le Chapeau de Cardinal, fut encore trop heureux d'obtenir deux mille écus de pension sur ses deux benéfices, pour aller vivre hors du Roiaume.

laume Prince d'Orange.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

La premiére action de Louïs le lendemain

Les Teaux

main de la mort du Maréchal d'Ancre, ce fut de rendre les ſeaux à du Vair. Marie de Medicis les lui avoit ôtez à la ſollicitation de Conchini pour les donner à Mangot. Du Vair s'étoit retiré dans la maiſon des Bernardins à Paris. Il parloit en Philoſophe. Son deſſein, c'étoit de ne s'occuper plus que des Lettres ſaintes, ou prophanes. Dégouté, du moins en apparence, des bouraſques & des intrigues d'une Cour orageuſe & corrompuë, le nouveau Caton répondit à la premiére perſonne, qui lui vint dire de la part du Roi de ſe préparer à reprendre les ſeaux, qu'il prioit trés-humblement ſa Majeſté de lui permettre de goûter la douceur de la retraite aprés laquelle il ſoupiroit depuis un fort long-temps, & de donner les ſeaux à quelqu'autre plus capable que lui de remplir une place importante & pénible. Maupeou qui ſuccedoit à Barbin dans l'emploi de Controlleur Genéral des Finances, eut ordre d'aller faire de nouvelles inſtances à du Vair, & de lui repreſenter que le Roi vouloit abſolument qu'il reprît les ſeaux, que ſa Majeſté trouveroit mauvais qu'il l'abandonnât dans la ſituation preſente des affaires publiques; en un mot, qu'on lui rapporteroit les ſeaux dans une heure, ou deux. Loménie Secretaire d'Etat avoit eu la commiſſion d'aller prendre les ſeaux chez du Vair, quand on les lui avoit ôtez. Le même Loménie brigua celle de les lui reporter. Un homme qui cherchoit ſi bien à faire ſa cour, ne manqua pas de proteſter à du Vair, que cette ſeconde commiſſion lui

1617. Seaux rendus à du Vair.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

1617. lui donnoit autant de joie, que la premiére lui avoit causé de douleur. On ne parle jamais autrement. Du Vair reçut les seaux avec une profonde reconnoissance. Je n'ose pas dire, à regret: Il se démentira bien-tôt de l'exacte probité dont il se picquoit. Sa complaisance pour Luines fit tort à sa belle réputation. Le monde toûjours malin, crut qu'un Magistrat si attentif à ménager les bonnes graces du Favori, n'avoit pas été trop faché de se voir rappellé à la Cour.

Le Chancelier de Silleri fut extrémement mortifié de ce qu'on ne lui rendoit pas les seaux: Conchini les lui avoit fait ôter, avant qu'on les donnât à du Vair. Delivré d'un si puissant ennemi, à la ruïne duquel il avoit pris beaucoup plus de part que Villeroi & Jeannin, le Chancelier espera qu'on le rétabliroit dans tous ses emplois. Il ne dissimula pas mal son déplaisir. Du Vair l'étant allé voir acompagné de Villeroi & de Jeannin, *Je viens, Monsieur, vous témoigner la joie que j'ai de vôtre heureux retour dans le Conseil du Roi*, lui dit le Garde des Seaux. *Elle seroit parfaite, si sa Majesté vous avoit rendu ce que vos ennemis vous ont injustement enlevé. Puis que le Roi veut que je repréne ce qu'on ne devoit jamais me donner; faites moi la justice, Monsieur, de croire que les seaux ne seront guéres moins à vôtre disposition, que lors qu'ils étoient entre vos mains. Je travaillerai sous vous: Et je serai toûjours prêt à vous remettre les seaux, quand vous souhaiterez de les avoir.* Silleri répondit à du Vair avec la même honneteté: disons la verité, avec la même dissimulation.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Il

Il prit Villeroi & Jeannin à temoin de la maniére avantageuse dont il avoit parlé de du Vair, quand on proposa de lui donner les seaux pour la premiére fois. *J'ai toûjours crû, Monsieur*, ajouta Silleri en s'adressant à du Vair, *que vous étes la personne du monde la plus digne de vôtre emploi. Bien loin de penser à reprendre les seaux, je voudrois vous les faire donner, si je les avois. Je vous cederai même avec plaisir la dignité de Chancelier*. Que de forfanterie dans les plus vieux, dans les plus graves Magistrats! La sincérité si nécessaire aux personnes de leur rang, ne sera-t-elle jamais une des vertus favorites de ces Messieurs? 1617.

Pour donner quelque satisfaction à Silleri, Puisieux son fils rentra dans l'exercice de la charge de Secretaire d'Etat sous Villeroi. Il occupoit cette place qu'on lui ôta, pour la donner à Mangot, & à l'Evêque de Luçon ensuite. Demêlons l'embaras qu'on pouroit avoir sur la même charge de Secretaire d'Etat possedée toûjours par Villeroi, ôtée & renduë à Puisieux, exercée enfin par Mangot & par Richelieu en moins d'un an. Villeroi ancien Secretaire d'Etat d'Henri IV. avoit fait donner la survivance de son emploi à Puisieux fils du Chancelier de Silleri, & mari de la fille de Villeroi. Celle-ci étant morte, son pere consentit que Puisieux gardât la survivance, moiennant une certaine somme qu'il devoit donner aprés la mort de Villeroi au Marquis d'Alincourt son fils. La disgrace de Puisieux suivit celle du Chancelier de Silleri depuis le traité de Loudun. Mangot & Richelieu exercérent successivement

1617. vement la charge de Secretaire d'Etat à la place de Puisieux, & Villeroi en toucha les appointemens durant toute sa vie. Aprés la mort du Maréchal d'Ancre ennemi declaré de la Maison de Silleri, Puisieux rentra dans son premier poste sous Villeroi: Et la charge sera bien-tôt entiérement à lui par le decés de son beaupere.

Outrages faits au corps du Maréchal d'Ancre.

Quand je refléchis sur les circonstances de la chute & de la mort de Conchini, j'y remarque de fort grands rapports avec celles de la disgrace de Sejanus, ce fameux Favori de l'Empereur Tibére. Il y a seulement une différence qui m'étonne. C'est que le Prince Païen voulut du moins sauver les apparences, en faisant garder quelques formalitez de justice, dans la punition de l'ambitieux Sejanus, qu'on accusoit aussi bien que Conchini, de vouloir dethrôner son maître; au lieu qu'on ne fit observer aucune forme juridique au Roi Trés-Chrétien, quand il fut question de se défaire d'un homme moins puissant, & moins formidable en France, que Sejanus ne l'étoit dans l'Empire Romain. Les suites de la mort du Favori de Marie de Medicis furent encore ressemblantes à celles du supplice du Favori de Tibére. Dez que le Maréchal d'Ancre fut étendu mort sur la place, quelques-uns des assassins apostez se saisirent de ce qu'il avoit de plus précieux sur lui. L'un prit le diamant, & l'autre l'épée. Celui-ci emporta l'écharpe, & celui-là le manteau. Le corps fut porté ensuite dans une petite chambre qui servoit de retraite aux soldats des Gardes. Sur le soir

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

soir on en fit la visite. Un Auteur avance que le Maréchal avoit dans ses poches pour deux millions, ou environ, de rescriptions sur le thresor Roial, & de billets, ou d'obligations des Fermiers, ou des Receveurs publics. Cela ne paroît gueres vraisemblable. A quoi bon ces papiers, dit-on, bien cachetez dans ses poches? Ce n'étoit pas de l'argent comtant. Quel usage en pouvoit-il faire s'il craignoit d'être surpris? Quoiqu'il en soit, il portoit sur sa chemise une chaine d'or, qui soutenoit je ne sai quel reliquaire. Mais il n'y avoit dedans qu'un petit morceau de toile blanche. On s'écria incontinent *au charme, au sortilege.* Quelques-uns craignirent d'y toucher, de peur que le Diable ne se saisît d'eux. C'étoit apparemment quelque espéce de relique: car enfin Conchini étoit superstitieux. 1617.

On apperçut ensuite deux cautéres, & deux ruptures en deux endroits différens. N'est-ce pas une preuve assez bonne, que le Maréchal usé par les excés de sa jeunesse étoit plus propre à degoûter les Dames galantes qu'à les servir à leur gré? J'ai lû quelque part que Marie de Medicis voulant dissuader la Galigaï d'épouser Conchini, la Reine lui disoit que son amant étoit perdu de vilaines maladies. Le corps fut enfin mis dans un drap acheté cinquante sous. On l'enterra la nuit sans aucune cerémonie au dessous des orgues de l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois prés du Louvre. Un Prêtre de la Paroisse voulut entonner un Pseaume qui se chante ordinairement en pareilles occasions.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 60.

Ceux

1617. Ceux qui avoient fait apporter le corps par ordre du Roi, sautérent au visage du Prêtre: on lui mit la main sur la bouche. *Ce scélerat*, disoient-ils, *ne mérite pas qu'on prie Dieu pour lui.* Ils avoient bonne grace de parler ainsi, eux qui n'avoient pas donné le temps au pécheur de reconnoître les déreglemens de sa vie passée. Pourquoi l'enterroient-ils donc dans une Eglise? L'un n'étoit pas moins contraire que l'autre, aux maximes de leur Religion. *Si vous avez envie de prier Dieu pour l'ame de ce miserable, faites le tout bas*, dirent-ils encore au Prêtre fort surpris de ce qu'on vouloit priver de ce qu'on nomme *les suffrages de l'Eglise*, une personne dont il voioit mettre le corps *en terre sainte*. Il connut alors qu'on lui avoit fermé la bouche, afin que tout se passât le plus secretement qu'il se pouroit.

Les fossoieurs avoient eu soin de rejoindre si proprement les pierres levées pour faire la fosse, qu'il étoit difficile de s'appercevoir qu'il y avoit là un corps nouvellement enterré. Le peuple en eut bien-tôt connoissance. Et je ne sai si les ennemis du Maréchal d'Ancre, dont la rage n'étoit pas encore assouvie n'animérent point la populace à déterrer son corps, & à commettre des inhumanitez plus convenables à des Cannibales, qu'à une nation polie & Chrétienne. Quelques gens de neant informez du lieu de la sépulture s'atroupérent d'abord dans l'Eglise. Les uns alloient cracher, & les autres frappoient des pieds avec exécration sur la fosse. Quelques miserables s'étant avisez de grater autour

autour des pierres, on reconnut bien-tôt qu'elles avoient été levées & remises la nuit précédente. Le bruit redoubla pour lors d'une telle maniére, que des Prêtres vinrent chasser la canaille, dont les clameurs interrompoient le service. Mais enfin le Clergé de l'Eglise sortit pour la procession solemnelle qui se fait tous les ans le 25. Avril, en chantant les Litanies. Ce fut alors que la populace qui acouroit de toutes parts, se mit à déterrer le corps & à crier, *vive le Roi*. Le Clergé revenu de la procession, ne put pas arrêter le tumulte & la confusion. Il fallut cesser le service. Le Grand Prévôt eut ordre d'aller à l'Eglise avec quelques soldats, & de tirer le cadavre des mains d'une canaille transportée de rage & de fureur. C'étoit commettre trop tard le nom & l'autorité du Roi. On ménaça le Grand Prévôt de l'enterrer lui-même tout vivant. Il parut dans la suite que les ennemis de Conchini étoient bien-aises de laisser faire le peuple. Une seule Compagnie du Regiment des Gardes suffisoit pour le dissiper. Il en passa une, les Officiers regardérent avec plaisir des choses qui devoient leur faire horreur; Ils soufrirent que les soldats donnassent leur méche pour servir de corde, lors qu'on voulut pendre le corps d'un Maréchal de France. 1617.

Le voila donc tiré hors de l'Eglise. On l'expose quelque temps devant la porte de la maison de Barbin, qui logeoit dans le voisinage. Ses Gardes le contraignirent à regarder par la fenêtre le corps de son protecteur. Il fut trainé ensuite jusques au Pont-neuf, & quel-

1617. quelques brutaux frappoient dessus à grands coups de bâton. Une potence s'y trouva dressée. Certaines gens convaincus d'avoir servi les malcontens avoient été pendus: Et les Magistrats laisserent, dit-on, la potence, à la sollitation de Conchini, pour faire peur à ceux qui auroient voulu se soulever dans la ville en un temps de trouble & de guerre civile. Un laquais plus insolent & plus hardi que les autres, s'offrit d'attacher par les pieds à la potence le corps d'un homme, disoit-il, *qui m'a ménace de me faire pendre, il n'y a pas long-temps*. La Galigaï étonnée du bruit qu'elle entend autour du Louvre, en demande la cause à ses Gardes. *C'est vôtre mari qu'on pend*, lui dit brutalement quelqu'un. Elle parut plus émuë qu'à l'ordinaire. Mais ce nouvel accident ne tira pas une larme de ses yeux. Ce qu'elle dit en cette occasion doit lui faire perdre le mérite de sa constance. Il y avoit à mon avis plus d'affectation, ou d'insensibilité, que de vrai courage. *On le traite comme il le mérite*, dit la Maréchale en parlant de son mari. *C'étoit un méchant homme, un orgueilleux & un arrogant.* Quel besoin avoit-elle d'ajouter qu'il y avoit deux ans qu'il n'avoit couché avec elle, & que ses mesures étoient prises pour le quitter au Printemps, & pour s'en retourner en Italie ? Peut-être qu'elle croioit adoucir ses Gardes qui la maltraitoient, en disant la premiére du mal de son époux. Si cela est, une pareille bassesse ne se doit pas excuser. Elle est plus pardonnable au jeune Conchini. On l'obligea de voir par la fenêtre les outrages

faits

faits au cadavre de ſon pere. Il ſe mit à pleurer, & à raconter ingenument les mauvais traitemens qu'il avoit reçus de ſon pere & de ſa mere. Il n'y avoit alors de ſeureté pour qui que ce fût, à moins qu'il ne declamât contre Conchini & contre la Galigaï. Leur fils étoit contraint à faire comme les autres, pour n'irriter pas davantage la brutalité des ſoldats qui le gardoient. 1617.

Peut-on raconter ſans frémir d'horreur tout ce qui ſe fit de cruel & de barbare dans les ruës & dans les places publiques ? On creva les yeux au corps du Maréchal pendu à la potence, on lui coupa le nez, les oreilles, les marques de ſon ſexe, les bras, & la tête. La populace ſe partagea pour lors en diverſes troupes ; & chacune trainoit dans les ruës quelque partie du cadavre. Un homme aſſez bien mis ouvrit le ventre, y mit ſa main, la retira teinte de ſang, & le lécha enſuite. Ce n'eſt pas tout. Un autre prit le cœur, le fit griller ſur les charbons, le mangea en trempant chaque morceau dans le vinaigre. Le tronc du corps fut trainé à la Greve, à la Baſtille, devant l'hôtel du Prince de Condé, & devant la maiſon même du Maréchal. La grande fureur de la populace érant paſſée, on brula enfin une partie du corps à la Gréve, & l'autre ſur le Pont-neuf. Les potences dreſſées en ces endroits, ſervirent à faire les deux buchers. Quelques miſerables ramaſſerent les cendres qu'ils vendirent à l'once. Le Laquais qui attacha le corps à la potence, tendoit ſon chapeau en demandant quelque choſe *pour avoir pendu M. le*

1617. *Maréchal* : Et les plus pauvres lui donnoient. Finissons ce triste & affreux récit, en appliquant à Conchini ce qu'un Ancien a dit de Sejanus, dont le corps ne fut pas moins indignement outragé. Mais les Romains Païens moins cruels & moins inhumains que les François Chretiens, ne lechérent point le sang, ils ne mangérent pas le cœur de celui dont ils déchiroient le corps en piéces. Le lendemain de la mort d'un homme, que la faveur de Marie de Médicis avoit revêtu de ce qu'il y avoit de plus grand & de plus éminent en France, *il ne resta pas la moindre partie de son corps pour la sépulture.*

Lettre du Roi aux Gouverneurs des Provinces sur la mort du Maré. d'Ancre.

La nouvelle de la mort du Maréchal d'Ancre, fut reçuë dans les Provinces avec des applaudissemens extraordinaires, On y alluma des feux de joie, on y pendit le Maréchal d'Ancre en effigie. Le peuple toûjours mécontent de ceux qui sont en place, se flate que les choses iront beaucoup mieux sous un autre Ministére. Il criera bien-tôt encore plus fort contre Luines & ses deux freres, qu'il n'a crié contre Conchini & ses creatures. Louïs voulut apprendre lui-même à ses sujets une si agreable nouvelle dans une lettre adressée aux Gouverneurs des Provinces. Ses Secretaires d'Etat seront fort émbarassez à donner un bon tour à la lettre, & à disculper sa Majesté d'un assassinat. Voions comme ils s'y prendront. Aprés avoir fait dire au Roi, que le Maréchal & la Maréchale d'Ancre abusant de son bas âge, & du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit

Mercure François. 1617.

l'esprit de la Reine sa mere, ne laissoient à Louis que *le seul nom de Roi*, qu'il a été contraint de dissimuler & de cacher ses bonnes intentions, en feignant de penser à toute autre chose qu'au gouvernement de l'Etat; que diverses personnes ont pressé instamment la Reine mere de trouver bon que le Roi prît desormais l'administration des affaires publiques; enfin que le Maréchal d'Ancre acouru de Normandie s'est efforcé d'empécher l'exécution des bons & justes desseins de sa Majesté: aprés cette préface, dis-je, on fait ajouter à Louis que dans la nécessité indispensable de mettre sa personne en seureté, & de prevenir l'embrasement genéral dont la France étoit menacée, il ordonna au Capitaine de ses Gardes d'arrêter Conchini prisonnier. *Mais le Maréchal d'Ancre étant venu à son ordinaire fort accompagné au Louvre*, poursuit sa Majesté, *il voulut faire de la resistance avec ceux de sa suite. Là dessus il y eut des coups de pistolets tirez, dont quelques-uns étendirent le Maréchal d'Ancre mort sur la place.* Les gens qui font dire de pareilles faussetez aux Princes, ne devroient-ils pas être bien assurez, que jamais on ne découvrira la vérité de ce qui s'est passé? Car enfin, que devons-nous penser aprés cela des lettres publiées sur des affaires importantes, dont le Roi se croit obligé d'informer ses sujets? Qu'elles sont presque toûjours pleines de basses équivoques, & de déguisemens indignes de la Majesté du Souverain. Les Présidens & les Conseillers du Parlement de Paris eurent beau 1617.

1617. dire que *le seul aveu du Roi couvroit le défaut des formalitez*, les Ministres & les Secretaires d'Etat n'osérent pas faire déclarer tout publiquement à sa Majesté, qu'elle avoit commandé un assassinat. Louïs finit sa lettre en avertissant qu'il veut desormais gouverner par lui même, & retirer son Roiaume du danger extréme, où les mauvais conseils que la Reine sa mere a suivis, l'ont précipité.

Lettre sage de du Plessis-Mornai sur la révolution arivée à la Cour.

Du Plessis-Mornai fut promptement averti de la revolution que la mort du Maréchal d'Ancre causoit à la Cour. Il envoia tout aussi-tôt Villarnoux son beau-fils à Paris avec une lettre pour le Roi. Du Plessis y felicitoit sa Majesté sur cette maniére de *nouvel avénement* à la Couronne. On fut si content de la lettre d'un ancien serviteur du feu Roi, qu'elle fut renduë publique dans Paris, du consentement de sa Majesté. Du Plessis n'y disoit pas un mot de la Reine mere, ni du Maréchal d'Ancre. Il avoit trop de respect pour l'épouse de son bon maître: Et c'étoit une chose indigne d'un cœur noble & Chrétien, que d'insulter au malheur d'un étranger lachement assassiné. Ce sage Gentilhomme trouvoit même à redire qu'on eût fait parler Louïs trop fortement des entreprises de Conchini, qui ne fut jamais formidable à un Roi de France. Du Plessis applaudissoit seulement au *coup de majorité* que sa Majesté venoit de faire; c'est-à-dire à la déclaration, qu'elle prenoit en main le gouvernement du Roiaume. Puis usant de cette respectueuse liberté qui sied si bien à un an-

Vie de M. du Plessis-Mornai. L. IV. Lettres & Mémoires du même.

ancien Conseiller d'Etat, il exhortoit le jeune Roi à consulter ses bons serviteurs sur les desordres de la France, à y chercher les remédes convenables, & à meriter dez les premiéres années de son regne le beau surnom de Pere du peuple. *Pardonnez, Sire, à un vieux serviteur*, ajoutoit du Plessis, *s'il ose vous representer que vous devez prendre garde maintenant, qu'on ne soit redevable qu'à vôtre Majesté seule des graces qu'elle voudra bien faire desormais. Prevenez les priéres & l'intercession de ceux qui sont auprés de vous, afin que vos sujets s'acoutument à ne rien attendre, & à ne rien obtenir que de vous-même.* Du Plessis n'oublioit jamais les interêts de ceux de sa Religion. Il finit sa lettre en priant le Roi de leur acorder ce qu'ils demandoient avec *une justice indubitable*, & de faire en sorte que ceux qui s'étoient assemblez sur certaines apprehensions, s'en retournassent paisibles & contens dans leurs Provinces. 1617.

Réponse du Roi à du Plessis-Mornai.

Sa Majesté répondit à la lettre de son fidele serviteur en termes fort obligeans. *Je l'ai fait lire plusieurs fois en ma presence*, disoit Louïs: *je prens plaisir aux bons avis que vous m'y donnez, & je m'en veux servir.* Sa Majesté promet ensuite de faire exécuter en faveur de ses sujets Réformez, non seulement ce qui est *d'indubitable justice*, ajoutoit-elle en repetant les même mots du bon Mornai, mais encore de les combler de ses graces, de leur faire sentir qu'elle aime tous ses sujets sans aucune distinction, & de les traiter en Roi qui veut regner *par justice & par*

Vie de M. Du Plessis-Mornai L. IV.

1617. *Lettres & Mémoires du même.* *bon conseil.* Ce qui est arrivé dans la suite du regne de Louis XIII. nous doit convaincre que les lettres particuliéres des Princes, ne sont pas plus sincéres que les Déclarations & les autres piéces publiées sous leur nom. Du Plessis avoit chargé Villarnoux d'un mémoire. Il y explique ce qu'il entendoit par *les graces* qu'il conseilloit au Roi de faire de lui-même, & sans différer jusques à ce qu'on les lui demandât. C'étoit la liberté du Prince de Condé & le rappel des Seigneurs malcontens. Le peuple souhaitoit avec ardeur de voir le premier Prince du sang, sortir de prison aprés la mort de celui qui étoit l'auteur de ce conseil violent. Les Parisiens temoignérent assez leurs sentimens en trainant le corps de Conchini devant la Bastille où son Altesse étoit enfermée, & devant l'hôtel de Condé. Mais la liberté du premier Prince du sang ne s'accommodoit pas avec les interêts d'un Favori, qui prétendoit gouverner encore plus absolument sous le nom de son maître, que Conchini n'avoit gouverné sous celui de Marie de Médicis. Condé fut élargi lors que la nécessité des affaires de Luines obligea le Favori à se mettre bien avec le premier Prince du sang, qu'on vouloit opposer à la faction de la Reine mere heureusement échappée de son honnête prison.

Du Plessis donnoit deux autres bons conseils au Roi, de secourir & de protéger les Alliez de la Couronne, & d'entrer en consultation avec ses plus fidéles serviteurs sur les desordres de l'Etat, & sur les remédes qu'on

qu'on y pouvoit apporter. Luines goûta ces avis qu'il trouvoit utiles à ses desseins. On secourut le Duc de Savoie contre le Gouverneur de Milan : Et le Roi convoqua vers la fin de cette année ce qu'on appelle en France une *assemblée de Notables*, pour aviser aux moiens de réformer les abus du Gouvernement, que celle des Etats generaux sembloit avoir augmentez, bien loin d'y avoir remedié. Un des premiers artifices de Luines pour en imposer au monde, ce fut de prendre en apparence le contrepied du Ministére sous Marie de Medicis. On décrioit l'administration d'une Princesse qui se laissoit conduire aveuglement, disoit-on, par le Nonce du Pape & par l'Ambassadeur d'Espagne. Ces plaintes n'étoient que trop bien fondées. Mais on verra dans la suite de cette Histoire que Luines suivra, peut-être encore plus que Marie de Medicis, les inclinations de la Cour de Madrid. Afin de persuader le monde que dans ces premiers commencemens, le Roi prenoit des maximes de Politique fort differentes de celles de la Reine sa mere qu'il éloignoit même de la Cour, on parla de protéger ouvertement le Duc de Savoie. Villeroi eut ordre de dire au Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne, que le Roi ne trouvoit pas bon qu'il vint si souvent au Louvre, & que sa Majesté souhaitoit qu'il se contentât d'un jour d'audience par semaine. Monteleon répondit qu'il n'alloit pas toûjours au Louvre en qualité d'Ambassadeur, mais comme *Maggiordome* de la jeune Reine. *Nous ne connoissons*

1617.

Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. IV. Pag. 68. Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

1617. *point en France cette dignité*, lui repliqua froidement Villeroi. Et depuis ce temps-là Monteleon netrouva plus les mêmes agrémens à la Cour.

La guerre civile cesse par tout à la premiére nouvelle de la mort du Maréchal d'Ancre.

Quant au conseil que du Plessis-Mornai donnoit au Roi de rapeller au plûtôt les Seigneurs malcontens, la resolution étoit prise avant que du Plessis en fît l'ouverture. Le Cardinal de Guise & le Duc de Nemours, étant venus faire leurs complimens au Roi aprés la mort du Maréchal d'Ancre, ils priérent sa Majesté de leur permettre d'aller porter eux-même l'agreable nouvelle au Duc de Mayenne. Le Roi ne le jugea pas à propos. Dez le soir même il depécha un exprés à Soissons, avec ordre d'annoncer au Duc de Mayenne la mort de Conchini, & de n'en rien dire au Duc d'Angoulême qui assiégeoit la ville. Mayenne reçut avec beaucoup de respect & de reconnoissance la marque de confiance & de bonté que sa Majesté lui donnoit. Il fait partir incessamment le Comte de Suze, & le prie de presenter au Roi la lettre, par laquelle Mayenne remettoit Soissons & toutes les places de son Gouvernement entre les mains de sa Majesté. Les actes d'hostilité cesserent d'abord de la part des assiégez. Ils laissoient approcher de leurs murailles tous les gens de l'armée du Roi, sans tirer un coup de mousquet sur eux. Certains Officiers du Duc de Mayenne leur crioient seulement en riant; *Vôtre maître est mort; Et le nôtre l'a fait tuër*: comme si l'armée du Roi étoit à la solde du Maréchal d'Ancre, & que les

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Journal de Bassompierre.

les malcontens eussent fait la guerre pour le service de sa Majesté. Les assiegans ne comprirent rien d'abord au discours & à la securité des assiégez. Peu de temps aprés la nouvelle fut publique par tout. On entendit crier dans la ville, vive le Roi, la paix est faite, le Maréchal d'Ancre *est mort*: Les Ducs de Mayenne & d'Angoulême se virent: ils s'envoiérent des rafraichissemens l'un à l'autre. 1617.

A une circonstance prés, il en fut de même dans les deux armées de Champagne. La reünion fut generale. Les Officiers de l'un & de l'autre parti se virent & s'embrassérent mutuellement. Mais les Ducs de Guise & de Nevers ne se rendirent aucune civilité. Aucun d'eux ne vouloit faire la premiére demarche, à cause d'une ancienne mesintelligence sur je ne sai quels interêts particuliers. La Duchesse de Nevers s'étoit defenduë le moins mal qu'elle avoit pû dans le Nivernois, contre le Maréchal de Montigni, que la Reine mere y avoit envoié avec une petite armée. Dez que la Duchesse fut informée de la mort de Conchini, elle envoia dire à Montigni, qu'elle étoit prête à le recevoir avec les troupes du Roi dans la ville de Nevers, & dans toutes les places qui tenoient pour son époux. Tianges vint peu de temps aprés faire des soumissions au Roi de la part de la Duchesse. Les Seigneurs qui servoient dans les armées du Roi accoururent promptement à la Cour. La face des affaires y étoit entiérement changée. Chacun vouloit gagner les bonnes graces de Luines. Ils abandonnérent presque tous la desolée Ma-

Mémoires de la Regence de Marie de Médicis.

1617. rie de Medicis, qu'ils adoroient peu de jours auparavant. On trouve *peu de ces ames bien nées & genéreuses*, dit le Duc de Rohan, *qui suivent dans l'aversité ceux qu'elles ont honoré dans la prosperité*. Rohan en étoit une de ces *ames bien nées*. Il ne se démentit point dans cette occasion. Le Duc demande hautement la permission de saluer Marie de Medicis. Elle lui parut avoir de la constance dans son malheur. Luines sut mauvais gré de cette démarche à Rohan. Le Favori déja trop orgueilleux le regardoit de travers. Resolu à s'éloigner plûtôt de la Cour, que de faire une bassesse indigne de son grand cœur, le Duc ne se mit pas en peine de la froideur que Luines lui temoigna. Bassompierre dit qu'il demanda pareillement la permission d'aller faire la reverence à sa bienfaictrice. N'aiant pas pû l'obtenir, il lui rendoit ses devoirs par l'entremise d'un tailleur qui voioit tous les jours de la part de la Reine mere la Duchesse de Guise & la Princesse de Conti.

Memoires du Duc de Rohan. L. I.

Journal de Bassompierre.

Le Roi ne relache rien de sa dureté pour Marie de Medicis.

Louis demeuroit toûjours inflexible aux prieres & aux larmes de Marie de Medicis, qui sentoit vivement dans sa prison la faute qu'elle avoit faite, en permettant que Luines se rendît maître de l'esprit du Roi, & en appuïant avec trop de hauteur le Maréchal & la Maréchale d'Ancre universellement haïs des grands Seigneurs & du peuple. Persuadée qu'elle rameneroit son fils s'il vouloit lui acorder quelques momens d'audience, la Reine mere voulut que la Marquise de Guercheville sa Dame d'honneur, attendît un jour le Roi à son passa-

ge

ge dans la cour du Louvre, & qu'elle tachât de lui persuader de venir à l'appartement de Marie de Medicis. La Marquise s'acquita fort bien de sa commission. Elle aborde Louïs les larmes aux yeux: elle lui dit les choses du monde les plus touchantes. *Voulez-vous, Sire, faire mourir de douleur la Reine vôtre mere? Cette extrême rigueur la jette dans un abattement, dont nous craignons les suites. Sa santé s'altére tous les jours: Et si vous la privez plus long-temps de la consolation de vous voir, je ne sai si elle n'expirera point entre nos bras.* Les remontrances & les larmes de Madame de Guercheville n'ébranlérent point un jeune Prince trop fortement prévenu de ce qu'on lui disoit sans cesse contre sa mere. Il ne lui permit pas de parler à son Confesseur. Cela paroit inhumain à ceux qui ne savent pas que les Directeurs des Princes, sont ordinairement plus habiles à lier une intrigue, qu'à résoudre un cas de conscience. Dans le dessein qu'on avoit de pousser à bout la patience de la Reine mere, on ne faisoit pas trop mal d'empêcher que le bon Pere Suffren ne l'entretint. L'adroit Jesuite lui auroit parlé d'autre chose que de devotion. Il parut agir foiblement, quand il fut question de faire consentir Marie de Medicis à l'éloignement de Conchini & de la Galigaï. Peu credule aux revélations du prétendu serviteur de Dieu, Suffren rassura l'esprit de la Reine mere ébranlée par la lettre que le fourbe Deageant lui avoit mise entre les mains.

1617. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 63. 64.*

Marie de Medicis offre de se retirer à

1617. Monceaux, maison Roiale dont elle avoit la jouissance. On ne lui répond rien sur cette proposition. Luines prétendoit la renvoier plus loin de la Cour. Il vouloit la voir dans un endroit, duquel elle ne pût pas s'échapper si facilement. Bentivoglio Nonce du Pape crut devoir s'interesser pour une Princesse qui avoit toûjours eu une extreme deférence pour le S. Pere. Il parla d'elle à Villeroi & au Chancelier de Silleri. Celui-ci mécontent de ce que la Reine mere lui avoit ôté les seaux aprés le traité de Loudun, répondit au Nonce d'uné maniére fort froide, en protestant neanmoins qu'il étoit le trés-humble serviteur de sa Majesté. Villeroi paroissoit mieux intentionné: mais il fut toûjours impenétrable. *Le Roi*, disoit-il, *a beaucoup de respect pour la Reine sa mere: il ne manquera point aux devoirs d'un bon fils*. Voila tout ce qu'on put tirer d'un vieux Ministre d'Etat acoutumé à une profonde dissimulation: Bentivoglio & Bartolini, Resident du Grand Duc de Toscane agissoient de concert en faveur de Marie de Medicis: mais les maniéres froides & reservées de Silleri, de Villeroi, & de Jeannin nouvellement rappellez au Conseil, déconcertoient les deux Italiens. A entendre parler ces trois vieux Courtisans, ils étoient pleins de respect & de reconnoissance pour Marie de Medicis: ils déploroient son malheur: Et en examinant leurs allures: on jugeoit qu'ils n'étoient pas fâchez de la voir éloignée de la Cour. Disons la vérité, ils étoient eux-mêmes fort embarassez. Que pouvoient-ils faire auprés d'un Roi facile à se préoccuper,

per, difficile à ramener quand il étoit une fois prevenu, & d'un jeune homme obsédé par un Favori, qui avoit entrepris de ruïner Marie de Medicis dans l'esprit de son fils? On n'ôta jamais de la tête de Loüis que sa mere & Conchini avoient formé le détestable complot de l'empoisonner, & de mettre le Duc d'Anjou sur le trône. 1617.

Lasse de se voir prisonniére dans un palais où elle recevoit, il y a peu de jours, les hommages de toute la France, Marie de Medicis prit enfin la resolution de se retirer à Moulins en Bourbonnois, Province de son apanage. Luines tressaillit de joie quand il en apprit la nouvelle. La Reine mere venoit d'elle même au point où le Favori la vouloit amener. On étoit bien-aise de pouvoir dire dans le monde que Louïs prétendoit seulement que Marie de Médicis s'éloignât de la Cour pendant quelques mois, jusques à ce qu'il eût mis un certain ordre dans son Conseil & dans l'administration des affaires : mais que la Reine mere outrée de la mort du Maréchal d'Ancre & chagrine de n'être plus la maitresse, demandoit elle-même avec empressement la permission de se retirer. L'Evêque de Luçon au desespoir de ce que les anciens Ministres d'Etat ne vouloient pas le souffrir au Conseil du Roi, avoit pris le parti de resider, non dans son Diocese, mais auprés de la Reine mere durant son exil. Cela étoit plus de son goût que de s'enfoncer dans les marais du bas Poitou. Persuadé qu'elle reviendroit tôt ou tard à la Cour, il espéroit quelque bonne récompense d'u-

Négotiation pour la retraite de la Reine mere.

Mémoires de Deageant. Pag. 65. 66.

1617. ne Princesse qu'il n'auroit pas abandonnée dans la disgrace. Une autre chose flattoit son ambition. Le Prélat croioit se rendre nécessaire au Roi & au Favori, en les servant auprés de Marie de Medicis qui leur seroit toûjours suspecte, & dont ils devoient examiner les demarches avec une attention particuliere. Dans toutes ses intrigues Richelieu cachoit si bien son jeu, que la credule Reine, donnoit sa confiance à un homme prêt à la trahir, dez qu'on lui promettroit un meilleur établissement.

Le voila donc qui fait proposer au Roi de le laisser auprés de la Reine mere. Luines qui connoissoit le genie & les allures du personnage, obtint sans peine le consentement de Louïs. *Richelieu*, disoit-on, *est l'homme le plus propre à calmer l'esprit de la Reine mere, à lui donner les conseils les plus nécessaires au bien de l'Etat, & à former une bonne correspondance entre leurs Majestez. En tout cas, il sera facile de le renvoier dans son Diocése, ou de le releguer ailleurs, si le Roi n'est pas content de sa conduite.* L'Evêque de Luçon crut bien cacher son méchant cœur, en parlant de la sorte à ceux qui negocioient entre lui & le Favori: Et c'étoit Deageant selon toutes les apparences. *Qu'on n'attende point de moi que je me fasse l'espion de la Cour auprés de la Reine mere, ni que je donne avis de tout ce qui se passera. Je répons seulement d'une chose: c'est que je m'en irai dans mon Diocése, s'il arrive que la Reine mere ne veuille pas écouter mes conseils, & qu'elle prenne des resolutions qui pouroient déplaire au Roi.* Cela suffit. On comprit bien ce que Ri-

chelieu

chelieu vouloit dire. Il n'étoit pas juste d'exiger de lui qu'il promît positivement d'être un fourbe & un traitre. Marie de Medicis fut ravie qu'on lui laissât un homme, dont elle connut trop tard l'ingratitude & les intrigues. La bonne Reine se flata qu'un Courtisan si habile & si délié, la serviroit utilement dans son exil. Dez lors l'Evêque de Luçon lui persuada de faire au Roi quelques propositions sur une retraite hors de la Cour : Et Richelieu s'offrit à négocier la chose de la maniére la plus honnête & la plus avantageuse pour Marie de Médicis.

Ce fut le 1. jour de Mai que le Prélat porta par écrit cinq ou six demandes qu'elle faisoit au Roi son fils : qu'il lui fût permis de se retirer dans deux ou trois jours à Moulins, ou dans quelqu'autre ville de son appanage ; qu'elle pût savoir ceux qui l'accompagneroient ; que le Roi lui laissat un pouvoir absolu dans le lieu de sa residence ; qu'on lui déclarât si elle auroit la jouïssance de tous ses revenus, ou seulement d'une partie, afin qu'elle pût régler la dépense de sa maison ; Et que le Roi lui donnât la consolation de la voir avant leur séparation. Quelques-uns disent que Marie de Médicis demanda encore Barbin pour être son Intendant. Les propositions de Marie de Médicis furent assez bien reçuës. Elle demandoit la premiére ce que son fils n'osoit lui déclarer trop ouvertement. Louïs lui fit répondre par un écrit dressé dans son Conseil, où le papier presenté par l'Evêque de Luçon avoit été sérieusement examiné ; Le Roi, dis-je, fit assurer à la Reine sa mere, que si la conjon-

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

1617. ɛture des affaires de l'Etat, le lui eût permis, il auroit avec plaiſir continué de la voir; que ce n'étoit pas ſans un extréme regret qu'il ſe trouvoit dans la néceſſité de ſe priver de la conſolation que la vuë de ſa mere lui donnoit; Et que bien loin d'avoir deſſein de l'éloigner de la Cour, il prétendoit lui rendre dans peu de jours la part qu'elle devoit naturellement avoir au gouvernement de l'Etat. *Que ſi la Reine mere*, ajoutoit-on dans l'écrit, *a pris la reſolution de ſe retirer de la Cour, elle peut aller à Moulins, ou en quelle autre ville du Roiaume il lui plaira de choiſir. Elle ſe fera acompagner des perſonnes qui lui ſeront les plus agreables, elle aura un pouvoir abſolu non ſeulement dans la ville, mais encore dans toute la Province. A Dieu ne plaiſe que le Roi penſe à lui retrancher la moindre partie de ſes revenus. Quoi qu'ils ſoient plus conſiderables que ceux de toutes les Reines Douairiéres précédentes, car enfin, ils montent à plus d'onze cens mille livres, le Roi les augmentera volontiers: il s'incommodera mêmes, ſi cela ne ſuffit pas pour l'entretien de la Reine ſa mere.* Louïs lui promettoit auſſi de la voir infailliblement avant qu'elle partît. Il ne lui donna point de réponſe poſitive ſur l'article de Barbin. On dit en termes genéraux que le Roi tacheroit de la contenter. Luines n'étoit pas ſi malhabile que de ſouffrir auprés d'elle un homme dont il craignoit les conſeils violens, & l'eſprit trop penetrant.

Quand je fais reflexion ſur cette maniére de négocier entre Louïs & Marie de Medicis, je me confirme de plus en plus dans ma pen-

1617.

pensée, qu'on a raison de dire que les Princes ne reconnoissent point de parens, & que l'intérêt étouffe en eux tous les sentimens de la nature. Pouroit-on s'imaginer qu'un fils & une mere pussent traiter ensemble avec tant d'artifice & de dissimulation? L'Evêque de Luçon fit ensorte que la Reine mere parût contente de ce qu'on lui acordoit. Elle déclara que son dessein étoit d'aller à Blois, jusques à ce que le château de Moulins inhabité depuis long-temps, fût rendu plus commode & plus logeable. Louïs y consentit. Sa Majesté prit la resolution de sortir de Paris le même jour que Marie de Médicis, & d'aller à Vincennes avec la jeune Reine, afin qu'on pût nettoier le Louvre. On dit que le Roi vouloit aussi faire visiter éxactement sa maison. Il craignoit que les creatures du Maréchal d'Ancre n'eussent mis de la poudre dans quelque coin, ou qu'elles n'eussent pris d'autres mesures pour attenter à la vie de sa Majesté. Je ne m'étonne pas qu'un enfant de seize ans ait pris ces impressions qu'on lui donnoit avec une malignité artificieuse. Mais que des Princes d'un age avancé, qui se picquent de courage & de fermeté, aient souvent des peurs aussi mal fondées; qu'ils croient tout ce qu'un Capitaine des Gardes, ou quelqu'autre Officier qui veut profiter de leur naturel timide & soupçonneux, vient dire de je ne sai quelles conspirations contre leurs personnes; c'est, à mon avis, une chose indigne & ridicule. Le jour du départ de Marie de Medicis étant fixé au Mercredi 3. jour de Mai veille de la fête de l'Ascension,

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

1617. sion, elle emploia ce qui restoit de temps aux préparatifs de son voiage.

Marie de Medicis part pour se retirer à Blois.

Si c'est une comédie assez plaisante que de voir le fils & la mere logez l'un au dessus de l'autre dans la même maison, traiter ensemble par écrit: que pensera-t-on quand je rapporterai qu'ils concertérent encore ce que la mere diroit au fils, & ce que celui-ci répondroit? Tout fut mis par écrit & communiqué de part & d'autre. L'Evêque de Luçon fut le porteur de la copie du discours que Marie de Medicis vouloit faire au Roi en prenant congé de lui. Le papier fut lû & examiné gravement dans le Conseil du Roi. Le compliment de la Reine étoit de la façon de Richelieu. Un de ses flateurs l'exalte comme une piéce elégante & judicieuse. Si nous en jugeons par ce qu'un habile homme en rapporte, elle tenoit plus du vieux Gaulois, que de la politesse qui commençoit de s'introduire à la Cour. Peut-être que celui qui nous a conservé ce discours si bien étudié, en a pris seulement le sens, & qu'il l'a écrit à sa maniére. Richelieu écrivoit certainement bien: il y a du tour & de la finesse dans tout ce qui nous reste de lui. Quoiqu'il en soit, Loüis fit dresser dans son Conseil ce qu'il vouloit répondre à la Reine mere. On le porta pareillement à Marie de Medicis: Et l'un & l'autre furent contens. Comme tout devoit être bien concerté dans une entrevuë négociée avec tant de soin, le fils & la mere convinrent qu'ils ne se diroient rien au dela de ce qui étoit contenu dans les deux papiers. Les Princesses eurent la permission

Journal de Bassompierre. Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre. Mémoires de Deagant.

mission de voir Marie de Medicis le jour 1617.
de son départ, quand elle seroit habillée; Mais les Seigneurs & les Officiers de la Cour devoient seulement la saluër, aprés que le Roi auroit pris congé d'elle. Le Maréchal de Vitri & Du Hallier son frere furent exceptez. Les deux principaux assassins du Maréchal d'Ancre eurent ordre de ne paroître point devant une Princesse, dont ils avoient tué le Favori, & à laquelle Vitri sembloit avoir pris plaisir d'insulter avec la derniére insolence.

Toute la Cour étoit en suspens. Chacun attendoit avec impatience la fin & le succés de cette grande & fameuse entrevuë du fils & de la mere. A l'issuë de son diner, Louïs décendit à l'appartement de Marie de Medicis avec Gaston son frere Duc d'Anjou. Le Roi tenoit Luines par la main. Cadenet & Brantes freres du Favori marchoient avant sa Majesté; le Duc de Chevreuse & Bassompierre la suivoient. L'antichambre de Marie de Medicis étoit le lieu marqué pour l'entrevuë. Louïs & la Reine sa mere y entrérent en même temps, chacun par une porte différente. Marie de Médicis faisoit tous les efforts imaginables pour paroître ferme & constante. Mais dez qu'elle apperçut son fils, les larmes lui sortirent des yeux en grande abondance. Honteuse d'une foiblesse qu'elle vouloit surmonter, la Reine mere mit son mouchoir & son éventail en allant au devant du Roi, qui s'avançoit fort gravement vers elle. Puis le tirant auprés d'une fénêtre, *Monsieur*, lui dit Marie de Medicis,

1617. dicis, *j'ai administré vos affaires le mieux qu'il m'a été possible durant vôtre minorité & depuis que vous me les confiâtes à vôtre majorité. Si le succés n'a pas répondu à ce que vous attendiez de moi; & s'il est arrivé quelque chose contre vos intentions, j'en suis fachée. Soiez persuadé que je n'ai pas manqué de bonne volonté, & que je vous aurois contenté, si vous m'eussiez fait connoitre ce que vous souhaitiez. Je suis bien-aise que vous preniez en main le gouvernement de vôtre Roïaume: Et je prie Dieu qu'il vous comble de toutes sortes de prospérité. Je vous remercie de la permission que vous m'avez donnée de me retirer à Blois, & des autres choses que vous m'acordez. J'espere que vous me saurez bon gré de ce que j'ai fait pour vous jusqu'à present, & que vous en userez avec moi en bon fils & en bon Roi. En mon particulier, je serai toûjours vôtre trés-humble & trés-obeïssante mere & servante. Madame*, répondit Loüis d'un air froid & serieux, *je suis persuadé que vous avez administré mes affaires avec tout le soin & avec toute l'affection possible. J'en suis fort content, & je vous remercie. Vous avez souhaité d'aller à Blois; Et j'ai consenti à vôtre desir. Si vous eussiez voulu demeurer auprés de moi, je vous aurois donné la part que vous devez avoir dans l'administration de mes affaires: Et je serai toûjours prêt à le faire quand il vous plaira. Croiez que je ne manquerai pas de vous honorer, de vous aimer, & de vous obeïr comme vôtre fils dans toutes les occasions qui se presenteront. Je vous assure que je serai toute ma vie vôtre trés-humble fils.*

Loüis croioit être à la fin d'une comédie, où

où le role qu'il n'avoit pû se dispenser de prendre l'embarassoit étrangement. Il attendoit que la Reine sa mere se baissat pour l'embrasser, selon que la chose avoit été concertée. Mais Marie de Medicis qui pretendoit obtenir encore quelque chose de lui dans un dernier adieu, lui demanda s'il trouveroit bon qu'elle allât de Blois à Moulins, quand le château seroit réparé. *Madame*, lui répondit le Roi sans s'émouvoir & en conservant toujours sa gravité affectée, *vous ferez tout ce qu'il vous plaira. Il ne tiendra qu'à vous de choisir la ville de mon Roiaume où vous croirez être mieux. Vous y aurez autant de pouvoir que moi.* Contente de ce que son fils vouloit bien entrer dans quelque conversation, Marie de Medicis hazarda une nouvelle instance en faveur de Barbin. *Monsieur*, dit-elle au Roi, *je m'en vas. Trouvez bon que je vous demande une grace. Rendez moi Barbin mon Intendant. Je ne croi pas que vous aiez dessein de vous servir de lui.* Le Roi surpris d'une demande à laquelle il n'étoit pas preparé, regarda fixement sa mere sans lui répondre. Elle revint à la charge. *Monsieur*, ajouta Marie de Médicis, *ne me refusez pas. C'est peut-être la derniére chose dont je vous prierai.* Louïs ne répondit rien encore: il continua seulement de montrer à sa mere un visage froid & sérieux. Voiant qu'elle ne pouvoit rien obtenir, Marie de Medicis se baissa pour embrasser son fils. Aprés lui avoir fait une reverence assez profonde, le Roi lui tourna fort promptement le dos. 1617.

Déconcertée d'une dureté si infléxible, la Reine

1617. Reine mere se mit à baiser le jeune Duc d'Anjou, qui ne lui dit que trois ou quatre mots. Luines vint ensuite faire ses complimens. Marie de Medicis le reçut fort bien : elle lui recommanda Barbin. Dans le temps qu'elle conjuroit le Favori de faire en sorte que son maître acordât une chose de nulle importance, Louïs impatient d'un si long entretien, se mit à crier quatre ou cinq fois, *Luines*, *Luines*. Cela servit à tirer le Favori d'intrigue. Il fit connoître à la Reine mere qu'il ne pouvoit pas se dispenser de suivre incessamment le Roi qui l'appelloit. Ce fut alors qu'elle donna cours à ses larmes. Sa douleur étoit si grande, qu'elle ne jetta pas les yeux sur les Seigneurs & sur les Officiers qui vinrent lui faire la reverence. Marie de Médicis monta tout aussi-tôt en carosse, acompagnée des deux filles de France, des Princesses & des premiéres Dames de la Cour, qui la conduisirent une ou deux lieuës hors de la ville. On s'apperçut qu'elle faisoit detourner son carosse au bout du Pont-neuf, pour éviter la vuë du magnifique palais qu'elle avoit commencé de batir dans le Fauxbourg S. Germain Louïs eut bien plus de constance & de fer meté. Il se mit aux fenêtres pour voir parti sa mere. Il courut même au balcon de l gallerie du Louvre, afin de la suivre des yeu autant qu'il pouroit. Le spectacle du non breux cortége que toute la Cour faisoit une Reine affligée, parut donner du plai à son fils. *Allons à Vincennes*, dit-il d' air gai & content, quand il eut perdu tc les carosses de vuë. Le Roi & la Reine s

ép

épouse partirent incontinent : Et la Cour fut quelque temps à Vincennes, comme Louïs l'avoit projetté. 1617.

Ses maniéres dures & inflexibles au regard de Marie de Medicis paroitront moins surprenantes, si je rapporte ici une chose que Bassompierre nous a conservée. Elle confirme ce que j'ai déja dit des calomnies dont Luines & Monpouillan avoient noirci cette Princesse imprudente & malheureuse dans l'esprit de son fils. Ce Roi qui devoit si bien gouverner par lui-même, quand sa mere ne seroit plus à la Cour, revint promptement à ses divertissemens pueriles & indignes de son rang. Luines l'entretenoit volontiers dans cette humeur. Il étoit bien-aise de gouverner pendant que le Roi s'amusoit à peindre, à battre le tambour, à sonner du cor, à faire de petits jets d'eau avec des tuiaux de plume. Aiant dit un jour à Bassompierre qu'il vouloit se remettre à sonner du cor, & passer une journée entiére à ce bel exercice; *Prenez garde, Sire,* lui répondit Bassompierre: *cela poura vous faire beaucoup de mal. On dit que le Roi Charles IX. se rompit une veine en sonnant du cor, & qu'il mourut de cet accident. Vous vous trompez,* reprit Louïs; *la brouillerie qu'il eut avec la Reine Catherine sa mere, fut la véritable cause de sa mort. S'il n'eût pas suivi le mauvais conseil que lui donna le Maréchal de Retz de retourner auprès de la Reine Catherine à Monceaux, il ne seroit pas mort si jeune. Et bien, Monsieur,* dit alors Monpouillan en applaudissant à Louïs d'un air bas & flateur, *vous ne vous imaginiez pas que sa Majesté en sût tant. Non sans doute,*

Memoires de Rohan. L. I. Journal de Bassompierre.

1617. *doute, Monsieur,* reprit Bassompierre tout tonné. *Je ne croiois pas le Roi si savant.* Vo la comme on entretenoit Louïs dans u apprehension continuelle des mauvais dessei qu'on attribuoit à sa mere. Monpouillan les autres la lui dépeignoient comme une fe me denaturée & capable de l'empoisonn à l'exemple de Catherine de Medicis qui av fait mourir Charles IX, si on en veut cro les calomniateurs. Bassompierre & les aut Courtisans qui remarquerent cette étra prévention du Roi contre Marie de Medi ne la nommoient pas seulement en sa pres ce. Ils craignoient que la haine de ce je Prince ne rejaillît sur eux, s'il alloit s'i giner qu'ils avoient encore quelqu'attac ment pour une Princesse, qu'on lui re sentoit avec les couleurs les plus noires & plus affreuses.

Les Seigneurs malcontens reviennent à la Cour.

On ne s'apperçut pas long-temps à la C du vuide que le depart de Marie de Me y avoit causé. Il fut plus que rempli p retour des Seigneurs malcontens. Pe jours aprés la mort du Maréchal d'An ils convinrent d'envoier quelqu'un au & de prier sa Majesté de leur permett se rendre auprés d'elle, sans qu'il fût d'abolition ou de traité, comme il s' pratiqué à la pacification des troubles cédens. Ils risquoient étrangement. Ca fin ces Messieurs étoient déclarez dan formes criminels de léze-majesté. On voit fort bien les arrêter, & travaille suite à l'instruction de leur procés. ils comptoient beaucoup sur le Favori

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

intentionné pour eux. Le Cardinal de Guise avoit entretenu une grande correſpondance avec Luines durant tout l'Hiver. Ils eſpéroient encore qu'en ſe remettant de ſi bonne grace entre les mains du Roi, il les recevroit avec plus de joie & avec plus de cordialité, qu'aprés une négociation. Le Prince n'aime point à traiter avec ſes ſujets. Cette demarche lui paroit indigne de la majeſté ſouveraine. Impatient d'en abolir la mémoire, il trouve tôt ou tard les moiens de reprendre ce qui ſemble lui être extorqué par force. Enfin, les Seigneurs s'imaginoient qu'en retournant d'eux mêmes à la Cour immediatement aprés la mort de Conchini, & le Roi & le public croiroient tout de bon, que ces Meſſieurs n'avoient pris les armes que pour la délivrance de ſa Majeſté, & pour arrêter l'injuſte tirannie du Maréchal d'Ancre. 1617.

Quand leur demande fut éxaminée dans le Conſeil du Roi, les avis ſe trouvérent partagez. Villeroi ſoutint fortement qu'il étoit d'un dangereux exemple, que des Seigneurs coupables d'avoir fait des levées de ſoldats au dedans & au dehors du Roiaume pour reſiſter au Roi, & d'avoir ſoutenu des ſiéges contre les armées de ſa Majeſté, en fuſſent quittes pour revenir auprés d'elle, de même que s'ils l'euſſent utilement ſervie, bien loin de lui avoir deſobeï. *La majeſté du Souverain doit ſuffire à le mettre à couvert des entrepriſes de ſes ſujets contre lui*, dit ce vieux Miniſtre d'Etat. *Si vous ſouffrez qu'on y donne de grandes & de fréquen-*

1617. *tes atteintes, le Roi ne sera plus en seureté au milieu de ses Etats. Une revolte impunie fai juger au peuple que la rebellion n'est pas un crime Les intentions des Seigneurs n'étoient pas tout fait mauvaises: La violence du Maréchal d'An cre les a poussez à bout: je le veux. Mais en fin ils sont déclarez rebelles dans les forme L'autorité du Roi est commise. Ne sauver p du moins les apparences, c'est acoutumer l gens à la mépriser. Je ne ne m'oppose pas la clemence dont sa Majesté veut bien user au r gard de ces Messieurs, mais je voudrois ex ger premierement d'eux un aveu public de le désobëissance. Qu'ils remettent leurs charg & leurs gouvernemens entre les mains du R On poura les leur rendre, ou leur acorder d'a tres gratifications, aprés qu'ils auront répa l'injure faite à la majesté du Souverain p leurs déclarations, par leurs manifestes, par une resistance ouverte à ses armes.* Le r sonnement de Villeroi étoit bon. Il voul que le Roi se fît respecter & craindre en co mençant de regner par lui-même. M il ne voioit pas que le Favori vouloit go verner sous le nom de son maître. Or commencement du regne d'un Favori, toûjours différent de celui du véritable S verain. Outre que Luines étoit fort él gné de soulever d'abord & de faire c contre lui les plus grands Seigneurs de Fr ce, il portoit déja ses vuës bien haut. avoit en tête d'épouser Mademoiselle Vendôme sœur de Cesar Duc de ce no & fille naturelle d'Henri IV. Moins cri nel, mais guéres moins ambitieux que S

nus, le Favori de Louïs XIII. aspiroit à la 1617.
sœur naturelle de son Prince, comme le Favori de Tibere pensoit à la belle-fille du sien. Dans le dessein d'obliger le Duc de Vendôme, & d'obtenir son consentement au mariage, Luines fit passer au Conseil du Roi que César reviendroit à la Cour, sans faire aucune soumission publique au Roi, & sans attendre que sa Majesté donnât une Déclaration en faveur des Seigneurs malcontens & de ceux qui avoient embrassé leur parti.

L'acommodement particulier du Duc de Vendôme avança beaucoup celui des autres Seigneurs. Luines qui vouloit gagner leur amitié, n'eut pas plus de peine à faire agréer dans le Conseil du Roi, que les Ducs de Mayenne & de Nevers, le Maréchal de Bouillon & les autres revinssent aussi bien que Vendôme, & qu'ils fussent tous également bien traitez selon la distinction de leur rang & de leur qualité. Longueville aiant obtenu avant eux la permission d'être à la Cour épousa la Princesse sœur du Comte de Soissons dez qu'il y fut arrivé. Vendôme, Nevers, & Mayenne s'étoient donné *rendez-vous* à Dammartin pour y concerter leur arivée à Vincennes. Ils resolurent de paroître l'un aprés l'autre à la Cour. César acompagné du Marquis de Cœuvres son parent, fit le premier la reverence au Roi. Le Duc de Mayenne se presenta une heure aprés, & M. de Nevers entra le dernier. Ils furent tous trois fort agreablement reçus du Roi & de la Reine, con-

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

1617. tens de voir leur cour beaucoup plus nombreuse qu'elle n'avoit été depuis long-temps. Je n'y remarque point le Maréchal de Bouillon. Il étoit alors fort embarassé des soldats levez sous son nom en Allemagne. Ces gens vouloient être paiez avant que de sortir de France. Bouillon avoit envoié en Cour, dans l'espérance d'obtenir deux cens mille livres qu'il falloit leur compter. On repondit de la part du Roi que les Allemans s'adressassent à ceux qui les avoient pris à leur solde: mais qu'ils eussent à se retirer promptement de France, à moins qu'ils ne voulussent se faire tailler en piéces. En effet le Roi commanda au Duc de Guise de les charger, en cas qu'ils s'opiniatrassent à demeurer plus long-temps en Champagne. Il faut croire que le Maréchal de Bouillon & les autres Seigneurs trouvérent enfin quelque moien de les contenter.

La Declaration du Roi en faveur des Seigneurs rentrez dans ses bonnes graces, fut verifiée au Parlement le 12. Mai. On y disoit que la prompte obeïssance de ces Messieurs faisoit assez connoitre que le seul desir de se mettre à couvert *des violens & pernicieux desseins du Maréchal d'Ancre* les avoit contraints à chercher leur seureté dans une prise d'armes *illicite*, & à resister aux forces du Roi, dont Conchini se servoit *pour les opprimer contre l'intention de sa Majesté*; que n'étant pas de la dignité du Roi de souffrir, qu'au lieu de recourir humblement à sa protection, ses sujets entreprissent de lui resister à force ouverte, sa Majesté avoit cru devoir donner des

Mercure François. 1617.

des Déclarations rigoureuſes contre les Seigneurs, mais que ces Meſſieurs aiant reconnu leur faute & imploré la clemence du Roi mieux informé de leurs véritables deſſeins, ſa Majeſté contente de leurs ſoumiſſions revoquoit les Déclarations précédentes, & qu'elle les retabliſſoit dans les biens, dans les honneurs, & dans les dignitez dont ils jouiſſoient auparavant. Le monde fit de grandes reflexions ſur cette Déclaration du Roi. On croioit y trouver une contradiction trop manifeſte. *La priſe d'armes n'eſt pas illicite*, dirent quelques-uns: *& les Seigneurs ne doivent point être blamez de n'avoir pas eu recours à la protection du Roi. N'a-t-il pas reconnu lui-même dans les actes publiez en ſon nom, qu'on le tenoit dans une eſpece d'esclavage, & qu'il ne lui reſtoit que le ſeul nom de Roi? Les Seigneurs avoient donc raiſon de prendre les armes contre un tiran, qui non content de vouloir les opprimer, uſurpoit encore l'autorité du Roi qu'il tenoit priſonnier dans le Louvre de l'aveu même de ſa Majeſté. Vous étes de bonnes gens*, répondoient certains rieurs. *Faut-il examiner les Edits & les Déclarations avec une critique ſi éxacte, ſi ſevere? Ceux qui les dreſſent, ne penſent à rien moins qu'à faire raiſonner le Roi avec tant de juſteſſe. On cherche à ſauver les apparences le moins mal qu'il eſt poſſible. On veut en impoſer au peuple. Celui qui a composé la Déclaration a peut-être plus de raiſon que M. de Villeroi. Comment vouloit-il que le Roi pût ſeulement feindre d'avoir envie de punir les Seigneurs, aprés la lettre que ſa Majeſté vient d'envoier dans les Provinces,* 1617.

 aprés

1617. *aprés tous les complimens qu'elle a reçus sur son heureuse delivrance ?*

Commission envoiée au Parlement pour faire le procés à la mémoire & à la veuve du Maréchal d'Ancre.

On parla beaucoup encore d'un autre acte qui fut lû & enregîtré avant la Déclaration du Roi en faveur des Seigneurs. C'étoit la commission que sa Maiesté envoioit au Parlement pour faire le procés à la mémoire & à la veuve du Maréchal d'Ancre. Comme on les supposoit criminels de léze-majesté, la Compagnie nomma deux Présidens & deux Conseillers pour commencer l'instruction du procés par les interrogatoires, par les informations, & les autres choses préalablement requises. Verdun Premier Président & Séguier Président au Mortier furent choisis avec Courtin & Deslandes Conseillers. En un temps où il étoit si dangereux de se déclarer ami de Conchini, la générosité de cinq Conseillers qui ne voulurent pas se trouver à la lecture de la commission donnée pour flétrir sa mémoire, & pour faire mourir la veuve d'un homme qui les avoit considerez durant sa vie, pa rut quelque chose de rare & de louable. On commença dez lors de murmurer contre l cruelle avidité de Luines, qui témoigno un si grand empressement d'avoir la confisc tion du mari & de la femme. *Ce petit Ge tilhomme du Comtat d'Avignon*, disoient ce taines gens, *ne doit-il pas être content de charge de premier Gentilhomme de la Cham & de la Lieutenance de Normandie ? Le M réchal d'Ancre ne laisse pas plus de quarante n le livres en fonds de terre. Faut-il qu'un vori que nous allons voir comblé des bienfaits*

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Roi, fasse fletrir pour si peu de chose la mémoire d'un homme, & mourir une Maréchale de France par la main du Boureau? Si la Galigai a remis entre les mains du Roi pour plus de trois millions de pierreries: que Luines se les fasse donner, & qu'il laisse en repos une pauvre femme qui ne demande qu'à s'en retourner en Italie. On fait déja courir le bruit que les papiers les plus secrets du Maréchal d'Ancre, & sur tout ceux qui regardoient ses intelligences avec les étrangers, ont été detournez par un de ses valets de chambre. Comment les Juges s'y prendront-ils donc pour faire le procés à la memoire de Conchini?

Vitri va prêter le serment de Maréchal de France au Parlement.

Le monde étoit en humeur de reflechir; & toutes les demarches de la Cour donnoient matiére à de profonds raisonnemens. Les gens un peu revenus de leur grande préoccupation contre le Maréchal d'Ancre, parloient assez de sang froid sur ce qu'ils remarquoient. Les plus éclairez disoient sans façon qu'au lieu d'un Conchini, on en verroit bien-tôt trois dans la personne de Luines & de ses deux freres. On les logeoit *à l'enseigne des trois Rois.* Quelle critique ne fit-on pas de la Déclaration du Roi en faveur du nouveau Maréchal de Vitri, & des autres qui avoient tué le pauvre Conchini? Aprés y avoir raconté sa mort de la même maniére que dans la lettre envoiée dans les Provinces, sa Majesté déclare que Vitri & tous ceux qui l'ont aidé dans l'execution des ordres donnez, disoit-on, pour arrêter le Maréchal d'Ancre, ne pouront être jamais inquiétez, ni recherchez à raison de la mort de Conchini. Le Roi dit encore quelque chose de plus. Il prétend que

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 96. 97.

1617. que sa Déclaration soit à la posterité un témoignage avantageux de l'important servic que Vitri & les autres avoient rendu à sa Majesté & à l'Etat. Cela fit rire le monde. *les siécles à venir*, disoit-on, *savent jamai les circonstances de cette action que nous decouvrons chaque jour, ils seront surpris de ce qu'u franc assassinat est regardé comme un service for important ; & que Vitri ait merité le Bâton c Maréchal de France, pour avoir fait une cho qui l'a mis dans la nécessité d'avoir des lettres c grace & de remission.*

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Le 23. Mai il alla en grande pompe prêter au Parlement le serment de Maréchal c France. Le Comte de Soissons, plusieu Ducs & Pairs, quelques Officiers de la Couronne, & un grand nombre de gens de qua té se trouvérent à la cerémonie. La Martliére Avocat fit un discours fort étudié à louange du nouveau Maréchal. Il y dedui une belle genealogie de la Maison de l'Hôp tal, c'est le nom de la famille de Vitri, allié disoit-on, des anciens Ducs de Milan & d Rois de Naples. Il est étrange qu'un homm d'une si grande naissance, ne soit pas parvenu d'une autre maniére à la seconde dign té de l'épée en France. Le plaidoié de l'A vocat Genéral Servin fut plus remarqu ble. Il commença par une longue invecti ve contre le Maréchal d'Ancre, petit-fil à ce que disoit Servin, d'un Notaire de ville d'Arezzo en Toscane. Outre qu'une basse déclamation étoit indigne de la gravi d'un Magistrat distingué, il ne devoit pas vancer legérement un fait, dont la fausse

e

est de notorieté publique. Le pere du Maréchal d'Ancre étoit Senateur de Florence, & Chevalier de l'Ordre de S. Etienne. Son grand-pere fut le premier Secretaire d'Etat du Grand Duc de Toscane, qui l'emploia dans plusieurs négociations importantes à la Cour de Rome & auprés de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Ceux-ci décendoient d'un Conchini qui fut Connétable de la République de Florence. Servin ne déclama pas seulement contre le mort, il s'éleva encore plus fortement contre ceux qui avoient adoré la fortune de Conchini. L'Avocat Genéral traita leur bassesse de *coionnerie*. *Cet endroit seroit pardonnable*, se dirent quelques Courtisans à l'oreille, *si les graves Magistrats que nous voions, n'étoient pas la plûpart du nombre de ces infames coions, puisque coionnerie y a*. Servin loüa ensuite le Roi d'avoir fait abattre un monstre si abominable dans la France; Et les éloges dus à Vitri le digne instrument dont sa Majesté s'étoit servie pour achever l'entreprise, ne furent pas oubliez. *M. l'Avocat Genéral*, dirent quelques malins en sortant de la ceremonie, *est un Magistrat dont l'érudition & l'integrité méritent d'être estimées. Mais les plus grands hommes s'oublient quelquesfois. Devoit-il donner tant de louanges au Roi & au Maréchal de Vitri sur un homme tué dans le Louvre? Il est à craindre que M. Servin n'ait fait lui-même une coionnerie.*

1617. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 58. 59.*

L'Assemblée de la Rochelle députe au Roi.

Les Réformez suivirent l'exemple des autres François. Il fallut bien faire des complimens au Roi sur *son heureuse délivrance*, & sur un courage heroïque si prudemment

1617. après la mort du Maréchal d'Ancre.

caché en feignant de s'amuser à des jeux d'en fant. C'étoit le language à la mode. On n'a bordoit point Louis sans dire à sa Majest quelque chose d'approchant. Elle voulo absolument être un autre *Brutus*. Pour so tenir bien ce grand caractere, il ne falloit p retourner si tôt à battre le tambour, à so ner du cor, à faire des jets d'eau avec d tuiaux de plume. A la prémiére nouvelle la mort du Maréchal d'Ancre, du Pless Mornai envoia des avis fort sages à ceux sa Religion assemblez à la Rochelle. Il le conseilloit de députer promptement qu ques-uns de leur corps à la Cour. *Que sa on, disoit-il, si dans la conjoncture presente, ne seront point reçus comme venant de la p d'une Assemblée legitime? En tout cas, deux Deputez generaux porteront la parole, les autres seront de la compagnie.* Du Ple vouloit qu'on félicitât le Roi, non sur mort d'un homme tué au Louvre d'une n niére lache & indigne: jamais du Plessis donna dans cette bassesse dont les plus g ves Magistrats ne furent pas exempts: il p tendoit seulement qu'on fit des com mens à sa Majesté sur ce qu'elle prenoit main le gouvernement de l'Etat, & sur que dans son bas âge, Louis montroit t de prudence & de vertu. Il y avoit là l'adulation; je n'en disconviens pas. est le malheur, dirai-je, des sujets, ou Princes? Les gens les plus sincéres & plus droits, ne peuvent plus parler aux R de France, sans commencer par la flate Faire autrement, c'est vouloir se disting

Vie de M. du Plessis-Mornai. L. IV. Lettres & Memoires du même.

mal à propos de tous les autres, dit-on; c'est 1617.
s'exposer à être fort mal reçû. Il en est de l'adulation auprés du Prince, comme des complimens ordinaires de la vie civile entre les particuliers. Tous les discours commencent & finissent par là. Du Plessis avertissoit enfin l'Assemblée de recommander à ses Deputez de protester au Roi, qu'elle n'avoit jamais eu d'autre dessein que de prendre des precautions contre les justes sujets de crainte que la mauvaise administration des affaires donnoit aux Eglises Réformées qui ne se croioient pas en seureté, pendant qu'elles voioient le Roi en danger de perdre toute son autorité.

Les avis que du Plessis envoioit à la Rochelle y furent bien reçus. Ses raisons pour persuader à l'Assemblée de faire au plûtôt cette demarche, étoient trop pressantes. On ne pouvoit plus se plaindre du mauvais gouvernement d'une femme, ni des entreprises & des usurpations du Maréchal d'Ancre, ni de ce que ses creatures abusoient du bas âge du Roi. La face des affaires changeoit en apparence. Les malcontens revenoient à la Cour: tout le monde se soumettoit. De maniére que les Reformez demeuroient chargez de toute la haine; & ils s'exposoient à être traitez de brouillons & de seditieux, s'ils ne rompoient pas leur assemblée, en un temps où les premiers Seigneurs de France venoient se remettre de bonne grace entre les mains du Roi. Certaines gens qui plaignoient le malheur du Prince de Condé, ou qui vouloient le servir, proposérent à l'Assemblée de faire

1617. demander par ses Députez la liberté de son Altesse. Du Plessis n'étoit point de leur avis *Cette démarche*, representoit-on de sa part *ne servira qu'à donner de la jalousie & des soupçons au Roi. Il est de l'interêt de sa Majest que M. le Prince ne soit redevable de son élargissement qu'à la seule bonté du Roi. On ne souffrira jamais que nos Eglises prénent de trop gran des liaisons avec le premier Prince du sang. S nous parlons en sa faveur, nous n'obtiendron rien; & nous aurons encore le malheur d'avoi inutilement attiré le deplaisir & le chagrin d Roi.* Une remontrance si sage ne fut pas sui vie. Des Ministres & d'autres gens sans au cune expérience dans les affaires de Cour voulurent être plus habiles qu'un des plus in telligens Conseillers d'Etat qui fut jamai Ils chargerent leurs Députez de demander a Roi la liberté du Prince de Condé. Mais o ne leur donna pas audience. Sa Majesté fit d re aux Députez qu'elle ne pouvoit les écou ter, ni recevoir leurs cahiers, qu'aprés la se paration de l'Assemblée de la Rochelle. Et d peur que les Réformez ne prissent l'allarme on leur fit esperer des réponses favorables leurs cahiers.

La Princesse de Condé a la permission de s'enfermer avec le Prince son é-

Toute la France espéroit que le Prin de Condé seroit bien-tôt mis en libert Mais son Altesse ne tira point d'autre avan tage de la mort du Maréchal d'Ancre, & de l'éloignement de la Reine mere, qu'un prison moins rigoureuse, & la permissio donnée à la Princesse son épouse de s'y en fermer avec lui. Cette douceur ne fut aco dée qu'un mois aprés la revolution arivée

1617.

la Cour. Le Roi envoia dire à la Princeſſe de Condé qu'il la verroit, quand elle voudroit venir au Louvre. Acompagnée de la Ducheſſe d'Angoulême ſa ſœur, elle va promptement ſe jetter aux genoux du Roi. Elle l'aborde les larmes aux yeux: Et aprés l'avoir remercié de ce qu'il avoit bien voulu lui permettre d'approcher de ſa Majeſté, la Princeſſe prie le Roi de donner quelques marques de ſa clemence au premier Prince de ſon ſang. *Que ſi vous ne jugez pas à propos, Sire, de lui rendre la liberté*, ajouta-t-elle, *permettez moi du moins de m'enfermer à la Baſtille avec mon époux*. Louïs répondit qu'il avoit déja declaré que c'étoit ſon intention d'acorder cette grace à la Princeſſe.: *J'aime M. le Prince & toute ſa maiſon*, pourſuivit le Roi. *On prendra tous les ſoins imaginables de lui, juſques à ce que j'aie établi un bon ordre dans mes affaires. Je ſuis bien fâché de ce qu'elles ne me permettent pas encore de lui rendre la liberté. Aſſurez le de ma part que je tacherai de le contenter le plûtôt qu'il me ſera poſſible*. Sa Majeſté auroit parlé plus exactement, ſi elle eût dit que les interêts de Luines ſon Favori ne demandoient pas que le premier Prince du ſang fût à la Cour, en état de traverſer les vaſtes deſſeins d'un Gentilhomme Provençal, qui non content de prendre la dépouille de Conchini, penſoit encore à ſe rendre infiniment plus puiſſant que lui.

poux. On le transfere quelque temps aprés de la Baſtille à Vincennes.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

La Princeſſe alla dez le jour même joindre ſon époux à la Baſtille. Ils y attendirent quatre mois l'effet des bonnes paroles

1617. que le Roi avoit données. Mais quelle fut leur surprise, bon Dieu ! quand ils virent qu'aprés un an de prison, le Roi pretendoit faire grace au Prince, en le transférant de la Bastille dans le dongeon de Vincennes. On feignit de recevoir cette rare faveur avec les sentimens d'une profonde reconnoissance. Etrange & dure servitude ! Faut-il donc que le premier Prince du sang puisse être mis en prison, & y languir plusieurs années, sans pouvoir demander qu'on lui fasse son procés, ou bien qu'on lui rende la liberté ? La troisiéme tête de l'Etat doit-elle attendre qu'un ambitieux Favori juge qu'il est à propos pour le bien de ses affaires de s'accommoder avec elle, en lui faisant obtenir son élargissement ? Quelle bassesse dans les grands Seigneurs de France de souffrir une pareille indignité ! Tel est le genie des François. Chacun pense à ses interêts particuliers, sans se mettre en peine des atteintes qu'on donne à la liberté publique. Les Princes & les grands Seigneurs laissent tout faire aux Ministres, & aux Favoris, pourvû qu'ils aient soin de les contenter. On ne s'embarasse pas des pernicieuses conséquences de ces entreprises violentes. S'il est permis de traiter ainsi les Princes du sang, que ne fera-t-on pas à ceux d'un rang inferieur dez qu'un ennemi malin poura persuader au Roi que sa Majesté doit pour le bien de l'Etat, c'est-à-dire, pour mieux établir son pouvoir arbitraire, s'assurer de leur personne ? Et si le Prince du sang souffre patiemment qu'on en use de la sorte au regard des

autres

autres, doit-il trouver étrange qu'on l'envoie 1617. lui même en prison, & qu'on l'y retienne aussi long-temps qu'il plaît à sa Majesté? La qualité de Prince du sang n'ôte pas celle dé sujet: Elle donnoit tout au plus certains privileges, certaines marques d'honneur & de distinction. La tirannie s'établit bien-tôt, quand tous les membres de l'Etat ne conspirent pas unanimement à la conservation de la liberté commune. L'oppression des Princes & des grands Seigneurs suit de prés celle du peuple.

Le Parlement fait le procés à la mémoire & à la veuve du Maréchal d'Ancre.

Achevons le dernier acte de la Tragédie de l'infortuné Maréchal d'Ancre. Elle finit par le procés fait à sa mémoire & à sa veuve, & par la fletrissure de leur fils unique, degradé de noblesse, & déclaré incapable de posseder aucunes charges, ni aucunes dignitez en France. Un pauvre enfant né François devoit-il être compris dans la condamnation de son pere & de sa mere, à moins qu'ils ne fussent bien convaincus du crime de léze-majesté? Mais ne cherchons point de l'équité & & de la raison, dans une procedure, où il n'y a que violence, injustice & corruption.

Rélation de la mort du Maréchal d'Ancre.

La Maréchale d'Ancre fut premiérement interrogée au Louvre par le Président Aubri, & par le Bailleul Maitre des Requestes sur les pierreries & sur les biens qu'elle possedoit. On lui fait dire qu'elle a remis entre les mains du Roi pour douze cens mille écus de pierreries. La somme paroit exorbitante. Celles de la Reine mere ne montoient pas à un si haut prix. Dans son interrogatoire au Parlement, la Galigaï répond qu'elle a pour deux

Vitorio Siri Memorie re-

1617. deux cens mille écus ou environ de pierre-
ries, & pour vingt mille écus de vaiſſelle d'ar-
gent; qu'elle tenoit ſes pierreries de la libera-
lité du feu Roi, de la Reine mere, & du feu
Duc de Mantouë beau-frere de Marie de Me-
dicis. Le Maréchal d'Ancre fit peu de temps
avant ſa mort le détail de tous ſes biens à Baſ-
ſompierre. Il ne ſe donnoit que pour un mil-
lion de pierreries, de meubles, & de vaiſſelle
d'argent. Cela revient aſſez à la confeſſion
de ſa veuve.

condite. Tom. IV. Pag. 85. Journal de Baſſompierre.

Elle étoit ſi denuée de tout, quand on la transfera du Louvre à la Baſtille, que la femme de Perſan Capitaine de la place, fut obligée de donner deux chemiſes à une Maréchale de France. Le Prince de Condé ſon ennemi enfermé dans la même priſon à ſa ſolicitation, eut pitié d'elle, quand il apprit l'état malheureux, où cette femme ſi riche, ſi puiſſante ſe voioit reduite. *La Galigaï*, diſoit Condé, *n'eſt pas coupable des deſordres de l'Etat: la faute n'en doit être imputée qu'à l'ambition de ſon mari.* On la traduiſit enſuite de la Baſtille dans la priſon de la conciergerie du Palais. *Helas! je ſuis perduë*, s'écria-t-elle en y entrant. Sans être ſorciére, la pauvre femme pouvoit bien deviner que ceux qui la faiſoient amener dans une priſon, où ſont les criminels qui attendent la prononciation de leur Arrêt, avoient entrepris de la perdre à quelque prix que ce fût. On dit qu'elle n'apportoit avec elle qu'un petit pacquet de linge & environ quatre-vingt écus. Son argent lui fut volé à la porte de la priſon. Une Italienne qui la ſervoit, & ſon Apothicaire, dont e-

le avoit besoin à cause de sa mauvaise santé, 1617.
l'avoient suivie à la Bastille. On ne lui permit pas de les garder dans la conciergerie. Elle témoigna toûjours de la constance & de la fermeté d'esprit. La maniére dont elle se défendit devant des Juges iniques & corrompus, lui fit beaucoup d'honneur. Le monde se souvint alors du Maréchal de Biron condamné sous le feu Roi quelques années auparavant. *Biron*, disoient quelques-uns, *est mort en femme, & la Galigaï meurt en homme.*

Voici quelles furent les principales accusations contre le Maréchal & la Maréchale d'Ancre; d'avoir appellé Montalto Medecin Juif en France, & judaïsé avec lui; d'avoir sacrifié un cocq dans une Eglise de Paris, & consulté des magiciens sur la santé & sur la durée de la vie du Roi, d'avoir entretenu des intelligences contraires au bien de l'Etat dans la Cour de Madrid & dans celle des Archiducs à Bruxelles; d'avoir fait fondre du canon, amassé des armes dans plusieurs arsenaux, envahi des places, & dérobé les deniers publics, d'avoir changé le Conseil & les Officiers du Roi sans cause légitime, pour mettre leurs creatures à la place de ceux qui servoient utilement sa Majesté; Enfin d'avoir fait assassiner Prouville Sergent Major d'Amiens par un soldat Italien que Conchini fit évader ensuite. Un Historien avance que tous ces crimes furent bien avérez. Je le souhaiterois pour l'honneur du Parlement de Paris. Rapportons fidelement ce qui se trouve d'une affaire si fameuse. Quant au Medecin

Bernard Histoire de Louis XIII. L. III.

Vittorio Siri Me-

Juif

1617. *Memorie recondite. Tom. IV. pag. 70. 71. 72. &c.*

Juif & à ceux de la même Religion appellez en France, sur quoi le Prince de Condé avoit déja fait un si grand vacarme dans ses manifestes; les dépositions des témoins produits, sont les plus pitoiables du monde. On y lit des pauvretez indignes d'être écoutées, encore moins d'être reçuës par des Magistrats équitables & judicieux. Tout ce qu'on peut inférer en les comparant avec l'interrogatoire de la Galigaï; c'est qu'étant tombée assez dangereusement malade, elle s'étoit servie de Montalto Juif Portugais & Medecin; encore avoit-elle eu le scrupule superstitieux d'en faire demander la permission au Pape. Ce Montalto fut un des Medecins du Grand Duc de Toscane: Et la Reine mere qui s'imaginoit qu'il n'y avoit plus d'habile Medecin à Paris, demanda la permission au Pape de le faire venir en France, & de prendre les avis & les remedes que Montalto lui donneroit. Bien loin que le Medecin Juif fût emploié à des sortileges, Marie de Medicis tacha de le faire Chrétien; & le Cardinal du Perron eut quelques conférences avec lui. Il y a de l'apparence que Montalto aiant parlé de la Caballe Judaïque devant certaines gens, on en prit occasion de le faire passer pour un magicien.

Quelque desolée que fût la Maréchale d'Ancre, elle ne put s'empécher de rire quand se[s] Juges l'interrogérent gravement sur le pre[-]tendu sacrifice d'un cocq, & sur de semblabl[es] fadaises. Tel étoit le fondement de ces accu[-]sations impertinentes de quelques opératio[ns] magiques dans l'Eglise des Augustins à Pari[s] autant qu'on le peut recueillir des dépositio[ns]

de trois ou quatre Moines appelez à témoigner, & des réponses de la Galigaï dans son interrogatoire. Cette femme Italienne & superstitieuse tomba dans une grande langueur aprés une couche, & se mit dans la tête qu'on l'avoit ensorcellée. Son imagination étoit si frappée sur cet article, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on la regardât trop fixement: Elle avoit peur qu'on ne la voulût ensorceller. Quelcun dit à la Reine mere inquiéte de la mauvaise santé & des fantaisies de sa confidente, que le Cardinal de Loraine malade avoit eu la même foiblesse, & qu'il s'étoit fort bien trouvé des éxorcismes que certains Moines de Milan firent sur lui à la maniére d'Italie. Marie de Medicis les mande en France, afin d'éxorciser la Maréchale d'Ancre. Conchini la conduit quelques fois à l'Eglise des Augustins. Les Moines Italiens s'y trouvent. On fait des éxorcismes en particulier sur la Galigaï; on dit des Messes, on pratique je ne sai quelles dévotions superstitieuses. Voila tout le sortilege dont la Maréchale d'Ancre fut jamais convaincuë. Ses Juges lui demandoient gravement si des *agnus Dei* envoiez d'Italie à la Reine mere & à sa confidente, & que certaines gens avoient trouvez lors que la maison de Conchini fut pillée, n'étoient point des caractéres ou des talismans. Ces Magistrats donnerent trop à connoitre leur malignité. A propos de la prétenduë Magie, ils firent des questions à la Maréchale touchant la mort du feu Roi. Ils parurent supposer qu'elle en étoit complice avec la Reine mere, & que Marie de Medi-

1617.

1617. Medicis & sa confidente avoient empéché qu'on ne fît de trop exactes perquisitions, pour découvrir les veritables auteurs de ce détestable attentat. La Galigaï se mit à pleurer amérement, en voiant que parmi des interrogations extravagantes, on y en mêloit d'extremement malignes. Elle fit sentir à ses Juges que la haine & l'animosité les aveugloient tellement, qu'ils sortoient des bornes de l'honneteté & de la bienseance. Jamais on ne vid encore des gens plus durs, ni plus insensibles au malheur d'une Dame dont l'innocence sautoit aux yeux. Elle leur representa ses infirmitez qui la menaçoient d'une hidropisie prochaine. Les priéres & les larmes de la Maréchale ne les touchérent en aucune maniére. Ils n'avoient pas envie de lui laisser le temps de devenir hidropique.

On ne put jamais prouver que le Maréchal & la Maréchale d'Ancre entretinssent en Espagne, ou dans les Païs-bas, aucune intelligence contraire au bien de l'Etat. Les témoins dirent qu'encore que Conchini reconnût d'être redevable de sa grande élevation, au credit de sa femme auprés de la Reine mere, il ne communiquoit point les affaires d'Etat à la Galigaï; & que Dolé Intendant des Finances, & Barbin aprés la mort de celui-ci, furent les seuls confidens du Maréchal d'Ancre. Les vastes desseins dont ses ennemis l'accusoient, ne furent pas mieux justifiez. On interrogea plusieurs personnes pour leur faire avouër, que rien ne se déterminoit dans le Conseil du Roi, sans que le Maréchal d'Ancre fût premiérement consulté; qu'il

qu'il empéchoit qu'on n'y rendît justice à 1617.
ceux qui se plaignoient ; qu'il disposoit de toutes les charges & de toutes les dignitez du Roiaume ; qu'il levoit des troupes étrangéres, qu'il amassoit des munitions de guerre & du canon ; enfin qu'il avoit pris des mesures pour se rendre le maître absolu en Picardie & en Normandie. Mais aprés de grandes informations faites par des Juges corrompus & passionnez, il parut seulement que Conchini avoit pensé à se détendre dans la citadelle d'Amiens contre le Duc de Longueville qui prétendoit la lui enlever, & que le Maréchal d'Ancre, dans le dessein de ne se laisser pas surprendre par son ennemi, avoit fait acheter des armes & des munitions de guerre, qui furent revenduës au Duc de Monbazon, quand il eut le gouvernement de la citadelle d'Amiens aprés le traité de Loudun.

Il est vrai que Conchini avoit levé depuis peu quelques troupes étrangeres dans le païs de Liége ; mais c'étoit avec des commissions & pour le service du Roi. Toute la faute qu'il put faire en cette occasion, se réduisoit à les offrir au Roi avec trop d'orgueil, & à promettre de les entretenir durant quatre mois à ses dépens. Mais cette imprudence, si un autre l'avoit commise, quelles louanges, quelles recompenses la Cour ne lui auroit-elle pas données? Conchini selon les dépositions des témoins interrogez, étoit infiniment moins coupable que les autres grands Seigneurs de France. Ils avoient presque tous des troupes à leur solde, ou du moins à leur

devo-

1617. devotion; ils se fortifioient dans leurs Gouvernemens; ils pensoient à s'y maintenir, en cas qu'on entreprît de les leur ôter sans leur consentement. Bien loin que le Maréchal d'Ancre eût allumé, ou entretenu la guerre civile en France, on reconnut dans le procés fait à sa mémoire, qu'avant l'emprisonnement du Prince de Condé, Conchini fut toûjours d'avis qu'on s'acommodât avec son Altesse, & qu'une de ses principales applications, c'étoit d'empécher que la Maison de Guise ne devint trop puissante. Aussi voionsnous que les Ducs de Guise, de Mayenne, d'Epernon, & les autres Seigneurs liez à ceux-ci, furent les plus grands ennemis du Maréchal d'Ancre. Il aima mieux faire sortir de la Bastille le Duc d'Angoulême beau-frere du Prince de Condé, & engager la Reine mére à lui confier le commandement de l'Armée du Roi, que de souffrir le Duc de Guise dans un poste trop avantageux & trop élevé.

Pour ce qui est des charges & des emplois, on ne peut pas nier que Conchini n'en ait ôté à ceux qui se déclaroient ses ennemis, & qu'il n'ait avancé ses amis & ses creatures. Si c'est là un crime d'Etat, il faut couper desormais la tête à tous les Favoris, à tous les Ministres, à tous ceux qui ont du credit à la Cour. C'est un étrange desordre à la vérité, que des gens éloignent ou privent des emplois par de basses intrigues, & souvent par de noires calomnies ceux qui servent, ou qui pouroient servir utilement la patrie: mais comment l'empécherez-vous? Le Prince doit se tenir sur

ses

ses gardes, éxaminer tout avec attention, & punir lui-même ceux qui tachent de le surprendre. Quand la Galigaï fut interrogée sur cet article, elle parut fermer la bouche à ses Juges. *J'ai cherché les occasions d'obliger beaucoup de gens,* dit-elle, *& je n'en ai retiré aucun profit. Si j'ai reçû des presens en certaines rencontres, la Reine mere m'en avoit donné la permission. Et quand vous pourriez me convaincre d'avoir reçû de l'argent de ceux que j'ai servis de mon credit, seroit-ce un sujet legitime de me condamner? Toutes les Dames de la Cour donnent-elles leurs sollicitations pour rien? J'ai fait passer de l'argent à Rome & à Florence: est-ce un crime défendu par les loix? J'ai acheté du Duc de Guise pour deux cens mille écus, les effets que le Cardinal de Joieuse a laissez à Rome: peut-on y trouver à redire?* 1617.

L'accusation sur la mort de Prouville assassiné dans la ville d'Amiens, étoit peut-être la plus spécieuse. Le Duc de Longueville & le Prince de Condé en avoient fait grand bruit dans toute la France. Il en est parlé dans les manifestes & dans les déclarations des malcontens. L'Avocat Genéral Servin, dit-on, avoüa un jour à ses amis que les dépositions contre la Maréchale d'Ancre étoient frivoles & ridicules. *Ses Juges*, ajoutoit ce Magistrat, *la condamnérent sur une de ses lettres à son mari. Elle l'y exhortoit à se venger de Prouville, & celui-ci aiant été assassiné ensuite, la lettre fut un indice que la Galigaï avoit eu part dans cette action criminelle.* En quel Tribunal du monde condamne-t-on les gens à la mort sur un pareil indice? Exhorter un homme à

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 92.

1617. se ressentir du chagrin qu'un autre lui a fait, est-ce l'exhorter à tuër son ennemi ? Ne se venge-t-on des gens qu'en les assassinant ? Il est vrai que toute la ville d'Amiens crut que le Maréchal d'Ancre étoit l'auteur de la mort de Prouville. Mais outre que le soupçon des habitans d'Amiens irritez contre Conchini qui les traitoit d'une maniére trop haute & trop imperieuse, & qui leur avoit fait de grandes ménaces, n'étoit pas un témoignage suffisant; il paroissoit par les dépositions des gens interrogez sur l'affaire de Prouville, que le Maréchal d'Ancre n'avoit pas commandé qu'on l'assassinât. Il vouloit seulement qu'on punît Prouville par quelqu'affront & par quelque mauvais traitement, de l'injure que Conchini croioit avoir reçuë de lui. Le Maréchal d'Ancre trouva fort mauvais qu'on eût fait évader l'assassin. Mais enfin supposons que la mort de Prouville, lui doive être justement imputée. Y avoit-il là de quoi faire le procés à la mémoire, de quoi dégrader de noblesse le fils d'un Maréchal de France, de quoi condamner sa veuve à mourir sur un échaffaut, de quoi ordonner que le corps seroit brulé ensuite, & les cendres jettées au vent ? L'avocat General Servin avoit honte que le Parlement de Paris qui ne fait mourir personne sur des accusations de sorcellerie, & qui les regarde avec raison comme des folies & des extravagances, eût condamné une Maréchale de France en qualité de sorciére. Servin cherchoit à sauver l'honneur de sa Compagnie : Et tout ce qu'il alleguoit, en prou-

voit

voit encore mieux la corruption & l'iniquité. 1617.
Si le Parlement de Paris, n'a pas condamné la Galigaï sur les accusations de sortilege intentées contr'elle, il ne devoit pas ordonner que le corps fût brulé aprés que la tête en seroit séparée.

Luines, dit fort bien le Duc de Rohan, *fit faire le procés à la Maréchale d'Ancre, pour profiter des dépouilles du mari & de la femme. Il y eut tant de sollicitations illicites, & tant de voies extraordinaires pour la conduire sur l'échafaut, qu'au jour de l'exécution, le peuple de Paris changea sa haine en pitié.* On disoit à l'oreille des Juges de la part de Roi, qu'il ne croioit pas sa vie en seureté à moins qu'on ne fît mourir la Galigaï. Si cela est, Luines doit passer pour le plus detestable calomniateur qui fut jamais. Quelle peinture avoit-il faite de cette pauvre femme, pour persuader à Louis que sa vie n'étoit pas en sureté tant que la Galigaï seroit au monde? Si le Roi n'avoit pas de si mauvaises impressions, l'avarice, les impostures, les bas artifices de Luines ont causé la mort du Maréchal & de la Maréchale d'Ancre. Sont-ce donc là les premiers pas que cet homme a faits pour s'avancer à la dignité de Connétable de France? Rendons ici justice à Deslandes un des deux Rapporteurs du procés. Il ne voulut jamais opiner à la mort d'une Dame, dont il connoissoit l'innocence. Courtin l'autre Rapporteur, lache & venal Magistrat, n'eut pas la même intégrité. Il ne fit pas scrupule d'acheter par une injustice criante, l'Ambassade de Venise pour son fils, qu'on lui avoit refusée peu de temps auparavant. Quelques-

La Maréchale d'Ancre est condamnée à la mort.
Mémoires de Rohan. L. I.
Lumieres pour l'Histoire de France.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 89. 90.

1617. Gramond. Historiarum. Galliæ. L. II. 1617.

uns des Juges crurent qu'il suffisoit de condamner la Galigaï au bannissement & à une amende. Mais les sollicitations & les intrigues de Luines entrainérent le plus grand nombre. Outre qu'il vouloit avoir la confiscation, il étoit bien-aise que le Maréchal & la Maréchale d'Ancre fussent déclarez impies & sorciers. Cela lui servoit à confirmer le Roi dans son aversion pour Marie de Medicis, & dans le dessein de ne rappeller point auprés de lui une mére, dont les plus intimes confidens étoient convaincus de sortilége, de Judaïsme, & des impiétez les plus abominables. On dit que la Galigaï se voiant condamnée, dit qu'elle étoit grosse. Cette pauvre femme vouloit gagner du tems, dans l'esperance que la fureur de ses ennemis se rallentiroit, & que la Reine sa maîtresse obtiendroit peut-être quelque chose en faveur d'une personne qu'elle avoit aimée dez son enfance. *Vous n'y pensez pas, Madame,* dit quelqu'un des Juges à la Maréchale, *vous avez déclaré que vôtre mari n'a point couché avec vous depuis deux ans. Que croira le monde, s'il est vrai que vous soiez grosse?* Cela fit rentrer la Galigaï en elle-même. Sans attendre la visite des sages-femmes, elle demeura d'accord du mensonge que le desir de prolonger la vie lui avoit fait avancer, sans avoir assez refléchi sur ce qu'elle avoit dit à ses Juges.

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. III.

L'Arrêt du Parlement fut prononcé & exécuté le 8. Juillet. Jamais il n'y eut une si grande affluence de monde à la Gréve. La Maréchale d'Ancre but le calice dans toute son amertume: on ne lui épargna rien de l'infamie du supplice. Elle fut trainée dans un tom-

tombereau comme la plus grande malfaictrice 1617.
du monde. Sa constance fut si belle, si Chré- *Gramond. Historiarum Galliæ. L. II. 1617. Bernard Histoire de Louis XIII. L. III.*
tienne que ses plus grands ennemis l'admiré-
rent. Quand elle fut sur l'échaffaut, elle fit
de fortes protestations qu'elle mouroit inno-
cente des crimes pour lesquels ses Juges l'a-
voient condamnée. Le peuple fut touché de
l'entendre remercier Dieu avec beaucoup de
ferveur & d'humilité, de ce que sa providen-
ce l'avoit dépouillée des grandeurs du mon-
de, dont elle n'avoit pas fait bon usage, &
de ce qu'il lui acordoit la grace de souffrir une
mort plus glorieuse & plus conforme à celle
de Jesus-Christ, que ses péchez ne le méri-
toient. Elle n'omit aucune des pratiques de
devotion ordinaires à ceux de sa religion. Sa
pieté & sa resignation à la volonté de Dieu
attendrirent tous les spectateurs: & ces Pari-
siens furieux, qui avoient traité le corps du
Maréchal d'Ancre avec tant de barbarie &
d'inhumanité, versérent des larmes à la mort
de sa veuve. Ils oublioient les imprécations
dont ils avoient chargé & la femme & le mari
deux mois auparavant. On dit que la Maré-
chale aiant apperçu à la Gréve quelqu'un de
la maison du Chancelier de Silleri, elle l'ap-
pella pour le prier de dire au Chancelier,
qu'elle lui demandoit pardon des mauvais of-
fices qu'elle lui avoit rendus auprés de la Rei-
ne mere. Si cela est, l'action est digne d'une
Dame qui meurt avec des sentimens Chré-
tiens. Ne seroit-ce point aussi un bruit que
le Chancelier & le Commandeur de Silleri son
frere, auroient fait courir exprés? Ces Mes-
sieurs cherchoient à couvrir la honte de leur

1617. dernière disgrace. Le monde paroissoit assez persuadé que Marie de Medicis avoit eu raison de punir l'infidélité du Chancelier en lui ôtant les seaux. Le Commandeur de Silleri aiant été extraordinairement envoié à Madrid à la sollicitation du Maréchal d'Ancre, qui s'imaginoit que Villeroi traversoit sous main la conclusion du double mariage, le Commandeur de concert avec le Chancelier son frere, lia une intrigue pour dépouiller la Reine mere de toute son autorité, en faisant esperer au Duc de Lerme & aux autres Ministres du Roi d'Espagne, que le credit de la jeune Reine augmenteroit, à mesure que celui de Marie de Medicis diminueroit. Quoiqu'il en soit de cette circonstance de la mort de la Maréchale d'Ancre, les scrupules & les remords d'une femme mourante, & dans un état où chacun se reproche ce qu'il a fait de moins criminel, ne sont pas une justification pour le Chancelier de Silleri. La droiture & l'integrité ne furent jamais ses vertus favorites.

Voila comme Leonora Galigaï finit par la main du Boureau. Son corps fut brulé, & les cendres en furent jettées au vent. Elle n'étoit pas d'une naissance si honnête que Conchini son époux. Ce n'est pas que la Maison des *Galigaï* ne fût autrefois considerable à Florence. Mais on pretend que le pere de la Maréchale d'Ancre s'appelloit *Dosi*, & qu'il n'en décendoit pas. Aiant amassé quelque bien, il eut le credit de se faire déclarer issu de l'ancienne famille des *Galigaï*, & d'obtenir le droit d'en prendre le nom & les armes, quoi qu'il fût

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. Pag. 93. 94. &c.

fût véritablement d'une fort basse origine. La 1617.
Galigaï sans aucune distinction de naissance, de beauté, & d'esprit, fut mise en qualité de Dame d'atour auprés de Marie de Medicis, encore Princesse de Florence. Cette creature eut l'adresse de s'insinuer tellement dans l'esprit de Marie de Medicis, qu'elle la tourna toûjours comme il lui plut. Son arrogance & son avarice la rendirent odieuse dans la Cour de France. Conchini se plaignoit lui-même des maniéres hautes & imperieuses de sa femme; Et la Galigaï de son côté accusoit son mari d'orgueil & de présomption. Le Maréchal d'Ancre paroissoit cependant avoir de la deférence & de grands égards pour une personne à laquelle il étoit uniquement redevable de sa haute élevation. Il falloit bien qu'il en usât de la sorte. Dez qu'il s'étoit brouillé avec sa femme: Et cela lui arriva plus d'une fois, la Reine mere le regardoit de mauvais œil, sa Majesté le menaçoit d'une prochaine disgrace. Je ne sai s'il n'y avoit point en certaines rencontres de la collusion entre le mari & la femme. Ils paroissoient vivre dans une mesintelligence ouverte. Conchini se lioit au Prince de Condé; & la Galigaï demeuroit toûjours l'intime confidente de Marie de Medicis. Leur fils unique fut enfermé quelque temps dans le chateau de Nantes. On l'en laissa sortir enfin. Le jeune Conchini se retira dans son païs, & il mourut de la peste à Florence l'an 1631. On dit *Journal*
qu'il y jouïssoit encore de quatorze mille écus *de Bas-*
de rente. Son pere & sa mere y racheterent *sompierre.*
leur bien qu'ils avoient beaucoup engagé. Le

1617. Maréchal d'Ancre pretendoit que ſon patrimoine valloit bien cent mille écus. La famille des Conchini n'étoit donc pas ſi mépriſable. Elle finit dans ce jeune homme qui ſe faiſoit eſtimer par ſes bonnes qualitez.

Baſſe complaiſance du Garde des Seaux pour Luines.

Luines obtint bien-tôt ce qu'il ſouhaitoit avec tant d'ardeur. Le Roi lui donna la confiſcation de tout ce que le Maréchal & la Maréchale d'Ancre poſſedoient en France & en Italie. Par une nouvelle Juriſprudence, le Parlement de Paris declara que tous les biens que Conchini & ſa femme avoient hors du Roiaume, étoient confiſquez au profit du Roi, comme provenans des deniers tirez du threſor de ſa Majeſté. Du Vair Garde des Seaux s'oppoſa d'abord au don que le Roi faiſoit à ſon Favori, des fiefs acquis en France par le Maréchal d'Ancre. Ce Magiſtrat ſoutenoit que ſelon les loix ils étoient reünis au domaine du Roi, & par conſequent inalienables. Le refus que du Vair fit quelque temps de ſéeller les lettres que Luines avoit obtenuës, parut digne de la probité du Garde des Seaux, & tout le monde l'en eſtimoit davantage. Heureux s'il ne ſe fût point dementi. Du Vair ſe laiſſa tenter par le riche Evêché de Liſieux que le Favori lui preſenta. Ceux qui avoient loué du Vair, ſe mocquerent alors de lui tout publiquement. *Il eſt homme auſſi bien que les autres;* diſoient les railleurs. *La vertu de ce nouveau Caton n'eſt pas à l'épreuve d'un benefice de quarante ou cinquante mille livres de rente.* Cette complaiſance baſſe & intereſſée fut une fletriſſure à la reputation que le Garde des Seaux s'étoit acquiſe. Il

Gramond. Hiſtoriarum Galliæ. L. II.

avoit

avoit souffert sa disgrace précédente avec une grandeur d'ame tout à fait rare. Content de passer le reste de ses jours dans la retraite, il fit difficulté de reprendre les Seaux, & de s'exposer encore aux orages de la Cour. La récompense qui fit succomber son austére vertu, ne lui convenoit en aucune maniére. Un Magistrat imbu des maximes severes des Parlemens de France, qui préchent sans cesse l'éxacte observation des anciens canons, & qui crient contre les dispenses abusives du Pape, devoit-il prendre à la fin de ses jours un Evêché, dont il toucha seulement le revenu, sans faire jamais aucune fonction Episcopale? 1617.

Mort du Prési-dent de Thou.

L'illustre & incomparable Président de Thou n'eut pas le déplaisir de voir l'injuste Arrêt du Parlement de Paris, où il tenoit un rang si considerable, par sa dignité, par la noblesse de sa Maison, & par ses grandes & rares qualitez. Il étoit mort le 7. jour de Mai d'une colique longue & violente qui lui causa la gangréne dans les entrailles. Sa charge de Grand-Maître de la Bibliotheque du Roi fut conservée à son fils. M. de Thou donna le soin de la sienne au savant M. du Pui. C'est dommage qu'elle ne subsiste pas tout entiére, & qu'on en ait separé les manuscrits, & une partie des livres les plus curieux. Il avoit mis dans son testament une clause pour prévenir la distraction d'une Bibliothéque formée avec tant de soin, de dépense, & d'application. Mais les précautions de M. de Thou ont été inutiles. La belle Histoire qu'il a écrite de tout ce qui est arrivé de plus considerable

dans

1617. dans le monde depuis la mort du Roi François I. jusques aux derniéres années du Regne d'Henri IV. sera un monument éternel de la profonde érudition, de la probité, & de la droiture de ce grand homme, qu'on doit regarder comme le dernier des bons & véritables Historiens François.

Fin du second Tome.



